



---

***CEMAC 2025 :***  
***Vers une économie régionale***  
***intégrée et émergente***

***Programme Economique Régional***  
***2010-2015***

---

**Volume 1 : Rapport final**

# SOMMAIRE

---

|  |    |
|--|----|
| <i>Liste des abréviations</i> .....  | 4  |
| <i>Liste des graphiques</i> .....  | 5  |
| <i>Liste des tableaux</i> .....  | 6  |
| <i>Liste des encadrés</i> .....  | 7  |
| <br>   |    |
| RESUME ANALYTIQUE .....  | 1  |
| <br>   |    |
| INTRODUCTION .....   | 1  |
| <br>   |    |
| CHAPITRE 1 : PERFORMANCES A LONG TERME DES ECONOMIES DE LA CEMAC, TENDANCES<br>MAJEURES ET SCENARII D’AVENIR .....                                   | 5  |
| <br>   |    |
| CHAPITRE 2 : IDENTIFICATION DES MOTEURS DE CROISSANCE DE LA CEMAC.....   | 14 |
| 2.1 PILIER DE CROISSANCE « ENERGIE » .....   | 17 |
| 2.1.1 AMELIORER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DES HYDROCARBURES ET OPTIMISER LES REVENUS .....   | 18 |
| 2.1.2 PRODUIRE 25 000 MW D’ELECTRICITE D’ICI 2025.....   | 19 |
| 2.1.3 DEVENIR UN ACTEUR DE REFERENCE SUR LE MARCHÉ MONDIAL DU GNL .....  | 28 |
| 2.1.4 DEVELOPPER UNE PRODUCTION COMPETITIVE D’ENGRAIS DE SYNTHÈSE .....  | 32 |
| 2.1.5 METTRE EN PLACE UNE PRODUCTION REGIONALE COMPETITIVE DE PRODUITS PETROLIERS .....  | 33 |
| 2.1.6 FAVORISER L’EMERGENCE A MOYEN ET LONG TERME DE POLES ENERGETIQUES REGIONAUX.....   | 36 |
| 2.2 PILIER DE CROISSANCE « AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE » .....  | 43 |
| 2.2.1 FAIRE DE LA CEMAC LE TROISIEME POLE D’EXPORTATION DE PRODUITS TROPICAUX .....  | 43 |
| 2.2.2 ASSURER A LA REGION UN NIVEAU ELEVE DE SECURITE ALIMENTAIRE.....   | 45 |
| 2.3. PILIER DE CROISSANCE « ECONOMIE FORESTIERE » .....  | 48 |
| 2.3.1 FAIRE JOUER A LA CEMAC UN ROLE DE PREMIER PLAN DANS LA PRESERVATION DE L’ENVIRONNEMENT<br>ET LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ..... | 50 |
| 2.3.2 VALORISER A 100% LE BOIS ET METTRE EN VALEUR LE POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA FORET.....  | 50 |
| 2.3.3 FAVORISER L’EMERGENCE DE TECHNOPOLE DE L’ECONOMIE FORESTIERE, CENTRE DE REFERENCE POUR<br>L’AMENAGEMENT ET L’EXPLOITATION FORESTIERE.....      | 52 |
| 2.4 PILIER DE CROISSANCE « ELEVAGE ET PECHE » .....  | 53 |
| 2.4.1 CONTRIBUER A LA SECURITE ALIMENTAIRE GRACE A LA FILIERE BETAIL-VIANDE .....  | 54 |
| 2.4.2 CONTRIBUER A LA SECURITE ALIMENTAIRE GRACE A LA FILIERE PECHE ET AQUACULTURE .....   | 56 |

|  |            |
|--|------------|
| 2.5 PILIER DE CROISSANCE « MINES ET METALLURGIE » .....  | 59         |
| 2.5.1 METTRE EN PLACE LES PREALABLES INDISPENSABLES A L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIERES ... | 59         |
| 2.5.2 DEVENIR UN ACTEUR MAJEUR DE L'ALUMINIUM .....  | 66         |
| 2.5.3 DEVENIR UN ACTEUR MAJEUR DES FERRO-ALLIAGES .....  | 68         |
| 2.5.4 UTILISER LE BTP COMME LEVIER STRATEGIQUE .....   | 70         |
| <br>   |            |
| <b>CHAPITRE 3 : VISION CEMAC 2025, AXES STRATEGIQUES ET PROGRAMME ECONOMIQUE REGIONAL</b>        |            |
| <b>2010-2015.....</b>  | <b>74</b>  |
| 3.1 VISION CEMAC 2025.....   | 74         |
| 3.1.1 CAP VERS L'EMERGENCE .....   | 74         |
| 3.1.2 UNE TRIPLE PUISSANCE .....   | 75         |
| 3.1.3 UN SECTEUR PRIVE DYNAMIQUE.....  | 77         |
| 3.1.4 L'EMERGENCE DE POLES DE COMPETITIVITE REGIONAUX ET NATIONAUX.....                          | 85         |
| 3.2 AGENDA 2010 - 2015 .....   | 95         |
| 3.3. AXES STRATEGIQUES DU PER .....  | 98         |
| 3.3.1 AXE 1 : VISION PARTAGEE .....  | 98         |
| 3.3.2 AXE 2 : GOUVERNANCE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES.....                                     | 99         |
| 3.3.3 AXE 3 : INTEGRATION PHYSIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....                            | 103        |
| 3.3.4 AXE 4 : CAPITAL HUMAIN .....   | 106        |
| 3.3.5 AXE 5 : MARCHE COMMUN ET ACCES AUX MARCHES D'EXPORTATION .....                             | 108        |
| <br>   |            |
| <b>CHAPITRE 4 : CADRAGE MACROECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE .....</b>                                  | <b>112</b> |
| <br>   |            |
| <b>CHAPITRE 5 : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU PER .....</b>                              | <b>115</b> |
| 5.1 STRATEGIE DE FINANCEMENT .....   | 115        |
| 5.3 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 1 DU PER .....                                       | 125        |

## Liste des abréviations

| Abréviations | Définitions   |
|--------------|---|
| AIE          | Agence Internationale de l'Energie  |
| APIIC        | Agence de Promotion des Investissements et des Infrastructures de la CEMAC          |
| BDEAC        | Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale                             |
| BEAC         | Banque des Etats de l'Afrique Centrale  |
| BM           | Banque Mondiale   |
| CEBVHIRA     | Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques        |
| CEEAC        | Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale                               |
| CEMAC        | Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique centrale                  |
| COBAC        | Commission Bancaire d'Afrique Centrale  |
| COSUMAF      | Commission de surveillance du Marché financier d'Afrique Centrale                   |
| CME          | Conseil Mondial de l'Energie  |
| CNUCED       | Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement                    |
| EITI         | Extractive Industries Transparency Initiative                                       |
| FDIR         | Fonds de Développement des Infrastructures  |
| FMI          | Front Monétaire International   |
| FODEC        | Fonds de Développement de la Communauté   |
| GES          | Gaz à Effet de Serre  |
| GPL          | Gaz de Pétrole Liquéfié   |
| GNL          | Gaz Naturel Liquéfié  |
| IDE          | Investissement Direct Etranger  |
| IDH          | Indicateur de développement Humain  |
| IPP          | Independant Power Producer (producteur indépendant d'énergie électrique)            |
| ITIE         | Initiative sur la Transparence des Industries Extractives                           |
| LBC          | Lampe Basse Consommation  |
| MDP          | Mécanisme de Développement Propre   |
| NTIC         | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication                      |
| OCEAC        | Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique Centrale  |
| OMD          | Objectifs du Millénaire pour le Développement                                       |
| PEAC         | Pool Energétique de l'Afrique Centrale  |
| PER          | Programme Economique Régional   |
| PIB          | Produit Intérieur Brut  |
| PPP          | Partenariat Public Privé  |
| RDC          | République Démocratique du Congo  |
| REDD         | Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation de la forêt |
| REMAP        | Renforcement de la Gouvernance dans le Secteur des matières premières en Afrique    |
| TAG          | Turbine A Gaz   |
| TCI          | Taxe Communautaire à l'Importation  |
| TEC          | Tarif Extérieur Commun  |
| VIH/SIDA     | Virus de l'Immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise          |

## Liste des graphiques

|  |     |
|--|-----|
| GRAPHIQUE 1 : PIB REEL, TENDANCE ET CYCLE ; CEMAC (1960 - 2007) .....  | 5   |
| GRAPHIQUE 2 : 4 SCENARII POUR LA CEMAC EN 2025 .....   | 9   |
| GRAPHIQUE 3 : CHAINE DE VALEUR ENERGIE CIBLE DE LA CEMAC A L'HORIZON 2025 .....  | 17  |
| GRAPHIQUE 4 : COUTS DE PRODUCTION PAR TYPE D'ENERGIE PRIMAIRE (EN CENTS \$ LE KWH).....  | 22  |
| GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DE LA PUISSANCE ELECTRIQUE INSTALLEE 2008 - 2025 (EN MW).....  | 24  |
| GRAPHIQUE 6 : SCHEMA D'INTERCONNEXION PREVU DANS LE CADRE DU PEAC .....  | 26  |
| GRAPHIQUE 7 : MARCHE INTER REGIONAL DU GAZ DANS LE MONDE EN 2005 .....   | 29  |
| GRAPHIQUE 8 : STRUCTURE ET EVOLUTION DU MARCHE DU GAZ EN EUROPE.....   | 29  |
| GRAPHIQUE 9 : QUANTITE D'ENGRAIS UTILISEE DANS LE MONDE (EN KG PAR HECTARE) .....  | 33  |
| GRAPHIQUE 10 : CONFIGURATION DU POLE DE COMPETITIVITE « RAFFINAGE DE PRODUITS PETROLIERS » .....   | 35  |
| GRAPHIQUE 11 : CONFIGURATION DU POLE DE COMPETITIVITE « RAFFINAGE DE PRODUITS PETROLIERS ».....  | 37  |
| GRAPHIQUE 12 : CONFIGURATION DU POLE DE COMPETITIVITE « GNL » .....  | 38  |
| GRAPHIQUE 13 : REPARTITION DE LA FORET DU BASSIN DU CONGO .....  | 49  |
| GRAPHIQUE 14 : CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES MINIERES DE LA CEMAC .....  | 59  |
| GRAPHIQUE 15 : PROJETS PRIORITAIRES D'INTERCONNEXION DES RESEAUX DE CHEMIN DE FER DE LA CEMAC PERMETTANT<br>D'OPTIMISER LES PROJETS MINIERES.....  | 64  |
| GRAPHIQUE 16 : CONFIGURATION DU POLE DE COMPETITIVITE « ALUMINIUM » .....  | 67  |
| GRAPHIQUE 17 : SCHEMA DU POLE DE COMPETITIVITE « SIDERURGIE » .....  | 70  |
| GRAPHIQUE 18 : CEMAC 2025, LA MUTATION D'UNE ECONOMIE A FAIBLE AJOUTEE (EXPLOITATION DES MATIERES<br>PREMIERES) VERS UNE ECONOMIE A FORTE VALEUR AJOUTEE (TRANSFORMATION DES MATIERES PREMIERES) ..... | 76  |
| GRAPHIQUE 19 : MARCHES CIBLES DE LA CEMAC A L'HORIZON 2025 .....   | 77  |
| GRAPHIQUE 20 : CARTOGRAPHIE DES POLES ECONOMIQUES DE LA CEMAC EN 2025 .....  | 86  |
| GRAPHIQUE 21 : CINQ AXES D'ICI 2015 COMME FONDEMENTS DE LA MAISON CEMAC A BATIR D'ICI 2025. ....   | 96  |
| GRAPHIQUE 22 : LES ETAPES DE L'EMERGENCE D'ICI 2025.....   | 97  |
| GRAPHIQUE 23 : PROJETS D'INFRASTRUCTURES PHYSIQUES PRIORITAIRES .....  | 104 |
| GRAPHIQUE 24 : LES TYPES DE FINANCEMENT REQUIS POUR UN PROJET HYDROELECTRIQUE .....  | 115 |
| GRAPHIQUE 25 : BESOINS DE FINANCEMENT DU PER .....   | 116 |
| GRAPHIQUE 26 : FLUX D'ENTREES DES IDE EN AFRIQUE EN VALEUR ET EN POURCENTAGE DE LA FORMATION BRUTE DE<br>CAPITAL FIXE.....   | 116 |
| GRAPHIQUE 27 : MONTANT TOTAL DE LA REDEVANCE EMERGENCE CEMAC EN FONCTION DU MONTANT COLLECTE PAR BARIL<br>DE PETROLE EXPORTE PAR ANNEE.....  | 119 |
| GRAPHIQUE 28 : FLUX D'IDE PROVENANT DE FONDS SOUVERAINS DE 1987 A 2007.....  | 123 |
| GRAPHIQUE 29 : SCHEMA D'ABONDEMENT DU FONDS EMERGENCE CEMAC ET DE FINANCEMENT DES PROJETS PPP ET PRIVES<br>.....   | 123 |
| GRAPHIQUE 30 : SCHEMA DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE .....   | 125 |

## Liste des tableaux

---

|  |     |
|--|-----|
| TABLEAU 1 : CROISSANCE DU PIB REEL EN ZONE CEMAC ET DANS QUELQUES AUTRES SOUS-REGIONS DU MONDE EN %..... | 5   |
| TABLEAU 2 : NIVEAU DE MATURETE DES FILIERES DANS LES PILIERS DE CROISSANCE POTENTIELS.....               | 16  |
| TABLEAU 3 : HYPOTHESES DE DEMANDE D'ELECTRICITE EN 2025 (EN MW) .....                                    | 21  |
| TABLEAU 4 : HYPOTHESES DE VALORISATION DE CO2 .....  | 49  |
| TABLEAU 5 : GRANDS PROJETS D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE .....   | 79  |
| TABLEAU 6 : GRANDS PROJETS HYDROELECTRICITE.....   | 80  |
| TABLEAU 7 : GRANDS PROJETS HYDROELECTRICITE.....   | 80  |
| TABLEAU 8 : PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET D'EFFICACITE ENERGETIQUE.....                            | 81  |
| TABLEAU 9 : GRANDS PROJETS DANS LES MINES ET LA METALLURGIE .....  | 82  |
| TABLEAU 10 : GRANDS PROJETS DANS L'AGRO-INDUSTRIE, L'ELEVAGE, LA PECHE ET L'AQUACULTURE .....            | 83  |
| TABLEAU 11 : PROFIL DU CAMEROUN.....   | 90  |
| TABLEAU 12 : PROFIL DE LA CENTRAFRIQUE .....   | 91  |
| TABLEAU 13 : PROFIL DU CONGO .....   | 92  |
| TABLEAU 14 : PROFIL DU GABON.....  | 93  |
| TABLEAU 15 : PROFIL DE LA GUINEE EQUATORIALE .....   | 94  |
| TABLEAU 16 : PROFIL DU TCHAD.....  | 94  |
| TABLEAU 17 : BESOINS DE FINANCEMENT DU PER PAR TYPE, EN MILLIARDS DE F CFA .....                         | 117 |
| TABLEAU 18 : PROJECTION DE LA TCI (BASE RECOUVREMENT), EN MILLIARDS DE FCFA .....                        | 118 |
| TABLEAU 19 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 1 DU PER .....                                      | 129 |
| TABLEAU 20: COUT DE MISE EN ŒUVRE DU PER .....   | 130 |

## *Liste des encadrés*

---

|   |     |
|---|-----|
| ENCADRE 1 : PROJETS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE PRIORITAIRES .....                          | 24  |
| ENCADRE 2 : PROJET NIGAL - TRANS-AFRICAN GAS PIPELINE NIGERIA - ALGERIA - EUROPE.....       | 30  |
| ENCADRE 3 : CONFIGURATION DU TECHNOPOLE DEDIE A L'AGRICULTURE TROPICALE DE PLANTATION ..... | 47  |
| ENCADRE 4 : CONFIGURATION DU TECHNOPOLE DE L'ECONOMIE FORESTIERE.....                       | 53  |
| ENCADRE 5 : CONFIGURATION DU TECHNOPOLE AGROPASTORAL DES SAVANES.....                       | 56  |
| ENCADRE 6 : CONFIGURATION DU TECHNOPOLE DE PECHE ET D'AQUACULTURE.....                      | 58  |
| ENCADRE 7 : LES ZONES ECONOMIQUES SPECIALES (Z.E.S.) .....                                  | 89  |
| ENCADRE 8 : QUELQUES CARACTERISTIQUES DES FONDS D'INVESTISSEMENT.....                       | 121 |
| ENCADRE 9 : LES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERVENANT EN AFRIQUE.....                          | 122 |

## *Liste des annexes*

---

|   |     |
|---|-----|
| Annexe 1 : Vision partagée : 3 OS et 4 programmes .....                                   | 131 |
| Annexe 2 : Bonne gouvernance et environnement des affaires - 3 OS et 10 programmes.....   | 132 |
| Annexe 3 : Programme régional de développement des infrastructures de transport .....     | 133 |
| Annexe 4 : Intégration physique et aménagement du territoire : 2 OS et 8 programmes ..... | 134 |
| Annexe 5 : Capital humain : 2 OS et 4 programmes.....                                     | 135 |
| Annexe 6 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation : 2 OS et 5 programmes .....  | 136 |

## RESUME ANALYTIQUE

---

Ce document présente un résumé de la Vision 2025 et du Programme Economique Régional de la CEMAC. Il constitue un rapport provisoire, en attente de validation par les Instances de la CEMAC. Il se décompose en cinq parties :

- I) La Vision 2025 de la CEMAC (p. 1)
- II) L'agenda de l'émergence (p. 9),
- III) Les composantes du PER 2010-2015 (p. 10),
- IV) La stratégie de mise en œuvre du PER (p.15),
- V) Les annexes (présentation détaillée des composantes du PER) (p. 17).

### I) La vision 2025 de la CEMAC

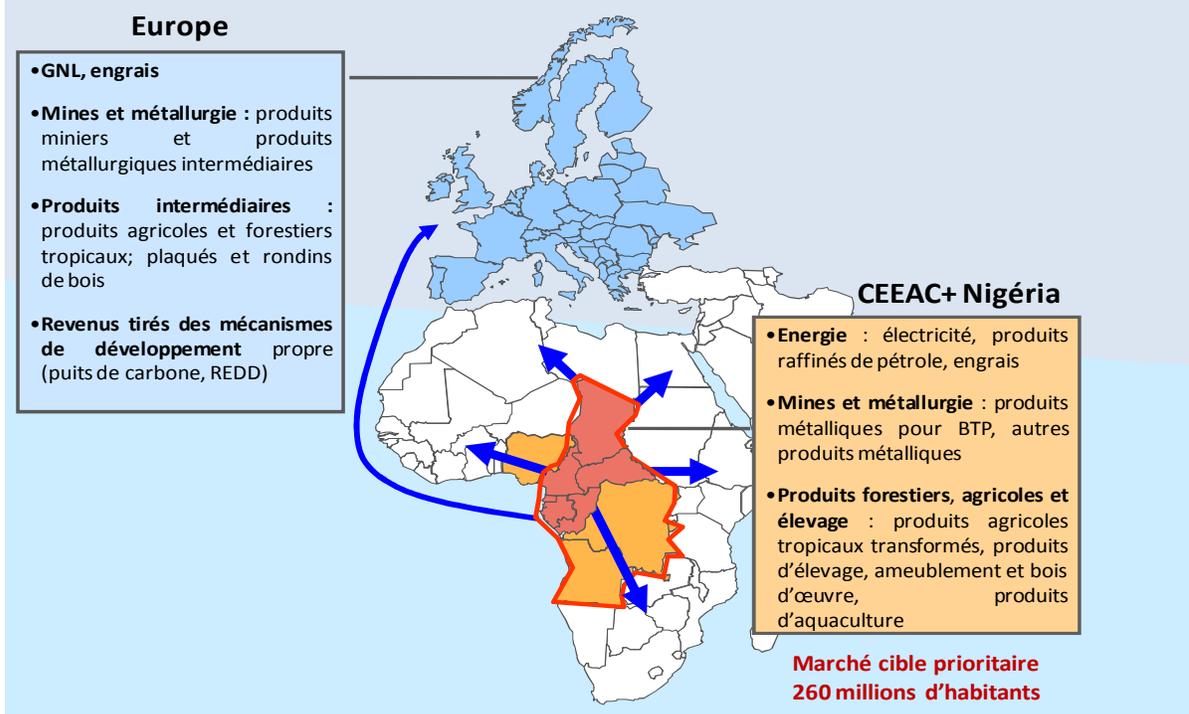
**Le Programme Economique Régional constitue la réponse de la CEMAC pour sortir du peloton des pays pauvres et aller vers l'émergence économique.**

L'analyse des performances à long terme des économies de la CEMAC montre que la croissance depuis une décennie de la zone CEMAC a eu peu d'impact sur la pauvreté et repose sur des bases fragiles. Malgré ses nombreuses richesses, la CEMAC est restée en queue de peloton de l'indice de Développement Humain des Nations. Par ailleurs, les économies de la CEMAC présentent des faiblesses structurelles qui freinent leur décollage économique : elles reposent sur un nombre limité de matières premières, l'intégration est peu avancée et la compétitivité de la zone est faible. Au même moment, La CEMAC doit faire face à des défis critiques, dont la gestion d'une profonde crise économique, la préservation de la paix et de la sécurité et la protection de son précieux écosystème. Ainsi, quatre scénarii apparaissent envisageables pour la CEMAC à l'horizon 2025 : la croissance fragile, l'instabilité, la CEMAC à deux vitesses et l'émergence. A travers le PER, la CEMAC a fait le choix d'aller vers l'émergence.

**La vision est de « faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ».**

Cette ambition de l'émergence rend nécessaire une rupture dans la dynamique de croissance de la CEMAC. Sur les deux dernières décennies, cette croissance a été en moyenne de 4,8% par an. L'émergence en 2025 suppose le doublement de cette dynamique durant les quinze prochaines années. Le PIB par habitant de la CEMAC représentera alors plus de 3 fois le niveau actuel et le taux de pauvreté sera réduit de moitié. Pour y arriver, la CEMAC doit entamer une mutation profonde, d'une économie non diversifiée à faible valeur ajoutée vers une économie diversifiée à forte valeur ajoutée. S'appuyant aujourd'hui sur un pied fragile (les matières premières), elle s'appuiera demain sur trois piliers solides : le pilier Energie, le pilier Agriculture et Economie forestière et le pilier Mines et Métallurgie. Cette diversification réussie changera la position compétitive de la CEMAC : ses entreprises rayonneront sur un vaste marché régional de 260 millions d'habitants couvrant la CEEAC et le Nigéria, en y exportant de l'électricité (vers le Nigéria et l'Afrique de l'Ouest), des engrais de synthèse (pétrochimie), des produits pétroliers raffinés, du gaz GPL, divers produits métalliques, notamment pour le BTP, et des produits tropicaux transformés (jus de fruits, fruits et légumes frais, produits aquacoles, viande, mobilier de bois produits forestiers non ligneux ...). Par ailleurs, la zone CEMAC se positionnera, aux yeux des investisseurs internationaux, comme une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient, notamment de Gaz Naturel Liquéfié (GNL), de produits métallurgiques (aluminium, fer réduit, acier et alliages notamment du ferro-manganèse) et de produits agricoles tropicaux (hévéa – huile de palme, cacao, café, produits forestiers (cf. graphique 1).

**Graphique 1 : Marchés cibles de la CEMAC à l'horizon 2025**



La CEMAC tirera enfin d'importantes ressources de sa forêt, puits de carbone majeur préservé grâce au maintien de sa biodiversité, la généralisation de l'aménagement durable des exploitations forestières et une lutte intégrée contre les phénomènes de dégradation, avec l'implication des populations riveraines de la forêt.

En résumé, la CEMAC sera à l'horizon 2025, une triple puissance : une puissance énergétique, une puissance métallurgique et une puissance verte.

**La CEMAC puissance énergétique vise la création de 600 entreprises qui vont générer environ 15 000 emplois directs.**

**La production d'électricité** sera le secteur phare de ce pilier. La valorisation du potentiel de la CEMAC permettra d'atteindre une production de 25 000 MW en 2025, assurant l'autosuffisance de la CEMAC, et l'exportation de l'excédent, essentiellement vers le Nigéria et toute l'Afrique de l'Ouest (accessible grâce au système d'échanges d'énergie électrique de l'Afrique de l'Ouest). Dans ce cadre, une cinquantaine de centrales de production d'électricité verra le jour, grâce en amont à d'importants investissements dans l'aménagement des barrages hydroélectriques, présentant les meilleures conditions (coûts de production et durabilité) avec en aval l'insertion de producteurs privés indépendants (IPP, Independent Power Producer) dans l'exploitation. Un important investissement dans l'infrastructure de transport d'électricité, à travers trois lignes de transport à haute tension permettra d'approvisionner les pays de l'hinterland (Tchad, RCA, Nord du Nigéria) ainsi que la zone côtière du Nigéria (Calabar) laquelle permettra de raccorder la CEMAC au réseau de transport électrique de l'Afrique de l'Ouest (WAPP).

**Au niveau du raffinage**, plutôt que l'extension de raffineries nationales trop petites, obsolètes et souvent coûteuses en subventions étatiques, les Etats membres de la CEMAC opteront pour la mise en commun de leurs moyens et la création d'une grande raffinerie régionale moderne, compétitive, ayant la taille requise (capacité de production de 8 à 10 millions de tonnes par an) et adossée à une plateforme de stockage permettant de satisfaire leurs besoins et exporter dans la région. L'ensemble des Etats membres de la CEMAC seront invités au tour de table de cette multinationale régionale, de même que les majors pétroliers, le secteur privé régional et les citoyens de la CEMAC à travers la bourse régionale. Cette unité sera gérée sur

des règles strictement commerciales, avec une gouvernance répondant aux normes internationales. La mise en place de cette unité régionale de raffinage permettra de développer en parallèle la production régionale de gaz GPL, avec une douzaines de nouvelles unités industrielles (unités d'assemblage de bouteilles de gaz domestique et industriel GPL, unités de conditionnement du GPL). Une plateforme de stockage de produits pétroliers raffinés y sera également adossée pour l'exportation sur le marché régional.

**Dans le gaz**, l'usine actuelle de liquéfaction présente en Guinée Equatoriale a les moyens de s'imposer comme un acteur visible du marché mondial, si elle augmente sa taille de façon significative. Ceci suppose qu'elle s'adosse, non plus uniquement aux réserves de gaz équato-guinéennes importantes mais insuffisantes, mais également aux réserves régionales, notamment camerounaises. Dans ce cadre, la Guinée Equatoriale, tout en restant majoritaire, pourrait ouvrir l'actionnariat à d'autres pays de la sous région, en particulier ceux contribuant à l'approvisionnement en gaz. De nouveaux pôles régionaux de GNL pourront ensuite progressivement voir le jour en fonction de prospections ciblées et de découvertes de gaz dans les Etats membres, faisant à terme de la CEMAC un pôle de référence dans la production de GNL.

Le gaz permettra dans le court terme de produire une électricité suffisante, le temps que les barrages hydroélectriques se réalisent et entrent en exploitation.

Cette exploitation du gaz régional permettra également une valorisation par l'érection d'une pétrochimie régionale de production d'engrais NPK, avec le lancement d'une à plusieurs unités s'appuyant en plus de l'urée de synthèse (Gabon), sur les ressources de potasse et de phosphates (Congo).

Les tableaux ci-après présentent un panorama des grands projets du pilier Energie dans le cadre du PER.

**Tableau 1 : Grands projets industriels dans le secteur Energie (hors électricité)**

| FILIERES                         | PROJETS  | LOCALISATION       | ECHEANCE |
|----------------------------------|--|--------------------|----------|
| Raffinage de pétrole             | Raffinerie régionale et infrastructure de stockage (8 à 10 MT par an)        | Congo              | 2015     |
| GPL                              | Pôle régional de fabrication de bouteilles de gaz et d'emplissage GPL        | Congo              | 2016     |
| Distribution produits pétroliers | Entreprises de stockage, de transport et distribution de produits pétroliers | Pays CEMAC         | 2016     |
| GNL                              | Trains de liquéfaction de capacité 8 MT par an                               | Guinée Equatoriale | 2015     |
| Pétrochimie                      | Usines pétrochimiques de production d'engrais de capacité 500 Ktonnes par an | Gabon, Congo       | 2015     |

**Tableau 2 : Grands projets d'hydroélectricité**

| FILIERES    | PROJETS  | PUISSANCE (MW) | LOCALISATION       | ECHEANCE |
|-------------|--|----------------|--------------------|----------|
| Electricité | Barrage hydroélectrique Boali 2 et Boali 3_Extension | 20             | Centrafrique       | 2010     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Imbolou                   | 120            | Congo              | 2010     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Natchigal                 | 300            | Cameroun           | 2015     |
| Electricité | Barrage de retenue de Lom Pangar                     | 130            | Cameroun           | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Lancreno                  | 64             | Centrafrique       | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Dimoli                    | 180            | Centrafrique       | 2015     |
| Electricité | Aménagements hydroélectriques divers                 | 75             | Centrafrique       | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique du Grand Poubara             | 160            | Gabon              | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Djibloho                  | 120            | Guinée Equatoriale | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Songmbengue               | 1 000          | Cameroun           | 2017     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique Song Ndong                   | 280            | Cameroun           | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Meme'ele                  | 200            | Cameroun           | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Kikot                     | 500            | Cameroun           | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Warak                     | 75             | Cameroun           | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Chollet                   | 600            | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Liouesso                  | 13             | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Sounda                    | 1 000          | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Mourala                   | 50             | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Ioufoulakari              | 60             | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Djoué II                  | 13             | Congo              | 2020     |
| Electricité | Projets Hydroélectricité additionnels                | 11 531         | CEMAC              | 2025     |

**Tableau 3 : Projets répertoriés d'électricité thermique (centrales gaz)**

| FILIERES    | PROJETS                      | PUISSANCE (MW) | LOCALISATION | ECHEANCE |
|-------------|------------------------------|----------------|--------------|----------|
| Electricité | Centrale gaz de Kribi        | 150            | Cameroun     | 2010     |
| Electricité | Centrale gaz de Pointe Noire | 450            | Congo        | 2010     |
| Electricité | Centrale gaz de Limbé        | 400            | Cameroun     | 2020     |

**Tableau 4 : Projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique**

| FILIERES    | PROJETS                          | PUISSANCE (MW) | LOCALISATION | ECHEANCE    |
|-------------|----------------------------------|----------------|--------------|-------------|
| Electricité | Projets Biomasse                 | 750            | CEMAC        | 2010 - 2025 |
| Electricité | Projets d'efficacité énergétique |                | CEMAC        | 2010 - 2025 |
| Electricité | Projets Solaire Thermique        | 500            | CEMAC        | 2020        |

**La CEMAC puissance métallurgique se construira avec les grands groupes miniers prêts à s'engager dans un partenariat pour une valorisation locale de la matière première.**

Une transformation locale est déjà initiée par de grands groupes miniers étrangers, notamment Rio Tinto et Comilog/Eramet. Elle devrait se renforcer pour les ressources de fer du Gabon, du Cameroun, et éventuellement du Congo (de teneur moindre), afin de tirer partie de la délocalisation prochaine de la sidérurgie européenne. Dans ce cadre, une usine sidérurgique pourrait être édifée dans la zone Mbalam –Bélinga pour produire une variété de produits allant du minerai de fer réduit (DRI), à l'acier et aux alliages de fer pour l'exportation. En aval de cette sidérurgie, se développera la production d'une diversité de matériaux de construction métalliques (fer à béton, produits galvanisés, matériel agricole, ...) pour le marché régional du BTP. En aval de ces grandes unités métallurgiques, naîtra ainsi un tissu d'entreprises locales produisant une multitude de matériaux à base de fer ou d'aluminium exportés vers les grands marchés de la sous-région appelés à accompagner le boom des infrastructures (Angola, RDC, Nigéria et Afrique de l'Ouest...).

Cette émergence de la CEMAC comme pôle métallurgique se traduira d'ici 2025 par la création d'environ 100 000 entreprises de toutes tailles générant 1 à 1,5 millions d'emplois directs indirects et induits. Une cinquantaine de PME de production de produits métalliques verront le jour, avec notamment des produits pour le BTP et les infrastructures (fer à béton et autres produits métalliques, armatures...), des produits de charpente et de revêtement à base d'aluminium (profilés, bacs alu, ...), de la fonte pour la fabrication de bonbonnes de gaz ou des ustensiles de cuisine. Des milliers de micro et petites entreprises compléteront ce dispositif dans des métiers et services liés au BTP.

Le tableau suivant présente un panorama des grands projets du pilier Mines et Métallurgie dans le cadre du PER.

**Tableau 5 : Grands projets dans les mines et la métallurgie**

| FILIERES             | PROJETS  | LOCALISATION    | ECHEANCE |
|----------------------|--|-----------------|----------|
| Mines et métallurgie | Extension de l'unité de production d'aluminium de Edea (400 000 tonnes)                          | Cameroun        | 2015     |
| Mines et métallurgie | Usine métallurgique de Moanda (manganèse métal, silico-manganèse)                                | Gabon, Cameroun | 2015     |
| Mines et métallurgie | PME et MPE de commerce et de services de matériaux de construction, de cuisine...                | CEMAC           | 2015     |
| Mines et métallurgie | Pôle de transformation de l'aluminium (profilés, bacs alu., armatures, ustensiles de cuisine...) | Cameroun        | 2016     |
| Mines et métallurgie | Usine de production d'aluminium (port de KRIBI)  | Cameroun        | 2018     |
| Mines et métallurgie | Usine sidérurgique (production de minerai directement réduit, acier et alliages de fer)          | Gabon, Cameroun | 2020     |
| Mines et métallurgie | Pôle de transformation fer (matériaux de construction BTP ...)                                   | Gabon, Cameroun | 2020     |

## **La CEMAC « Puissance verte » se fera grâce à un aménagement durable et une pleine valorisation du potentiel économique des espaces forestiers et agricoles**

Au niveau des filières de l'économie verte (économie forestière, agriculture et industries agroalimentaires, élevage et pêche), le potentiel diversifié sera pleinement valorisé, dans une optique de gestion durable des ressources et de préservation de l'environnement, ainsi que d'une reconnaissance internationale de la forêt du bassin du Congo comme puits majeur de carbone, accompagné d'une juste rémunération de ce rôle.

Au niveau de l'économie forestière, Il s'agira d'engager une gestion durable avec :

- i) La généralisation de la pratique d'aménagement durable des exploitations forestières, en particulier les petits permis d'exploitation gérés par les autochtones. Pour optimiser cette gestion et mutualiser les coûts, des outils modernes de pilotage, de suivi et d'aménagement des espaces seront utilisés au niveau régional : plan géomatique, cartographie des espaces, cadastre.
- ii) Le développement des réserves et parcs de biodiversité, des aires marines protégés en particulier sur les territoires lagunaires et marines;
- iii) Le développement des activités de valorisation des Produits Forestiers Non ligneux (PFNL) au profit des populations locales.
- iv) La mise en place de technopôles, véritables centres d'innovation et de vulgarisation des savoirs (diffusion de résultats de recherche, innovation technologique, gestion de partenariats...). Quatre technopôles sont prévues : le technopôle de l'économie forestière, le technopôle agropastoral des savanes, le technopôle dédié à l'agriculture tropicale de plantation, le technopôle Pêche et Aquaculture (cf. encadré 1 page suivante).

Un million d'emplois seront ainsi créés d'ici 2025 dans l'ensemble des filières de l'économie verte. De nombreux emplois viendront de la généralisation de la valorisation du bois, avec le développement d'exportation de sciages de plaqués et l'essor des filières du bois d'œuvre pour le BTP et l'ameublement, grâce à un effort conséquent de formation, d'insertion et d'appui à l'équipement.

Les filières d'élevage et de pêche impliqueront une multitude de Micro et Petites Entreprises. Ainsi, 50 000 entreprises, allant des PME de type industriel à la petite transformation artisanale verront le jour dans des secteurs divers : transformation et valorisation de la viande (abattoirs, boucheries-charcuteries, transformation artisanale, tanneries.), élevage intensif (élevage porcin, aviculture, petites filières d'élevage), activités de transport-stockage-logistique, activités de commerce et de services. Ces filières bénéficieront de l'appui de structures de formation et d'apprentissage permettant de professionnaliser les filières de transformation artisanale et de mieux organiser l'ensemble de la chaîne de valorisation, notamment la commercialisation.

Par ailleurs, plus de 20 000 exploitants agricoles issus d'écoles de formation (lycées agricoles délivrant des BTS et des baccalauréats professionnels) seront insérés dans les métiers d'exploitants dans les filières agricoles, d'élevage, de pêche et de production aquacole. Ils constitueront le soubassement d'une population d'exploitants modernes autochtones, opérant aux côtés de grandes exploitations gérées par des multinationales agricoles, qui joueront un rôle clé d'encadrement et de diffusion de leur savoir-faire. Un Institut de Technologie Alimentaire, centre de recherche appliquée dédié à la formation et à l'incubation d'opérateurs dans la transformation des produits agricoles, de pêche et d'élevage, verra le jour.

Le tableau suivant présente un panorama des grands projets de l'Economie verte dans le cadre du PER.

**Tableau 6 : Grands projets dans l'agro-industrie, l'élevage, la pêche et l'aquaculture**

| FILIERES                       | PROJETS  | LOCALISATION                               | ECHÉANCE |
|--------------------------------|--|--|----------|
| Elevage et Pêche               | Pôles de développement filières d'élevage intensif (aviculture, élevage porcin...) | Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale | 2015     |
| Economie forestière            | Plateformes nationales de transformation du bois et de valorisation des PFNL       | CEMAC                                      | 2017     |
| Elevage et Pêche               | Plateforme régionale de valorisation du bétail-viande et produits dérivés          | Tchad (Njaména)                            | 2017     |
| Elevage et Pêche               | Plateforme régionale de valorisation et de commerce des pêcheries continentales    | Centrafrique (Bangui)                      | 2017     |
| Elevage et Pêche               | Plateformes de transformation de produits de pêche maritime et lagunaire           | Gabon, Guinée Equatoriale                  | 2017     |
| Agriculture et Agro-industries | Pôles nationaux de transformation de produits agricoles et alimentaires            | CEMAC                                      | 2020     |
| Agriculture et Agro-industries | Pôles de produits agricoles tropicaux de plantation                                | Cameroun, Centrafrique, Congo              | 2020     |

**Encadré 1 : Quatre technopôles pour accélérer le développement de l'économie verte de la CEMAC**

- Le « *Technopôle de l'économie forestière* » aura en charge ; i) de rassembler et de produire l'expertise nécessaire pour la valorisation de la forêt du Bassin du Congo ;ii) la gestion d'un système d'information permettant de délivrer des informations sur l'état de la forêt et de rendre plus efficaces les moyens de contrôle ; iii) un appui dans l'expertise et l'encadrement de l'aménagement durable des exploitations forestières, ainsi que l'accompagnement dans des processus de certification (type FSC); iv) et la mise en place d'un dispositif de formation et d'apprentissage permettant l'accélération de la valorisation du bois tropical.
- Le « *Technopôle agropastoral des savanes* » aura pour objectif le développement de la filière bétail –viande dans l'espace Tchad-Cameroun-RCA, pour l'autosuffisance de la CEMAC et l'exportation vers les pays fortement peuplés de la région (Nigéria, RDC, Angola). Le technopôle organisera un système d'épidémiologie-surveillance et un dispositif de vaccination protégeant efficacement le cheptel contre les grandes maladies endémiques dans la région (trypanosomiases, péripneumonie contagieuse bovine, peste bovine brucellose, peste des petits ruminants...), développera un processus d'intensification à travers la stabulation et l'amélioration des races, avec la mise à la disposition des éleveurs d'une offre économique d'insémination artificielle. Il disposera d'un laboratoire de fabrication, d'acquisition et de stockage de vaccins. Le dispositif de technopôle sera complété par l'érection d'un pôle transfrontalier de développement du bétail –viande doté :
  - D'un marché de bétail régional de référence et aménagé (dispositif d'alimentation en eau et d'abreuvement, aires de parcage des animaux, centre de contrôle vétérinaire, marché physique...),
  - D'un parc industriel de valorisation du bétail comprenant une usine de fabrication d'aliments composés,
  - D'un abattoir pour ruminants de grande capacité, avec un dispositif de stockage –maturation de la viande sous froid,
  - D'une plateforme adossée à l'abattoir, aménagée et équipée pour accueillir des PME et petites entreprises de valorisation et de négoce de la viande (charcuterie, viande séchée, fumée...)
  - une tannerie équipée traitant jusqu'à 6000 peaux par jour exportés en « wet blue ».

Un deuxième volet du technopôle agropastoral des savanes est un centre dédié à l'agriculture de la zone des savanes soudano-sahéliennes. Ce centre géré par le PRASAC prendra en charge des programmes d'appui aux filières (coton, cultures maraichères, céréales sèches). Le centre expérimentera différentes conditions de culture (culture sous pluie, culture de décrue et culture irriguée) de façon à mettre à la disposition des agriculteurs des Etats membres des paquets technologiques et des itinéraires techniques.

- **Le technopôle dédié à l' « Agriculture tropicale de plantation »** doit assurer la promotion et le développement d'une agriculture d'exportation compétitive. Les spéculations visées sont les produits agricoles tropicaux d'exportation (huile de palme, hévéa, cacao, café, fruits tropicaux, fleurs coupés...). La CEMAC, compte tenu de son potentiel en terres agricoles et en eau et la diversité de ses climats, a vocation à devenir le troisième pôle d'exportation de produits agricoles tropicaux après l'Amérique sud et centrale et l'Asie du sud-est. Le technopôle aura un rôle central dans ce processus :
  - Aider les Etats dans la mise en place de services de cadastre rural pour déterminer et affecter les terres selon leur vocation et les choix de filières des pays ;
  - Gérer les partenariats avec les institutions de recherche (CGIAR par exemple), les grandes sociétés internationales opérant dans la production et le négoce des produits tropicaux et disposant de solutions techniques
  - Disposer d'une grande surface de terres agricoles permettant de réaliser des pépinières d'expérimentations et de multiplication variétale sur les différentes spéculations agricoles visées
  - Fonctionner en réseau et en partenariat avec les structures nationales de recherche et les institutions de développement et de vulgarisation agricole. Ces différentes institutions seront représentées au conseil de surveillance du technopôle.
  - Former des formateurs et techniciens originaires des Etats membres pour renforcer leurs capacités.
- **Le technopôle dédié à la « Pêche et Aquaculture »** a vocation à être le Centre de référence et d'appui à la mise en œuvre des politiques régionales pour la pêche et l'aquaculture. Il sera l'instrument d'organisation d'une gestion commune et mutualisée du territoire marin de la CEMAC, avec l'utilisation de moyens satellitaires, de moyens aériens de surveillance ou la mise en place de patrouilles. Il veillera à l'harmonisation des conditions d'agrément des armements de pêche et l'évolution vers un dispositif unique d'agrément, l'érection d'un armement communautaire, une politique coordonnée de sauvegarde de la mangrove et de

l'écosystème des zones d'embouchure, de promotion d'aires marines protégées, de reconstitution des habitats des poissons. Il assurera la prise en charge technique de la négociation d'accords de pêche. Il favorisera l'aménagement de halls de débarquement et de plateformes industrielles et artisanales de stockage et de traitement du poisson. Enfin, il érigera des plateformes de débarquement et de transformation artisanale des produits de pêche, notamment à proximité des embarcadères de ports fluviaux.

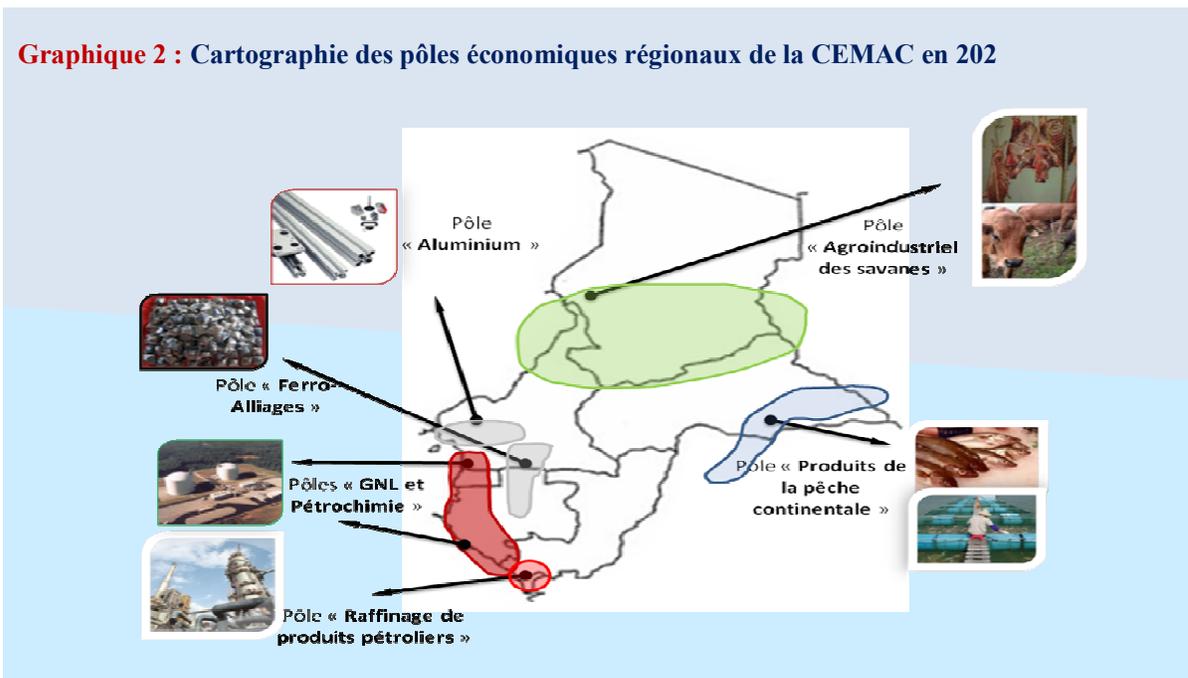
### **Le PER permettra à l'horizon 2025 de redessiner l'aménagement du territoire de l'espace CEMAC, avec l'émergence de six grands pôles économiques régionaux**

Les six pôles régionaux sont :

- 1) Le pôle industriel de « Raffinage de produits pétroliers », avec l'unité régionale de raffinage, un pôle industriel d'emballage de bouteilles de gaz GPL et de gaz industriels, et la création de PME dans une diversité d'activités connexes.
- 2) Le pôle GNL et Pétrochimie, avec les usines de GNL, la fabrication d'engrais de synthèse de type NPK (urée, fertilisants...) et une kyrielle d'activités connexes.
- 3) Le pôle Aluminium, avec l'exploitation de la bauxite de l'ADAMAOUA, un grand port abritant une usine de production d'aluminium de rang mondial) ; en aval, une plateforme industrielle produisant divers matériaux de construction et de produits de revêtement, notamment pour le marché régional du BTP (bacs alu et profilés, armatures, produits de revêtement ...).
- 4) Le pôle Acier - Ferro-Alliages, avec une à deux usines sidérurgiques produisant minerai de fer réduit (DRI), acier et alliages de fer et en aval, des PME fabriquant une diversité de matériaux de construction métalliques notamment pour les marchés de BTP et d'infrastructures (fer à béton, armatures, produits galvanisés, matériel agricole, ...).
- 5) Le pôle régional Agro-industriel des savanes, couvrira les activités agropastorales des régions nord du Cameroun et de la RCA et le Tchad. L'appui d'un technopôle dédié aura un effet d'accélérateur des processus d'intensification des élevages et de valorisation des ruminants avec l'érection d'une plateforme d'abattage et de valorisation de la viande et des sous – produits. Un volet du technopôle sera consacré au développement de céréales sèches, protéagineux, de la relance de la filière coton, de production et d'exportation de produits maraichers comme l'oignon, la pomme de terre....
- 6) Le pôle « Produits de la pêche continentale » situé à Bangui sera une plateforme régionale de transformation, de groupage et de commerce de produits de pêche et d'aquaculture continentale, mis en œuvre sur le fleuve Congo – Oubangui. Ce pôle profitera de la disponibilité du transport fluvial pour regrouper les produits de pêche de différents centres de transformation adossés aux embarcadères et permettra d'atteindre un large marché couvrant une partie importante de la RDC de l'Angola et les marchés du Tchad nord Cameroun et Nigéria.

Ce pôle prendra place dans une vaste plateforme incluant un port fluvial aménagé, un port sec et un marché d'intérêt régional, ayant vocation de commerce de produits agricoles, de viande et produits de pêche. Bangui sera une plateforme logistique la plus économique pour l'approvisionnement de vastes marchés de la RDC et de l'Angola. Il sera relié par la voie fluviale à Brazzaville et aux ports camerounais par le chemin de fer et la route.

Le graphique 2 présente les six pôles économiques régionaux.



A ces pôles régionaux impliquant plusieurs Etats membres, s'ajouteront des pôles nationaux dédiés au potentiel spécifique de chaque Etat membre et qui doivent être pris en compte dans les stratégies de développement national de chaque Etat membre.

L'émergence de ces pôles régionaux se fera grâce à l'aménagement de **Zones Economiques Spéciales** autour de ces pôles, qui faciliteront l'arrivée de l'investissement privé et l'implantation des entreprises (cf. encadré 2).

### **Encadré 2 : les Zones économiques spéciales (Z.E.S.)**

#### **1) Un rôle de précurseur d'environnement des affaires favorables à l'investissement :**

La ZES est aménagée pour faciliter l'installation des entreprises en mettant à leur disposition des aires aménagées avec des infrastructures de transport (routes –chemin de fer...), un accès aux facteurs de production comme l'électricité, l'eau, des fluides industriels (vapeur d'eau, air comprimé...) des services logistiques ou de télécommunications.

Il y'a également des mesures incitatives comme une administration de la zone aidant les entreprises à résoudre leurs problèmes et les représentant devant les autorités, un guichet facilitant les créations et installations d'entreprises, une fiscalité attractive, la disponibilité de main d'œuvre, la possibilité de rapatrier les bénéfices, l'accès au marché régional.

#### **2) Un rôle d'accélération de l'intégration régionale :**

Le statut de Zone Economique Spéciale (ZES) dans le cadre du PER CEMAC concernera spécifiquement les six grands pôles économiques ayant une vocation régionale. La ZES permettra d'attirer dans chaque pôle un important tissu d'entreprises. Elle sera un puissant support de l'intégration régionale, en garantissant l'accès aux marchés des pays de la région pour les entreprises des pôles. Les entreprises pourront employer librement une main d'œuvre originaire de l'ensemble de pays CEMAC, sans discrimination.

La Zone Economique Spéciale se trouve en général à proximité des ressources qu'elle valorise. Elle peut être localisée à l'intérieur du territoire d'un pays (par exemple l'érection d'une zone économique spéciale dédiée à la transformation de l'aluminium autour du port de Kribi). Elle peut se trouver dans une zone géographique transfrontalière à deux ou plusieurs pays. Comme ZES transfrontalière, on peut citer le projet proposé de pôle métallurgique dans la zone (Mbalam – Bélinga) devant rassembler les ressources de fer du Gabon, du Cameroun et du Congo.

Une étude de faisabilité définira les modalités de mise en œuvre de chaque ZES.

## II) L'agenda de l'émergence

**Les cinq prochaines années doivent permettre, dans le cadre du PER, d'asseoir les fondements de l'émergence de la CEMAC.**

Dans ce cadre, aucune action de développement ne peut être durable si la CEMAC n'évolue pas dans un environnement de paix et de sécurité et il est impératif que cessent les conflits dans le territoire tchadien et centrafricain, et que les Etats membres de la CEMAC cultivent précieusement entre eux une diplomatie de bon voisinage. Par ailleurs, la mise en œuvre effective des chantiers en cours du Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC constitue également une condition nécessaire à la réussite du PER.

Cependant, ces préalables ne suffiront pas pour doter la CEMAC d'un environnement propice à l'émergence. Le développement accéléré du secteur privé, l'émergence des pôles régionaux de compétitivité ou l'afflux massif d'investissements privés ne peuvent être envisagés dans un environnement où la justice laisse à désirer, où l'électricité est rare, où la circulation n'est pas libre, où les ressources humaines ne sont pas assez formées, où l'environnement des affaires est contraignant, où le professionnalisme n'est pas une valeur forte. Comme pour toute maison, la construction de la Maison CEMAC 2025 suppose donc de commencer par les fondements et les cinq prochaines seront exclusivement dédiés à la mise en place de ces fondements prioritaires, à travers cinq axes : La vision partagée, La bonne gouvernance et l'environnement des affaires, l'intégration physique et l'aménagement du territoire, Le capital humain et enfin le marché commun et l'accès aux marchés d'exportation. Le graphique suivant montre comment ces cinq axes à construire d'ici 2015, permettront ensuite de porter l'émergence des piliers sectoriels et l'érection d'une CEMAC émergente d'ici 2025.

**Graphique 3 : Cinq axes d'ici 2015 comme fondements de la Maison CEMAC à bâtir d'ici 2025.**

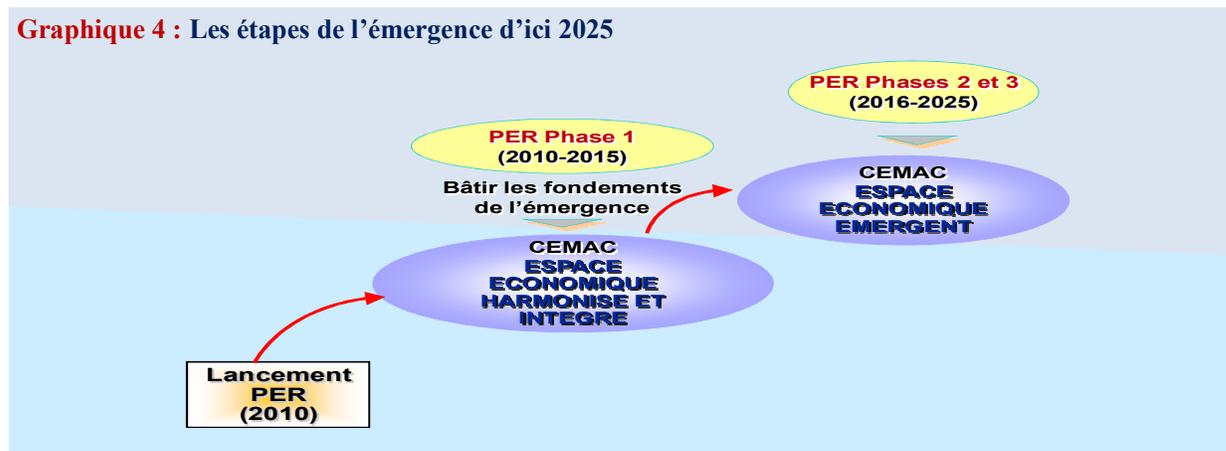


**La période 2010-2015, phase 1 du PER CEMAC, constituera ainsi la première étape vers l'émergence.**

La construction d'un espace émergent d'ici 2025 se fera ainsi par étape, avec dans une première étape la construction des fondements, qui aboutira à la mise en place d'un espace harmonisé et intégré, grâce à une vision partagée, un environnement des affaires harmonisé et plus attractif, un espace physique intégré, un capital humain renforcé et un marché CEMAC unique et en partenariat commercial avec ses principaux marchés cibles.

Le premier PER (2010-2015) constituera donc une phase 1 du PER, et sera suivi d'ici 2025 par deux autres PER : le PER phase 2 (2016-2020) et le PER phase 3 (2021-2025). Le graphique suivant illustre ces étapes.

**Graphique 4 : Les étapes de l'émergence d'ici 2025**



### III) Les composantes du PER CEMAC Phase 1 (2010-2015)

Le PER CEMAC Phase 1 (2010-2015) représente un ensemble précis, complet et cohérent de programmes pour accompagner l'avancée de la zone CEMAC vers l'émergence. Il se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 31 programmes et 88 dossiers d'actions. L'ensemble de ce programme est synthétisé ci-après.

#### **Axe 1, Vision Partagée : 3 objectifs stratégiques et 4 programmes.**

Le PER CEMAC représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région. Cette vision doit être partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion et de mobiliser toutes les énergies dans la même direction. Pour y arriver, cet axe vise 3 objectifs stratégiques et comporte 4 programmes.

Le premier Objectif Stratégique est d'assurer une large diffusion de la vision CEMAC 2025 et du PER, que ce soit de façon directe à travers des **séances de présentation et d'échanges** auprès d'acteurs régionaux, nationaux et de partenaires internationaux clés (**programme 1**) ou indirecte à travers la **communication institutionnelle** (**programme 2**).

Le deuxième Objectif Stratégique vise à assurer la déclinaison et l'appropriation du PER au niveau de chaque Etat membre, à travers **l'élaboration d'un PER volet pays** (**programme 3**). Ce PER volet pays est indispensable pour assurer une réelle mise en œuvre du PER, en apportant la cohérence nécessaire entre le PER CEMAC et les stratégies de développement nationales. Il permettra aux Etats membres et à la Communauté de partager un même agenda de développement, et d'agir en synergie et de façon cohérente.

Le troisième Objectif Stratégique est d'assurer un pilotage efficace du PER à travers un **cadre institutionnel de mise en œuvre approprié** (**programme 4**), aussi bien au niveau régional qu'au niveau national. Dans ce cadre, un système de monitoring et de suivi-évaluation impliquant tous les acteurs doit être mis en place et rigoureusement suivi.

## Axe 2, Gouvernance et environnement des affaires : 3 Objectifs Stratégiques et 10 Programmes.

L'amélioration de la gouvernance des institutions communautaires et la mise en place d'un environnement des affaires harmonisé et plus attractif constitue un des défis majeurs de la CEMAC. Sans un tel environnement, la CEMAC ne peut bâtir une économie compétitive et une émergence durable de la zone n'est pas envisageable. Ce défi sera pris en charge à travers trois objectifs stratégiques et dix programmes.

Le premier Objectif Stratégique vise à consolider la bonne gouvernance. La CEMAC a résolument engagé ce chantier en initiant dès 2006 le **Programmes des Réformes Institutionnelles de la CEMAC (programme 5)**. Ces réformes doivent être mises en œuvre et les capacités des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté renforcées. De même, le **système de passation des marchés publics doit être réformé (programme 6)**, afin de garantir une meilleure gestion des ressources de la Communauté. Enfin, la **transparence dans la gestion des matières premières doit être renforcée (programme 7)**, conformément aux engagements internationaux des Etats pétroliers de la CEMAC.

Le deuxième Objectif Stratégique vise à approfondir l'intégration économique pour aboutir à un véritable marché commun. Ceci se fera à travers le **renforcement du système statistique régional (programme 8)**, le **renforcement du dispositif de surveillance multilatérale (programme 9)** et la **mise en place de la réforme fiscale (programme 10)**.

Le troisième Objectif Stratégique vise à améliorer l'environnement des affaires et à promouvoir l'investissement. La bataille la plus délicate pour bâtir les fondements de l'émergence se jouera sans doute au niveau de l'environnement des affaires de la CEMAC, aujourd'hui peu attrayant. Quatre programmes sont prévus pour le mettre à niveau. **La réforme et l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands d'une part (programme 11)**, et la **mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé (PPP) d'autre part (programme 12)**, permettront à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures économiques de base (électricité, transports, télécommunications, eau...) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des partenariats publics privés. Dans ce cadre, une véritable **stratégie de mobilisation de ressources financières, internes et externes, (programme 13)** devra permettre à la CEMAC d'éviter les blocages habituels liés aux difficultés de financement des projets. Enfin, le programme **Entreprendre en zone CEMAC (programme 14)** visera à développer l'esprit d'entreprise, dans une zone où la culture de l'entrepreneuriat reste encore trop faible.

## Axe 3, « Intégration physique et aménagement du territoire » : 2 objectifs stratégiques et 8 programmes.

Ce troisième axe du PER vise à engager le rattrapage accéléré en matière d'infrastructures physiques, à travers deux objectifs stratégiques et huit programmes.

Le premier Objectif Stratégique est de passer d'un espace communautaire cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes seront mis en place. **Le programme régional d'interconnexions électriques (programme 15)** vise à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, mais également à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production. **Le programme régional de développement des infrastructures de transport (programme 16)** vise la mise en place progressive d'une infrastructure multimodale intégrée, en cohérence avec les grands corridors régionaux et favorisant un aménagement cohérent et coordonné de l'espace CEMAC (cf. tableau 7 et graphique 5 page suivante).

**Le programme CEMAC numérique (programme 17)** permettra à la CEMAC, à travers le projet « Central Africa Backbone », de réduire le fossé numérique en reliant par fibre optique l'ensemble des pays de la CEMAC, ceci en deux phases (le Cameroun, la RCA et le Tchad dans la première phase, puis le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans la seconde phase). Enfin, **un programme spécial pays enclavés (programme 18)** permettra un meilleur maillage de tout l'espace territorial de la CEMAC, avec des projets d'infrastructures spécifiques en RCA et au Tchad, dans les transports, l'électricité, les télécommunications et l'eau. Par solidarité avec les pays enclavés, 10% du budget d'infrastructures du PER sera consacré à ce programme.

Le deuxième Objectif Stratégique vise à protéger l'environnement de la CEMAC et à aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles, ceci autour de quatre programmes.

**Le programme de système d'information géospatial de la CEMAC (programme 19)** vise à doter la CEMAC des outils modernes de gestion de l'espace et de l'environnement. Il permet la mise en place d'un système de cartographie supranational, reposant sur des normes de géo-référencement communes à tous les acteurs (Etats membres et CEMAC). Il sera ainsi possible, à partir des mêmes fonds de cartes numérisées, de croiser des analyses pour une meilleure préservation de l'environnement, une surveillance accrue des zones stratégiques ou une gestion optimisée de l'aménagement du territoire. Une cellule régionale de 3 à 4 experts sera mise en place au sein de la Commission de la CEMAC pour élaborer et mettre en œuvre ce projet.

**Le programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles (programme 20)** vise à donner au Bassin du Congo les moyens de jouer de façon durable un rôle de premier plan dans l'absorption des gaz à effet de serre (GES). Il prévoit le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD, la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières, y compris pour les petits permis), le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt, le développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux, la valorisation à 100% du bois tropical CEMAC et le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane.

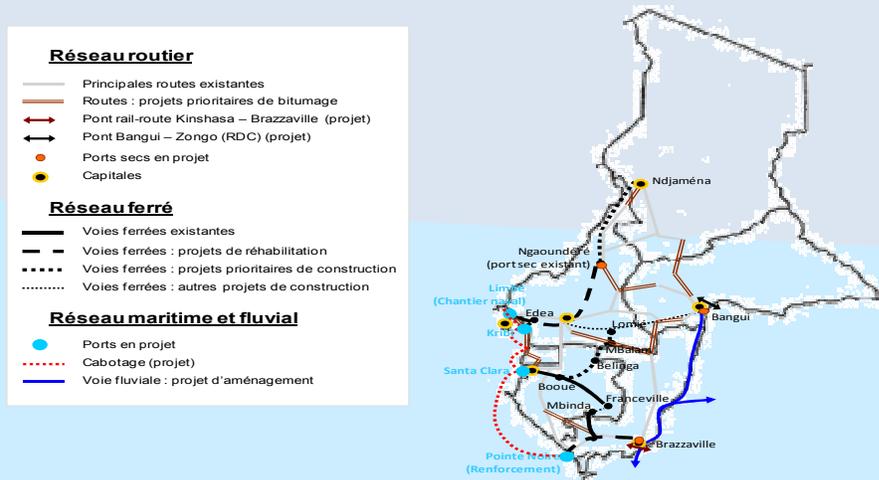
**Le programme régional de développement de l'habitat (programme 21)** vise à compléter l'aménagement du territoire, à travers un mécanisme approprié de soutien au développement de l'habitat régional, allant du développement des filières de production de matériaux locaux de construction à la production du logement proprement dit.

Enfin, **le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux (programme 22)** permettra de définir les modalités de mise en place des zones économiques spéciales et de faciliter ainsi l'émergence des six pôles de compétitivité régionaux identifiés.

**Tableau 7 : Programme régional de développement des infrastructures de transport**

| A Routes : aménagement et bitumage            |  |
|---|--|
| 1   | Bossembele / Bossangoa / Bekay (RCA) / Mbaikoro (Tchad)                  |
| 2   | Ouesso / Bomassa (Congo) / Bayanga / Nola / Mbaiki (RCA)                 |
| 3   | Sangmelima (Cameroun) / Souanke / Ouesso (Congo)                         |
| 4   | Libreville / Medouneu (Gabon) / Akurenam / Evinayong (GE)                |
| 5   | Ngaoundéré / Garoua-Boulaï (Cameroun) / Bouar (RCA)                      |
| 6   | Mouila / Ndende (Gabon) / Dolisie (Congo)                                |
| 7   | Bata (GE) / Kribi / Douala (Cameroun)                                    |
| 8   | Maroua (Cameroun) / Ndjamena (Tchad)                                     |
| B Chemins de fer                              |  |
| 9   | Construction ligne Ndjaména - Ngaoundéré                                 |
| 10  | Aménagement / réhabilitation ligne Ngaoundéré – Edéa                     |
| 11  | Aménagement / réhabilitation ligne Brazzaville - Pointe Noire            |
| 12  | Construction de - Booué + Ntoum - Santa Clara                            |
| 13  | Construction ligne Mbalam – Bélinga                                      |
| 14  | Construction ligne Lomié – Mbalam  |
| C Autres projets d'intégration des transports |  |
| 15  | Aménagement du réseau fluvial Congo - Oubangui                           |
| 16  | Pont rail-route Kinshasa-Brazzaville                                     |
| 17  | Port sec de Brazzaville  |
| 18  | Port sec de Bangui   |
| 19  | Société de cabotage (conteneurs)   |
| 20  | Société de transport maritime (personnes et marchandises en vrac)        |
| 21  | Air Cemac  |
| 22  | Port en eau profonde de Kribi  |
| 23  | Port en eau profonde Santa Clara   |
| 24  | Extension port de Pointe Noire   |
| 25  | Chantier Naval et Industriel Limbé                                       |
| 26  | Elaboration d'un schéma directeur des transports en zone CEMAC 2015-2025 |

**Graphique 5 : Projets d'infrastructures physiques prioritaires**



#### **Axe 4, Capital humain : 2 Objectifs stratégiques et 4 Programmes**

Renforcer son capital humain constitue un de grands défis de la CEMAC. L'émergence n'est pas envisageable si les secteurs moteurs de croissance ne disposent pas de ressources humaines qualifiées. Un renforcement structurel de l'offre de formation supérieure, et de manière générale le renforcement du capital humain de la Communauté, doivent donc être préparés dès à présent pour obtenir des résultats significatifs d'ici une à deux décennies. Cet axe du PER vise à accompagner les Etats membres de la CEMAC dans cette préparation à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Le renforcement de la qualification des ressources humaines constitue le premier Objectif Stratégique et sera atteint à travers deux programmes.

**Le programme d'appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur (programme 23)** vise à favoriser le développement dans la CEMAC de structures de formation supérieure répondant aux normes de qualité internationale et financièrement solides, en particulier dans le domaine du management et dans les grands piliers de croissance. Dans ce cadre, des appuis seront mis en place pour stimuler les centres d'excellence potentiels identifiés, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.

**Le programme de développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage (programme 24)** vise à doter les Etats membres des cadres moyens et ouvriers qualifiés requis par le développement de secteurs tels que le BTP, l'électricité, les télécommunications, le pétrole, le gaz, l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou la sous-traitance industrielle. Dans ce cadre, la CEMAC mettra en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de l'apprentissage, en appui aux politiques nationales.

Le deuxième objectif stratégique vise à renforcer le système de santé régional à travers deux programmes.

**Le programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme, fièvre Ebola, tuberculose ...) (programme 25)** permettra à la CEMAC de renforcer la coordination entre les Etats membres et d'optimiser l'impact des moyens mis en place pour lutter contre les grandes endémies. Dans ce cadre, l'institution spécialisée de la CEMAC chargée de la lutte contre les grandes endémies, l'OCEAC, basée à Yaoundé, sera transformée dès 2010 en Agence de la CEMAC (dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles en cours). Ceci permettra de renforcer sa synergie opérationnelle avec la Commission de la CEMAC, tout en lui maintenant sa souplesse opérationnelle.

**La mise en place d'un réseau régional de soins spécialisés de haut niveau (programme 26)** se fera en identifiant des structures de santé de référence et en contribuant à travers divers appuis à leur renforcement (label communautaire, subventions ponctuelles, facilitations de partenariats techniques internationaux...).

#### **AXE 5, Marché commun et accès aux marchés d'exportation : 2 Objectifs stratégiques et 4 Programmes**

L'axe 5 du PER doit permettre de concrétiser l'ambition de la CEMAC de devenir un acteur moteur d'un marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. Ceci se fera à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Le premier Objectif Stratégique est d'accélérer la mise en œuvre du marché commun, à travers trois programmes.

**Le programme de libéralisation du commerce intracommunautaire et de renforcement de la concurrence (programme 27)** vise à faire du marché de la CEMAC un espace économique ouvert et concurrentiel. Cela suppose d'engager la réforme des textes communautaires en matière de commerce, de réviser et d'appliquer les textes sur les règles d'origines, d'assurer la compensation temporaire des pertes de recettes liées à la libéralisation du commerce régional et enfin d'élaborer et d'appliquer la réglementation régionale sur la concurrence. La Commission de la CEMAC assumerait ainsi les capacités d'initiative et le rôle d'arbitre communautaire que lui confèrent ses nouveaux statuts.

**Le programme de facilitation des transports et transits (programme 28)** vise à lever les entraves au développement du commerce intracommunautaire, à travers la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières et l'interconnexion des administrations douanières, ceci dans la continuité et la complémentarité du programme en cours de Facilitation et Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (Fastrac).

**Le programme de libre circulation des personnes et de droit d'établissement (programme 29)** vise à rendre effectif la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, en commençant dès janvier 2010 par la mise en place du passeport communautaire biométrique. Par ailleurs, la liberté d'établissement devra être progressivement renforcée à travers des concertations régionales et des accords entre les corps de métier (architectes, médecins, pharmaciens...), sous l'égide de la Commission et la CEMAC.

L'Objectif Stratégique 12 vise à renforcer la compétitivité des entreprises de la CEMAC et à faciliter leur accès aux marchés d'exportation, ceci à travers deux programmes.

**Le programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation (programme 30)** vise à mettre le tissu économique de la CEMAC aux standards de la compétition internationale dans les grandes filières d'exportation. Il s'agit notamment de l'électricité, du bois, des hydrocarbures, des filières métallurgiques, de la filière bétail/viande, des filières agricoles de plantation, et des filières d'élevage intensif et de produits vivriers. Chaque filière fera l'objet d'un appui visant à un renforcement des capacités ou à une meilleure structuration de sa chaîne de valeur.

**Le programme de renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux (programme 31)** vise enfin à adapter la diplomatie économique et commerciale de la CEMAC et des Etats Membres aux exigences de la nouvelle vision d'une CEMAC émergente. Dans ce cadre, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation avec l'Europe doivent contribuer à la mise en place accélérée du PER. De même, des partenariats renforcés devront se mettre en place avec des pays ou des régions susceptibles de jouer un rôle stratégique dans la mise en œuvre du PER (CEEAC, Nigéria, Chine, Inde, Brésil etc.).

## IV) La stratégie de mise en œuvre

### IV a) La stratégie de financement du PER

Le PER requiert d'ici 2025 environ 20 000 milliards F CFA de ressources financières (estimation provisoire), dont 56% de ressources privées, 37% de ressources concessionnelles et 6% de ressources fiduciaires. La mise en œuvre effective du PER permettrait ainsi de dynamiser l'investissement privé et de développer les Investissements Directs Etrangers (IDE) dans la zone CEMAC. Un « amorçage » de la pompe par des ressources publiques apparaît cependant incontournable pour attirer l'investissement privé. Les ressources fiduciaires elles mêmes représenteront 39% des ressources requises la première année avant de baisser progressivement jusqu'à 4% en 2015.

D'où viendront ces ressources d'amorçage ? Deux recommandations sont à l'étude à ce stade :

- i. **Dédier intégralement les recettes de la TCI aux ressources fiduciaires du PER**, et financer par ce mécanisme au moins 10% des ressources fiduciaires requises. Dans ce cadre, la correction des distorsions liées à la TCI et le recouvrement intégral de cette TCI constituent un impératif immédiat. Par ailleurs, la Commission de la CEMAC devra engager une étude pour identifier les sources de financement qui viendront remplacer une TCI appelée à se tarifier dans un contexte international de démantèlement douanier.
- ii. **Mettre en place un Fonds d'investissement Régional « Fonds Emergence Cemac », alimenté par une redevance sur les revenus pétroliers.** Les ressources de ce Fonds seront confiées à des gestionnaires de fonds spécialisés, avec trois guichets sectoriels : i) Un guichet Energie ii) Un guichet Infrastructures (hors électricité) ; iii) Un guichet Général (mines et métallurgie, BTP, agriculture, bois...).

#### **IV b) Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PER**

Le PER constitue un plan clair, cohérent, découlant d'une vision à long terme et déclinée de façon détaillée en programmes et projets. A cet égard, la CEMAC a gagné la première bataille, celle d'une bonne planification. Il reste la deuxième et la plus délicate, celle de l'exécution.

La bonne mise en œuvre du PER nécessite la création d'un cadre institutionnel approprié, chargé de la gestion et du suivi-évaluation du programme, avec la participation de tous les acteurs impliqués, qu'il s'agisse des États membres, des organes et institutions communautaires, des opérateurs du secteur privé ou des partenaires au développement. Le dispositif de pilotage sera structuré autour de trois composantes clés : un comité de pilotage, un comité régional des experts et des cellules nationales du PER. Une Cellule d'Appui à la mise en œuvre du PER, bénéficiant d'une assistance technique, assistera le Comité de pilotage afin de disposer au quotidien de tous les dispositifs et outils requis pour un suivi efficace et une animation dynamique du programme. Des partenaires au développement et des personnes ressources pourront être, en cas de besoin, invités à participer à titre consultatif à ces instances.

L'efficacité de ce dispositif de pilotage et de mise en œuvre du PER sera aussi liée à sa capacité à assurer une animation dynamique de l'ensemble du Programme, avec une diffusion rapide de l'information, des concertations permanentes avec l'ensemble des acteurs clés ou encore une forte mobilité et flexibilité pour répondre aux sollicitations des partenaires régionaux et internationaux. A cet égard, la qualité de l'environnement technologique (électricité, télécommunications avec haut débit...) et l'accessibilité du lieu de localisation de la Commission pour l'ensemble des partenaires régionaux et internationaux (aéroport international, hub régional, infrastructures hôtelières...) sera critique. La prise en compte de cet impératif pour la réussite du PER rend incontournable l'ouverture par la Commission de la CEMAC d'un bureau de représentation à Douala pour abriter le dispositif dédié à la mise en œuvre du PER (bureaux et salles de réunion du dispositif institutionnel, locaux de la Cellule du Suivi de la mise en œuvre du PER et de nouveaux services ou structures dédiés à cette mise en œuvre).

#### **IV c) Le calendrier de mise en œuvre de la phase 1 du PER**

La capacité de la Commission de la CEMAC, structure locomotive de la mise en œuvre du PER, reste à ce stade limitée et évoluera avec son programme en cours de renforcement des capacités. Sur cette base, et en tenant compte de la montée en régime progressive du PER, 4 phases ont été identifiées d'ici 2015 : la phase de démarrage (3 mois), la phase de décollage (2010-2011), la montée en puissance (2012-2013) et la vitesse de croisière (2014-2015).

**Annexe 1 : Composantes et calendrier de mise en œuvre de la phase 1 du PER (jaune=phase préparatoire)**

| AXES   | Objectifs stratégiques   | Programmes   | Calendrier mise en œuvre   |      |      |      |      |      |      |
|--|--|--|--|------|------|------|------|------|------|
|  |  |  | 2009   | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| AXE 1<br>Vision partagée                                   | OS1<br>Assurer une large diffusion de la vision CEMAC 2025 et du PER                                   | P1 – Programme de diffusion et de partage du PER CEMAC   |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P2 – Programme de communication institutionnelle du PER CEMAC  |  |      |      |      |      |      |      |
|  | OS2<br>Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre          | P3 - Elaboration pour chaque Etat membre d'un PER CEMAC volet pays   |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | OS3<br>Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficaces du PER   | P4 - Mise en place du cadre institutionnel de mise en oeuvre et de pilotage du PER |      |      |      |      |      |      |
| AXE 2<br>Bonne gouvernance et environnement des affaires   | OS4<br>Consolider la bonne gouvernance   | P5 - Mise en œuvre des réformes institutionnelles et renforcement des capacités des institutions communautaires  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P6 - Réforme des marchés publics   |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P7 - Renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P8 - Programme de renforcement du système statistique régional   |  |      |      |      |      |      |      |
|  | OS5<br>Approfondir l'intégration économique  | P9 - Renforcement du dispositif de surveillance multilatérale  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P10 - Mise en place de la réforme fiscale  |  |      |      |      |      |      |      |
|  | OS<br>Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement                            | P11 - Réforme et harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands (électricité, transport, télécommunications) |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P12 - Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé   |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P13 - Mobilisation des ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P14 - Programme "Entreprendre en zone CEMAC"   |  |      |      |      |      |      |      |
| AXE 3<br>Intégration physique et aménagement du territoire | OS7<br>Bâtir un espace CEMAC espace intégré  | P15 - Programme régional de développement des interconnexions électriques  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P16 - Programme Régional de développement des Infrastructures de transport   |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P17 - Programme CEMAC numérique  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P18 - Programme spécial Infrastructures Pays enclavés  |  |      |      |      |      |      |      |
|  | OS8<br>Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers et agricoles | P19 - Programme de système d'information géospatial de la CEMAC  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P20 - Programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P21 - Programme régional de développement de l'habitat   |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P22 - Programme de développement de pôles régionaux de compétitivité   |  |      |      |      |      |      |      |
| AXE 4<br>Capital humain                                    | OS9<br>Développer les ressources humaines  | P23 - Appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P24 - Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage  |  |      |      |      |      |      |      |
|  | OS10<br>Renforcer les systèmes de santé  | P25 - Programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme...)   |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P26 - Réseau régional de soins spécialisés de haut niveau  |  |      |      |      |      |      |      |
| AXE 5<br>Marché commun et accès aux marchés d'exportation  | OS11<br>Accélérer la mise en œuvre du Marché Commun  | P27 - Libéralisation du commerce intracommunautaire et renforcement de la concurrence  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P28 - Facilitation des transports et transits  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P29 - Libre circulation des personnes et droit d'établissement   |  |      |      |      |      |      |      |
|  | OS12<br>Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation           | P30 - Renforcement de la compétitivité des filières d'exportation  |  |      |      |      |      |      |      |
|  |  | P31 - Renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux   |  |      |      |      |      |      |      |

## Annexe 2 : Axe 1 PER : Vision partagée : 3 OS et 4 programmes

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>AXE 1</b><br>Vision partagée  | <b>OS1</b><br>Assurer une large diffusion de la vision CEMAC 2025 et du PER                          | <b>P1 – Programme de diffusion et de partage du PER CEMAC</b>   |
|  |  | Diffusion et échange auprès des institutions communautaires   |
|  |  | Diffusion et échange auprès de chaque Etat membre   |
|  |  | Diffusion et échange auprès des partenaires (bilatéraux, multilatéraux, secteur privé international, fondations...) |
|  |  | <b>P2 – Programme de communication institutionnelle du PER CEMAC</b>  |
|  |  | Elaboration d'une stratégie de communication institutionnelle du PER  |
|  | Mise en œuvre de la stratégie de communication   |   |
|  | <b>OS2</b><br>Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre | <b>P3 - Elaboration pour chaque Etat membre d'un PER CEMAC volet pays</b>   |
|  |  | Elaboration du PER CEMAC volet national   |
|  |  | Séminaire national de validation  |
|  |  | Mise à jour du document PER CEMAC régional (programmes)   |
|  | <b>OS3</b><br>Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficaces du PER                              | <b>P4 - Mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER</b>                            |
| Signature du décret instituant le cadre institutionnel de mise en œuvre du PER |  |   |
| Mise en place du cadre institutionnel (niveau régional et niveau pays)         |  |   |
|  |  |   |

## Annexe 3 : Axe 2 PER : Bonne gouvernance et environnement des affaires - 3 OS et 10 programmes

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>AXE 2</b><br>Bonne gouvernance et environnement des affaires                              | <b>OS4</b><br>Consolider la bonne gouvernance   | <b>P5 - Mise en œuvre des réformes institutionnelles et renforcement des capacités des institutions communautaires</b>  |
|  |   | Sécurisation de la TCI  |
|  |   | Rationalisation des institutions spécialisées   |
|  |   | Renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC   |
|  |   | Amélioration de la gouvernance des organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement)  |
|  |   | <b>P6 - Réforme des marchés publics</b>   |
|  |   | Elaboration du cadre de mise en œuvre de la réforme des marchés publics   |
|  |   | Mise en œuvre de la réforme des marchés publics   |
|  |   | <b>P7 - Renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières</b>  |
|  |   | Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)  |
|  | Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC) |   |
|  | <b>OS5</b><br>Approfondir l'intégration économique  | <b>P8 - Programme de renforcement du système statistique régional</b>   |
|  |   | Elaboration d'un programme de renforcement du système statistique régional  |
|  |   | Etude sur le financement futur de la Communauté et mise en œuvre  |
|  |   | Mise en œuvre des chantiers du programme de renforcement du système statistique régional  |
|  |   | <b>P9 - Renforcement du dispositif de surveillance multilatérale</b>  |
|  |   | Harmonisation des cadres législatif et réglementaire des finances publiques   |
|  | Renforcement des capacités humaines et matérielles des cellules nationales pour la surveillance multilatérale                                       |   |
|  | Organisation de rencontres au niveau régional des délégués des Etats et des institutions communautaires   |   |
|  | <b>OS6</b><br>Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement   | <b>P10 - Mise en place de la réforme fiscale</b>  |
|  |   | Elaboration du programme d'harmonisation de la fiscalité  |
|  |   | Mise en œuvre du programme d'harmonisation de la fiscalité  |
|  |   | <b>P11 - Réforme et harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands (électricité, transport, télécommunications)</b> |
|  |   | Réforme et harmonisation régionale des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers   |
|  |   | Réforme et harmonisation régionale des cadres institutionnel et réglementaire du secteur de l'électricité   |
|  |   | Réforme et harmonisation régionale des cadres institutionnel et réglementaire du secteur des transports   |
|  |   | Réforme et harmonisation régionale des cadres institutionnel et réglementaire du secteur des télécommunications   |
|  |   | <b>P12 - Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé</b>   |
|  |   | Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire régional de référence pour les PPP  |
|  |   | Harmonisation des différents codes sectoriels ( Mines, Gaz, Pétrole)  |
| Mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures |   |   |
| <b>P13 - Mobilisation des ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER</b>   |   |   |
| Mise en place du Fonds Emergence CEMAC et rationalisation des fonds existants                |   |   |
| Table Ronde des bailleurs des fonds pour le financement du PER                               |   |   |
| <b>P14- Programme "Entreprendre en zone CEMAC"</b>   |   |   |
| Elaboration du programme "Entreprendre en zone CEMAC"  |   |   |
| Mise en œuvre du programme "Entreprendre en zone CEMAC"                                      |   |   |

**Annexe 4 : Axe 3 : Intégration physique et aménagement du territoire : 2 OS et 8 programmes**

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>AXE 3</b><br>Intégration physique et<br>aménagement du territoire | <b>OS7</b><br>Bâtir un espace CEMAC espace<br>intégré | <b>P15 - Programme régional de développement des interconnexions électriques</b><br>Interconnexion Nord Cameroun-Tchad-RCA-Nigéria<br>Interconnexion Brazzaville-Calabar   |
|  |   | <b>P16 - Programme Régional de développement des Infrastructures de transport</b><br>Routes<br>Chemins de fer<br>Autres infrastructures  |
|  |   | <b>P17 - Programme CEMAC numérique</b><br>Projet Câble phase 1<br>Projet Câble phase 2   |
|  |   | <b>P18 - Programme spécial Infrastructures Pays enclavés</b><br>Identification / validation / montage des projets<br>Mise en œuvre   |
|  |   | <b>P19 - Programme de système d'information géospatial de la CEMAC</b><br>Mise en place d'une cellule régionale chargée du projet cartographie<br>Elaboration et mise en œuvre du projet Cartographie et mise en place du SIG  |
|  |   | <b>P20 - Programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles</b><br>Renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD<br>Généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières pour les grands comme pour les petits permis)<br>Aménagement des espaces agricoles (parcellisation, cadastre rural, infrastructures rurales, ...) |
|  |   | Renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt et développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux<br>Reboisement et régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane   |
|  |   | <b>P21 - Programme régional de développement de l'habitat</b><br>Renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat<br>Mise en place d'un mécanisme régional de soutien au financement de l'habitat<br>Mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats public-privé pour le développement de l'habitat<br>Promotion et développement de l'habitat social et restructuration de l'habitat précaire                                  |
|  |   | <b>P22 - Programme de développement de pôles régionaux de compétitivité</b><br>Choix des pôles régionaux de compétitivité<br>Définition du cadre institutionnel et réglementaire des Zones économiques spéciales et des technopoles<br>Etude de faisabilité et d'impact et mise en place des pôles régionaux de compétitivité  |
|  |   | <b>OS8</b><br>Protéger l'environnement de la<br>CEMAC, aménager et valoriser<br>les espaces forestiers et<br>agricoles   |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |

**Annexe 4 : Axe 3 : Intégration physique et aménagement du territoire : 2 OS et 8 programmes**

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>AXE 3</b><br><b>Intégration physique et aménagement du territoire</b> | <b>OS7</b><br><b>Bâtir un espace CEMAC espace intégré</b> | <b>P15 - Programme régional de développement des interconnexions électriques</b><br>Interconnexion Nord Cameroun-Tchad-RCA-Nigéria<br>Interconnexion Brazzaville-Calabar   |
|  |   | <b>P16 - Programme Régional de développement des Infrastructures de transport</b><br>Routes<br>Chemins de fer<br>Autres infrastructures  |
|  |   | <b>P17 - Programme CEMAC numérique</b><br>Projet Câble phase 1<br>Projet Câble phase 2   |
|  |   | <b>P18 - Programme spécial Infrastructures Pays enclavés</b><br>Identification / validation / montage des projets<br>Mise en œuvre   |
|  |   | <b>P19 - Programme de système d'information géospatial de la CEMAC</b><br>Mise en place d'une cellule régionale chargée du projet cartographie<br>Elaboration et mise en œuvre du projet Cartographie et mise en place du SIG  |
|  |   | <b>P20 - Programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles</b><br>Renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD<br>Généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières pour les grands comme pour les petits permis)<br>Aménagement des espaces agricoles (parcellisation, cadastre rural, infrastructures rurales, ...) |
|  |   | Renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt et développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux<br>Reboisement et régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane   |
|  |   | <b>P21 - Programme régional de développement de l'habitat</b><br>Renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat<br>Mise en place d'un mécanisme régional de soutien au financement de l'habitat<br>Mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats public-privé pour le développement de l'habitat<br>Promotion et développement de l'habitat social et restructuration de l'habitat précaire                                  |
|  |   | <b>P22 - Programme de développement de pôles régionaux de compétitivité</b><br>Choix des pôles régionaux de compétitivité<br>Définition du cadre institutionnel et réglementaire des Zones économiques spéciales et des technopoles<br>Etude de faisabilité et d'impact et mise en place des pôles régionaux de compétitivité  |
|  |   | <b>OS8</b><br><b>Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers et agricoles</b>   |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |
|  |   |  |

**Annexe 5 : Axe 4 : Capital humain : 2 OS et 4 programmes**

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>AXE 4 : Capital humain</b>  | <b>OS9 Développer les ressources humaines</b>  | <b>P23 - Appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur</b>                           |
|  |  | Elaboration d'une politique régionale centres d'excellence CEMAC   |
|  |  | Mise en œuvre de la politique régionale Centre d'excellence CEMAC  |
|  |  | <b>P24 - Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage</b>                               |
|  |  | Elaboration d'une politique régionale de développement de la formation professionnelle et des filières d'apprentissage   |
|  |  | Mise en œuvre de la politique régionale de développement de la formation professionnelle et des filières d'apprentissage |
|  | <b>OS10 Renforcer les systèmes de santé</b>  | <b>P25 - Programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme...)</b>                                |
|  |  | Harmonisation des dispositifs de prévention et de lutte contre les grandes endémies                                      |
|  |  | Campagnes régionales IEC : élaboration de la stratégie et mise en œuvre  |
|  |  | Dotation de moyens pour une généralisation des soins : stocks de vaccins, médicaments, tests de dépistages, ...          |
| Renforcement des capacités des agents de santé dans le cadre de la lutte contre les grandes endémies |  |  |
| <b>P26 - Réseau régional de soins spécialisés de haut niveau</b>                                     |  |  |
|  | Etude de faisabilité pour la mise en place du réseau régional de soins spécialisés de haut niveau  |  |
|  | Elaboration de la stratégie d'intervention du réseau régional de soins spécialisés de haut niveau (mode de gestion, mécanismes de coordination et de suivi, promotion) |  |
|  | Mise en œuvre de la stratégie d'intervention du réseau régional de soins spécialisés de haut niveau  |  |

**Annexe 6 : Axe 5 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation : 2 OS et 5 programmes**

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>AXE 5</b><br><b>Marché commun et accès</b><br><b>aux marchés</b><br><b>d'exportation</b>                             | <b>OS11</b><br><b>Accélérer la mise en œuvre du</b><br><b>Marché Commun</b>                      | <b>P27 - Libéralisation du commerce intracommunautaire et renforcement de la concurrence</b>  |
|   |  | Organisation de missions de suivi et de vérification de l'application des textes communautaires en matière de réformes commerciales |
|   |  | Révision des règles d'origine   |
|   |  | Compensation temporaire des pertes de recettes  |
|   |  | Réglementation régionale sur la concurrence   |
|   |  | <b>P28 - Facilitation des transports et transits</b>  |
|   |  | Construction de postes de contrôle juxtaposés   |
|   | Interconnexion des administrations douanières  |   |
|   | <b>P29 - Libre circulation des personnes et droit d'établissement</b>                            |   |
|   | Mise en place du passeport CEMAC et des bornes biométriques                                      |   |
|   | Politique commune en matière d'émigration et d'immigration                                       |   |
|   | Renforcement de la liberté d'établissement par corps de métier (médecins, experts comptables...) |   |
|   | <b>P30 - Renforcement de la compétitivité des filières d'exportation</b>                         |   |
|   | Production d'électricité et efficacité énergétique   |   |
|   | Filières bois  |   |
| <b>P31 - Renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux</b>                             |  |   |
| Mise en place d'un cadre régional d'évaluation, de suivi et de négociation des accords de coopération et de partenariat |  |   |

## INTRODUCTION

---

**L'élaboration d'une vision à long terme, déclinée en un Programme Economique Régional (PER), constitue un des chantiers majeurs de la Réforme de la CEMAC.**

La CEMAC apparaît comme l'une des régions au monde présentant le profil économique le moins diversifié et le moins intégré. Elle est basée une économie essentiellement « minière » reposant sur l'exploitation rentière d'un nombre limité de ressources naturelles non durables.

Le commerce intra-communautaire apparaît comme l'une des plus faibles au monde et la zone CEMAC est particulièrement extravertie et dépendante des importations de toutes sortes, y compris pour sa sécurité alimentaire. L'emploi dominant reste la fonction publique et l'économie souffre globalement d'un manque de compétitivité que traduit la faiblesse de ses infrastructures, le coût élevé des facteurs, un manque de ressources humaines appropriées et une culture faible d'entrepreneuriat privé. C'est fort de ce constat que le sommet des Chefs d'Etat a décidé de renforcer l'intégration économique régionale, à travers la réforme en profondeur du dispositif institutionnel qui porte cette intégration de la Communauté des six Etats qu'est la CEMAC.

Il s'agit de faire de cette sous - région d'une trentaine de millions d'habitants : i) un espace intégré, solidaire et un marché ayant la taille critique pour faire éclore de filières économiques compétitives dans les différents pays ; ii) un vaste espace à la fois cadre d'infrastructures mutualisées et marché concurrentiel d'échanges.

Pour atteindre ces objectifs la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC en sa session ordinaire du 14 mars 2006 tenue à Bata en Guinée Equatoriale, a décidé d'initier une mutation en profondeur de la CEMAC en adoptant le Programme de Réformes Institutionnelles 2006-2008. L'un des chantiers majeurs de cette réforme est l'élaboration d'une vision à long terme. Cette vision de long terme doit porter l'Ambition d'un développement communautaire, qui ne s'entend pas comme un acte de charité ou d'assistance des plus nantis aux plus démunis, mais plutôt comme une stratégie de partenariat qui engage chaque Etat, avec la conviction profonde que le bénéfice à en retirer d'une intégration régionale est bien plus grand qu'une approche individuelle de développement.

La Vision 2025 de la CEMAC incarne donc une ambition forte de transformation de la région. Les chefs d'Etat s'en sont donné les moyens, en adoptant le Programme de Réformes Institutionnelles 2006-2008 de la CEMAC. Il comprend notamment l'élaboration d'un Programme Economique Régional (P.E.R.) 2010-2015, qui est l'outil majeur de transformation de l'économie de la région, pour créer les conditions d'une compétitivité des pays et des entreprises, dans le cadre d'une intégration régionale ouverte sur l'Afrique et le monde.

Il présente les grands axes et les composantes du programme déclinés en un ensemble cohérent de projets. Il est structuré en cinq chapitres. Le chapitre 1 analyse les performances des économies de la CEMAC sur le long terme ainsi que les évolutions majeures de l'environnement ; le chapitre 2 montre que l'analyse macroéconomique ne suffit pas pour définir une bonne stratégie d'émergence et démontre que l'émergence des nations provient à la fois de la construction de grappes sectorielles intégrées à une

**Le présent document constitue le rapport final du Programme Economique Régional (P.E.R.) de la CEMAC.**

infrastructure économique de base moderne support fondamental de la compétitivité, dont un cadre des affaires permettant de développer l'investissement privé et des partenariats public privé forts. Le chapitre 3 décrit l'ambition que nourrit la CEMAC à l'horizon 2025, à travers la Vision d'avenir déclinée en Axes stratégiques et en un Programme Economique Régional (PER) 2010-2015. Le rôle assigné au PER est de mettre en œuvre les préalables indispensables à l'intégration économique de la zone ainsi qu'aux conditions à réunir pour son attractivité à l'investissement. Le chapitre 4 présente le cadre macroéconomique qui permet de mesurer l'impact du PER sur l'économie de la CEMAC. Le cinquième et dernier chapitre décrit l'ensemble des principes et mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PER.

# Chapitre 1 :

*Performances à long terme des économies de la CEMAC, tendances majeures et scénarii d'avenir*

Ce chapitre est un bilan des performances de la zone CEMAC réalisé à la suite d'un scanning des performances de la région sur les 20 à 30 dernières années.

La projection des dynamiques en cours et l'analyse des évolutions majeures de l'environnement de la CEMAC (analyse des tendances majeures et identification des variables déterminant les évolutions de l'environnement de la CEMAC de demain) permettent de déterminer quatre scénarii qualifiant les avènements possibles pour la CEMAC à l'horizon 2025.

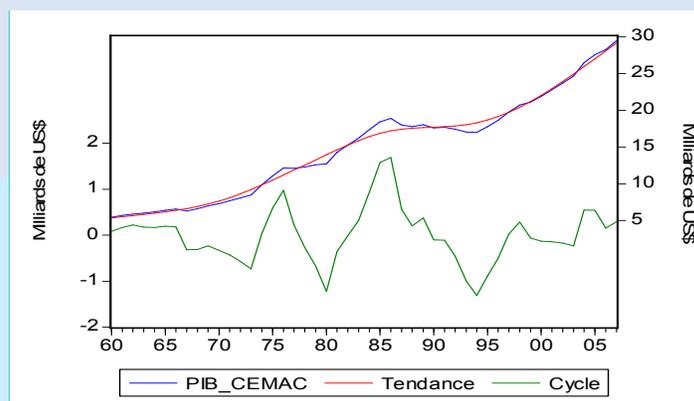
## Chapitre 1 : Performances à long terme des économies de la CEMAC, tendances majeures et scénarii d'avenir

L'analyse des performances à long terme des économies de la CEMAC montre que la zone connaît une réelle dynamique de croissance depuis une décennie, mais que celle-ci est inégale et repose sur des bases fragiles.

**La CEMAC connaît une réelle dynamique de croissance depuis le milieu des années 90.**

Le graphique 1, qui indique l'évolution du PIB réel de la CEMAC depuis 1960, montre trois grandes phases : une phase de progression linéaire entre 1960 et 1983, une phase de stagnation entre 1984 et 1995 et une phase de forte progression depuis 1995. Le tableau 1, qui compare la croissance économique de la CEMAC à d'autres régions du monde, confirme cette dynamique à partir du milieu des années 1990. Cette récente dynamique de croissance s'est accompagnée par un assainissement des finances publiques, notamment grâce à la surveillance multilatérale, des progrès notables en matière d'inflation et une évolution favorable des termes de l'échange.

**Graphique 1 : PIB réel, tendance et cycle ; CEMAC (1960 - 2007)**



Source des données : BEAC

**Tableau 1 : Croissance du PIB réel en zone CEMAC et dans quelques autres sous-régions du monde en %**

|                | 1985-1994 | 1995-2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|----------------|-----------|-----------|------|------|------|
| CEMAC          | 0,06*     | 4,3       | 5,6  | 3,4  | 6,1  |
| ASS            | 1,7       | 4,5       | 6,2  | 6,4  | 6,8  |
| Asie du sud    | 5,8       | 5,8       | 8,7  | 8,7  | ..   |
| Amérique Lat.  | 2,8       | 2,4       | 4,6  | 5,5  | ..   |
| Asie Est       | 8,7       | 7,5       | 9,1  | 9,4  | ..   |
| Rev. Intermed. | 3,1       | 4,4       | 6,5  | 7,2  | ..   |
| Rev. Bas       | 4,4       | 5,4       | 8,1  | 8    | ..   |

Source: BEAC, Administrations nationales, FMI World Development Indicator

---

**La croissance de la zone CEMAC masque de fortes disparités entre les Etats membres et s'appuie sur des bases fragiles.**

---

Les performances économiques de la CEMAC sont essentiellement liées à la découverte et la mise en exploitation de gisements de matières premières, notamment pétroliers dans les pays. La croissance exceptionnelle qu'a connu le Congo sur la décennie 1985-1994 et celle de la Guinée Equatoriale sur la décennie suivante (depuis le démarrage de sa production de pétrole en 1997) illustre bien cette corrélation forte de la croissance économique des pays de la CEMAC, avec le développement de l'exploitation pétrolière et d'un nombre réduit de ressources minières. Le secteur industriel est très faible et les économies sont peu diversifiées. Plusieurs pays de la CEMAC n'exportent quasiment que la production pétrolière, à l'exception du Cameroun qui dispose des ressources pétrolières les plus faibles, mais présente l'économie la plus diversifiée de la région

En 2006, celle ci représentait 91% des exportations de la Guinée Equatoriale, 84% de celles du Tchad, 83% du Gabon, 82% du Congo et 48% du Cameroun. Une telle croissance est volatile et entièrement dépendante des variations de prix des matières premières. L'analyse des sources de croissance indique que les performances économiques proviennent quasi - exclusivement d'accumulation de facteurs de production (capital et main d'œuvre) et mais non d'une augmentation de la productivité. Une telle croissance apparaît donc fragile, amplifiée par la crise financière actuelle au niveau mondial qui constitue une menace supplémentaire, avec des risques immédiats de ralentissement de la croissance et un effondrement généralisé des cours des matières premières, en particulier le pétrole.

La CEMAC vit le paradoxe d'une croissance économique forte se traduisant peu en termes de progrès social. Ainsi, malgré le niveau élevé du PIB par habitant, les pays de la CEMAC affichent un Indicateur de Développement Humain (IDH) très moyen (entre 0,3 et 0,6) et qui évolue peu durant ces dernières décennies, excepté pour le Gabon et la Guinée Equatoriale.

---

**Cette croissance de la CEMAC a eu jusqu'ici peu d'impact sur la réduction de la pauvreté, au regard des indicateurs sociaux.**

---

De fait, la plupart des indicateurs sociaux, notamment de santé sont préoccupants : l'espérance de vie à la naissance est faible (entre 39 et 54 ans), la mortalité infantile de même que la mortalité maternelle restent élevées et des pandémies telles que le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose sont présentes à l'état endémique. La situation alimentaire est préoccupante, avec un taux de sous alimentation assez élevé (45% de la population totale).

Par ailleurs, la croissance économique de la CEMAC, en dépit de l'atout qu'a été la hausse avant crise des « matières premières », reste largement insuffisante et non durable, pour porter la région CEMAC à l'émergence à l'exemple des « dragons » asiatiques. Cette croissance reste largement inférieure au taux de référence de 7 % communément requis, pour permettre de réduire significativement la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire (O.D.M.) c'est-à-dire réduire de moitié d'ici 2015 la pauvreté sur la base de l'atteinte d'objectifs cibles précis. Le taux d'accroissement démographique resté assez élevé (situé entre 1,5% et 2,8% par an) impose de des charges lourdes de santé et d'éducation, rendant très insuffisant les mesures de réduction de la dette, en l'absence de croissance forte et durable.

Il faut ajouter le handicap lourd que représente la situation de l'emploi focalisé pour l'essentiel sur le secteur public et entretenu par une manne pétrolière ou issue d'autres

matières premières par excellence non inscrite dans la durée. Le secteur pétrolier, poumon des économies de la CEMAC, apparaît du reste peu créateur d'emplois.

Enfin, la redistribution de redistribution à travers les politiques sociales est insuffisante. Les stratégies de lutte contre la pauvreté, d'accès aux systèmes de santé, d'éducation, et d'accès aux infrastructures de base (eau, électricité, télécoms) ont beaucoup souffert du retard d'investissement causée par le manque de ressources avec le lourd passif qu'a représenté pour plusieurs Etats le handicap des lourds remboursements de la dette. Il y'a enfin le handicap majeur qu'ont été les conflits dans certains Etats avec une focalisation des ressources vers les dépenses d'armes et de sécurité et une pause des investissements à caractère social.

Ces facteurs aggravés par la crise actuelle, explique la dynamique actuelle de remise en cause des progrès et la certitude de ne point atteindre les ODM en 2015.

**Pour l'avenir, la seule voie de développement envisageable est l'amorce d'un cycle de croissance forte et durable comme s'y sont engagés l'ensemble des pays émergents.**

Pour s'y inscrire, les économies de la CEMAC doivent corriger dès aujourd'hui, les handicaps structurels à leur décollage économique que constituent un environnement globalement réfractaire à l'investissement privé productif et un retard en infrastructures de base support essentiel de la compétitivité des pays et des régions.

C'est la correction de ces handicaps que vise la région CEMAC au travers de ce programme Economique régional qui vise autant l'intégration régionale, que la mise à niveau de ses infrastructures support de sa compétitivité prochaine et de la diversification de son économie vers des sources de croissance plus pérennes.

**Le niveau d'intégration régionale de la zone CEMAC est, en dépit des acquis de la monnaie commune et de l'union douanière, est l'une des plus faibles au monde.**

Le commerce intra-communautaire constitue une part infime du commerce total des Etats membres de la CEMAC (moins de 2%). La création d'une union douanière, qui a conduit à une simplification et à un abaissement significatif des droits de douane sur les produits importés au niveau de la sous-région et à la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC), n'a

pas à ce stade modifié la totale extraversion des économies. La part relative du commerce intra-communautaire a même diminué entre le milieu des années 1990 et 2005, période de mise en place de l'union douanière (1). La permanence d'obstacles formels restreint la mobilité de la main d'œuvre d'un pays à l'autre et explique l'absence d'intégration du marché du travail. Les mouvements de capitaux entre les pays de la CEMAC sont très limités, en l'absence d'un véritable marché financier régional. En dépit de l'existence de deux bourses de valeur mobilières concurrentes dans un marché réduit, elles devraient toutefois se renforcer avec la création de nouveaux instruments financiers, l'harmonisation des réglementations bancaires et une internationalisation croissante des systèmes bancaires et la volatilité des capitaux. Enfin, malgré la bonne tenue d'ensemble des principaux indicateurs de base depuis le début de la décennie, il y' a un vrai retard dans la convergence des économies de la CEMAC avec seulement trois (3) pays sur six, à savoir le Cameroun, le Gabon et la Guinée Équatoriale , qui respectent la majorité des critères de convergence.

---

**La compétitivité de la zone CEMAC est faible.**

---

Dans une économie mondiale de plus en plus ouverte, la compétitivité reste le premier facteur clé de succès pour bâtir une économie de croissance forte et pérenne. Or, les économies de la CEMAC sont peu compétitives. Elles se positionnent en queue de peloton sur les principaux indices mesurant la compétitivité globale (cf. l'indice du World Economic Forum) ou la qualité de l'environnement des affaires (cf. le classement Doing Business de la Banque Mondiale). Par ailleurs, le coût des facteurs y est élevé, en particulier les coûts logistiques qui sont prohibitifs. Ces handicaps se traduisent au final par un flux d'investissements directs étrangers faible et pour l'essentiel focalisé sur l'exploitation de quelques ressources primaires, le pétrole en premier. Il suffit de regarder le poids si élevé du pétrole dans 5 des six Etats de la CEMAC, pour comprendre la situation caractérisée de risque de syndrome dit du « mal hollandais » au niveau des pays CEMAC. Pour construire la compétitivité, l'érection d'un marché commun de la CEMAC est un premier levier permettant d'atteindre la taille critique de marché requise pour attirer des investissements dans des secteurs de diversification jusqu'alors handicapés par des marchés nationaux trop étroits. Ainsi, la tendance actuelle à l'intégration à travers de grands ensembles au niveau mondial se justifie, non seulement comme un facteur de stabilisation, de la paix et de la sécurité construites en commun, mais également surtout comme le moyen d'éviter la marginalisation dans une économie mondiale globalisée.

Au niveau de la sécurité, la CEMAC est secouée depuis plusieurs années par des situations d'instabilité et de conflit, aussi bien en son sein (Tchad, Centrafrique) que dans son environnement régional (Nigeria, Soudan, RDC...). L'ensemble du Golfe de Guinée constitue par ailleurs un enjeu géostratégique majeur, du fait du rôle stratégique qu'il joue dans l'approvisionnement des Etats Unis première puissance mondiale (objectif d'atteindre 20% de l'approvisionnement en hydrocarbures des Etats-Unis l'horizon 2020). Son caractère stratégique pour les Etats Unis et sa relative exposition à l'insécurité, expliquent la récente érection dans cette zone, d'un commandement américain dédiée à la sécurité et la défense des intérêts américains.

---

**La forêt du bassin du Congo, forêt tropicale la mieux préservée de la planète.**

---

Au niveau de l'environnement, la CEMAC peut s'enorgueillir d'abriter en partie le deuxième forestier du globe qui joue un rôle primordial dans l'absorption des émissions de CO<sup>2</sup>. La forêt du bassin du Congo est la mieux préservée des grandes forêts tropicales du monde, lesquelles ont connu des phénomènes lourds de déforestation, au profit de grandes plantations agro-industrielles. Face à l'impact du changement climatique et à l'importance des négociations à venir sur le climat et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, l'ambition est de tirer une juste rémunération du double rôle de puits de carbone et de sanctuaire mondial de biodiversité de la forêt du bassin du Congo.

---

**Mais elle doit contenir les phénomènes de mal gouvernance et de dégradation de la forêt constatés dans certains pays.**

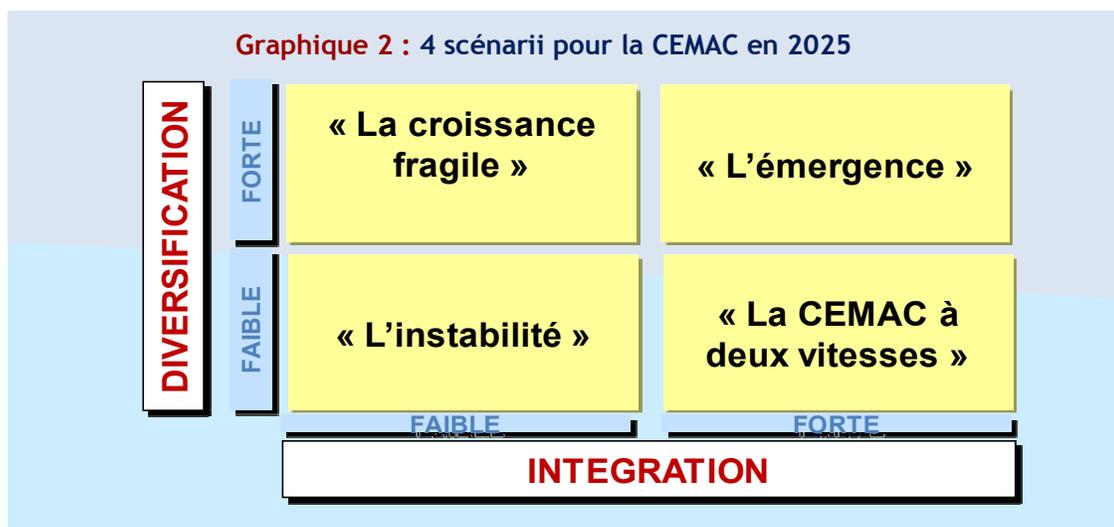
---

La forêt malgré son caractère globalement préservée, connaît aujourd'hui des phénomènes inquiétants de dégradation avec le développement des filières clandestines d'exploitation du bois et des ressources animales, faisant peser de graves risques de détérioration et de rupture irréversible des équilibres à terme. La situation est cependant variable selon les pays. Des pays apparaissent mieux armés au plan volonté politique, organisation institutionnelle de leur gestion forestière, alors que d'autres des pays n'en ont aucune maîtrise et connaissent des niveaux de dégradation devenus quasi - endémiques. La mise en œuvre de stratégies

de lutte intégrée, apparaît comme la seule à disposer d'un poids suffisant pour peser positivement sur l'évolution de l'ensemble de la forêt du bassin du Congo. L'approche régionale est également indispensable pour peser sur les négociations internationales sur le climat, que la conférence de Copenhague va inaugurer.

Une étude des Nations Unies estime que si rien n'est fait (ce qui n'est pas le cas dans certains pays qui ont adopté des mesures salutaires), près des 2/3 de la superficie du Bassin du Congo pourrait disparaître d'ici 2040. Le lac Tchad est aujourd'hui clairement menacé d'assèchement ; sa superficie étant passée de 25 000 km<sup>2</sup> en 1963 à seulement 2000 km<sup>2</sup> en 2001. Couplée à l'avancée de la désertification favorisée par les phénomènes de déforestation massive et de dégradation des sols dans les zones sahéliennes, il y'a un risque réel de dégradation accéléré de zones forestières et de disparition d'une biodiversité unique dans la zone CEMAC, sous l'effet conjugué d'une exploitation anarchique des forêts doublé d'une colonisation rapide de « réfugiés climatiques chassés du Sahel par les phénomènes de désertification, de détérioration irréversible des sols. La mise en œuvre de politiques forestières durables permettrait à contrario d'initier une exploitation durable des forêts, l'accès à des revenus importants et progressivement bien plus lucratifs que la déforestation avec notamment les importantes opportunités de financements liés au Mécanisme de Développement Propre (MDP). Le forêt du bassin du Congo malgré sa préservation, ne tire aujourd'hui pas profit du MDP, du fait de l'absence de prise en charge significative du dossier de négociation, du plaidoyer encore insuffisant de l'apport et de l'impact de la déforestation évitée que favorisera la généralisation de politiques de préservation.

Au terme de l'analyse des tendances majeures d'évolution de la zone CEMAC, deux variables ressortent comme les plus explicatives des avènements possibles de la CEMAC. Il s'agit d'un côté, du *niveau d'avancement de l'intégration régionale* ; et de l'autre, du *niveau de la diversification économique*. Leur croisement donne quatre scénarii correspondant aux évolutions envisageables pour la zone CEMAC, à l'horizon 2025. Ces scénarii sont : (i) le scénario de la croissance fragile, (ii) le scénario de l'instabilité, (iii) le scénario de la CEMAC à deux vitesses et enfin (iv) le scénario de l'émergence (cf. graphique suivant).



Le scénario de « **La croissance fragile** » correspond à une faible intégration et à une diversification économique forte au sein de la zone CEMAC. Le cheminement de ce scénario d'aujourd'hui à 2025 décrit une situation où les États membres de la CEMAC poursuivent l'assainissement de leur cadre macro-économique et bénéficient d'une conjoncture mondiale, certes cyclique, mais globalement favorable pour les matières premières. Cette conjoncture augmente l'attrait de la zone CEMAC, qui attire de nouveaux investisseurs, non seulement pour le pétrole et le gaz, mais également pour les mines, les matières premières agricoles ou les services de la forêt (bois, projets carbone...). Maintenant le même modèle d'une exportation de matières premières brutes sans valorisation locale, ces investissements ne modifient pas la structure des économies. Dans ce scénario, la croissance se traduit peu dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté, et les pays de la CEMAC n'atteignent pas les OMD. Le maintien d'un niveau relativement élevé de revenus et de réserves financières favorise les réflexes de repli sur soi au détriment de l'intégration. La CEMAC progresse dans la gestion monétaire et la convergence des politiques macro-économiques, mais très peu dans les politiques sectorielles communes et la mise en place d'un véritable marché commun. Les États de la CEMAC renforcent leurs liens très étroits avec les puissances étrangères (France, USA, Chine, Inde, compagnies multinationales...). Dans ce cadre, une zone de libre échange est mise en place avec l'Union Européenne, suite aux négociations de l'APE. Plus que jamais, les économies de la CEMAC sont totalement orientées vers l'extérieur.

Le scénario de « **L'instabilité** » correspond à une intégration et une diversification économique faibles au sein de la zone CEMAC. Dans ce scénario, l'exploitation du pétrole reste la principale source de croissance des économies de la CEMAC, de plus en plus enfermées dans le « syndrome hollandais » : des revenus importants contrastent avec une pauvreté endémique et un taux de chômage élevé, l'administration pléthorique reste la principale pourvoyeuse d'emplois, plusieurs secteurs d'activités déperissent, et les importations augmentent, essentiellement pour satisfaire une demande urbaine galopante. La production de pétrole, qui atteint son pic vers 2010, diminue progressivement. La réduction conséquente des revenus des États oblige à une gestion plus rigoureuse de la rente pétrolière et exacerbe les tensions sociales. Les difficultés internes favorisent un repli sectaire des pays sur eux-mêmes avec des politiques de « contentions » des populations étrangères sur leurs territoires. L'intégration régionale ne progresse pas, voire recule avec la multiplication de contentieux entre les pays de la CEMAC, liés principalement aux questions de frontière et aux litiges sur le traitement des ressortissants de la CEMAC dans d'autres pays ; ce contexte est aggravé par un environnement régional tendu dans le golfe de Guinée et les Grands Lacs. Une situation croissante de conflit et d'insécurité s'installe, aussi bien au sein de la CEMAC que dans la sous-région, mettant en péril le projet d'intégration et installant toute la région dans une situation instable, voire chaotique.

Le scénario de « **La CEMAC à deux vitesses** » correspond à une forte intégration et à une diversification économique faible au sein de la zone CEMAC. La volonté d'intégration se traduit dans les faits, avec la mise en application progressive de la libre circulation des personnes, des biens et des services, de même qu'une coopération renforcée en matière de sécurité et de politique étrangère. Cependant, en l'absence de stratégies régionales favorisant une mise à niveau compétitive de l'ensemble de la zone, le marché commun de la CEMAC profite essentiellement aux pays disposant déjà d'un tissu d'entreprises dynamiques. Ces pays diversifient leur économie, avec des entreprises fortement présentes sur l'ensemble de la zone CEMAC. L'économie des autres pays reste dépendante de l'exploitation de quelques matières premières. Les importations restent élevées mais leur coût baisse, du fait d'une provenance de plus en

plus régionale. La CEMAC, bien qu'intégrée, est composée d'un côté d'économies productrices et dynamiques et de l'autre d'économies essentiellement consommatrices : c'est la CEMAC à deux vitesses.

Le scénario de « **L'émergence** » correspond à une forte intégration et à une forte diversification économique au sein de la zone CEMAC. - La volonté d'intégration se traduit dans les faits, avec la mise en application progressive de la libre circulation des personnes, des biens et des services, de même qu'une coopération renforcée en matière de sécurité. Parallèlement, la CEMAC met en place une politique ambitieuse de mise à niveau de son infrastructure économique de base (infrastructures de transport, interconnexion des réseaux électriques, centres d'excellence régionaux dans la formation, aménagement équilibré du territoire régional). La mise en place du marché commun, renforcé par un environnement des affaires plus attractif et une réglementation adaptée pour les partenariats publics-privés favorise l'afflux d'investissements directs étrangers. De nombreuses multinationales s'installent dans la zone CEMAC et, en partenariat avec le secteur privé local, favorisent la valorisation des richesses locales. Un tissu dynamique d'entreprises régionales émerge, s'appuyant sur un marché financier dynamique, qui canalise l'épargne régionale et développe l'investissement. La forte croissance s'accompagne d'une réduction significative du chômage et de la pauvreté. La CEMAC apparaît comme un modèle d'intégration réussi et contribue au renforcement du processus d'intégration en Afrique Centrale. Elle s'impose dans de nombreux secteurs économiques, comme une forte puissance régionale, voire internationale.

Plusieurs avènements apparaissent ainsi envisageables pour la CEMAC. Face à ces perspectives incertaines, la CEMAC apparaît plus que jamais à la croisée des chemins. Cet avenir dépendra de choix volontaristes pleinement assumés. Ainsi, l'intégration s'impose comme un chemin incontournable pour éviter la fragilité ou l'instabilité. Mais elle ne suffira pas pour assurer l'émergence économique de la CEMAC. Pour cela, elle devra s'accompagner d'un affranchissement du pétrole et d'une diversification réussie. Les pages suivantes analysent de façon détaillée les conditions et les piliers de cette émergence.

## Chapitre 2 :

*Identification des moteurs de croissance de la  
CEMAC*

Ce chapitre montre que l'analyse macroéconomique ne suffit pas à définir une bonne stratégie d'émergence. L'analyse du développement des nations démontre que qu'un processus d'émergence se fonde également sur l'analyse exhaustive du potentiel économique, afin de déterminer les secteurs économiques les plus aptes pour être les locomotives de la croissance. La CEMAC doit désormais envisager son développement à partir de l'identification et d'une focalisation prioritaire sur nombre limité de secteurs pour lesquels, elle dispose d'avantages compétitifs permettant de substituer à l'économie de rente actuelle, une croissance durable et forte conduisant à l'émergence. C'est donc autour de ces secteurs identifiés que se construiront des grappes intégrées, fruits de l'édification d'une infrastructure forte de base support de la compétitivité, d'investissements soutenus et de partenariats public privé forts. Ces grappes sont la matérialisation de la construction autour de secteurs ciblés, d'une compétitivité forte et durable sur les marchés mondiaux.

Identifier les bonnes stratégies à mettre en œuvre et les investissements critiques à réaliser pour bâtir cette CEMAC compétitive, exige donc la mise en priorité du nombre limité de secteurs pour lesquelles la CEMAC dispose (ou a les moyens de construire) des atouts permettant d'en faire les moteurs de la croissance forte de demain créant de la valeur sur les grands marchés du monde

Ce chapitre présente l'analyse ayant permis d'identifier ces moteurs de croissance durable qui permettront de bâtir une CEMAC émergente. L'analyse ne néglige pas pour autant les filières qui, à défaut d'être les moteurs de croissance durable, constituent des relais et niches importants de croissance, de renforcement des économies nationales et de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et sociale. L'élaboration pour ces différents secteurs de stratégies opérationnelles, permet une déclinaison cohérente et globale du Programme Economique Régional de la CEMAC qui doit mettre en place les fondements de la compétitivité et créer les conditions d'un approfondissement de l'intégration régionale, d'ici 2015.

## Chapitre 2 : Identification des moteurs de croissance de la CEMAC

**En dépit d'un potentiel considérable et diversifié, l'économie de la CEMAC reste dépendante de l'exportation d'un nombre limité de matières premières.**

De par l'abondance et la diversité de ses ressources naturelles, la CEMAC possède un potentiel considérable dans de nombreux secteurs. Elle abrite la deuxième forêt tropicale au monde après l'Amazonie. Son sous-sol est riche en ressources minières de tout ordre : du pétrole, du gaz, des métaux (fer, manganèse, bauxite, cobalt, nickel ...), des non-métaux (potasse, magnésium, sel, ...), des pierres précieuses (or, diamant, ...). Son positionnement géographique et sa diversité climatique en font une zone propice à l'éclosion de nombreuses filières agricoles intensives, à la pratique de l'élevage de bétail, porcin, avicole et diverses petites filières d'élevage. Au de là de la forêt, le littoral CEMAC est riche d'une faune et flore marine et lagunaire d'une grande biodiversité. Ce package fait de la CEMAC, une zone attractive au développement d'un écotourisme de grande qualité et fortement rémunérateur. Les pays de la CEMAC sont également très riches d'une diversité d'ethnies à identité culturelle forte.

L'ensemble de ce potentiel reste en friche, la CEMAC n'ayant dans aucun de ces secteurs développé un niveau suffisant de maîtrise dans la chaîne de valeur de ces filières agricoles forestières, industrielles et de service lui permettant de devenir compétitif, avec un tissu important d'entreprises délivrant de la valeur ajoutée et des emplois pour l'économie. Aujourd'hui, la CEMAC est en voie de vivre presque le « syndrome hollandais » du fait de sa dépendance du pétrole principalement et de quelques autres ressources notamment les mines, l'économie forestière (bois, cultures de plantations). La structure de son PIB dont les 2/3 proviennent des activités primaires traduit cette focalisation sur une économie « minière » générant une rente non durable et soumise aux aléas des cours mondiaux. Ainsi, en dehors de l'activité pétrolière et gazière et de l'exploitation forestière, le secteur privé de la CEMAC apparaît faible et pour l'essentiel composé de micro-entreprises informelles coexistant avec quelques groupes. Le tissu de PME formelles reste très développé y compris dans les secteurs phares de l'économie.

La CEMAC vit ainsi un véritable paradoxe : d'un côté l'existence de ressources naturelles abondantes et diversifiées, de l'autre une économie fragile ne valorisant guère ce potentiel et reposant sur des ressources non pérennes. Cette fragilité ira en s'accroissant au cours des années à venir, du fait du déclin inéluctable des matières premières générant la rente, (pétrole, mines), si des schémas crédibles de diversification des économies ne sont pas mis en place.

Pour ces raisons, il est capital pour la CEMAC de définir et de mettre en œuvre une politique de diversification et de valorisation de son potentiel de ressources diversifiées, en tirant parti de tous ses atouts : positionnement géographique favorable vis à vis de grands marchés mondiaux (Europe, Amérique du Nord), proximité avec les grands marchés régionaux en développement (Nigéria, RDC, Angola, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Moyen Orient ).

**Le PER sera l'outil permettant à la CEMAC de faire un saut qualitatif pour gagner le pari de la compétitivité durable.**

A cet égard, le Programme Economique Régional ambitionne de marquer une rupture par rapport aux approches du passé focalisées exclusivement sur une bonne gestion des agrégats macroéconomiques. Ainsi, le Programme Economique Régional marque une

approche nouvelle pour faire face à la crise financière et de créer les conditions d'une accélération durable de la croissance de la zone basés sur des piliers sectoriels diversifiés compétitifs et durables.

Quelques principes de base guident cette approche. D'abord le constat qu'aucun pays ne s'est développée parce qu'il dispose d'atouts dans tous les secteurs. Les pays se développent dans un nombre limité de secteurs dans lesquels ils disposent d'atouts à valoriser par des stratégies appropriées. Les secteurs sur lesquels la région dispose d'atouts compétitifs suffisants focaliseront les efforts pour les hisser au niveau des standards de compétitivité des leaders mondiaux. Ils constitueront les locomotives de l'économie, tirant la croissance et donnant aux Etats les recettes et revenus pour faire face aux obligations sociales et accroître le bien être des populations.

Un scanning a été réalisé sur une vingtaine de secteurs d'activités, branches ou filières qui participent à l'activité économique des pays de la zone Le potentiel de ces différents secteurs économiques des pays a été évalué sur la base de l'évaluation de l'attrait de l'environnement de chaque secteur (attractivité du marché, niveau de concurrence...) et des atouts dont dispose la zone CEMAC.

Le scanning a été réalisé. Ces secteurs ont été évalués sur la base de leur attrait (potentiel en termes d'importance et d'attractivité des marchés, potentiel de création de richesses et d'emplois) et de leurs atouts (compétitivité, disponibilité de matières premières, de savoir faire, ou d'infrastructures de soutien).

Les cinq moteurs de croissance : l'énergie, l'agro-industrie, l'économie forestière, l'élevage et la pêche, les mines et la métallurgie constituent donc les piliers de la stratégie PER CEMAC. Le PER doit préparer la région CEMAC et ses Etats membres mettant ensemble leur potentiel, de bâtir les conditions de compétitivité permettant de les faire émerger comme les pôles de la croissance économique de demain, disposant d'atouts pour jouer leur partition sur les marchés mondiaux.

**Cinq piliers sectoriels ont été ainsi identifiés comme moteurs de la croissance économique de la CEMAC à l'horizon 2025 : l'énergie, l'agriculture et l'agro-industrie, l'économie forestière, l'élevage et la pêche et les mines et la métallurgie.**

**Le faible niveau de compétitivité des pays CEMAC s'explique par une carence générale dans la maîtrise de la chaîne de valeur de l'essentiel des filières économiques de la CEMAC.**

La mise à plat de la chaîne de valeur des 37 filières appartenant aux cinq piliers sectoriels de la CEMAC a permis de positionner et de qualifier le niveau de maîtrise dans chaque étape de la chaîne de valeur des différentes filières.

Ainsi, au niveau des hydrocarbures, seule l'activité de liquéfaction du gaz naturel a atteint le niveau adéquat de maîtrise permettant d'entrer en compétition sur le marché mondial du GNL notamment grâce à l'existence de la plateforme de liquéfaction mis en place par la Guinée Equatoriale. Elle bénéficie d'un niveau d'équipement avec des technologies les plus modernes en la matière mais le niveau modeste des réserves de gaz de la Guinée Equatoriale auxquelles elle est adossée, constituent un handicap pour son approvisionnement durable.

Au niveau du raffinage du pétrole de nombreux pays CEMAC disposent d'unités de raffinage notamment le Cameroun, le Congo et le Gabon ; la Guinée Equatoriale et le Tchad

prévoient chacun d'en acquérir une. Aucune des raffineries existantes n'est compétitive et n'arrive à couvrir sa demande nationale. Au niveau des mines, l'usine métallurgique de production d'aluminium du Cameroun importe la matière première, la bauxite d'Amérique du Sud, alors que dans le même temps le pays dispose d'importants gisements inexploités de bauxite dans le nord du pays. Les autres activités existantes, notamment minières restent confinées au niveau de l'exploration et au mieux d'une exploitation artisanale des ressources. En dépit de la diversité des ressources minières dans le sous-sol des pays de la CEMAC ( diamant, or, argent, niobium, cobalt, nickel, potasse magnésium ), le niveau d'exploitation reste inexistant ou à l'état de projet et au mieux encore faible...

La filière bois reste encore dominé par l'exportation de grumes, mais si l'exportation de sciages et plaqués se développe mais largement en deçà des objectifs de valorisation à 100% des grumes avec même des mesures d'interdiction envisagées par certains Etats. Même constat de maîtrise faible de la chaîne de valorisation dans les filières d'élevage et de pêche et pour l'essentiel des filières agricoles à l'exception notable du Cameroun, pays disposant d'une agriculture de plantation avec une infrastructure de transformation quoiqu'insuffisante. Les activités de transformation, tant industrielles qu'artisanales, sont donc faiblement développées.

**Tableau 2 : Niveau de maturité des filières dans les piliers de croissance potentiels**

|                                     | Matières premières                               | Produits intermédiaires                              | Produits élaborés                   |
|-------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| ENERGIE                             | Hydrocarbures                                    | Produits pétroliers raffinés                         | Electricité                         |
|                                     |  | Gaz Naturel Liquéfié                                 | Pétrochimie                         |
| MINES & METALLURGIE                 | Métaux et pierres précieuses                     | Taillerie de pierres précieuses                      | Bijouterie / Joaillerie             |
|                                     | Minerais industriels                             | Fabrique d'engrais                                   |                                     |
|                                     | Minerais métalliques                             | Produits de métallurgie                              | Alliages spéciaux                   |
|                                     | Produits de carrière                             | Matériaux de construction                            | BTP                                 |
| ECONOMIE FORESTIERE & ENVIRONNEMENT | Bois grumes                                      | Bois transformés                                     | Papier                              |
|                                     | PFNL   | Produits bio, pharmacopée                            |                                     |
|                                     |  |  | Ecotourisme                         |
| ELEVAGE & PECHE                     | Bétail sur pied                                  | Produits de l'élevage                                | Fonds carbone                       |
|                                     | Elevage intensif                                 |  | Produits transformés de l'élevage   |
|                                     | Pêche de capture & Aquaculture                   | Produits transformés de la pêche et de l'aquaculture | Ovo produits                        |
| AGRICULTURE & AGROALIMENTAIRE       | Economie de plantation et cultures d'exportation | IAA 1 <sup>ère</sup> transformation                  | IAA 2 <sup>ème</sup> transformation |
|                                     | Produits vivriers                                |  |                                     |
|                                     | Culture du jatropha                              | Biocarburants  |                                     |

■ Satisfaisant ■ Moyen ■ Faible

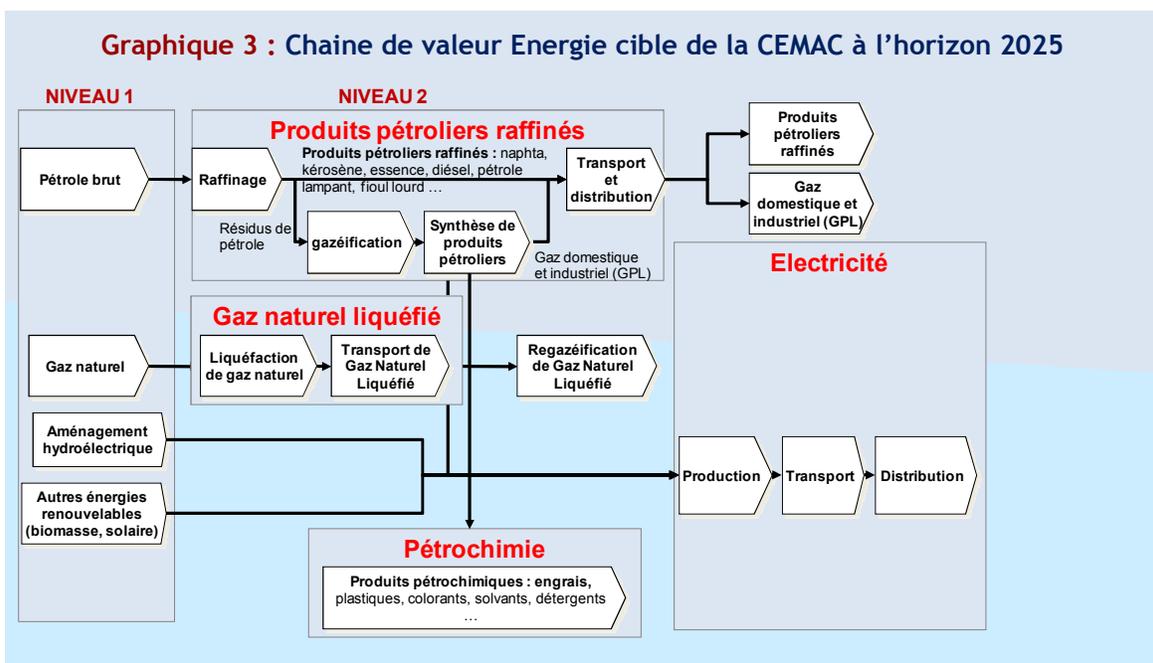
## 2.1 Pilier de croissance « ENERGIE »

La mise en œuvre de cette ambition passe par une plus grande valorisation du potentiel dans les hydrocarbures, pétrole brut et gaz naturel, grâce au développement des concessions de recherche et d'exploration de l'off shore profond, le l'essor du potentiel d'énergies renouvelables, principalement l'hydroélectricité, le solaire et la biomasse forestière.

**La CEMAC a le potentiel pour devenir une puissance énergétique progressivement basé sur des énergies propres et durables.**

La stratégie de diversification de la filière énergétique se traduira par l'essor de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures (pétrole et gaz), la génération d'énergie électrique (notamment gaz et hydroélectricité), le raffinage de produits pétroliers, la liquéfaction du gaz naturel et la fabrication d'engrais de synthèse à partir de l'industrie pétrochimique. La CEMAC devra construire une position de maîtrise forte sur les cinq niveaux identifiés de la chaine de valeur que sont :

- ✓ Une consolidation de la position de la CEMAC comme pôle important de production d'hydrocarbures (pétrole et gaz ), grâce au développement du cadre des affaires permettant d'attirer les investissements et les technologies en particulier dans l'exploration et l'exploitation de l'offshore profond, la mobilisation de ressources concessionnelles et de réserves propres de la CEMAC pour réaliser les grands chantiers d'aménagement de barrages hydroélectriques....
- ✓ Les produits pétroliers raffinés visant au-delà de la CEMAC, un rayonnement sur les marchés régionaux africains,
- ✓ La valorisation du gaz par sa liquéfaction qui sera « un métier mondial » de la CEMAC si elle arrive à développer un ou deux pôles de production mutualisant les ressources des pays CEMAC ;
- ✓ Le développement de filières de production d'électricité permettant à la CEMAC dans le cadre d'une infrastructure d'interconnexion des réseaux, de devenir un important exportateur d'électricité



L'ambition de la CEMAC de devenir une puissance énergétique à l'horizon 2025 se décline à travers 5 objectifs :

- Améliorer la gouvernance du secteur et le cadre des affaires pour attirer l'investissement, exploiter les possibilités de l'offshore profond et optimiser les revenus d'hydrocarbures ;
- Produire 25 000 MW d'électricité compétitive et durable d'ici 2025 pour accompagner le développement industriel et exporter vers le Nigéria et l'Afrique de l'Ouest
- Devenir un acteur de référence sur le marché mondial du GNL
- Produire à partir du gaz (pétrochimie) une production compétitive d'engrais de synthèse et d'engrais composés (NPK), valorisant les ressources de potasse et de phosphates de la République du Congo ;
- Mettre en place une raffinerie régionale compétitive de produits pétroliers adossé à une plateforme de stockage, permettant de rayonner sur le marché régional de produits raffinés de pétrole

### 2.1.1 Améliorer la gouvernance du secteur des hydrocarbures et optimiser les revenus

**La production pétrolière des Etats de la CEMAC a atteint le pic et décline mais des espoirs de découverte existent avec l'exploration de l'offshore profond.**

De manière générale, les projections en termes de réserves montrent que les pays pétroliers sont à leur pic de production. Les réserves de la CEMAC se situent à 52,4 milliards de barils de pétrole en 2007 et sont inscrites dans le déclin, à moins de découvertes importantes de nouveaux

puits pétroliers. En effet, excepté le Tchad dont la production pétrolière est récente, la production pétrolière de la CEMAC a décliné progressivement d'année en année, surtout pour le Cameroun et le Gabon. Il y'a cependant des indices de présence de pétrole dans l'offshore profond qui paraissent prometteurs, mais leur exploitation en cas de découvertes suppose une reprise des cours du pétrole à un niveau élevé. De ce fait, il est important d'optimiser l'utilisation des revenus tirés de leur exploitation.

Cette optimisation des revenus passe par une plus grande maîtrise de la chaîne de valeur du secteur énergétique à travers les projets de valorisation ciblés ci-dessus. Dans le court terme, une meilleure gouvernance et une meilleure gestion des contrats pétroliers sont requises pour optimiser l'utilisation des revenus.

L'application du respect des normes environnementales et de bonne gouvernance du secteur des hydrocarbures constituent des actes forts à poser pour renforcer la gouvernance du secteur des hydrocarbures.

**Renforcer la gouvernance suppose une harmonisation des règles au niveau régionale et une prise communautaire de la sécurité dans le Golfe de Guinée.**

Dans ce cadre, les Etats pétroliers de la CEMAC ont tous adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI). A cet effet, le Comité Ministériel a approuvé le budget et l'organigramme du Secrétariat Permanent de l'EITI pour la CEMAC qui sera logé dans les locaux du Siège Central de la BEAC à Yaoundé. De même, le programme régional en cours de REMAP-CEMAC vise à renforcer la gouvernance dans le secteur des matières premières en Afrique Centrale. Pour le PER, il s'agit de veiller à la bonne mise en œuvre de ces deux programmes phares.

Par ailleurs, une bonne gouvernance suppose également de prévenir les risques d'insécurité. En effet, la zone CEMAC, à l'instar des pays du Golfe de Guinée, suscite des convoitises de la part de puissances étrangères ou de bandes armées. De nouvelles formes d'insécurité apparaissent dans les zones pétrolières et sur les côtes. La CEMAC se trouve ainsi confrontée à des tensions géopolitiques et à des risques d'insécurité sur son territoire. L'ensemble du Golfe de Guinée constitue par ailleurs un enjeu géostratégique croissant du fait de son poids dans la production mondiale de pétrole et dans l'approvisionnement des grandes puissances (20% de l'approvisionnement en hydrocarbures des Etats-Unis à l'horizon 2020). Ces problèmes d'insécurité qui peuvent avoir un effet négatif sur les investissements pétroliers et gaziers dans la zone doivent également trouver une réponse régionale, notamment par la mutualisation des moyens de surveillance et de lutte contre l'insécurité.

**Les Etats doivent renforcer leurs capacités de négociation et de contrôle des contrats pétroliers.**

Augmenter les revenus suppose un renforcement des capacités institutionnelles des Etats et de la région, dans la prise en charge de la relation contractuelle avec les pétroliers. Les Administrations nationales devront être dotées de moyens humains, techniques et financiers pour améliorer les processus et méthodes d'octroi des licences, une meilleure négociation des contrats avec les compagnies pétrolières et enfin pour la réalisation de contrôles techniques et financiers lors des opérations d'exploration et d'exploitation pétrolière et l'audit des contrats pétroliers existants. Dans ce cadre, les Etats doivent également se doter des moyens pour amener les compagnies pétrolières à respecter leurs engagements et les termes des contrats.

### 2.1.2 Produire 25 000 MW d'électricité d'ici 2025

**De longues pauses d'investissement et une gouvernance inadéquate du secteur ont jusqu'ici plombé la production d'électricité.**

L'offre électrique actuelle de la CEMAC est très faible et se situe à 1 513 MW dont 1009 MW d'origine hydroélectrique. Le taux d'accès à l'électricité est l'un des plus faibles au monde, avec moins de 17% de la population de la CEMAC qui a accès à l'électricité. Par ailleurs, avec 400 kWh par an de consommation électrique moyenne par habitant, la CEMAC est encore en dessous de la norme de 500 kWh par an définie par le Conseil Mondial de l'Energie (CME) pour prétendre à un niveau de vie décent. Enfin, les prix de l'électricité pratiqués dans la CEMAC est parmi les plus élevés au monde

La faiblesse de l'offre se justifie en partie par l'insuffisance des investissements et des faiblesses dans la gouvernance du secteur à tous les niveaux. Les sociétés d'électricité se caractérisent par des performances faibles à plusieurs niveaux se traduisant par: des retards d'investissement, la vétusté du parc de production et du réseau, les défaillances techniques, liés à une maintenance insuffisante et peu rigoureuse avec un non respect des plannings, des pertes techniques et le développement de phénomènes de vol d'électricité le non respect des planning de maintenance se traduit par un vieillissement accéléré du parc de production et une faible disponibilité des centrales, avec des pannes récurrentes et coûteuses en réparation. Souvent, les groupes de production dans certains pays fonctionnent au quotidien dans les pires conditions d'exploitation : défaut d'entretien, non respect du planning de maintenance, non disponibilité de pièces de rechange, condamnant à faire fonctionner les groupes avec des pièces utilisées bien au-delà de leur durée de vie prescrite. Parfois, l'absence de pièces pousse à la «cannibalisation» de certaines machines. On extrait des pièces de groupes à l'arrêt pour dépanner et faire fonctionner d'autres groupes. Le résultat de toutes ces défaillances est un niveau élevé de pertes

techniques, des fraudes et une déperdition de facturation, qui expliquent le mauvais rendement global du système.

Par ailleurs les Etats n'ont pas su se doter de dispositif institutionnel de gouvernance du secteur permettant d'attirer l'investissement privé dans le secteur. La mise en concession des sociétés d'électricité s'est traduite dans la plupart des pays africains par des échecs. Les sociétés concessionnaires n'ayant guère envie après avoir payé le prix de la concession d'investir lourdement dans la mise à niveau de l'infrastructure de production et de distribution. Ils ont tendance à essayer de récupérer leur mise, en empruntant une logique de payback, là où les Etats les attendent dans la réalisation d'investissements qu'ils n'ont pas pu réaliser sous la gestion publique. En l'absence souvent d'autorité crédible en charge de la régulation du secteur les concessions dégèrent en conflits qui minent la stabilité du secteur.

Il reste que les deux pays de la CEMAC qui ont mis leur secteur électrique en concession, ont su malgré les difficultés préserver cette gestion privée sous concession.

L'offre d'électricité ne couvre pas une demande bridée par trois principaux facteurs : le niveau insuffisant de l'offre, une mauvaise qualité de service, l'indisponibilité du réseau électrique et le prix élevé. Ainsi la demande en électricité

**En dépit du potentiel élevé de production d'électricité à coût compétitif, la demande reste insatisfaisante et bridée par une offre insuffisante et non accessible pour une majorité de citoyens.**

des pays de la CEMAC peut être considérée comme sous-évaluée car dépendant d'une offre non disponible. Cette demande domestique, en dépit de tous les freins répertoriés, croît à un rythme moyen de 8% par an, soutenue par une urbanisation rapide, l'amélioration du niveau d'équipement croissant des ménages, souvent avec du matériel de seconde main importé des pays développés mais peu économe en consommation d'électricité.

La croissance de la demande va être également soutenue par l'essor de grands projets miniers dans la zone CEMAC. C'est le cas avec le projet d'extension d'Alucam au Cameroun dont les besoins spécifiques en électricité à l'horizon 2025 s'élève à 2 500 MW ou du projet métallurgique de transformation du manganèse à Moanda au Gabon. Au regard du niveau important de cette demande industrielle, ces projets sont toujours adossés à des grands projets d'hydroélectricité (Lom Pangar pour le projet ALUCAM au Cameroun et barrage de Grand Poubara pour le projet d'ERAMET au Gabon). A ces deux segments de demande, s'ajoute une demande forte à l'export tirée par des besoins en électricité croissants dans la zone Afrique de l'Ouest, en particulier au Nigéria et accessible par le développement des interconnexions électriques assez avancé en Afrique de l'Ouest.

Une évaluation rapide des besoins en électricité d'une économie de la CEMAC diversifiée en 2025 montre qu'elle sera au moins 10 fois supérieure à la demande actuelle. Sur la base de l'évolution de la demande projetée d'électricité d'ici 2025 sur les différents marchés cibles, deux scénarii d'évolution de la demande de puissance installée ont été définis : un scénario « plancher » et un scénario « plafonds ».

**Tableau 3 : Hypothèses de demande d'électricité en 2025 (en MW)**

|  | MIN           | MAX           |
|--|---------------|---------------|
| Consommation basse tension (hors grands projets) | 10 000        | 18 000        |
| Grands projets miniers et industriels            | 5 000         | 7 000         |
| Export Afrique de l'Ouest                        | 5 000         | 10 000        |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>20 000</b> | <b>35 000</b> |

L'objectif retenu est un choix médian à 25.000 MW qui procède du choix d'optimisme raisonné en termes de capacité de réalisation de projets mais également d'un réalisme lié à la probable érection d'offres concurrentes à celle de la CEMAC envisageables à l'horizon 2025.

**Les atouts de la CEMAC sont son potentiel d'offre d'électricité compétitive et durable, fondé sur une prédominance d'énergies renouvelables (hydroélectricité, biomasse et solaire) complétée par les ressources de gaz.**

La CEMAC dispose ainsi des atouts nécessaires pour développer une offre d'électricité compétitive, peu chère et durable, se focalisant sur un mix énergétique composé d'hydroélectricité, de thermique gaz, complétée par l'exploitation de l'abondante biomasse forestière et le solaire dans les régions soudaniennes et sahéliennes.

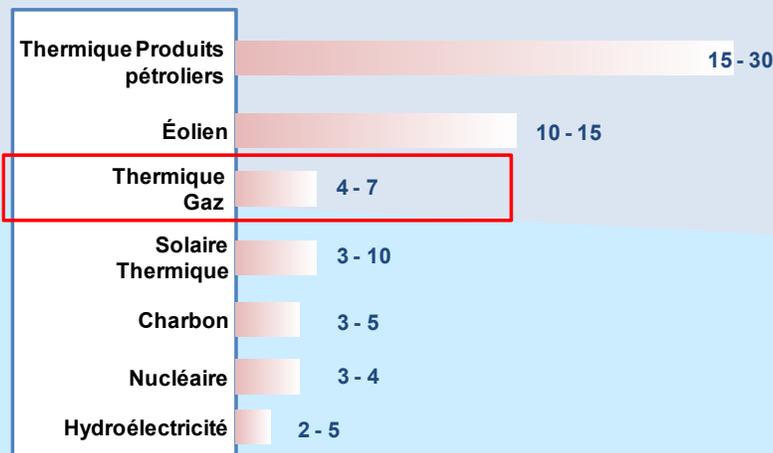
L'énorme potentiel hydroélectrique est évalué à 33 GW, ce qui fait de la CEMAC le 3<sup>ème</sup> potentiel en Afrique après celui de la RDC (100 GW) et de l'Ethiopie (40 GW). Moins de 3% du potentiel hydroélectrique est aujourd'hui exploité avec une capacité installée de 1 009 MW sur les 33 GW de potentiel hydroélectrique. Ce potentiel hydroélectrique se répartit entre le Cameroun avec près de 2/3 du potentiel (20 GW), le Gabon (6 GW), la Centrafrique (2,8 GW), le Congo (2,5 GW) et la Guinée Equatoriale (2,4 GW). Certains projets transfrontaliers comme le barrage de Chollet (400 à 500 MW) sur le Dja à la frontière du Cameroun et du Congo, proposé par le Congo dans le cadre du Pool Energétique d'Afrique Centrale (PEAC), s'inscrivent déjà dans une optique d'intégration régionale. Il reste que l'essentiel des projets seront entrepris à l'échelle des Etats dans lesquels se trouvent la ressource mais elles seront des projets régionaux du fait de la mutualisation de l'énergie électrique produite grâce au développement des interconnexions électriques portée par le PER dans le cadre du programme PEAC.

Le potentiel en gaz est certainement sous-estimé en raison de la faiblesse d'exploration spécifique des ressources gazières. Il se compose des gisements répertoriés de gaz naturel et de gaz associé aux gisements de pétrole jusqu'ici brûlé en torchères.

La CEMAC est relativement riche en gaz, avec des réserves prouvées évalués à 302 milliards de m<sup>3</sup> à fin 2007. Le gaz constitue le moyen idéal de production rapide d'électricité dans des délais assez rapides. Il est également la ressource fossile la moins polluante et offre l'opportunité de substitution du parc de production à base de pétrole vieillissant dans les pays CEMAC. Une telle opération présente un double avantage tant au plan du coût que d'une diminution des émissions de gaz de CO<sub>2</sub>. A court terme, le gaz sera une amorce idéale pour satisfaire la demande d'électricité face aux projets d'hydroélectricité longs à la mise en œuvre (difficultés d'accès aux ressources financières concessionnelles

nécessaires dans ce type de projet, durée des études de faisabilité, complexité des projets et contraintes organisationnelles...).

**Graphique 4 : Coûts de production par type d'énergie primaire (en cents \$ le kWh)**



Source : sociétés d'électricité dans le monde, EIA, autres sources

Le potentiel électrique de la CEMAC dans les autres types d'énergie renouvelable est aussi non négligeable. Avec environ 3 750 heures d'ensoleillement par an dans le nord de la CEMAC, Tchad - nord RCA et nord Cameroun, et une intensité qui varie de 4,5 à 6,5 kWh/m<sup>2</sup>/j, la CEMAC peut se positionner dans la production d'électricité à partir de centrale solaire thermique de grande capacité, en misant sur l'arrivée prochaine à maturité au plan fiabilité et coût de cette technologie. Des combinaisons intéressantes vont être également possibles avec l'arrivée de centrales mixtes gaz -solaire (centrales ISCC). L'intérêt de l'offre solaire thermique réside dans l'arrivée prochaine à maturité de cette technologie avec des coûts de production et d'exploitation assez faibles et donc compétitifs par rapport à d'autres sources d'énergie, produits pétroliers, gaz notamment. Le solaire thermique est notamment attendu à un coût tournant autour de 30 FCFA le kWh d'ici à 2020 avec une augmentation forte de la taille des centrales solaires (pouvant atteindre 900 MW). Il s'y ajoute un gain sur le marché du CO<sup>2</sup> lié au caractère propre de cette énergie. Il reste vrai que le productible du solaire thermique est handicapé durant les périodes nocturnes quand le rayonnement solaire n'est pas disponible. Cette limite pourrait être repoussée grâce à un système de stockage de chaleur par du sel fondu chauffé à des températures élevées, la chaleur pouvant être restituée la nuit pour produire de la vapeur et de l'électricité, à la condition que les coûts de ce type de technologie rendent cette application compétitive.

Le solaire photovoltaïque n'est pas en reste et devrait permettre de satisfaire des besoins dans les zones isolés, améliorer l'efficacité énergétique et demain produire une partie de l'électricité domestique et entretenir avec le réseau de distribution des relations d'échange atténuant le coût de l'électricité notamment pour les ménages les plus pauvres. Son coût élevé a jusqu'ici limité son utilisation à des applications spécifiques telles que l'exhaure pour le service collectif d'eau dans les zones rurales ou l'alimentation des relais de télécommunication et autres usages de faible puissance tels que les radios et télévisions, la recharge de téléphone, la petite informatique. Les recherches en cours vont permettre d'ici à 2020 de disposer d'autres de solaire photovoltaïque abaissé au prix critique de 1\$/kW de puissance installé considéré comme le seuil critique de compétitivité d'une offre d'énergie électrique.

La très grande disponibilité en bois-énergie et surtout les nombreux résidus issus de l'exploitation du bois ainsi que d'autres sous produits (sous-produits d'abattage et de sciage, typha, résidus de coton, coque de palme ...) font de la production d'électricité à partir de la biomasse de la CEMAC une réelle opportunité surtout au profit des bourgs et villages isolés. Il est également une opportunité pour l'approvisionnement en électricité de scieries en zone forestière. Les techniques fiables disponibles comme la technique de pyrolyse si bien maîtrisée par les indiens font de la ressource biomasse, une source d'énergie électrique de choix pour les centres isolés notamment.

L'objectif de la CEMAC sera donc d'atteindre le cap des 25 000 MW de puissance électrique installée d'ici 2025, pour couvrir la demande locale et exporter sur le marché régional des pays d'Afrique de l'Ouest. Cet objectif est accessible, vu le potentiel, et fera de la CEMAC un acteur incontournable de production d'énergie électrique en Afrique de l'Ouest.

**L'ambition du PER sera d'atteindre une production d'énergie électrique de 25 000 MW en 2025.**

23 grands projets de production d'électricité ont été répertoriés dans la zone CEMAC d'ici 2025 (aucun entre 2020 et 2025) : 5 projets majeurs d'ici 2010 répartis entre le Cameroun, le Congo et la Centrafrique procurant 825 MW de puissance additionnelle au système électrique de la CEMAC, 9 projets entre 2011 et 2015 soit 2 229 MW supplémentaires, et 9 projets entre 2016 et 2020 avec une puissance additionnelle de 2 916 MW. Ce qui fait un total de 5 970 MW de puissance installée additionnelle programmée d'ici 2025, mais qui ne suffisent pas à couvrir la demande.

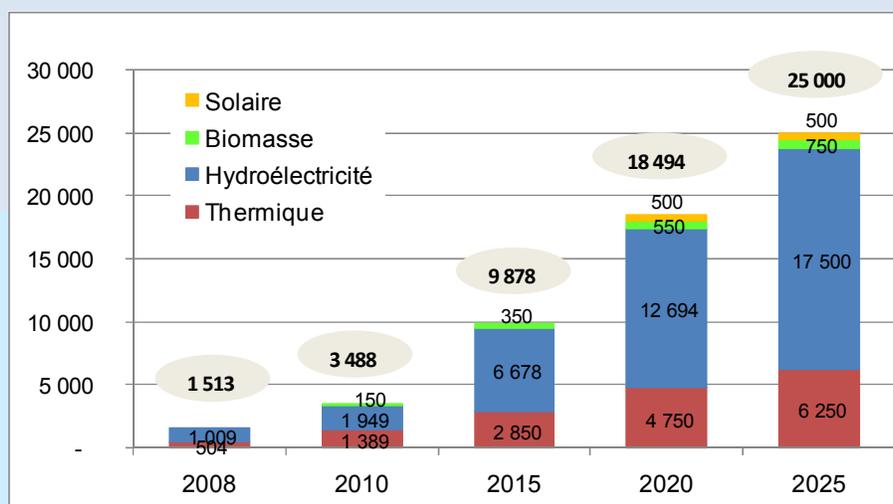
Pour atteindre le cap des 25 00 MW de puissance installée en 2025, une production supplémentaire d'environ 18 000 MW<sup>1</sup> est requise. Elle s'appuiera sur le potentiel hydroélectrique restant, mais également sur la génération d'électricité à partir du gaz grâce aux Turbines à Gaz (TAG) à cycle combiné. Elle profitera des importantes potentialités qu'offre la génération d'électricité à partir des énergies renouvelables comme le solaire et de la biomasse (notamment forestière=).

Au total, 23 970 MW viendront s'ajouter d'ici 2025 à un parc existant de 1 513 MW dont 1/3 sera déclassé : + 1 975 MW pour la période 2008-2010, + 6 390 MW pour la période 2011-2015, + 8 616 MW pour la période 2016-2020, + 6 989 MW pour la période 2021-2025.

<sup>1</sup> En tenant compte de l'offre actuelle de 1 513 MW, avec une hypothèse de déclassement de 1/3 de la puissance disponible

**Encadré 1 : Projets de production d'électricité prioritaires**

|                  | Nom du projet  | Pays               | Nature           | Puissance Installée (MW) |
|------------------|--|--------------------|------------------|--------------------------|
| 2010 : +825 MW   | Centrale fuel lourd de Dibamba                       | Cameroun           | Pétrole          | 85                       |
|                  | Centrale gaz de Kribi                                | Cameroun           | Gaz              | 150                      |
|                  | Centrale gaz de Pointe Noire                         | Congo              | Gaz              | 450                      |
|                  | Barrage hydroélectrique de Imboulou                  | Congo              | Hydroélectricité | 120                      |
|                  | Barrage hydroélectrique Boali 2 et Boali 3_Extension | Centrafrique       | Hydroélectricité | 20                       |
| 2015 : +2 229 MW | Barrage hydroélectrique de Natchigal                 | Cameroun           | Hydroélectricité | 300                      |
|                  | Barrage de retenue de Lom Pangar                     | Cameroun           | Hydroélectricité | 130                      |
|                  | Barrage hydroélectrique de Meme'ele                  | Cameroun           | Hydroélectricité | 200                      |
|                  | Barrage hydroélectrique de Songmbengue               | Cameroun           | Hydroélectricité | 1 000                    |
|                  | Barrage hydroélectrique du Grand Poubara             | Gabon              | Hydroélectricité | 160                      |
|                  | Barrage hydroélectrique de Djibloho                  | Guinée Equatoriale | Hydroélectricité | 120                      |
|                  | Barrage hydroélectrique de Lancreno                  | Centrafrique       | Hydroélectricité | 64                       |
|                  | Barrage hydroélectrique de Dimoli                    | Centrafrique       | Hydroélectricité | 180                      |
|                  | Aménagements hydroélectriques                        | Centrafrique       | Hydroélectricité | 75                       |
| 2020 : +2 916 MW | Centrale gaz de Limbé                                | Cameroun           | Gaz              | 400                      |
|                  | Barrage hydroélectrique de Kikot                     | Cameroun           | Hydroélectricité | 500                      |
|                  | Barrage hydroélectrique Song Ndong                   | Cameroun           | Hydroélectricité | 280                      |
|                  | Barrage hydroélectrique de Chollet                   | Congo              | Hydroélectricité | 600                      |
|                  | Barrage hydroélectrique de Liouesso                  | Congo              | Hydroélectricité | 13                       |
|                  | Barrage hydroélectrique de Sounda                    | Congo              | Hydroélectricité | 1 000                    |
|                  | Barrage hydroélectrique de Mourala                   | Congo              | Hydroélectricité | 50                       |
|                  | Barrage hydroélectrique de Ioufoulakari              | Congo              | Hydroélectricité | 60                       |
|                  | Barrage hydroélectrique de Djoué II                  | Congo              | Hydroélectricité | 13                       |

**Graphique 5 : Evolution de la puissance électrique installée 2008 - 2025 (en MW)**

L'ambition régionale dans le secteur de l'électricité baptisée « CEMAC CAP 25 000 » cible trois objectifs stratégiques spécifiques :

- Un accès universel à l'électricité (100% à l'horizon 2025 contre une moyenne de 17% aujourd'hui)
- Un prix moyen du kWh compris entre 30 et 40 F CFA en 2025 (supérieur à 100 F CFA en 2008)
- La valorisation de 54% du potentiel hydroélectrique (contre moins de 3% en 2008) et d'au moins 5% du potentiel gazier pour la production d'électricité (moins d'1% en 2008)

Cependant, cela doit se faire dans le cadre d'une démarche proactive de négociation et de partenariat étroit avec les clients cibles que sont les pays limitrophes, le Nigéria en particulier. A cet effet, la CEMAC se doit d'être au fait des projets majeurs d'électricité de la zone Afrique subsaharienne et doit ainsi positionner comme un acteur de choix, présentant une offre compétitive et durable.

**Une telle ambition de développement de la production n'est viable qu'à travers la mutualisation de la production d'électricité dans le cadre d'un véritable marché d'échanges d'électricité au plan régional.**

La réussite de cette ambition nécessite donc une approche régionale à mettre en œuvre à travers quatre leviers stratégiques « CEMAC CAP 25 000 ». Cette approche n'est possible que s'il existe un marché régional et si la coopération avec les pays limitrophes est renforcée. Pour concrétiser cela, la CEMAC

devra actionner quatre leviers d'actions :

- L'interconnexion électrique
- La régulation régionale des échanges d'électricité et les réformes institutionnelles
- Le renforcement de la gouvernance des sociétés d'électricité
- L'environnement des affaires favorable au PPP et IPP

L'interconnexion électrique intéresse d'abord les pays de la CEMAC mais également d'autres marchés cibles plus importants comme le Nigéria et au-delà toute l'Afrique de l'ouest accessible par l'interconnexion des réseaux électriques entrepris dans le cadre du West African Power Pool (WAPP). Elle est indispensable car seule permettant d'atteindre la demande d'un vaste marché régional. Cette disponibilité d'achat d'électricité permettra aux pays d'accéder à une pluralité d'offres lui permettant d'arbitrer entre le recours à une production locale et l'achat d'énergie électrique pour optimiser son mix d'énergie électrique.

Le Nigéria à lui seul constitue un marché qui représente près de 5 fois celui de la CEMAC avec ses 140 millions d'habitants, son taux d'accès à l'électricité de 45% en milieu urbain et seulement 5% en milieu rural et un déficit de production électrique abyssal.

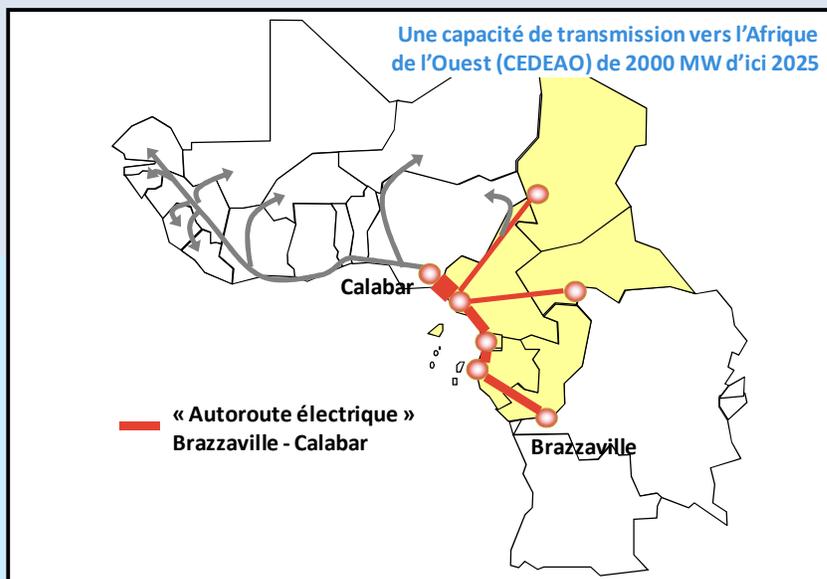
**Quatre projets d'interconnexion électrique apparaissent indispensables pour créer la structure souhaitée du marché régional.**

Il s'agit de la ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) vers Calabar (Nigéria) prévue dans le cadre du PEAC, des lignes d'interconnexion du Cameroun avec le Tchad et la RCA, et enfin des lignes

d'interconnexion du Tchad et des zones frontalières avec le Nigéria (au nord). A ces interconnexions s'ajoutent d'importants investissements, notamment la mise à niveau des réseaux nationaux, le renforcement des capacités de transit, la modernisation des

dispatchings nationaux et la généralisation des systèmes de téléconduite, l'amélioration de l'exploitation de la maintenance des réseaux de distribution.

**Graphique 6 : Schéma d'interconnexion prévu dans le cadre du PEAC**



**La mise en place d'une régulation régionale rassurera les investisseurs privés et contribuera à rendre plus sûr et attractif l'environnement des affaires du secteur électrique.**

La création d'un dispositif de régulation régionale est également indispensable à la régulation du trafic et en tant qu'instance veillant au respect des règles et assurant l'arbitrage de conflits. Il sert d'institution de régulation des échanges et sa mise en place

doit obéir aux critères les plus élevés d'indépendance, de transparence et de compétence permettant à l'institution de régulation de disposer d'une crédibilité à toute épreuve pour assurer sa tâche en toute impartialité se fondant que sur des règles objectives préalablement acceptées de tous. Cette instance de régulation veille sur le bon fonctionnement du marché régional d'échanges de l'électricité, valide les contrats d'échanges.... Il pourra pallier au manque d'institutions de régulation dans certains pays ou à leur manque de crédibilité, sans pour autant se substituer à eux.

Aussi, la réforme institutionnelle du secteur de l'électricité de la CEMAC intègre également un volet de renforcement de compétences qui vise à doter la CEMAC d'une institution régionale de référence dans la formation d'ingénieurs et de techniciens en électricité. Le choix de cette institution de référence qui aura un rayonnement régional et africain, peut se faire soit à partir d'une réforme renforcement de l'existant soit en mettant sur pied une nouvelle structure de formation. Dans ce cadre, l'établissement de partenariats techniques et financiers avec des institutions de dimension internationale sera un gage de succès.

Il a été relevé dans le diagnostic, le poids des insuffisances du système électrique en partie importante, liées à une gouvernance défaillante des sociétés d'électricité le plus souvent publiques. Il faudrait aider ces sociétés dans leurs réformes pour passer à une gestion efficace du service public notamment dans le cadre de Partenariats Public Privé (PPP).

**L'amélioration de la gestion des sociétés d'électricité à travers de PPP notamment permettra de lever un obstacle majeur à l'émergence d'un marché régional.**

La mise en place d'un environnement des affaires favorable aux PPP constitue un des leviers incontournables de la stratégie régionale. Cela devrait se traduire par un dispositif juridique, fiscal et conjoncturel attrayant, des règles de gouvernance pour les sociétés d'électricité, une participation des privés aux Conseils d'Administration des sociétés d'électricité, la mise aux normes comptables de rentabilité, de solvabilité ainsi que la rémunération des capitaux propres, etc.

Le déploiement de kits solaires aux ménages les plus pauvres leur permettant de produire une partie de leur consommation, la généralisation de l'utilisation de Lampes Basse

**La mise en œuvre d'une stratégie régionale d'économie et d'efficacité énergétique favorisera la stratégie d'accès universel à l'électricité en zone CEMAC.**

Consommation (LBC) voire même leur caractère obligatoire à l'horizon du PER (2015), la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'efficacité énergétique (éclairage public et bâtiments publics, habitat ...) complète avantageusement et harmonieusement la stratégie énergétique mise en œuvre dans le cadre du PER de la CEMAC. L'établissement d'une fiscalité avantageuse pour l'achat de produits d'efficacité énergétique lampes à base consommation, kits solaires, matériaux de construction agréés pour leur efficacité énergétique (bâtiments par ex) sera de nature à appuyer significativement le passage à un environnement d'efficacité énergétique. Le retour sur investissement rapide de ce type de programme et l'importance des économies réalisées en font un investissement rentable. Pour les industries et les sociétés de services (exemple des supermarchés fortement consommatrices d'énergie), la généralisation de la pratique d'audit énergétique doit être encouragé avec des campagnes de sensibilisation et de diffusion des solutions d'économies d'énergie. La sensibilisation des banques et établissements financiers doit permettre à ces derniers d'investir ce marché ayant un retour sur investissement rapide, avec des produits attractifs de crédit adaptés.

Pour mettre en œuvre cet ambitieux programme régional d'énergie électrique En outre, la CEMAC devra mettre en œuvre un dispositif adéquat de financement pour en accélérer la mise en œuvre. Les projets d'hydroélectricité d'infrastructures d'interconnexion nécessitent des investissements lourds et beaucoup de ressources concessionnelles et des moyens fiduciaires pour la prise en charge des études. En l'absence de dispositif propre de mobilisation au moins d'une partie des besoins, les difficultés d'accès à des ressources concessionnelles par ailleurs limitées, allongent de façon très importante les délais de mise en œuvre des projets. La mise en place d'un fonds souverain régional doté par un prélèvement sur les ressources pétrolières ou minières devrait aider par la mise en place d'un financement fiduciaire pour les études et de ressources longues faciliter la mobilisation de ressources concessionnelles et accélérer la réalisation notamment des projets de production hydroélectriques sous-tendant l'ambition « CEMAC CAP 25 000 ».

### 2.1.3 Devenir un acteur de référence sur le marché mondial du GNL

**Avec seulement 8% des réserves mondiales de gaz, la stratégie gazière de l'Afrique doit être flexible, tout en mobilisant d'abord ses ressources pour ses besoins internes.**

Les réserves mondiales de gaz naturel ont plus que doublé au cours des vingt dernières années et s'élevaient à 177,36 milliers de milliards de m<sup>3</sup> fin 2007. Les pays de l'Ex Union Soviétique et le Moyen Orient se partagent 70% de ces réserves mondiales, avec respectivement 32 et 40% des réserves mondiales. L'Afrique détient seulement 8,2% des réserves mondiales soit 14,58 milliers de milliards de m<sup>3</sup> de gaz et occupe donc une place périphérique dans le potentiel gazier mondial. 2% des réserves africaines se trouvent en zone CEMAC soit 302 milliards de m<sup>3</sup> de gaz.

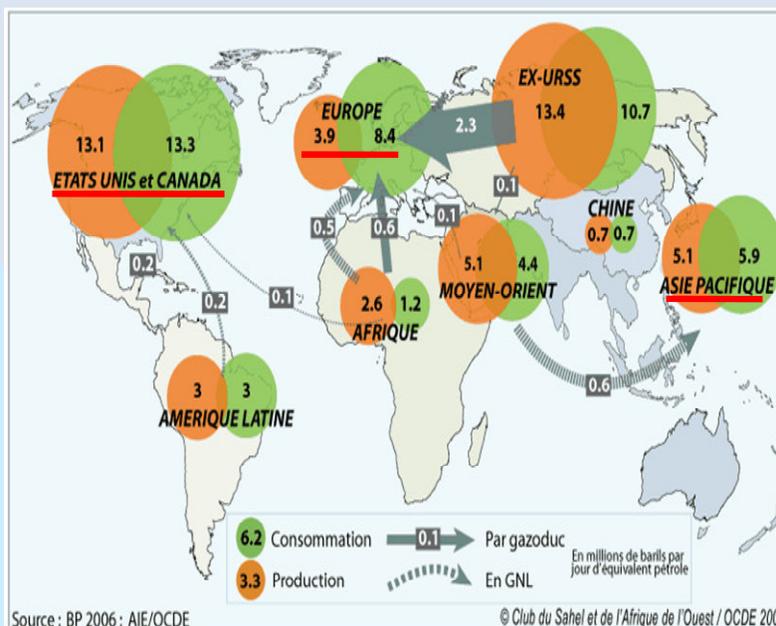
Au regard de la production et de la consommation mondiale de gaz, deux grandes catégories de pays caractérisent le marché mondial du gaz : le groupe des pays importateurs nets et le groupe des pays exportateurs nets.

Dans le groupe des pays importateurs nets, on retrouve l'Europe, les Etats Unis et le Canada, et l'Asie Pacifique. La faiblesse de leurs réserves combinée à une forte consommation de gaz, en font des zones déficitaires. L'Europe reste le plus grand marché importateur de gaz naturel dans le monde, et la cette situation devrait perdurer, ce qui explique sa stratégie offensive de diversification de ses sources d'approvisionnement. En effet, principaux fournisseurs en gaz de l'Europe sont la Russie et l'Algérie, avec respectivement 30% et 12% des importations par gazoduc. Le déficit croissant en gaz devrait atteindre un peu plus d'1/5 de sa consommation en 2030. Une partie de ce déficit est comblée par des importations de GNL en provenance de l'Algérie (37% des importations) et du Nigéria (26% des importations). Le portefeuille de projets d'installations d'unités de regazéification en Europe montre que l'Europe a pris une option résolue sur le GNL dans la recherche de nouveaux fournisseurs.

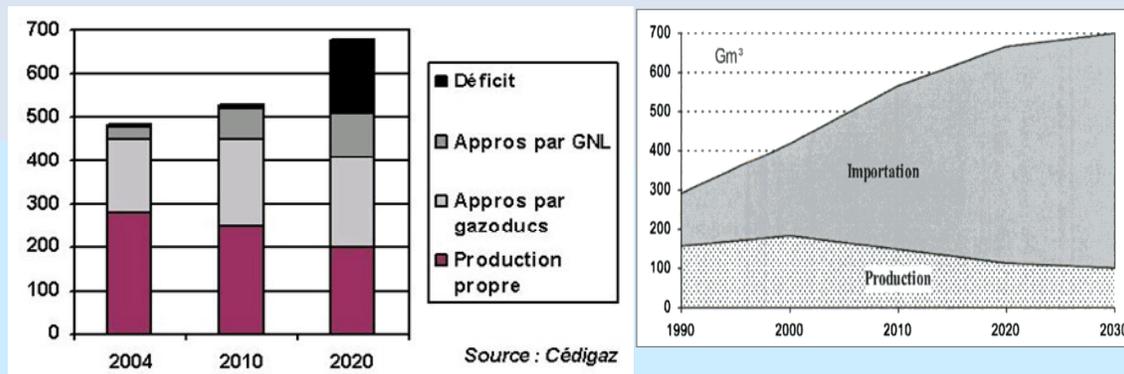
Le Moyen Orient, l'ex URSS et l'Afrique constituent le groupe des exportateurs nets de gaz. Leur consommation de gaz est en-deçà de leur niveau de production. En effet, la demande en provenance d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et de Chine est principalement satisfaite par des sources internes ou régionales. Par contre, le Moyen-Orient est essentiellement une région productrice. L'Afrique, y compris la CEMAC, dispose de ressources conséquentes en gaz mais ce gaz n'est que faiblement consommé localement. Excepté l'alimentation de quelques turbines à gaz pour la production d'électricité, il n'existe pas de marché de consommation du gaz en Afrique subsaharienne.

De ce fait, l'analyse du marché international montre de nouvelles opportunités à saisir pour la CEMAC, en particulier l'Europe qui est un marché accessible de par sa proximité géographique.

**Graphique 7 : Marché inter régional du gaz dans le monde en 2005**



**Graphique 8 : Structure et évolution du marché du gaz en Europe**



La meilleure option pour la zone CEMAC au regard de ses ressources significatives mais modestes, face aux grands pourvoyeurs de gaz naturel par gazoduc (Moyen Orient et Russie) est de s'orienter vers la mutualisation de ses ressources et leur exploitation sous forme de gaz liquéfié destiné aux marchés européens. C'est ce que fait déjà la Guinée Equatoriale mais avec des ressources limitées. Le Nigéria principal détenteur des ressources de gaz en Afrique au sud du Sahara, semble lui s'orienter vers le projet NIGAL, projet de gazoduc transsaharien pour approvisionner en gaz l'Europe via le Niger et l'Algérie (20 à 30 milliards de m<sup>3</sup> de gaz par an pour 10 à 13 milliards de \$ d'investissements et une mise en service attendue en 2015).

Ce projet est toutefois encore en concurrence avec le projet concurrent de production et d'exportation de GNL portée par la multinationale SHELL.

**Encadré 2 : Projet NIGAL - Trans-African gas pipeline Nigeria - Algeria - Europe**

Le projet NIGAL porte sur la construction d'un gazoduc d'environ 4500 km reliant la région de Warri (Nigeria) à l'Algérie et l'Europe : 2 500 km sur le territoire algérien, 750 km sur le territoire du Niger et 1 300 km sur le territoire Nigérien. D'autres tracés peuvent être considérés pendant l'étude.

Un Memorandum of Understanding a été signé entre NNPC et SONATRACH le 14 Janvier 2002 pour la constitution d'une société d'étude et de promotion du projet. L'accord pour l'élaboration de l'étude de pré-faisabilité a été conclu le 08 Mars 2003.

**Considérations Stratégiques**

- Récupération des gaz torchés
  - Le gaz issu des gisements de pétrole associés est jusqu'à présent torché sur champs à cause de l'absence d'infrastructures de transport.
  - Ceci constitue un pas important dans la préservation de l'environnement par l'élimination des gaz torchés
- Développement régional
  - Alimentation en gaz naturel des pays traversés (nord du Nigeria, Niger, sud de l'Algérie) et des pays voisins (Mali, Burkina-Faso ...).
  - Création d'emplois lors de la construction et de l'exploitation du gazoduc
  - Synergies avec les autres projets : la route transsaharienne et les moyens de communication
- Renforcement de la coopération régionale
- Projet inscrit au programme du NEPAD
- Diversification des exportations du gaz Nigérien
- Diversification et augmentation de la sécurité d'accès et de fourniture de gaz naturel à l'Europe

Le commerce mondial de gaz naturel est essentiellement transporté par le biais du réseau de gazoducs, 71% en 2007, contre 29% pour le transport par tankers de GNL (gaz naturel liquéfié) ou méthaniers. Selon les statistiques publiées par BP, seuls quelques 26%

de la production commercialisée fait l'objet d'échanges internationaux. La proportion faible des échanges internationaux s'explique notamment par l'éloignement des sites de production par rapport aux lieux de consommation et aux coûts élevés du transport. C'est un secteur qui exige des investissements importants, la construction et l'exploitation de gazoducs, et qui posent également de nombreux problèmes juridiques et logistiques. Les principaux pays exportateurs qui ont utilisé les gazoducs comme mode de distribution sont la Fédération de Russie, le Canada, la Norvège, les Pays-Bas, l'Algérie qui totalisent plus de 78% des exportations mondiales à fin 2007. Les principales zones d'importation sont l'Union Européenne (environ 55% des importations mondiales de gaz en 2007) et les Etats-Unis qui absorbent traditionnellement l'intégralité des exportations canadiennes.

**L'exportation de GNL par méthaniers apparaît plus flexible que les ventes par gazoduc encadrés par des contrats à long terme, mais est plus exposé aux fluctuations du marché du gaz.**

**Plus que jamais, la compétitivité du GNL est liée à la taille et à la disponibilité de réserves de gaz exploitables et à l'éloignement du marché visé.**

Cependant la tendance est à une dynamique de croissance plus rapide sur le marché du GNL. Les échanges de gaz de longue distance sur le marché international,

se feront de moins en moins par gazoducs ; le GNL apparaissant plus compétitif pour des fournisseurs de gaz se situant au-delà d'une distance de 4000 km de son marché. À tous les stades de la chaîne, les progrès technologiques vont jouer un rôle primordial dans la poursuite du développement de l'industrie du GNL. Une diminution de 20 à 25 % est notamment envisagée sur les coûts de transport de GNL d'ici la fin de cette décennie. L'effet de taille jouera également en termes d'économies d'échelle et améliorera la rentabilité des investissements de cette activité très capitaliste. On note ainsi une tendance à l'augmentation des capacités de liquéfaction de gaz, concomitamment à celles des méthaniers et des terminaux portuaires de réception du GNL. Les pôles de liquéfaction de grande taille adossés à d'importantes réserves de gaz, disposeront donc demain de plus d'atouts compétitifs pour survivre dans le marché mondial très concurrentiel du gaz.

Cela rendrait la liquéfaction de gaz très attractive d'autant que cette technologie apparaît particulièrement adaptée à la position géographique et au niveau de ressources de la CEMAC assez importantes, mais limitées pour un commerce par gazoduc. Le GNL permet également d'avoir une meilleure maîtrise de la chaîne de valeur du gaz. En effet, la structure des coûts du gaz naturel liquéfié montre que l'activité de liquéfaction représente 60% des coûts sur l'ensemble de la chaîne, le transport 20% et la regazéification les autres 20% restants. Maîtriser 60% de la chaîne de valeur est un critère de compétitivité non négligeable.

**Les perspectives à long terme seraient favorables au GNL avec une part de marché qui atteindrait de 50% à l'horizon 2030.**

La CEMAC a deux atouts à faire valoir pour faire émerger un pôle régional de gaz : (i) des réserves qui se chiffrent à 302 milliards de m<sup>3</sup> de gaz et le niveau relativement faible de la demande et de la consommation de gaz, contrairement à d'autres zones géographiques comme l'Europe ou les Etats Unis ; (ii) l'existence d'une unité moderne de liquéfaction de gaz naturel en Guinée Equatoriale, ouvrant des possibilités d'évolution vers une plateforme pouvant exploiter les ressources de la G.E et du Cameroun situés dans une même zone géographique.

**La CEMAC a les moyens de développer un pôle de compétitivité autour du GNL, à partir de plateformes tenant compte de la géographie de ses ressources en gaz.**

L'on peut ainsi mutualiser les ressources de la Guinée Equatoriale et du Cameroun d'une part ; celles du Gabon et du Congo d'autre part. Il y'a lieu de noter que les ressources en gaz de la CEMAC ne sont pas

bien connues, faute d'une réelle politique d'exploration spécifiquement orientée vers la recherche de gaz. Les champs gaziers actuels ont été découverts grâce aux explorations pétrolières. La mutualisation des ressources en gaz selon leur localisation géographique, permettra ainsi de doter la CEMAC de deux pôles de liquéfaction de gaz, se positionnant comme un fournisseur crédible et privilégié du marché Européen.

Le pôle de compétitivité vise à faire éclore autour de l'extraction et des unités de liquéfaction de gaz, différentes activités de valorisation de gaz tels que l'usine pétrochimique de synthèse d'engrais azotés et de méthanol envisagé au Gabon. La disponibilité de gisements importants de potasse, de phosphates au Congo à proximité du port de Pointe Noire, permet d'envisager le développement autour de l'usine pétrochimique d'engrais, d'un pôle de fabrication d'engrais composés NPK en associant ces différentes ressources. La disponibilité de gaz permet également de domicilier à l'intérieur du pôle GNL, une production d'électricité en installant une plateforme abritant des turbines à gaz à cycle combiné.

Ainsi le pôle GNL devrait pouvoir abriter selon les choix des trains de liquéfaction de gaz, une production pétrochimique d'engrais avec le gaz et une production d'électricité par

cycle combiné. Une activité accessoire de production de GPL peut être envisagée selon la composition du gaz extrait.

L'émergence de ces pôles gaz autour de l'activité GNL doit disposer d'une plateforme adossée à une zone économique portuaire disposant de capacités aménagées de stockage et d'expédition donnant à la plate forme une structure « grappe ». Cela permettra d'attirer des PME avec la mise en place d'autres industries comme la production de gaz de l'air et différentes activités connexes de services : commerce et distribution, services divers (télécoms, finances...), activités de formation des ressources humaines....

#### 2.1.4 Développer une production compétitive d'engrais de synthèse

La dégradation et le ravinement des terres de culture, leur épuisement en leurs éléments nutritifs expliquent la stagnation et plus souvent la baisse des rendements dans plusieurs régions d'Afrique. Selon les estimations, le continent perd l'équivalent de plus de 4 milliards de dollars US en éléments nutritifs chaque année : un phénomène qui mine la capacité du continent à se nourrir.

**Le niveau de consommation, la faiblesse de la production d'engrais en Afrique subsaharienne et leur coût prohibitif, invitent au développement de productions d'engrais.**

En Afrique, la consommation moyenne d'engrais n'est que de 8 kg d'éléments nutritifs par hectare. Ceci correspond seulement à 10% de la moyenne mondiale. La dégradation et le ravinement des terres de culture, leur épuisement en leurs éléments nutritifs expliquent la stagnation et plus souvent la baisse des rendements dans plusieurs régions d'Afrique. L'enjeu est de freiner la dégradation des sols notamment en zone sahélienne par l'utilisation de techniques simples et accessibles aux agriculteurs (bordage des champs par des amas pierreux, technique de mi l'huile, semi sur couverture végétale permanente). Il s'agira également de passer des pratiques agricoles extensives à faible rendement à des pratiques plus intensives à haut rendement, avec une plus forte utilisation des semences améliorées et des engrais.

Le marché ouest africain représente moins de 0,5% du marché mondial des engrais minéraux. Les retards de paiement, l'absence fréquente de garantie de paiement, la faible diversification des formules d'engrais et la longueur et la lourdeur des procédures d'achat contribuent à rendre le marché ouest africain très peu attractif aujourd'hui pour les fournisseurs internationaux. Cependant, l'Afrique dernière région à ne pas avoir connu une révolution verte, engage un changement de stratégie désormais favorable aux investissements dans les infrastructures d'intensification agricole, ce qui laisse entrevoir un essor du marché de l'engrais. Il existe ainsi une coalition de développement autour de la révolution verte s'appuyant sur des fonds qui vont financer son développement notamment par la subvention d'intrants agricoles (semences, engrais, pesticides, matériels agricoles ...), l'encadrement des producteurs et organisations paysannes, etc.

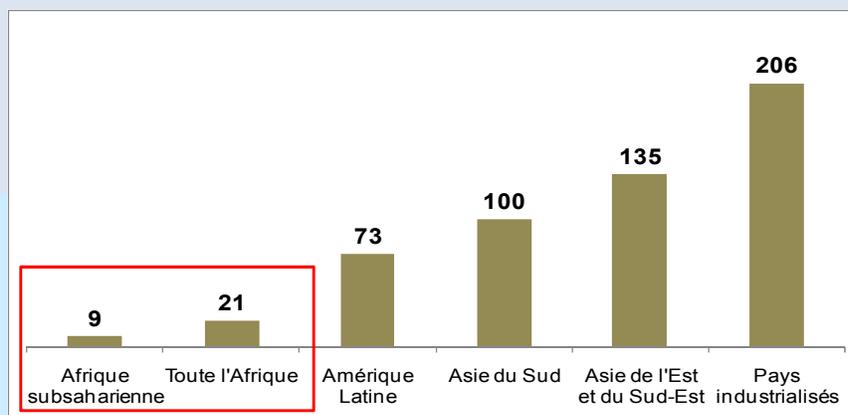
**Pour nourrir une population qui doublera en 2050, le développement d'une agriculture intensive fortement utilisatrice d'engrais et de semences sélectionnées est incontournable.**

Il y'a donc pour les pays disposant de ressources gazières un avenir dans la production d'engrais de synthèse par voie pétrochimique. La pétrochimie synthétise de nombreux produits chimiques à partir du pétrole et/ou du gaz naturel, en particulier les engrais de synthèse (urée, méthanol, fertilisants, ...).

La CEMAC pourrait alors satisfaire le marché régional africain à partir d'une production pétrochimique d'engrais azotés et d'engrais composés NPK en valorisant les ressources de potasse et de phosphates au Congo.

**La CEMAC forte de ses ressources de gaz et de ses gisements de potasse, de phosphates au Congo peut développer une production compétitive d'engrais composés NPK.**

**Graphique 9 : Quantité d'engrais utilisée dans le monde (en kg par hectare)**



Source : ONU Afrique Renouveau, d'après le Programme Intégré pour le Développement de l'Agriculture en Afrique du NEPAD, 2003

### 2.1.5 Mettre en place une production régionale compétitive de produits pétroliers

L'offre de produits raffinés de la CEMAC est caractérisée par plusieurs raffineries de petite taille, de technologies obsolètes, dont aucune n'est rentable. Le Cameroun a la plus grande raffinerie, la SONARA, d'une capacité de production de 2,15 millions de tonnes par an. Ensuite suivent le Congo et le Gabon dont les tailles respectives de leurs raffineries nationales sont de 1,1 million de tonnes par an (la CORAF pour le Congo) et de 0,86 million de tonnes par an (la SOGARA pour le Gabon). La Guinée Equatoriale et le Tchad ont des projets de raffinerie nationale dont les tailles n'excèdent pas le 1 million de tonnes par an.

**Les raffineries nationales n'ont pas la taille critique satisfaisante et sont un poids pour les Etats (subventions), sans pouvoir assurer l'autosuffisance en produits raffinés de pétrole.**

Or, le raffinage est une activité fortement capitalistique : les investissements de départ sont colossaux et les charges fixes importantes. Pour qu'une raffinerie puisse être compétitive, il faut qu'elle ait au minimum une capacité de production de 7 millions de tonnes par an. Aucune des raffineries de la CEMAC ne dispose donc de la taille critique pour être rentable.

Les capacités opérationnelles réelles de raffinage en produits pétroliers de la CEMAC sont insuffisantes pour assurer l'approvisionnement du marché régional. Elles n'arrivent pas à satisfaire la demande locale, d'où des importations croissantes de produits blancs pour pallier les pénuries récurrentes de produits pétroliers raffinés. Les raffineries locales ne survivent que grâce aux subventions de l'Etat. En 2008, selon le rapport pays FMI, les

subventions à la SONARA se sont élevées à 133 milliards de F CFA, celles de la SOGARA à 51,5 milliards de F CFA et enfin celle de CORAF à 35 milliards de F CFA. Il faut cependant dire admettre qu'une partie de ces subventions constitue une forme de remboursements des moins values supportés par les raffineries, à la suite de décisions des Etats de bloquer les prix des produits pétroliers dans le cas de flambée des cours (pour les consommateurs et les sociétés d'électricité). Le manque à gagner pour la SONARA en 2008 est estimé à 14,6 milliards de F CFA.

L'obsolescence des raffineries est également un handicap majeur avec des processus de distillation peu adéquats, une sous-capacité d'exploitation (plus du 1/3 des capacités installées sont indisponibles faute de pièces de rechange et de suivi de la maintenance des équipements).

L'urbanisation rapide, les politiques de lutte contre la déforestation font augmenter la consommation de gaz en particulier en zone urbaine. A titre d'illustration, le Cameroun a bénéficié de 5 milliards de F CFA de subventions pour les importations de gaz domestique dans en 2006. Alors que la consommation mensuelle tourne autour de 3500 à 4000 tonnes de GPL, la production de GPL de la SONARA ne dépasse pas les 2000 tonnes par mois. D'où un déficit de 1500 à 2000 tonnes de GPL par mois qui ne peut être comblé que par des importations coûteuses, car négociées au prix du marché international.

**La production de gaz de pétrole liquéfié (GPL) pour l'usage domestique et industriel, est très insuffisante pour faire face à une demande en hausse constante.**

Il existe d'autres difficultés dans l'approvisionnement en gaz domestique et industriel : (i) les capacités de stockage du gaz domestique sont limitées et il est difficile de se faire livrer par de grosses cargaisons de GPL, la taille des terminaux portuaires étant limitée ; (ii) les moyens logistiques pour la distribution du gaz domestique sont insuffisants et vétustes, notamment en ce qui concerne les camions ou wagons citernes, les bouteilles de gaz, les voies ferrées et routières en mauvais état ... ; (iii) il existe une forte prévalence de la fraude : vols, frelatage de produits, importations frauduleuses ...

**L'érection d'une raffinerie régionale de taille critique soutenue par les pays CEMAC apparaît comme la meilleure solution pour bâtir une offre compétitive de produits raffinés de pétrole et de GPL.**

Toute réponse adéquate à la situation du raffinage des pays de la CEMAC devra partir de la structure même des marchés de consommation et de production des produits pétroliers. L'étroitesse de ce marché en plus du manque de collaboration et d'échange entre pays, fait que les unités installées n'ont pas une taille critique suffisante pour être rentable, ont un niveau d'équipement insuffisant pour arriver aux rendements de raffinage adéquats et dépendent de subvention des Etats pour survivre.

La CEMAC doit donc s'orienter vers une approche régionale fondée sur une plus grande coopération entre les Etats de la CEMAC, de sorte à disposer d'une raffinerie régionale ayant la taille critique et pouvant approvisionner l'ensemble des pays à un coût compétitif. D'autant plus que le marché visé est le large marché régional d'Afrique au sud du Sahara, en particulier les marchés d'Afrique de l'Ouest accessible grâce à une disponibilité de cabotage maritime.

**Autour de l'activité de raffinage émergeront des infrastructures et une zone économique spéciale abritant de nombreux PME et activités nouant entre elles des liens clients fournisseurs et de coopération.**

L'ensemble des infrastructures de raffinage et de stockage portuaires de pétrole et la Zone Economique Spéciale, constituent le pôle de compétitivité régional « Raffinage ». Il permettra à la CEMAC, d'avoir la compétitivité nécessaire pour rayonner sur des marchés régionaux (Nigéria, RDC, Afrique de l'Ouest). Les infrastructures spécifiques constitutives de ce pôle « raffinage » sont notamment : (i) une raffinerie de pétrole ; (ii) une plateforme de stockage des hydrocarbures (brut et produits raffinés) de grande capacité située dans un plateforme portuaire « en eaux profondes » facilitant le chargement des produits raffinés, (iii) une société de cabotage pour le transport des produits pétroliers raffinés vers les pays côtiers (CEMAC, RDC, Afrique de l'Ouest) ; (iv) des sociétés de transport et de distribution disposant de flotte de camions-citernes ou wagons-citernes transporteront et la vendront des produits raffinés vers de nombreux pays, en particulier ceux de l'hinterland. Le pôle de compétitivité régional « raffinage » logé dans une infrastructure portuaire en « eaux profondes » sera accessible par des infrastructures logistiques multimodales permettant de le relier aux différents marchés.

Ce schéma simplifié montre le processus d'érection du pôle avec la mise en place des fondements que sont les infrastructures de raffinage de pétrole, de GPL avec une société de transport maritime permettant d'atteindre tous les marchés régionaux.

**Graphique 10 : Configuration du pôle de compétitivité « Raffinage de produits pétroliers »**



### 2.1.6 Favoriser l'émergence à moyen et long terme de pôles énergétiques régionaux

Ces pôles de compétitivité régionaux se constitueront autour notamment :

- ✓ des activités phares de raffinage englobant les activités de production de gaz GPL,
- ✓ de la valorisation du gaz avec notamment les activités de liquéfaction de gaz naturel (GNL), de production d'engrais de synthèse (pétrochimie) et de génération d'électricité à partir du gaz par des turbines à gaz à cycle combiné. ».

**Deux pôles de compétitivité  
énergétiques régionaux émergeront du  
pilier « Energie » et de ses cinq filières  
de valorisation.**

Le pays devant accueillir la raffinerie régionale doit disposer d'un site remplissant trois préalables ou atouts compétitifs pour être éligible. Tout d'abord, il lui faudra remplir le critère d'accessibilité, notamment qu'il puisse disposer d'un port en eaux profondes pour accueillir des tankers de grande taille. Ensuite, le pays abritant la raffinerie doit mettre à disposition une main d'œuvre qualifiée ce qui veut dire avoir également un dispositif de formation adéquat, de sorte à ne pas recourir de façon systématique à des expatriations de personnel coûteux en investissements et charges. Le coût de la main-d'œuvre constitue également un facteur d'appréciation. Enfin, la sécurité du site doit être garantie c'est-à-dire disposer d'un site industriel qui garantisse le respect des normes de sécurité et normes environnementales pour la construction d'une raffinerie de cette taille.

Le port doit disposer d'une plateforme pouvant accueillir une zone économique spéciale qui logera les entreprises et accepter que ceux-ci soit traités en fonction d'un cadre d'affaires attractif validé au niveau de la CEMAC. Il faut rappeler que le fonds souverain régional sera un actionnaire de référence de la raffinerie au titre des pays.

L'ambition finale pour le pôle de compétitivité « Raffinage de produits pétroliers » sera de faire émerger progressivement une grappe sectorielle intégrée et compétitive à vocation régionale, autour des deux activités phares que sont le raffinage de produits pétroliers et la fourniture de gaz domestique et industriel GPL en direction des marchés des pays de la CEMAC et des pays limitrophes.

A terme, le pôle de compétitivité « Raffinage de produits pétroliers » devrait avoir une configuration en trois niveaux. Le premier niveau de la grappe ou du pôle est constituée des entreprises têtes de grappes suivantes : la raffinerie régionale, la plateforme de stockage des hydrocarbures, les centres d'emballage de gaz GPL en bouteilles de diverses tailles. Ensuite, le deuxième niveau renvoie à toutes les activités et entreprises de soutien à la grappe, notamment la société de cabotage de produits pétroliers (commercialisation vers les pays côtiers et pays limitrophes), société(s) de commercialisation des produits pétroliers (approvisionnement des marchés de la CEMAC), services de transport et logistique (transit, manutention), trading, activités de sous-traitance (maintenance, travail temporaire, travaux de génie civil, ...), PME métallurgiques pour la formage de bouteilles de gaz et centres d'emballage de GPL,. Enfin, en troisième et dernier niveau, on retrouve l'infrastructure de base de la grappe constituée par les infrastructures de transport (ports, routes), dispositif de formation professionnelle aux métiers du pétrole et du gaz, ainsi que de services : administration de la zone, douanes, hôtellerie & restauration, services TIC (internet, cyber, ...), banques, assurances, services postaux, services de santé.

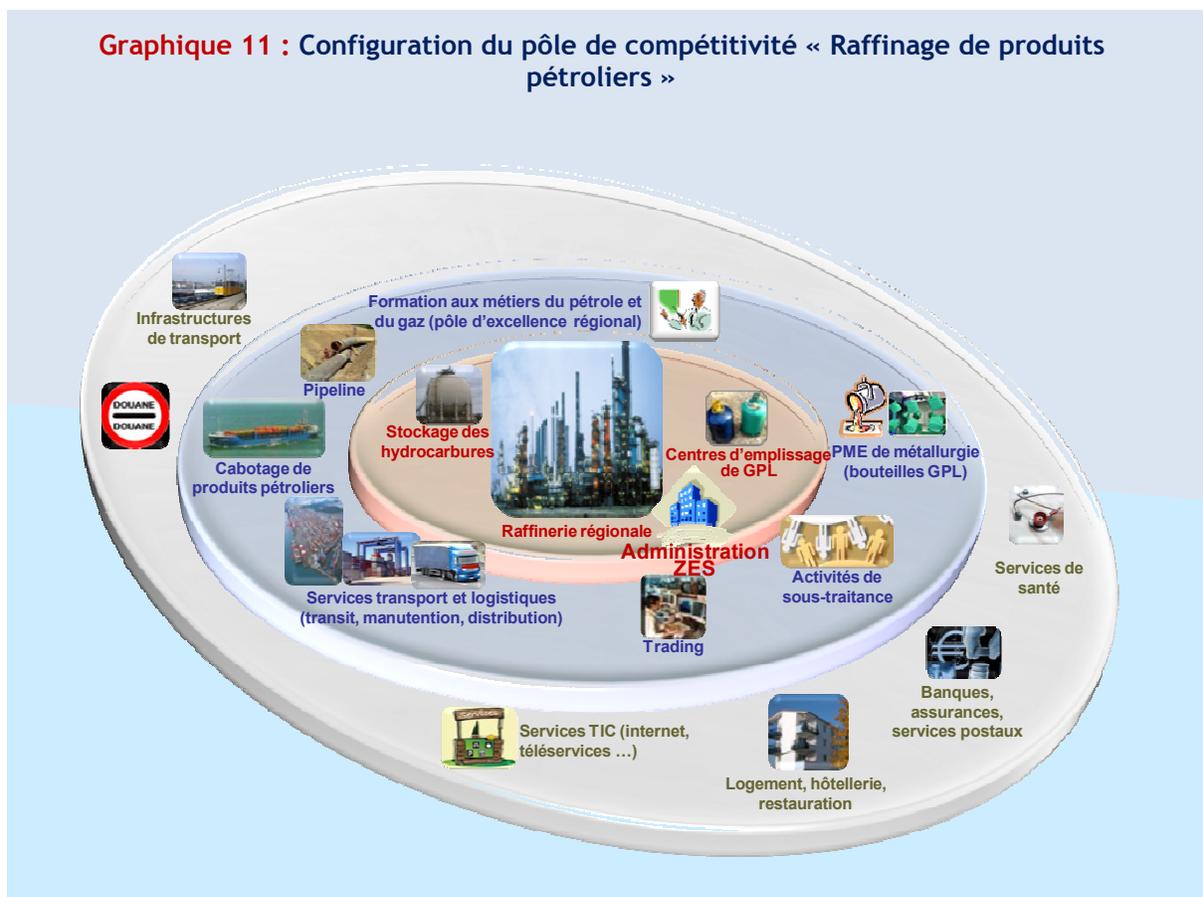
Certaines de ces infrastructures peuvent être mutualisées dans le cadre de l'émergence des deux pôles de compétitivité énergétique. Pour une meilleure optimisation des ressources de la CEMAC et pour créer davantage de synergies entre les pôles de compétitivité, le pôle d'excellence régional de formation aux métiers du pétrole et du gaz

sera commun aux pôles « Raffinage des produits pétroliers » et « GNL ».

La mise en œuvre de ces deux pôles de compétitivité « Raffinage de produits pétroliers » et « GNL », ciblent une plus grande valorisation des hydrocarbures en zone CEMAC pour davantage de valeur ajoutée domestiquée dans la région, ne se fera pas que si les pays se retrouvent autour d'un tour de table. C'est ce qui permet de garantir l'intérêt de tous les Etats dans le dispositif proposé, et ceci à plusieurs niveaux : prix au producteur, prix de vente des produits raffinés aux distributeurs, fiscalité, règles et pratiques commerciales ...

En définitive, l'ambition du pilier de croissance « Energie » porte sur la meilleure valorisation de ses ressources d'hydrocarbures permettant à la région CEMAC de rayonner sur les marchés internationaux (GNL, engrais) et surtout les marchés régionaux (produits raffinés de pétrole, GPL, Electricité, engrais NPK). Cette mise en valeur permettra surtout d'accompagner l'émergence de pôles miniers et métallurgiques, d'être le support du développement de l'agriculture et de l'agro-industrie et des filières de transformation.

**Graphique 11 : Configuration du pôle de compétitivité « Raffinage de produits pétroliers »**



Graphique 12 : Configuration du pôle de compétitivité « GNL »



**Une géographie particulièrement favorable a doté la CEMAC d'un potentiel agricole et forestier important et diversifié, largement sous-exploité.**

La CEMAC est une des rares régions au monde où restent d'importantes superficies de terres arables. Elle abrite également d'importantes ressources en eau ainsi que la deuxième forêt et le deuxième fleuve au monde, respectivement la forêt du Bassin du Congo et le fleuve Congo. La région est dotée de conditions climatiques très favorables avec un climat tropical chaud et humide au sud et dans les zones côtières et un climat sahélien dans la partie septentrionale de la sous-région. Enfin, la CEMAC est proche des grands marchés agricoles, en particulier l'Union Européenne, l'Amérique du Nord, les pays méditerranéens et le Moyen-Orient.

La diversité de ces zones climatiques dote la région d'un potentiel agricole extrêmement riche qui peut être regroupé en deux grandes catégories de filières : les filières d'agriculture de plantations (cacao, café, huile de palme, hévéa, arboriculture fruitière, canne à sucre ...) à vocation d'exportation et les filières de produits vivriers (céréales et tubercules, protéagineux, cultures maraîchères tomates, oignons...) orientées vers la consommation locale et le commerce régional. De grandes orientations stratégiques ont été définies dans le cadre du PER pour accompagner la vision sectorielle dans l'agriculture et l'agroalimentaire, et ce pour les spéculations des deux grandes catégories de filières: agriculture plantation et agriculture vivrière.

Aujourd'hui la CEMAC ne parvient guère à mettre en valeur son important potentiel agricole. La situation des pays de la CEMAC est caractérisée par une production agricole globalement déclinante avec l'entrée en crise des filières comme le Coton (Tchad, RCA et même Cameroun), le recul de la production alimentaire et une hausse constante des importations de produits alimentaires. La population agricole est partout en recul.

Malgré ses atouts notamment la disponibilité de grandes quantités de terres arables, de ressources en eau, la zone CEMAC est un acteur marginal du marché agricole mondial. Le secteur est confronté à une urbanisation galopante qui entraîne une forte régression de la population agricole (sauf au Cameroun). Il y'a déficit généralisé d'infrastructures de transport (pistes de production aménagées, de traitement et de stockage post-récolte agricole. A cela s'ajoutent des coûts logistiques élevés amplifiés avec l'enclavement des zones rurales (impact de la forêt et de la faiblesse des infrastructures de transport). Une telle situation handicape l'évacuation des productions agricoles et le développement des échanges d'une zone à une autre. Enfin, les filières agricoles sont souvent mal encadrées : cadres institutionnels inexistant ou faibles, dispositifs de formation-insertion insuffisants, non disponibilité des intrants essentiels à l'essor de politiques d'intensification (semences sélectionnées, engrais produits de traitement), faiblesse des organisations professionnelles. Tous ces éléments concourent au déclin de la pratique agricole avec une faible utilisation des terres arables. En aval de la production agricole, il y'a une absence de structuration et de maîtrise des chaînes de valeur avec une faiblesse caractéristique des filières de transformation artisanale et industrielle, avec notamment une transformation locale quasi-inexistante.

La population urbaine grandissante est nourrie grâce à un recours massif de produits alimentaires importés, ce qui pénalise fortement les comptes extérieurs des pays. En outre, la sous-alimentation est importante dans la zone CEMAC : 45% en RCA, 37% au Tchad, 25% au Cameroun selon la FAO.

Dans la plupart des filières agricoles, il manque des acteurs capables de structurer et d'encadrer les chaînes de valeur en accompagnant et en renforçant et organisations de producteurs.

L'agriculture mondiale fait face à des mutations majeures le mettant face à de nouveaux défis. Le développement de l'agriculture intensive a permis jusqu'ici de nourrir une population en croissance et de plus en plus urbaine. Un agriculteur nourrit aujourd'hui en moyenne 100 personnes contre 20 il y a cinquante ans (soit 5 fois plus), mais devrait en nourrir le double (200) d'ici 2020. Cette intensification agricole a surtout lieu dans les pays développés ainsi que dans les pays émergents ayant le plus réussi leur révolution verte et devenus exportateurs nets sur les marchés mondiaux (Chine, Inde, Brésil, Argentine). Elle a été favorisée par l'utilisation intensive d'engrais et de produits chimiques de traitement, ainsi que par le recours à l'irrigation et aux semences sélectionnées. Nombre de pays ont également développé différentes politiques de soutien aux agriculteurs (subventions) avec des phénomènes de dérèglements des marchés mondiaux, en particulier les excédents agricoles qui ont entraîné une baisse structurelle des prix de produits alimentaires sur les marchés mondiaux.

**Le développement agricole de la CEMAC l'agriculture devra intégrer des problématiques environnementales.**

Les pays africains ont ainsi été incités (notamment par les bailleurs de fonds) à nourrir leurs populations en particulier urbaines, par l'importation à bas prix de denrées alimentaires sur les marchés mondiaux en lieu et place des appuis indispensables au développement des politiques propres de développement agricole et de sécurité alimentaire.

L'Afrique au sud du Sahara est ainsi restée malgré ses atouts agricoles, la seule région au monde à n'avoir pas connu de « révolution verte » permettant grâce à l'intensification de ses filières agricoles et l'organisation des marchés, d'assurer sa sécurité alimentaire.

Aujourd'hui, l'essor de son agriculture doit faire face à de nombreuses contraintes. La prise en compte de la donnée « changement climatique » et protection de l'environnement crée de nouvelles exigences en matière de protection forestière et de mise en œuvre de techniques de production agricole plus durable. L'exigence d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement pousse à l'érection de normes (pesticides, engrais....). Les nouvelles tendances vont également vers l'utilisation des biotechnologies dans l'agriculture notamment dans la production de semences à haut rendement (exemple du maïs du coton, du soja) Dans le même temps, le niveau d'exigence des consommateurs se développe, l'importance pris par l'assurance de la qualité des produits, des labels, des origines géographiques apparaissent comme des barrières qu'il est nécessaire de maîtriser.

**Malgré le caractère relativement préservé de sa forêt, la région CEMAC est confrontée aux phénomènes de déforestation et de dégradation de ses forêts et de sa zone sahélienne.**

Les pays sahéliens de la CEMAC (Tchad, nord de la RCA et du Cameroun) sont confrontés à la déforestation et la dégradation des sols dans les zones de savane, se traduisant par la perte pour l'agriculture d'importantes surfaces de terres agricoles, une progression de la sécheresse et l'avancée du désert.

En zone forestière, l'augmentation des exploitations clandestines de bois et les pratiques abusives de braconnage de la faune forestière, se traduisent par un développement rapide dans la plupart des pays de phénomènes de dégradation d'une forêt, pourtant la mieux préservée jusqu'ici des forêts tropicales de la planète. Cela interpelle la CEMAC et surtout l'ensemble des pays abritant la forêt du bassin du Congo, à s'investir dans la mise en œuvre d'une gestion durable coordonnée sur l'ensemble du massif forestier. Les politiques à mettre en œuvre ont trait à l'harmonisation des politiques d'aménagement de la forêt avec la mise en réserve, la généralisation de l'aménagement des exploitations forestières avec un dispositif performant et obligatoire de traçabilité de l'exploitation du bois, l'implication forte des populations et la mise en œuvre à leur profit de projets lucratifs de génération de revenus notamment dans l'exploitation des PFNL et de l'agroforesterie. Dans la zone sahélienne, les interventions seront orientées vers de programmes de reboisement, de régénération des sols à vocation agricole et d'appui aux filières vivrières et agropastorales.

Le développement agricole ne pourra pas se faire en déboisant à outrance la forêt pour implanter des plantations industrielles à l'exemple de l'Asie, mais plutôt en alliant développement agricole, préservation des

**Le grand défi de la CEMAC est de devenir une « puissance agricole verte » fondée sur une agroforesterie durable.**

forêts et valorisation de leur capacité d'absorption de CO<sup>2</sup>.

La valorisation des atouts de la CEMAC passe donc par une stratégie volontariste d'aménagement durable de ses espaces agricoles et forestiers, avec la modernisation de l'activité agricole. Le PER servira de cadre pour un large partenariat en faveur du développement agricole sur la base d'une stratégie de développement agricole à partager largement avec un bouquet de partenaires allant des partenaires au développement, aux grandes fondations caritatives (AGRA, fondation Bill et Méline GATES, grandes sociétés privés développant une politique de responsabilité sociale d'entreprise (R.S.E.).

L'agriculture en zone CEMAC se caractérise par un énorme potentiel mais surtout une grande faiblesse. Dans la plupart des cas, le nombre d'actifs dans le secteur agricole est limité, la population rurale de plus en plus faible avec l'urbanisation accélérée, une production et une productivité faibles et une faible maîtrise des chaînes de valeur.

Par ailleurs un important effort d'aménagement des terres devra être fait sur la base de cadastres dans les différents pays, dans le cadre d'une démarche d'affectation optimale des terres et de sécurisation foncière. En effet, les modes de sécurisation foncière pour la production agricole seront d'une très grande importance. Droits coutumier et moderne coexistent mal le plus souvent et constitue un frein à l'investissement privé, sans sécuriser le « ayant droit » traditionnels.

L'ambition est de faire de la CEMAC en 2025 « *le verger de l'Afrique tropicale, pourvoyeur de sécurité alimentaire et d'une diversité de produits d'exportation, fruits de l'exploitation durable et maîtrisée des espaces de plantation et de forêt, rendus compétitifs grâce à une maîtrise de la transformation, de la gestion logistique et de la proximité des grands marchés* ». Pour la réaliser, des stratégies adéquates de gestion durable devront être élaborées et mises en œuvre au niveau des différentes filières forestières, agricoles, d'élevage et de pêche.

**La réussite de cette ambition nécessite de s'appuyer sur quatre leviers.**

La stratégie pour développer l'agriculture et en faire un moteur de croissance pour la CEMAC s'appuie sur quatre leviers que sont (i) l'aménagement des terres, (ii) la modernisation et l'intensification des filières agricoles, (iii) l'investissement et le partenariat de grandes sociétés agroalimentaires ayant une excellente maîtrise des grands marchés de produits agricoles (iv) la mise en place de technopôles comme éléments structurant des chaînes de valeur agricoles.

Une solution permettant de faciliter la mise en place d'un processus transparent d'aménagement et d'affectation des terres serait la mise à disposition des pays, d'un plan régional de géo référencement de l'espace CEMAC, appelé aussi « géomatisation ». Il s'agit de la mise en place d'un système d'information géospatial (SIG) reposant sur une base de données cartographique, des données topographiques, des données satellitaires (photos satellite Spot ou Landsat), des données statistiques concernant l'utilisation des terres. Ces données permettront au niveau des Etats de prendre des décisions stratégiques d'orientation de l'exploitation des terres. Les cadastres ruraux interviendront ensuite et permettront également de disposer de plans cohérents de mise en place des infrastructures rurales nécessaires au développement de l'agriculture.

Dans une région où les grandes filières agricoles restent encore peu professionnalisées, deux mesures phares apparaissent nécessaires :

- ✓ l'érection de filières de formation professionnelles agricoles (type lycées agricoles) avec un dispositif de financement de l'insertion pour les diplômés (BTS et bacs professionnels dans les filières agricoles mais aussi d'élevage d'aquaculture) à la fin de leur cursus de formation.

**L'attrait d'investisseurs de rang mondial dans l'agriculture a surtout du sens, si elle permet de structurer la chaîne de valeur des filières et d'encadrer et d'intégrer la production d'agriculteurs locaux.**

Cette démarche est de nature à favoriser l'émergence d'une classe d'agriculteurs professionnelles aptes à développer des véritables PME agricoles.

- ✓ l'érection de technopôles dans les différentes filières agro - sylvo - pastorales. Le rôle de ces technopôles est essentiel au développement de filières professionnelles par leur rôle de réceptacle de l'ensemble des partenariats permettant de maintenir et de diffuser les connaissances les plus pointues dans les filières, en les adaptant aux contextes locaux. Ils sont le support de la diffusion des techniques d'intensification agricoles en délivrant aux producteurs les meilleurs itinéraires techniques, les meilleurs intrants (semences sélectionnées, formules d'engrais adaptés aux conditions pédologiques et climatiques) avec leurs protocoles d'utilisation. Dans les élevages, le technopôle assure une surveillance épidémiologique sur les grandes maladies, produit des vaccins, vulgarise des techniques d'intensification des élevages. Les technopôles sont des centres de diffusion des savoirs et d'encadrement à la disposition des dispositifs nationaux de développement agricole.

**Quatre technopôles, pôles de formation et de diffusion des connaissances au profit des filières agro-sylvo-pastorales, seront érigés dans l'espace CEMAC pour encadrer la mutation des filières agricoles.**

Elles seront des bases de savoir, le réceptacle des partenariats en faveur du développement d'une économie verte en zone CEMAC et surtout seront des différents pays.

Elles seront le socle de développement d'une « économie verte » de la CEMAC rassemblant les filières d'économie forestière, d'agriculture de plantation et de la zone des savanes et enfin la pêche l'aquaculture et les petites filières intensives d'élevage.

**Les technopôles joueront donc un rôle essentiel dans l'émergence de pôles nationaux de développement agricole et de pôles régionaux de compétitivité.**

La différence entre pôles nationaux et régionaux est liée à la réalité des filières et leurs dynamiques propres, selon qu'elles sont à caractère strictement nationale ou ont un rayonnement régional. Deux pôles

ont un véritable rayonnement régional. Il s'agit du pôle d'élevage des ruminants dont le terrain d'élection est la vaste zone pastorale allant du nord du Cameroun à la partie soudanienne et sahélienne de la RCA en traversant le Tchad. Cette grande région est une vaste zone de transhumance et de commerce de bétail sur pied, avec un brassage étroit des ethnies vivant de l'agro- pastoralisme. Il est donc cohérent de faire de cette zone transfrontalière, la terre d'élection d'un pôle régional de compétitivité de développement des filières agropastorales, l'élevage de ruminants en tête.

Le second pôle est celui dédié au développement de la pêche et de l'aquaculture en bassin continentale, notamment dans le grand bassin du fleuve Congo -Oubangui, dont le développement du transport fluvial permettra de désenclaver au plan logistique la RCA, une grande partie de la RDC, du Congo et même de l'Angola rendant accessible un espace de marché trois à quatre fois plus peuplé que la CEMAC. L'essor du transport fluvial permettra de développer les pêcheries, l'aquaculture en bassin continentale, la transformation artisanale de produits halieutiques notamment autour des embarcadères fluviaux. Le rôle du technopôle de pêcheries de l'aquaculture sera structurer une zone économique qui tirera parti du vaste potentiel halieutique du bassin Oubangui, du développement de l'aquaculture (particulièrement adaptées aux espèces d'eau douce - *tilapia*, *claria*, *silure noire*... -) et du vaste marché touchant à la fois la zone CEMAC que les grands marchés d'Afrique Centrale.

La RCA qui doit abriter un port fluvial régional dans le cadre du projet fluvial, a les meilleurs atouts pour abriter cette zone économique dédié au commerce régional des produits de pêche et d'aquaculture continentale. Les infrastructures associés à cette zone seront une zone de transformation et un marché d'intérêt régional de produits halieutiques disposant de moyens de conservation adéquats et adossé au port fluvial régional de Bangui permettant d'en faire un point de commerce et d'éclatement des produits de pêche et d'aquaculture sur le vaste marché régional des pays d'Afrique centrale.

## 2.2 Pilier de croissance « AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE »

### 2.2.1 Faire de la CEMAC le troisième pôle d'exportation de produits tropicaux

**L'ambition dans l'économie de plantation est de faire de la CEMAC le troisième pôle d'exportation de produits tropicaux, derrière l'Asie (Malaisie, Indonésie, Vietnam,..) et l'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, ...).**

A ce jour, l'Asie et les pays d'Amérique situés autour de la forêt amazonienne ont pris le leadership sur le marché mondial des exportations de produits tropicaux. C'est ainsi que des pays asiatiques tels que l'Indonésie, la Malaisie, le Vietnam, la Thaïlande constituent le premier pôle

d'exportation d'huile de palme, de cacao, de café, de riz et d'amandes de cajou. Le Vietnam devance désormais l'Inde dans la production et l'exportation de noix de cajou. En Amérique du Sud, le Brésil et l'Argentine se démarquent comme le deuxième pôle mondial d'exportation de produits tropicaux grâce au développement de la production en grande plantation production de café, de canne à sucre, soja, maïs.

La CEMAC, de par ses atouts naturels, notamment une diversité climatique, une bonne pluviométrie et d'importantes ressources en eau et en terres arables, a les moyens de devenir le troisième pôle d'exportation de produits tropicaux. La CEMAC peut se positionner comme acteur de rang mondial le couple huile de palme -Hévéa, le cacao et le café (avec le potentiel du Cameroun notamment), le sucre, et enfin un secteur phare à développer l'arboriculture fruitière tropicale (ananas, papaye solo, avocat...). Sa proximité avec les gros marchés consommateurs, l'Union européenne, l'Afrique du Nord et le Maghreb ou le Moyen Orient, en fait une zone attractive et potentiellement compétitive par rapport à l'Asie et les pays d'Amérique du Sud. En effet, ces marchés sont des marchés hautement captifs, avec des perspectives de croissance forte de la demande en produits agricoles.

La CEMAC a également le potentiel de rayonner sur les marchés régionaux. Par exemple le déficit prévue pour les huiles végétales en Afrique de l'Ouest est de 720.000 tonnes /an à l'horizon 2020. La demande d'huile est aussi importante pour les pays d'Afrique du Nord et en fruits tropicaux frais pour les pays du Moyen Orient.

La modernisation de l'agriculture de la CEMAC doit se faire à travers plusieurs leviers : mécanisation agricole, développement de l'agrofourmiture moderne support de l'intensification agricole (semences améliorées, engrais, ...), respect des itinéraires techniques, encadrement des producteurs et organisation paysannes, etc. La réussite de cette modernisation des pratiques agricoles se mesurera par la réussite de l'insertion dans les filières agricoles de plantation, exposés à une forte concurrence au niveau des grands marchés mondiaux de produits agricoles. . Ces filières ont également l'objectif d'approvisionner le marché régional en produits finis, par exemple dans des filières industrielles telles que l'huile de palme (huile raffinée, savon...), les fruits et légumes (fruits frais, jus de fruit, fruits séchés, ...), le sucre de la canne ..... Les marchés ciblés pour

plusieurs produits tropicaux transformés visant le marché international, ont également un important potentiel de demande sur des marchés régionaux, notamment vers les pays africains (reste de l’Afrique Centrale, Afrique de l’Ouest, Afrique du nord et Maghreb, Afrique du Sud,).

On peut citer la production cacaoyère, si la région à travers le Cameroun consolide ses efforts actuels et tire des pays comme le Congo et la RCA. Il y’a également un potentiel pour faire éclore une filière café ARABICA de grande valeur, à partir de la relance de la filière Arabica au

**La zone CEMAC a surtout les moyens de concurrencer les productions des grands pays dominants les marchés de produits tropicaux et même de construire un leadership sur certains d’entre eux.**

Cameroun et son extension dans les autres pays CEMAC (Congo et RCA notamment) appuyé par une démarche qualité avec une valorisation des origines géographiques comme l’ont réussi l’Ethiopie et le Rwanda avec la multinationale STARBUCKS. Il y’a aussi la relance de la filière Robusta dans l’ensemble des pays CEMAC à l’exception du Tchad. La CEMAC dispose également d’un énorme potentiel dans l’arboriculture fruitière et la production de fleurs, à la condition d’une mise en place de l’infrastructure logistique requise (routes et pistes de production, centres de traitement et de conditionnement, aménagement de gares de fret portuaires et aéroportuaires pour assurer les meilleures conditions d’expédition...)

Pour atteindre de tels objectifs ambitieux, il est également indispensable de créer les conditions d’éclosion de filières professionnelles ayant une maîtrise de la chaîne de valeur et des exigences des grands marchés, apparaît indispensable. Il faut être capable d’attirer l’investissement, notamment l’installation de grands opérateurs ayant l’excellence métier de produits tropicaux au niveau des marchés mondiaux.

Aujourd’hui, seul le Cameroun compte à l’exemple de la Compagnie Fruitière (filiale du Groupe DOLE), un investisseur ayant une implantation dans les grands marchés mondiaux. Il faut cependant remarquer que l’implantation de DOLE au Cameroun, comme du reste en Côte d’Ivoire s’est en production propre et n’intègre pas des productions indépendantes encadrées.

Ceci est un signe de faiblesse car dans d’autres pays ayant des filières agricoles plus professionnalisés, le partenariat avec des grands opérateurs mondiaux se fait dans des conditions plus ouvertes.

Ainsi, en Equateur pays leader mondial de l’ananas frais, la production du groupe DOLE se fait autant en production propre, que par contrat avec des producteurs indépendants.

En Afrique du Sud, pays à l’agriculture très professionnalisée, DOLE ne fait qu’acheter une production assurée entièrement par des producteurs locaux indépendants, se contentant de gérer la commercialisation sous sa marque des produits sur les marchés.

| Pays   | Caractéristiques  | Produits et zones de production  | Producteurs indépendants  |
|--|---|--|---|
| Afrique du Sud<br>            | Production entièrement assurée par les producteurs locaux indépendants. Rôle de DOLE limité à l'exportation vers l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 200 producteurs locaux indépendants en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe ainsi qu'au Swaziland</li> <li>▪ Diversité de s productions : Agrumes, raisins, fruits à noyau, pommes et poires</li> </ul> Niveau de maîtrise élevé         | Niveau élevé de disponibilité des infrastructures :<br>Dole Afrique du Sud ne possède aucune ferme ou station d'emballage. .  |
| Equateur (UBESA)<br>          | Production et achat avec des producteurs indépendants bananes (conventionnelles et bio) ananas  | <u>Production propre :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 960 hectares pour la banane</li> <li>▪ 135 hectares pour la banane biologique</li> <li>▪ 685 hectares pour l'ananas .</li> <li>▪ 4200 personnes employés directement ou par l'intermédiaire de tiers.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 160 producteurs indépendants, pour la banane conventionnelle</li> <li>▪ 3 producteurs pour la banane social ,</li> <li>▪ 20 producteurs pour les bananes Freyssinette et exotiques 15 producteurs pour les bananes plantain</li> </ul> |
| Cameroun et Côte d'Ivoire<br> | Production propre uniquement par la Compagnie Fruitière dont Dole est un actionnaire minoritaire.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cameroun : Bananes, Ananas</li> <li>▪ Côte d'Ivoire: Bananes, Ananas</li> </ul>   | 0 producteurs indépendants.   |

En ce qui concerne le technopôle destiné à l'agriculture tropicale, il est proposé qu'elle soit abritée au niveau du pôle de formation agronomique de l'université de DSCHANG au Cameroun. C'est également une reconnaissance du leadership du Cameroun dans la production agricole régionale et de son important potentiel de développement dans une diversité de filières de produits agricoles tropicaux.

Le technopôle, comme base de savoir, permettra une diffusion des savoirs techniques et l'établissement de partenariats internationaux dans l'agriculture de plantation et l'agriculture vivrière et encadreront les futurs pôles de compétitivité de l'économie de la CEMAC, qui vont rayonner à l'échelle nationale, régionale. La technopôle agroindustrielle de l'agriculture tropicale sera donc un pôle régional d'excellence et un dispositif de conseil et d'appui à l'érection des futurs pôles nationaux de développement de filières d'agriculture tropicale , notamment pour la diffusion des meilleures techniques de culture, l'encadrement des pays et services nationaux, les partenariats internationaux : institutions de recherche et de formation, acteurs de rang mondial et la coordination des programmes de Recherche & Développement. Les pôles nationaux adossés au technopôle agroindustriel émergeront en fonction des potentialités et spéculations agricoles propices des différents pays de la CEMAC.

### 2.2.2 Assurer à la région un niveau élevé de sécurité alimentaire

**La sécurité alimentaire est devenue un enjeu mondial et s'impose aux stratégies de la région CEMAC comme un défi majeur.**

La CEMAC doit donc développer des stratégies pour s'assurer un niveau élevé de souveraineté alimentaire dans la décennie à venir, pour de nombreuses raisons : croissance rapide de la population, urbanisation forte et continue,

faible population active agricole, instabilité grandissante des cours de produits agricoles, risque d'augmentation du coût des importations alimentaires du fait d'une raréfaction croissante des terres agricoles face à une population mondiale en augmentation et de plus en plus urbanisée.

L'enjeu pour la CEMAC consiste donc à améliorer la sécurité alimentaire en garantissant à chaque ménage un accès à des produits alimentaires en quantité et qualité suffisante et d'améliorer le pouvoir d'achat alimentaire. Cela signifie non seulement que la CEMAC doit assurer une production vivrière diversifiée et suffisante, mais aussi qu'elle doit se doter des moyens pour que les populations y accèdent : voies d'accès aux zones de production céréalières et système de distribution de la production agricole, marchés régionaux des produits agricoles, pouvoir d'achat des populations, systèmes d'échanges en cas de pénuries nationales, etc. Le grand défi pour la CEMAC sera de produire suffisamment de tubercules mais également de lever tous les freins à la transformation de ces tubercules, afin de disposer de cosettes mais également toutes sortes de farines permettant de faciliter leur commercialisation dans les villes.

La priorité sera donnée à une sécurité alimentaire durable et à la promotion des métiers et savoir-faire de transformation traditionnelle et artisanale intermédiaire. L'ambition de la CEMAC est d'assurer son autosuffisance dans les produits vivriers tels que les céréales (riz, maïs, mil sorgho...), les tubercules (manioc, igname, taro, patates...), de fruits et légumes (oignons, pomme de terre, légumes frais comme les tomates, carottes, choux,...). Elle a également vocation à approvisionner le marché régional de proximité, en particulier de grands marchés comme la RDC et le Nigéria.

**Au regard de son potentiel la CEMAC peut assurer sa sécurité alimentaire, abaisser le coût de l'alimentation de ses citoyens et devenir un pourvoyeur régional net de denrées alimentaires.**

Il reste que l'exigence de sécurité alimentaire n'a pas forcément les mêmes caractéristiques que dans d'autres pays. Globalement l'insécurité alimentaire signifie une difficulté à disposer d'une alimentation complète et équilibrée du fait de la limite de pouvoir d'achat des ménages et de la propension de la zone à dépendre de façon très importante des importations de l'extérieur. Ainsi au-delà des céréales et tubercules, l'accent doit être mis sur les filières d'élevage avec le développement dans les zones de savanes de la filière bétail à viande pour couvrir les besoins de la CEMAC et l'essor des filières d'élevage intensif dans les zones urbaines et périurbaines (aviculture, élevage porcin, petites filières d'élevage...). Il en va de même pour le développement des pêcheries de capture tant en bassin continental qu'en zone maritime et lagunaire. Le développement de l'aquaculture au regard du potentiel (surtout dans les eaux continentales) est également requis.

Cependant, pour assurer l'essor de filières intensives d'élevage et d'aquaculture et leur compétitivité, il sera indispensable d'assurer la disponibilité à coût compétitif de céréales et protéagineux essentiels au développement des élevages intensifs, en particulier le maïs, le soja.

Pour l'élevage de ruminants il s'agira de développer la disponibilité de pâturage dans les zones de parcours, de développer les cultures fourragères en sus d'une disponibilité d'aliments composés à base de céréales et de protéagineux comme le soja.

Une pleine intégration de l'élevage des ruminants aux pratiques agricoles dominantes permettra de tirer parti pour la nourriture du bétail ruminant, des sous-produits agricoles comme la graine de coton particulièrement intéressant dans les élevages laitiers et d'embouche bovine.

Nous donnons ci-après quelques orientations de spéculations par pays en fonction de leurs spécificités géographiques, climatiques, ... et du potentiel de développement. Ces pôles nationaux ou régionaux disposeront de l'encadrement du technopôle de l'agriculture tropicale qui sera mis en place.

Le Cameroun présente des potentialités dans l'exploitation de l'huile de palme, de l'hévéa, du cacao, du café, du coton et de l'arboriculture fruitière avec des produits transformés qui pourront être commercialisés au niveau régional comme international. D'autres filières devrait également se renforcer ou émerger localement : canne à sucre et biocarburants, produits maraîchers, céréales.

La Centrafrique doit se focaliser de façon prioritaire sur la culture et la transformation du tabac, de la canne à sucre et du coton. Elle pourra développer, pour son marché national, la culture des céréales telles que le maïs, le sésame et l'exploitation de produits maraîchers.

Au Congo, deux types de cultures qui peuvent être développées concomitamment par les mêmes exploitants, présentent un potentiel de croissance relativement important sur le marché régional et international : la culture du palmier à huile et de l'hévéa. D'autres types de production devront être appuyés pour un marché local : canne à sucre, céréales intensives (maïs, riz ...), arboriculture fruitière (ananas, mangue, avocat, ...).

Le Gabon a les atouts pour développer sa culture de canne à sucre et l'arboriculture fruitière.

En Guinée Equatoriale, la culture du cacao et du café doit être renforcée pour le marché international. Des unités de transformation de produits intermédiaires seront favorisées dans ce cadre.

Au Tchad, l'analyse du potentiel agricole permet de proposer un renforcement de la culture de la gomme arabique et du coton à destination du marché international, et de céréales sèches et produits maraîchers pour le marché national.

### Encadré 2 : Configuration du technopôle dédié à l'agriculture tropicale de plantation

- Le technopôle dédié à l'« *Agriculture tropicale de plantation* » doit assurer la promotion et le développement d'une agriculture d'exportation compétitive. Les spéculations visées sont les produits agricoles tropicaux d'exportation (huile de palme, hévéa, cacao, café, fruits tropicaux, fleurs coupés...). La CEMAC, compte tenu de son potentiel en terres agricoles et en eau et la diversité de ses climats, a vocation à devenir le troisième pôle d'exportation de produits agricoles tropicaux après l'Amérique sud et centrale et l'Asie du sud-est. Le technopôle aura un rôle central dans ce processus :
  - Aider les Etats dans la mise en place de services de cadastre rural pour déterminer et affecter les terres selon leur vocation et les choix de filières des pays ;
  - Gérer les partenariats avec les institutions de recherche (CGIAR par exemple), les grandes sociétés internationales opérant dans la production et le négoce des produits tropicaux et disposant de solutions techniques
  - Disposer d'une grande surface de terres agricoles permettant de réaliser des pépinières d'expérimentations et de multiplication variétale sur les différentes spéculations agricoles visées
  - Fonctionner en réseau et en partenariat avec les structures nationales de recherche et les institutions de développement et de vulgarisation agricole. Ces différentes institutions seront représentées au conseil de surveillance du technopôle.
  - Former des formateurs et techniciens originaires des Etats membres pour renforcer leurs capacités.

### 2.3. Pilier de croissance « ECONOMIE FORESTIERE »

**En dépit de l'importance de sa forêt relativement préservée, l'exploitation de la forêt en zone CEMAC contribuent faiblement au PIB et est peu durable.**

Les filières de l'économie forestière de la CEMAC sont principalement les revenus du MDP issues de la valorisation du rôle de puits de carbone de la forêt, l'exploitation du bois, les PFNL et l'écotourisme filières aujourd'hui marginales.

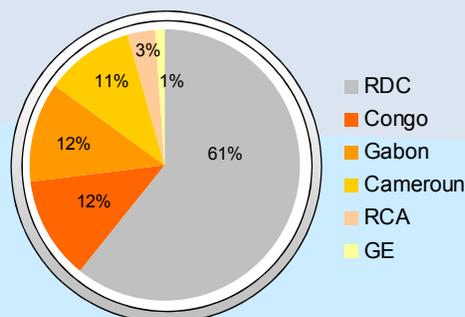
La part de la CEMAC dans le commerce mondial du bois n'est que de 3% et seulement 18% dans le segment des bois tropicaux, alors que l'Afrique Centrale avec la forêt du bassin du Congo, abrite le premier couvert forestier d'Afrique et la deuxième forêt au monde. La part de la sylviculture dans les PIB des pays est variable et, en 2006, le bois constituait le second produit exporté par les pays de la région après le pétrole. Cependant, elle a connu des baisses importantes sur plusieurs années. Les principaux exportateurs sont le Gabon, le Cameroun et le Congo. Dans chaque pays, ce secteur génère un nombre important d'emplois et contribue à l'activité économique au travers des activités de transport, de fourniture et maintenance d'équipements industriels, de construction et d'infrastructures sociales (santé, éducation) par les exploitants forestiers. L'exploitation repose principalement sur l'abattage et l'exportation de bois sous forme de grumes et la transformation est encore faiblement développée, en dépit de la manifestation d'une volonté politique par plusieurs pays, d'aller vers la pleine valorisation sur place du bois. Seulement 19% de la production est exportée après une première transformation en hausse du fait des nouvelles réglementations. Plusieurs freins gangrènent cette filière : le développement des exploitations illégales et l'absence de système de traçabilité fiable, le développement dans certains pays de phénomènes inquiétants de dégradation de la forêt, liés aux exploitations clandestines de bois et la généralisation de la pratique d'un braconnage lucratif basé sur le commerce à large échelle du gibier et en fin, une faible implication des populations riveraines dans la préservation de la forêt et les bénéfices de son exploitation.

L'espace CEMAC dispose d'un potentiel important d'écotourisme encore très peu valorisé, avec une faune et une flore riches et diversifiées, une végétation abondante et luxuriante, des parcs nationaux classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, des aires protégées.

La forêt CEMAC regorge d'importantes ressources de biomasse constituant un important potentiel de génération d'électricité (cogénération) constituée par divers ressources (bois mort, typha, résidus de l'industrie du bois-scieries).

**La forêt de la CEMAC représente un potentiel économique considérable.**

Le changement climatique crée d'importantes opportunités pour les pays qui s'orientent vers des politiques crédibles de préservation de leurs ressources forestières des écosystèmes et de la biodiversité dont elle est riche : forêts, zones humides, ... Avec environ 72 millions d'ha de forêts et 39% de la surface totale de la forêt du Bassin du Congo, l'enjeu est considérable. Pour référence, une étude du Centre d'Analyse Stratégique (France), réalisée en 2009, estime en moyenne à 970 € par ha et par an les services rendus par la forêt française. Cette estimation rapportée à la forêt de la CEMAC reviendrait à une valorisation de 69,84 milliards d'€ par an. Au regard de l'acuité du changement climatique et de la nécessité devenue aujourd'hui une urgence à lutte contre notamment par la réduction des GES, l'enjeu pour les pays de la CEMAC, d'en tirer les revenus permettant d'avoir les moyens de gérer la forêt et de l'exploiter de façon durable.

**Graphique 13 : Répartition de la forêt du Bassin du Congo**

Il est possible de déterminer la valeur économique de la forêt de la CEMAC, à partir de d'une estimation de la quantité de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) captée et stockée par les arbres de la forêt pendant leur cycle de vie, et donc, en fonction du coût de la tonne de CO<sub>2</sub> sur le marché. La forêt du Bassin du Congo a une importante valeur économique liée au potentiel d'absorption du CO<sub>2</sub>. Ainsi, la CEMAC « puits de carbone » représenterait jusqu'à 1,3 milliards d'€ par an soit 853 milliards de FCFA par an, en se basant sur des estimations de prix de la tonne de CO<sub>2</sub> de d'une étude de l'université de Leeds (Royaume Uni)<sup>2</sup>.

**Tableau 4 : Hypothèses de valorisation de CO<sub>2</sub>**

|  | Hypothèse basse | Hypothèse haute |
|--|-----------------|-----------------|
| Absorption nette de CO <sub>2</sub> * (t/ha / an)                  | 0,5             | 6               |
| Absorption nette totale de CO <sub>2</sub> (millions t/an)         | 36              | 432             |
| <b>Valorisation du CO<sub>2</sub> à 3 €/t ** (millions d'€/an)</b> | <b>108</b>      | <b>1 296</b>    |

Source : Etude de l'université de Leeds (Royaume Uni)

Cette évolution semble réaliste au regard du prix d'introduction en Europe pour la rémunération de la tonne de CO<sub>2</sub>. Il y'a cependant lieu d'être prudent le marché de carbone restant un marché est susceptible de voir fluctuer ce prix de la tonne de carbone. De plus même si le mécanisme de Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation de la forêt tropicale (REDD) est reconnu aujourd'hui, il reste à l'adapter à la réalité du forêt du bassin du Congo, la seule grande forêt tropicale jusqu'ici relativement bien préservée.

L'enjeu est clairement de faire admettre, dans le cadre de la négociation sur le climat à COPENHAGUE au mois de Décembre, cette spécificité de la forêt du bassin du Congo dans le cadre du mécanisme REDD avec notamment la reconnaissance du rôle capital de cette forêt préservée et sa juste rémunération. Il sera en effet difficile d'obtenir quelque chose

<sup>2</sup> L'évaluation de la capacité d'absorption varie selon les études

de cette négociation sur le climat et des possibilités de mobilisation de ressources du marché du carbone, sans une stratégie claire et ambitieuse. Il faut de ce point de vue souligner que la bataille pour une éligibilité spécifique des forêts primaires au mécanisme REDD n'est pas encore clairement acquise.

Cependant la valeur de forêt dépasse la seule rémunération de son rôle de puits de carbone, le potentiel économique des ressources forestières (canopée - faune et flore écotourisme) vient s'ajouter à la ressource « puits de carbone ».

### 2.3.1 Faire jouer à la CEMAC un rôle de premier plan dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique

Dans le cadre du PER, l'ambition est de préserver durablement le rôle mondial de premier plan que joue la forêt du Bassin du Congo par son rôle majeur d'absorption des gaz à effet de serre (GES) caractérisé par son niveau élevé de stockage de CO<sub>2</sub>. L'ambition du PER est de contribuer à faire de la préservation de cette forêt, l'outil majeur pour obtenir une rétribution équitable et durable de son rôle de puits de carbone et de sanctuaire de la biodiversité tropicale. Au regard du poids économique des pays de la forêt du bassin du Congo, cette rémunération est capitale pour assurer la pérennité des politiques de préservation et d'exploitation durable au profit des pays et de ses populations ainsi que de l'humanité toute entière. Il s'agit d'en faire pour les générations futures, un patrimoine mondial visité avec une exploitation durable offrant aux populations une source pérenne de ressources ligneuses, d'alimentation, de plantes médicinales et d'emplois. Sa préservation doit être reconnue pour l'émission de GES évitée.

Ainsi, les enjeux de la préservation de la forêt sont nombreux et s'expriment à différents niveaux. Au niveau mondial, il s'agit de lutter contre le changement climatique par la contribution majeure à l'absorption des GES principalement le CO<sub>2</sub>, la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes. Au niveau régional, l'enjeu est d'abord économique : la gestion durable des exploitations forestières, la rémunération des stocks de carbone et la mise en valeur du potentiel écotouristique. A l'échelle des populations riveraines de la forêt, il s'agit de préserver les cultures et modes de vie des peuples de la forêt d'Afrique Centrale et de la faune, de développer les revenus qu'ils tirent de la forêt (ce qui aura pour effet de renforcer leur intérêt à la préserver), par l'exploitation et la valorisation des ressources forestières (PFNL), des savoirs traditionnels dans l'offre d'écotourisme....

### 2.3.2 Valoriser à 100% le bois et mettre en valeur le potentiel économique de la forêt

**L'avenir du bois tropical est lié à la généralisation de l'aménagement durable des exploitations forestières et une pleine valorisation du bois.**

L'aménagement durable des exploitations permet de garantir sa pérennité. Pour qu'il soit efficace, il est indispensable de la généraliser à l'ensemble des permis (y compris les petits permis). Il est également capital de disposer de moyens de contrôle adéquats (système géomatique permettant de disposer d'une cartographie fiable de l'ensemble de la forêt, suivi à partir de photos satellitaires réguliers, un dispositif de cadastre numérisé opérationnel, un système de traçabilité du bois couvrant la totalité du bois exploité et des services de contrôle renforcés et bien encadrés). Un tel dispositif coûte cher et nécessite des moyens importants. Il est cependant le seul moyen de lutte efficace. Pour le réussir, il est indispensable de disposer des revenus rémunérant le captage de carbone pour encager les programmes idoines et ce à l'échelle de l'ensemble des pays de la forêt du bassin du

Congo. Il est clair que seule une approche régionale solidaire excluant les initiatives nationales isolées permettrait de mener un tel programme de sauvegarde en faveur de forêt.

Il apparait également clair que l'avenir du bois tropical et sa valeur marchande seront de plus en plus et à terme totalement liés à la crédibilité des politiques de préservation et d'aménagement durable des exploitations forestières garantissant leur pérennité.

Dans le cas contraire, gageons que le bois tropical se marginaliserait face au bois tempéré, dont les actions de reboisement sont devenues plus importantes que les abattages, faisant ainsi progresser les surfaces forestières.

La CEMAC doit par ailleurs mettre en œuvre un programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation avec la valorisation des filières d'agriculture de plantation et de produits vivriers (cf. pilier « *Agriculture et Agroalimentaire* ») et surtout la valorisation à 100% du bois. En effet, la filière bois regroupe un ensemble d'activités qui permettent la transformation de la matière première, le bois, en produits finis. Une kyrielle d'activités et de métiers gravitent ainsi autour de la production, de l'utilisation ou du négoce de produits et de services à base de bois : scieries, première et deuxième transformation du bois, construction de charpentes et de menuiseries, ameublement, négoce, transports et logistique, etc. L'amont relève d'une économie tournée vers l'exploitation de la ressource, tandis que l'aval relève d'une économie orientée vers la satisfaction des marchés finaux. Ces activités offre ainsi de nombreux débouchés pour une main d'œuvre locale. A travers la valorisation du bois, c'est aussi le BTP qui est soutenu, avec un approvisionnement compétitif de bois d'œuvre. Les produits d'ameublement nourriront un marché vaste qui donnera de nombreux emplois (menuisiers ébénistes, designers...), issus de filières de formation et d'apprentissage. La certification en amont des exploitations forestières et la traçabilité du bois notamment à travers des démarches de certification seront des atouts compétitifs majeurs dans un marché mondial du bois où les consommateurs seront de plus en plus exigeants, notamment par rapport à la lutte contre le changement climatique et le respect de l'environnement.

Ensuite, la CEMAC doit mettre en place un programme régional d'aménagement des exploitations forestières et agricoles avec diverses composantes : le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD ; la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières pour les grands comme pour les petits permis) ; l'aménagement des espaces agricoles (parcellisation, cadastre rural, infrastructures rurales, ...) ; le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt et développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux ; le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane. Ce programme permettra de définir et de choisir les zones de la concession qui seront allouées à l'exploitation forestière ou l'exploitation agricole, aux réserves de biodiversité ou à l'usage des populations. Dans le cadre de l'aménagement du territoire des pays de la CEMAC, il est prévu un cadastre rural qui permettant de définir le plan foncier rural. Ce plan comporte un plan de parcellisation des exploitations agricoles, le plan d'infrastructures rurales spécifiques (routes, pistes rurales, marchés régionaux, ...). Il sera réalisé avec l'appui du SIG (Système d'Information Géospatial) de la CEMAC.

**La CEMAC pourrait encourager le développement d'une offre CEMAC d'ameublement en organisant des concours de design et d'équipement en mobilier pour équiper l'ensemble des institutions communautaires.**

Il faudra également à l'échelle des Etats mettre en place des centres de compétences et d'appui aux métiers du bois.

### 2.3.3 Favoriser l'émergence de technopôle de l'économie forestière, centre de référence pour l'aménagement et l'exploitation forestière

**La mise en place d'un technopôle régional de l'économie forestière aidera à atteindre l'ambition du PER dans l'économie forestière.**

Le technopôle<sup>3</sup> sera un centre de référence concernant le renforcement des capacités des Etats à prendre en charge, à l'échelle de la CEMAC, les problématiques majeures touchant à la problématique de la forêt du bassin du Congo dans le cadre de la négociation pour le climat. Avec un appui à la prise en charge des problématiques de développement propres (fonds carbone, REDD, valorisation du bois, ...). La technopôle de l'économie forestière, sera un pôle d'excellence régional et dispositif de conseil et d'appui pour la diffusion des meilleures techniques d'aménagements forestiers, la formation et l'incubation d'entreprises sur les métiers du bois et l'encadrement des pays et services nationaux dans les mécanismes de développement propre : fonds carbone, REDD.

Il jouera un rôle d'observatoire et de veille stratégique permettant ainsi de mieux aider à la préparation de la négociation sur le climat, dont la conférence de COPENHAGUE de Décembre prochain ne constitue que le prélude.

Le technopôle intégrera la gestion d'un programme régional d'appui à l'aménagement durable des exploitations forestières, avec le renforcement des capacités des Etats en formation et des dispositifs nationaux en capacités à développer des projets éligibles aux mécanismes REDD et fonds carbone, etc.

Le champ de compétences de la Technopôle ne saurait se limiter à la forêt. il aura également en charge, la zone maritime et les zones lagunaires et des estuaires, si fragiles et si riches en biodiversité (ils constituent la zone par excellence de reproduction des poissons).

Il s'agira de développer les Aires marines Protégées (A.M.P.) dans les zones lagunaires. Il édicter et vulgariser un programme régional de lutte contra les pollutions marines et la pêche clandestine.

<sup>3</sup> Zone géographique dans laquelle on retrouve des de laboratoires, des institutions de recherche, des entreprises innovantes encadrées par une administration dédiée ... qui associe à la fois pôle technologique et zone dotée de fonctions de polarisation régionale. Il associe puissance d'innovation et capacités de développement régional et international.

**Encadré 3 : Configuration du technopôle de l'économie forestière**

- Le « *Technopôle de l'économie forestière* » aura en charge ; i) de rassembler et de produire l'expertise nécessaire pour la valorisation de la forêt du Bassin du Congo ; ii) la gestion d'un système d'information permettant de délivrer des informations sur l'état de la forêt et de rendre plus efficaces les moyens de contrôle ; iii) un appui dans l'expertise et l'encadrement de l'aménagement durable des exploitations forestières, ainsi que l'accompagnement dans des processus de certification (type FSC); iv) et la mise en place d'un dispositif de formation et d'apprentissage permettant l'accélération de la valorisation du bois tropical.

**2.4 Pilier de croissance « ELEVAGE ET PECHE »**

**La CEMAC dispose d'atouts et de potentialités indéniables pour le développement de l'échange de bétail et de viande mais mal exploités.**

La CEMAC dispose d'importantes zones de pâturages qui s'étendent sur une superficie de plus de 1 000 000 km<sup>2</sup>. Elle dispose également de ressources en eau de surface et souterraines, ainsi que de ressources ligneuses en abondance, propice à la pratique d'un élevage de transhumance. La disponibilité de la graine de coton et le potentiel de production de céréales et de cultures fourragères permettent de disposer de bases d'alimentation pérennes toute l'année pour l'alimentation du bétail. La zone sahélienne de la CEMAC regroupant les régions nord du Cameroun, de la RCA et les régions sud et centre du Tchad présentent, sur toute l'étendue de la sous-région, des conditions favorables pour le développement de l'élevage transhumant des ruminants, mais également les conditions favorables à l'essor d'élevages intensifs par stabulation. La région sahélienne de la CEMAC est également propice à l'élevage des petits ruminants (ovins, caprins). L'élevage de la zone CEMAC porte essentiellement sur les bovins, les ovins, caprins et la volaille. Trois pays développent des activités d'élevage extensif des ruminants et en retirent une part appréciable de leur Pib (le Tchad et la RCA notamment avec une contribution de leur élevage de bétail variant de 12 à 15% du PIB).

Les pays côtiers (Congo, Gabon Guinée Equatoriale et Cameroun) sont plutôt focalisés sur les filières intensives d'élevage à cycle court comme l'aviculture, l'élevage porcin et les petites filières d'élevage (cuniculture (élevage de lapins), aulacodiculture (élevage d'Agoutis) et héliciculture (élevage des escargots)

On dénombre cependant de multiples contraintes au développement de la filière bétail-viande de la CEMAC et aux échanges intra-CEMAC. Les unités d'abattage et de transformation ne respectent pas les normes sanitaires d'abattage notamment les normes HACCP (principes d'hygiène sens de circulation, séparation des secteurs sales et propres, principes de marche en avant ...).

L'augmentation soutenue de la demande de produits alimentaires d'origine animale résultant de la poussée démographique, de la hausse des revenus des consommateurs et de la croissance de l'urbanisation et de la convergence des habitudes alimentaires faisant consommer de plus en plus de viande. A titre d'exemple on peut citer le cas du Brésil qui en moins de deux décennies a vu la consommation de poulets par tête d'habitant passer d'environ 15 kgs/hab/an à environ 34 Kgs/hab/an. Une telle évolution signifie une augmentation exponentielle de la consommation de maïs et de soja pour l'élevage avec un renchérissement de leur coût. Ces tendances lourdes font peser le risque majeur de déséquilibre entre une offre aux prix tendancielle plus élevés, du fait du renchérissement des coûts de production de la viande, notamment de l'alimentation.

L'offre de viande dominante des pays CEMAC reste dominée par le gros bétail et les petits ruminants. Elle reste confinée à la vente de bétail sur pied. L'essentiel des flux d'échange portent sur le bétail sur pied exportations sont faibles et ne portent que sur du bétail sur pied. Les bêtes supportent en général un long parcours leur faisant perdre souvent un poids important. Les échanges intracommunautaires sont faibles ; les pays côtiers étant approvisionnés à partir d'importations de viande congelée venant initialement majoritairement de l'Union Européenne avec cependant une tendance à la diversification.

Le marché régional intra-CEMAC souffre du fait de nombreuses tracasseries et rackets que ne subissent pas les importateurs de viande congelée, ce qui rend peu attractif le marché que représentent les pays côtiers de la CEMAC. Ainsi les flux sont dirigés prioritairement vers le Nigéria. Les filières d'élevage intensive restent également beaucoup moins développées que celles des autres parties de l'Afrique (Afrique de l'Ouest, du nord et Australe). Elles souffrent d'un lourd déficit d'infrastructures d'élevage et d'offre. Dans des pays comme le Congo, les lourds investissements dans des structures d'Etat sont à l'abandon. Il y'a également les questions de biosécurité avec la prévalence d'épizooties, notamment la menace de la grippe aviaire et de la Peste Porcine Africaine. Seul le Cameroun a su bâtir une filière avicole dynamique qui retrouve son dynamisme après avoir été atteint par la grippe aviaire et globalement les filières d'élevage intensif notamment l'aviculture et l'élevage porcin

Une lecture du potentiel de la CEMAC dans les filières d'élevage tenant compte des grandes tendances et de la dynamique des marchés mondiaux, limite l'ambition des filières d'élevage, à l'objectif d'autosuffisance en u carnés. Le poids de l'élevage dans le PIB de pays comme le Tchad et la RCA atteste du potentiel élevé de l'élevage de gros bétail et de petits ruminants dans la partie sahélienne. L'ambition est donc de développer et d'intensifier et de valoriser les filières d'élevage de ruminants afin de leur permettre de rayonner au plan régional (y compris les grands marchés voisins du Nigéria, de la RDC, et de l'Angola.

La grande faiblesse voire l'inexistence d'infrastructures de valorisation du bétail, justifie l'érection d'un technopôle baptisée « *Technopôle agropastoral des savanes* » qui permettra de structurer l'organisation des parcours avec l'aménagement de points d'eau, un système performant d'épidémiologie-surveillance, l'aménagement des marchés de bétail, la mise en place d'infrastructures d'abattage et de transformation de la viande et des sous-produits d'abattage.

#### 2.4.1 Contribuer à la sécurité alimentaire grâce à la filière bétail-viande

La « Zone Economique Spéciale » transfrontalière commune aux trois pays attirera les éleveurs, négociants commerce et PME de valorisation du bétail - viande. L'enjeu est de constituer une offre de qualité respectant les normes d'hygiène de conservation de transport sous froid pour approvisionner les pays côtiers de la CEMAC et de peser encore plus sur les grands marchés de la région. Pour la CEMAC, l'objectif reste de réduire au tiers les importations de viande, tout en abaissant le coût de la viande et son accessibilité. La filière bétail viande jouera alors pleinement son rôle dans le cadre de la sécurité alimentaire des pays de la CEMAC.

---

**La structuration de la filière bétail-viande autour du technopôle et de la zone économique spéciale abritant une plateforme d'abattage et de valorisation de la viande, permettra de domestiquer la valeur ajoutée et de réduire de façon drastique le poids des importations de produits carnés.**

---

**Le technopôle comprendra également un important volet géré par le PRASAC qui prendra en charge le volet « développement des filières agricoles des savanes ».**

L'essor d'une agriculture dans la zone des savanes est essentielle au développement de la filière bétail - viande notamment les processus d'intensification par le développement de la stabulation qu'elle permet de développer. En effet, l'utilisation

des sous produits comme la graine de coton est essentielle au développement de la stabulation. Seul le développement de la stabulation permettra l'intensification des élevages de ruminants avec la diffusion des techniques d'insémination artificielle. Ainsi émergeront de ces élevages intensifs modernes encadrées, bénéficiant d'une alimentation adéquate (provenderie mis en place dans le cadre de la plateforme), du suivi vétérinaire et d'un encadrement des élevages permettra l'émergence de bassins laitiers avec du bétail métis produisant 10 à 15 litres de lait/jour au lieu 1 à 3 litres et de disposer de taurillons d'embouche pesant 3 fois le poids d'un bœuf traditionnel.

Le concept d'agropastoralisme prend tout son sens avec cette intégration de filières agricoles en zone sahélienne, dont les liens d'échange permettent d'accompagner les processus d'intensification des élevages de ruminants.

La plateforme permettra d'attirer des PME dans la transformation de la viande en produits de charcuterie, le tannage des cuirs et peaux, les petites laiteries. La disponibilité de stockage sous froid et de transport frigorifique permettra d'exporter les produits carnés sur un très large territoire, d'autant que le port fluvial de BANGUI abritera également un marché d'intérêt régional doté d'entrepôts sous froid et de transport fluvial dont l'équipement en moyens de stockage sous froid permettra à la viande de la CEMAC d'atteindre les marchés de la RDC et de l'Angola.

Le rôle du technopôle est la veille et la diffusion des savoirs, l'encadrement des processus d'intensification des élevages, l'animation du dispositif de biosécurité et d'épidémiologie-surveillance. Par contre la zone économique spéciale qui s'adosse à elle, abritera la plateforme de valorisation dotée d'une Administration spéciale chargée de veiller au respect par tous les pays des accords sur le cadre des affaires ayant permis d'instituer cette zone économique transfrontalière. Son rôle sera également de faciliter les démarches administratives des entités qui la composent et des partenaires pays, de rechercher et de conclure de partenariats et de financements, et en un mot d'administrer la zone économique. La technopôle dispose d'un campus de formation abritant en son sein des structures de formation technique et accueillera des chercheurs et de la coopération spécialisée (vétérinaires, épidémiologistes nutritionnistes, biologistes...). Il abritera un centre de nutrition animale et un laboratoire de référence régionale agréé pour la production des vaccins et le dispositif d'épidémiologie-surveillance en Afrique Centrale. et des écoles spécialisées. Un dispositif de recherche - développement, avec un centre de référence pour l'insémination artificielle, un centre de nutrition animale, complète le dispositif de formation. De plus, le technopôle abrite un laboratoire d'analyses vétérinaires et un centre d'incubation d'entreprises de transformation des produits de l'élevage (viande, lait).

#### Encadré 4 : Configuration du technopôle agropastoral des savanes

- Le « *Technopôle agropastoral des savanes* » aura pour objectif le développement de la filière bétail - viande dans l'espace Tchad-Cameroun-RCA, pour l'autosuffisance de la CEMAC et l'exportation vers les pays fortement peuplés de la région (Nigéria, RDC, Angola). Le technopôle organisera un système d'épidémiologie-surveillance et un dispositif de vaccination protégeant efficacement le cheptel contre les grandes maladies endémiques dans la région (trypanosomiasés, péripneumonie contagieuse bovine, peste bovine brucellose, peste des petits ruminants...), développera un processus d'intensification à travers la stabulation et l'amélioration des races, avec la mise à la disposition des éleveurs d'une offre économique d'insémination artificielle. Il disposera d'un laboratoire de fabrication, d'acquisition et de stockage de vaccins. Le dispositif de technopôle sera complété par l'érection d'un pôle transfrontalier de développement du bétail -viande doté :
  - o D'un marché de bétail régional de référence et aménagé (dispositif d'alimentation en eau et d'abreuvement, aires de parage des animaux, centre de contrôle vétérinaire, marché physique...),
  - o D'un parc industriel de valorisation du bétail comprenant une usine de fabrication d'aliments composés,
  - o D'un abattoir pour ruminants de grande capacité, avec un dispositif de stockage -maturation de la viande sous froid,
  - o D'une plateforme adossée à l'abattoir, aménagée et équipée pour accueillir des PME et petites entreprises de valorisation et de négoce de la viande (charcuterie, viande séchée, fumée....)
  - o une tannerie équipée traitant jusqu'à 6000 peaux par jour exportés en « wet blue ».

Un deuxième volet du technopôle agropastoral des savanes est un centre dédié à l'agriculture de la zone des savanes soudano-sahéliennes. Ce centre géré par le PRASAC prendra en charge des programmes d'appui aux filières (coton, cultures maraichères, céréales sèches). Le centre expérimentera différentes conditions de culture (culture sous pluie, culture de décrue et culture irriguée) de façon à mettre à la disposition des agriculteurs des Etats membres des paquets technologiques et des itinéraires techniques.

#### 2.4.2 Contribuer à la sécurité alimentaire grâce à la filière pêche et aquaculture

**En dépit du déclin des pêcheries au niveau mondial, la zone CEMAC dispose d'un potentiel de production halieutique élevé.**

Au plan mondial, le secteur de la pêche est caractérisé par une situation structurelle de surpêche, qui explique le déclin de la pêche de capture. Ainsi, les produits de l'aquaculture

représentent déjà, 50% de la consommation mondiale de poisson.

La zone de pêche de l'Atlantique Centre-Est, où se situent les pays de la CEMAC, a l'une des plus faibles productions au monde. L'Afrique continue d'occuper une place mineure dans l'aquaculture en dépit de son potentiel naturel. Cependant, l'Afrique est la seconde région au monde en termes de captures dans les eaux continentales, derrière l'Asie. L'Afrique Centrale dispose de près de la moitié des ressources en eaux continentales d'Afrique. L'activité de pêche concerne tous les pays de l'espace CEMAC qui sont soit traversés par les grands lacs de l'Afrique centrale, soit disposent d'une large ouverture sur le golfe de Guinée ; zone poissonneuse dont les pêcheries sont gênées par l'exploitation du pétrole avec des risques récurrents de population des côtes et zones lagunaires.

Le potentiel de la pêche de apparaît important mais fortement handicapé par l'absence de réelle surveillance de la Zone Economique Exclusive des pays de la CEMAC, due notamment par la faiblesse des moyens des

**Le développement du potentiel de pêche et d'aquaculture est freiné par des faiblesses institutionnelles et l'absence d'infrastructures appropriées.**

Etats et leur absence de coordination. Les

pêcheries en bassin continentale du fait de la richesse des eaux ont un meilleur potentiel mais souffre de la faiblesse des actifs mais surtout de l'absence de moyens de stockage et de transformation notamment sous froid. L'enclavement des pêcheries décourage la pêche du fait de l'absence de débouchés.

**En dépit du déclin des pêcheries au niveau mondial, la zone CEMAC dispose d'un potentiel de production halieutique élevé.** Le potentiel de production de pêche des six Etats de la CEMAC est de 800 000 tonnes. La transformation industrielle des produits de la pêche est quasi-inexistante. Les produits halieutiques font l'objet d'une transformation artisanale entreprise généralement par les femmes mal encadrés. Ils sont vendus principalement fumés, séchés, salés ou en zone côtière frais ou congelés. Les infrastructures de débarquement des produits de la pêche sont mal équipées, ne disposant pas d'aires de conditionnement appropriées. Les taux de pertes post- captures sont très importantes de ce fait. Le commerce de produits de la pêche reste informel.

La pêche industrielle maritime souffre de la concurrence des pêcheries clandestines qui sont à la pêche ce que le braconnage est à la forêt et ce sans moyen efficace de lutte à la disposition des Etats et sans mutualisation de leurs faibles moyens.

L'environnement actuel de la CEMAC ne permet pas d'être une zone attractive pour la négociation d'accords de pêche avec l'Union Européenne ou des pays tiers, avec des contreparties en termes d'investissements dans l'aménagement de quais de pêche, de halls de débarquement équipés d'infrastructures de conservation sous froid et d'aires aménagées de transformation. Aussi, la CEMAC reste tributaire des importations pour satisfaire sa demande en produits halieutiques.

**La mise en place d'un technopôle régional de pêche et de l'aquaculture doit permettre de donner une impulsion nouvelle aux pêcheries au plan régional.** La mise en valeur du potentiel de la CEMAC passe par une meilleure maîtrise de la surveillance de la zone économique exclusive des pats cotiers de la CEMAC ainsi que de leurs espaces lagunaires. La mutualisation de leurs moyens de surveillance d'une part et l'appui de puissances étrangères présentes dans le golfe de Guinée devrait permettre une meilleure surveillance des activités de pêche des armements étrangers et une régulation plus sérieuse des activités de pêche. De même, l'activité de pêche dans les territoires lagunaires de vra être contrôlée et le développement d'Aires Marines Protégées fortement encouragés. Le repeuplement du bassin maritime de la CEMAC passera par des initiatives de reconstitution des habitants marins des poissons avec le coulage de vieux bateaux véhicules usagés mais aussi l'immersion de sites fabriquées à cet effet.

L'ambition de la CEMAC sur ces deux filières porteuses est de disposer en 2025 de filières modernes d'intensification, de transformation et de valorisation des produits de pêche et d'aquaculture, permettant à chaque citoyen d'accéder à une alimentation équilibrée par des protéines animales de qualité. L'érection du technopôle de pêche et d'aquaculture vise à prendre en charge les mesures ci-dessus édictées pour la préservation de la ressource et la gestion durable des pêcheries.

En matière d'aquaculture, le constat est que les initiatives pour développer l'aquaculture en Afrique, se caractérisent jusqu'ici par leur caractère artisanale avec des alevins non sélectionnés ayant une croissance lente (les souches d'alevins sélectionnées en Chine ont aujourd'hui un gain moyen quotidien de poids 5 fois supérieur aux alevins élevés en Afrique. De plus, il y'a un obstacle majeur qui est l'alimentation.

L'action du PER en faveur de cette filière concernera la mise en place d'un technopôle dédiée au développement de l'aquaculture. Ce technopôle disposera des infrastructures adéquates pour encadrer le développement de filières aquacoles professionnalisées à haut rendement avec une bonne maîtrise des techniques d'élevage. Il sera équipé des infrastructures suivantes :

- ✓ Un dispositif de recherche et d'adaptation des espèces performantes dans les environnements d'élevage aquacole des pays CEMAC, qu'ils soient lagunaire, maritime ou dans les cours et plans d'eau continentaux. Ainsi seront sélectionnées et adaptées, des espèces comme le Tilapia, le Claria la Silure noire, la Dorade en zone maritime ou la carpe grise des eaux lagunaires saumâtres. Ce dispositif sera construit autour d'un partenariat avec des institutions de recherche de rang mondial
- ✓ Des élevages de reproducteurs de ces différentes espèces suite à leur adaptation permettant de produire en quantité des œufs de ces souches à haut rendement pour les faire éclore pour produire des alevins performants;
- ✓ Un écloserie régionale de grande dimension pour approvisionner en alevins les élevages dans les différents pays CEMAC et au-delà ;
- ✓ Un laboratoire régional de Santé, de contrôle et de Nutrition aquacole développera respectivement les protocoles de prophylaxie et de traitement des maladies des poissons. Ce centre formera des vétérinaires et techniciens d'élevage à la prophylaxie vétérinaire aquacole, à la prévention et au traitement des maladies des poissons.
- ✓ Le laboratoire servira de base pour le contrôle de la qualité des élevages (contrôle des eaux et de la pression en oxygène des bassins d'élevage )
- ✓ Pour le volet Nutrition, le centre développera des formules d'aliments pour les poissons, leurs caractéristiques (aliments flottants) et des protocoles de fabrication utilisables par les fabriques d'aliment. Il disposera également d'une fabrique d'aliments aquacoles pour les expérimentations et l'alimentation des bassins d'élevage de reproducteurs ;
- ✓ Le technopôle mettra des experts à la disposition des pays pour les aider dans la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement aquacole. Il mettra également à la disposition des programmes de formation aux métiers de l'aquaculture.

#### **Encadré 5 : Configuration du technopôle de pêche et d'aquaculture**

- **Le technopôle dédié à la « Pêche et Aquaculture »** a vocation à être le Centre de référence et d'appui à la mise en œuvre des politiques régionales pour la pêche et l'aquaculture. Il sera l'instrument d'organisation d'une gestion commune et mutualisée du territoire marin de la CEMAC, avec l'utilisation de moyens satellitaires, de moyens aériens de surveillance ou la mise en place de patrouilles. Il veillera à l'harmonisation des conditions d'agrément des armements de pêche et l'évolution vers un dispositif unique d'agrément, l'érection d'un armement communautaire, une politique coordonnée de sauvegarde de la mangrove et de l'écosystème des zones d'embouchure, de promotion d'aires marines protégées, de reconstitution des habitats des poissons. Il assurera la prise en charge technique de la négociation d'accords de pêche. Il favorisera l'aménagement de halls de débarquement et de plateformes industrielles et artisanales de stockage et de traitement du poisson. Enfin, il érigera des plateformes de débarquement et de transformation artisanale des produits de pêche, notamment à proximité des embarcadères de ports fluviaux.

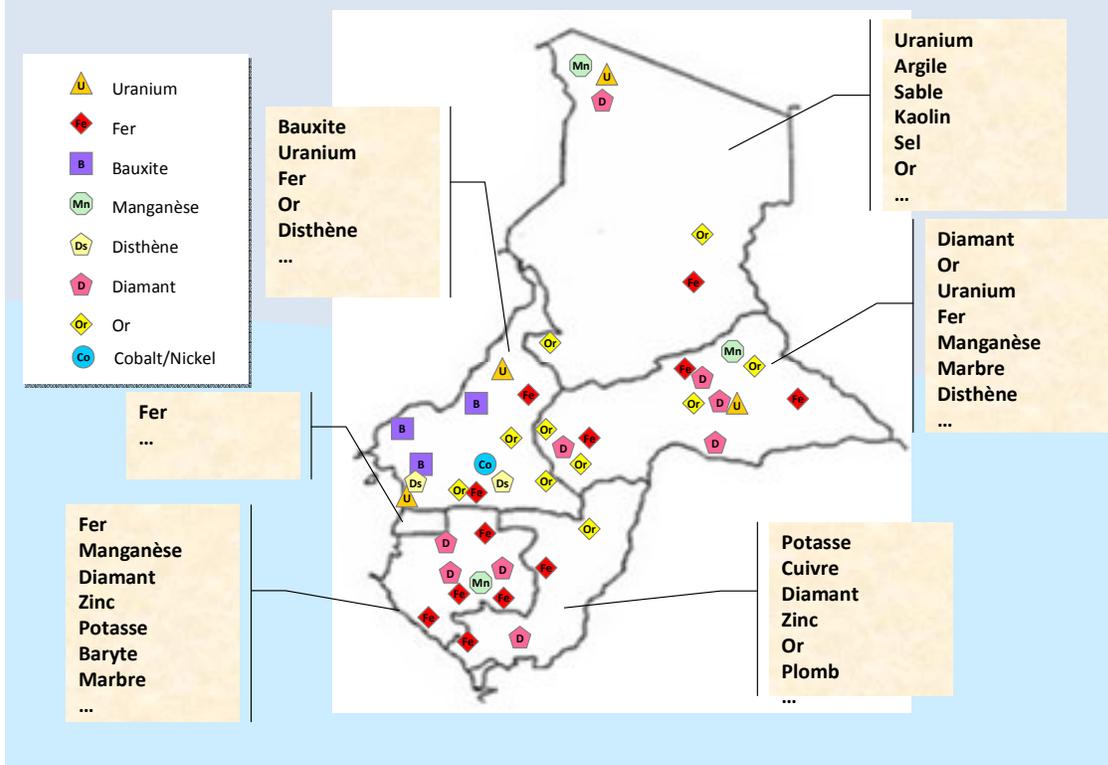
## 2.5 Pilier de croissance « MINES ET METALLURGIE »

### 2.5.1 Mettre en place les préalables indispensables à l'exploitation des ressources minières

**La CEMAC dispose d'un énorme potentiel minier encore peu valorisé.**

Le sous-sol des pays de la CEMAC est riche en ressources minières : manganèse, fer, bauxite, cobalt, nickel, potasse, uranium, or, argent, diamant, cuivre, chaux et pierres (marbre, calcaire, pouzzolane), tungstène, niobium, etc. Le Cameroun possède la 6<sup>ème</sup> réserve mondiale de bauxite (non encore exploitée). Le Gabon est le deuxième producteur mondial de manganèse avec 30% des réserves mondiales. Au niveau du fer, les réserves du Gabon, du Cameroun et du Congo sont respectivement évaluées à 1 milliard de tonnes, 800 millions de tonnes et 500 millions de tonnes de minerai mais avec des teneurs en fer différents. Le Cameroun dispose d'importants gisements de Cobalt et de Nickel, dont la mise en exploitation pourrait permettre des alliages spécialisés.

**Graphique 14 : Cartographie des ressources minières de la CEMAC**



Cependant, ces ressources minières sont encore peu faiblement exploitées et peu valorisées. La CEMAC ne tire pas assez profit de ces importantes ressources minières encore faiblement exploitées et surtout exportées à l'état de matières premières non transformées que dans la transformation pour plus de valeur ajoutée locale. L'inventaire des ressources minières de la CEMAC permet de distinguer les filières à haut potentiel de création de valeur ajoutée pour la CEMAC et les ressources minières dont l'exploitation sera une source de revenu pour les pays, sans synergie régionale probante.

Les filières à haut potentiel de création de valeur ajoutée sont principalement les métaux notamment la bauxite, le fer, le manganèse mais aussi le cobalt, le nickel et d'autres métaux comme le niobium. De ces ressources, seul le manganèse au Gabon est aujourd'hui exploité avec une exportation du minerai sans transformation sur place. Cependant toutes ces ressources minières font l'objet de divers accords de concessions d'exploitation avec des acteurs de taille très diverse. On note la présence d'opérateurs miniers de rang mondial (Rio Tinto, ERAMET, CVRD...) à côté de nombreuses « juniors » minières opérant dans l'exploration et misant sur la signature d'un accord de concession, pour aller à la bourse chercher les moyens de financer l'exploitation. La bourse de Toronto s'est spécialisée comme la place financière la plus active au monde pour ces opérations boursières.

La CEMAC dispose d'une seule unité de transformation métallurgique installée au Cameroun qui importe sa matière première minière la bauxite, bien que le Cameroun dispose d'importants gisements considérés comme la sixième réserve de bauxite au monde. L'unité de production d'aluminium existante (ALUCAM) d'une capacité de 90.000 tonnes/an sur le site d'Edéa, appartient au groupe RIO TINTO - ALCAN traite du minerai importé.

Deux pôles métallurgiques ont vocation à émerger dans la zone CEMAC au regard de avantages compétitifs dont la région dispose. Il s'agit premièrement du pôle autour de l'exploitation de la Bauxite et des projets de développement de la production Aluminium dont la configuration optimale consiste en une exploitation de la bauxite du Cameroun avec sa transformation à terme sur place, grâce aux deux projets de RIO TINTO (extension de l'usine d'EDEA de 90 000 à 400 000 tonnes) et à l'aménagement d'un pôle de production d'aluminium dans le port de KRIBI qui vise en 2020 une production d'1 million de tonnes. Ensuite, le deuxième pôle est le pôle sidérurgique à bâtir autour de l'exploitation du fer dans la zone transfrontalière entre le Cameroun, le Gabon et le Congo et abritant les importants gisements de fer de Belinga au Gabon (1 million de tonnes de fer à haute teneur : 67%), Mbalam au Cameroun avec des gisements de l'ordre de 2,4 millions de tonnes mais à teneur très variable.

---

**La disponibilité d'importantes ressources en fer et bauxite, d'un potentiel élevé de production d'énergie électrique durable sont les socles compétitifs de l'émergence de pôles Aluminium et fer exportant vers les marchés mondial et régional.**

---

Deux projets distincts d'exploitation de ces gisements de minerai existent au Gabon et au Cameroun prévoyant chacun de lourds investissements en infrastructures de transport. Cependant, pour coller à la vision d'un « Gabon Vert » dont l'ambition est de faire du Gabon, en 2015, la première destination pour le tourisme lié à la forêt tropicale africaine, ainsi qu'un modèle pour les parcs nationaux du vingt et unième siècle, le projet d'exploitation du fer de Belinga ne se fera pas sous sa forme actuelle avec l'exploitation de la mine, l'aménagement d'un port en eaux profondes à Santa Clara et d'un barrage hydroélectrique du Grand Poubara, la construction de voies de chemin de fer vers relier Belinga à Booué et la périphérie de Ntoum au futur port de Santa Clara au nord Libreville. En effet, le site de Belinga se trouve être dans une zone écologique et la réalisation du projet actuel risque de détruire inéluctablement cet écosystème forestier et aller à l'encontre de la vision de ce pays. Cela implique donc pour le PER un réaménagement des projets existants. Le pôle régional de sidérurgie qui verra le jour sera circonscrit autour de la zone transfrontalière entre le Cameroun et le Gabon avec comme point focal le site de Mbalam. Les projets d'infrastructures spécifiques prévus dans le cadre de ce pôle de sidérurgie transfrontalier sont essentiellement (i) l'aménagement du port en eaux profondes de Kribi, l'aménagement d'une ligne de chemin de fer entre Mbalam et Kribi et d'une bretelle reliant d'autres sites de production vers Mbalam. Pour ce qui est du projet

Belinga, la construction du barrage du Grand Poubara se fera car devant alimenter les sites de production de manganèse métal et silico-manganèse à Moanda (projet Eramet).

Pour le moment, il n'existe pas de projet formel de valorisation du minerai de fer sur place. Les projets existants restent orientés vers l'exportation du minerai brut. Pourtant la région CEMAC dispose d'atouts très importants pour l'émergence de pôles de transformation métallurgique valorisant le minerai de fer. Elle est également riche de métaux (manganèse, nickel, cobalt...) qui, associés au fer permettent de produire des alliages de fer. Cela nécessite cependant une maîtrise technologique dont il faut en planifier la maîtrise grâce notamment à des partenariats avec des groupes sidérurgiques qu'il faut pouvoir attirer et créer les conditions d'investissement dans le cadre de délocalisations.

L'exploitation du potentiel hydroélectrique prévue dans le cadre du PER et la production d'électricité à partir du gaz permettra de disposer d'une électricité à coût très compétitif et durable. L'interconnexion des réseaux électriques permettra d'apporter l'énergie nécessaire aux sites de transformation métallurgique et de porter l'électricité dans les autres différents sites à vocation minière.

Outre la disponibilité d'énergie, la CEMAC est proche des grands marchés comme celui de l'Union Européenne avec qui elle négocie un accord de partenariat économique dans le cadre de la CEEAC. La question de l'accès au marché devient dès lors un élément essentiel de compétitivité.

Pour réaliser une telle ambition, il est essentiel au-delà des atouts, de savoir d'où on part et quels sont nos handicaps majeurs. La CEMAC apparaît par exemple très démunie au plan de ses infrastructures. L'exploitation minière et l'érection d'industries métallurgiques (aluminium et fer) imposent d'importants efforts de réalisation d'infrastructures énergétiques et de transport, avec les services logistiques associés. La région a un handicap avéré au plan de la formation en particulier la disponibilité des ressources humaines spécialisées. Cela impose une forte politique de formation et d'apprentissage auxquels les Etats pris individuellement ne peuvent faire face. C'est cela qui motive la réforme en cours du dispositif de centres de formation communautaire et la nécessité de prise en charge des besoins en formation de ressources humaines spécialisées.

---

**Les pays de la zone CEMAC sont également riches d'une variété de métaux et pierres précieuses et de ressources minières diverses.**

---

Les réserves minières sont pratiquement connues mais leur exploitation est souvent restée artisanale. L'exploitation des métaux et pierres précieuses est aujourd'hui majoritairement artisanale

malgré ses apports importants en devises.

La production artisanale d'or et diamants dans les régions de Berberati, de la Haute-Sangha et de la Haute-Kotto en Centrafrique est valorisée entre 45 et 50 milliards de F CFA à l'exportation. La production artisanale d'or du Cameroun est estimée entre 500 et 1 500 kg par an, alors que celle du diamant vaut entre 3 000 à 5 000 carats.

Le projet d'exploitation du cobalt / nickel de Lomié au Cameroun est portée par GEOVIC, une junior minière américaine. Elle commencera l'exploitation d'un des plus grands gisements de cobalt et de nickel avec une production de 4000 tonnes de cobalt et 5000 tonnes de nickel par an et un doublement prévu à terme.

Le prochain complexe métallurgique de COMILOG, situé à Moanda, consiste en une usine de manganèse métal et d'alliage de silico-manganèse d'une capacité de production de 65 000 tonnes par an et d'une usine de manganèse métal de 20 000 tonnes par an.

Le projet potasse du Kouilou au Congo prévoit une production de 600 000 tonnes de potasse par an, projet qui figure parmi les plus importants projets potasse en développement dans le monde, avec les coûts parmi les plus bas. Les réserves sont estimées à plus de 30 millions de tonnes de KCL (chlorure de potassium ou potasse).

L'ambition est de bâtir en zone CEMAC, une industrie sidérurgique pour valoriser la production de fer, de production d'aluminium adossé à l'exploitation de la bauxite et de positionner une offre d'aluminium, d'acier, d'alliages de fer sur les grands marchés. Autour de cette industrie lourde, un tissu de PME émergera progressivement pour produire divers matériaux de construction pour le BTP, des articles de vaisselle, destinés au marché régional et africain...

---

**La valorisation de ce potentiel minier requiert une infrastructure économique de base de qualité (électricité, transport & logistique dispositif adéquat de formation, financement...).**

---

La stratégie pour atteindre cet objectif, est d'identifier et de nouer des partenariats permettant les transferts de technologies adéquats, une vraie dynamique de formation d'apprentissage. Il s'agit de réunir les conditions d'attrait et de compétitivité pour accueillir d'abord la délocalisation des productions de base, puis progressivement des produits de spécialité plus sophistiquées, comme par exemple les matériaux d'infrastructures (rails, armatures spéciales...), des matériaux pour services de carénage et d'entretien des plateformes pétrolières notamment. L'option de valorisation des ressources minières de la CEMAC passe donc par une stratégie volontariste de développement des principaux facteurs de compétitivité (énergie électrique compétitive, code minier attractif, programme prioritaire de transport multimodal...).

L'interconnexion des réseaux électriques à l'échelle régionale permettra la mutualisation d'une énergie électrique compétitive et permettra à l'ensemble des pays CEMAC de disposer de ce facteur de production essentiel pour attirer l'investissement et réaliser leurs projets de développement. Les codes miniers revus, améliorés et harmonisés au plan régional encourageront la valorisation sur place, chaque fois que les conditions de compétitivité de la transformation des produits miniers sur place est compétitive. La CEMAC devra prendre en charge les initiatives d'appui au renforcement des capacités de négociation des Etats, disposer de conseils et de dispositifs de veille sur les tendances d'évolution des marchés de produits miniers, les pratiques contractuelles les dynamiques des différentes filières minières en termes d'évolution de la transformation, de compétitivité, de marché .... Il est également important de privilégier le partenariat avec les opérateurs miniers crédibles ayant pignon sur rue et de préférence disposant de codes d'éthique.

Par ailleurs, l'amélioration des coûts logistiques est également essentielle pour créer les conditions d'une exploitation minière et d'érection d'une industrie métallurgique. La CEMAC est l'une région au monde où les coûts logistiques sont les plus élevés. Elle est la moins dote en infrastructures routières avec un réseau routier faiblement développé et en mauvais état, le réseau de voies ferré obsolète (à l'exception du Transgabonais) non homogène et non interconnecté. En dépit de son potentiel et du rôle stratégique de désenclavement qu'il joue en termes de couverture au moindre coût des pays de l'hinterland, une grande partie de la République Démocratique du Congo et de l'Angola, le fleuve Congo - Oubangui apparaît largement sous-exploité. La voie fluviale est confrontée aux phénomènes d'ensablement, d'épaves de sécurité d'embarcation et du caractère informel dominant du trafic. La navigabilité du fleuve est aujourd'hui de sept (7) mois mais pourrait atteindre onze (11) mois de navigabilité à la condition de réaliser un certain nombre d'infrastructures comme les écluses et investir dans un dispositif de dragage. Il est également nécessaire que les pays riverains se dotent d'une autorité gérant la navigation

du fleuve avec un cadre institutionnel définissant les règles, octroyant les licences et les concessions...

**La CEMAC dispose d'un potentiel diversifié de solutions lui permettant de développer une infrastructure régionale de transport multimodale, support de la compétitivité des exploitations minières.**

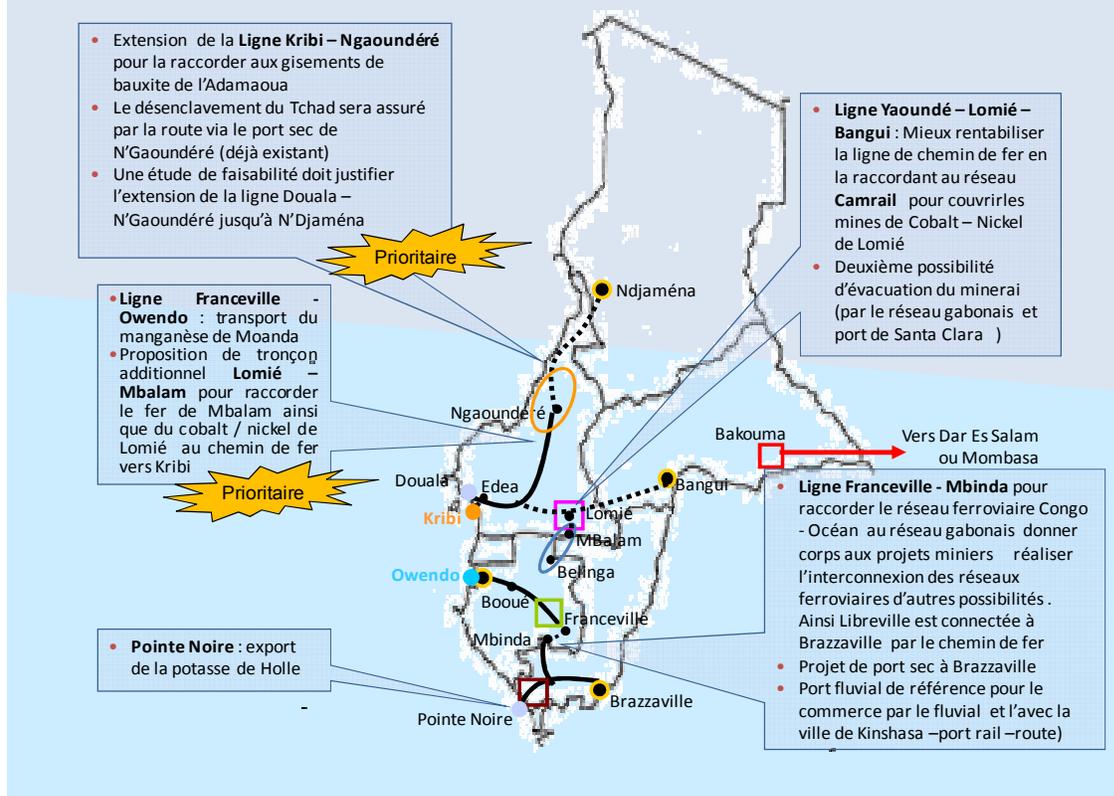
L'ambition de la CEMAC est donc de mettre en place une plateforme d'infrastructures multimodales associant des projets de chemin de fer, de route, de transport fluvial, de transport et de cabotage maritimes. Cette stratégie peut déboucher sur la création de sociétés régionales de transport (sociétés d'investissement en patrimoine) notamment chaque fois où il n'existe pas une masse critique d'opérateurs privés ayant le profil et l'expérience adéquate pour investir et gérer le service sur la base d'un cahier de charge. Dans un tel cas, le rôle de la CEMAC est s'impliquer dans la création de ces sociétés régionales de transport et ensuite confier la gestion sous forme de concession, à des opérateurs spécialisés.

Les activités majeures comme le raffinage de pétrole ainsi que l'érection d'une plateforme de liquéfaction de gaz peuvent faire l'objet d'une société régionale recueillant l'investissement des Etats qui seront propriétaire d'un patrimoine dont la gestion confiée à un opérateur de référence permettra aux Etats d'engranger des revenus importants.

Ce type de société peut aussi être créé dans le cabotage maritime visant à relier les différents ports, sous la forme d'une société de transport maritime régionale reliant l'ensemble des villes côtières, avec une flotte de bateaux rapides (aéroglesseurs) pour le transport des personnes et de bateaux dédiés au transport de marchandises et de personnes notamment ceux ayant comme activité le commerce de différents produits, en particulier des produits du cru comme les produits transformés de pêche.

Il pourrait également concerner le transport fluvial. Dans le contexte de l'Afrique centrale balayé par l'énorme bassin du second fleuve le plus puissant au monde, l'urgence pour la CEMAC va à la mise en place d'infrastructures permettant la navigabilité du fleuve tout au long de l'année. On estime qu'avec la mise en place d'écluses et un dispositif de dragage permanent, il est possible de porter la période de navigabilité de 7 à 11 mois l'année. Il y'a également la nécessité de mettre en place une autorité régionale de régulation du bassin du Congo -Oubangui. Il sera chargé de la régulation du transport dans le fleuve, à l'agrément et au contrôle des sociétés de transport, au respect de règles de sécurité de navigation... De telles conditions, si elles sont réunies, permettront l'installation d'opérateurs qui investiront pour ériger des sociétés de transport. L'enjeu est de relier les différentes métropoles jouxtant le Congo - Oubangui dans des conditions de sécurité et de qualité de service adéquats. Il s'agit également de nourrir le trafic suscité par l'important développement économique qu'induit le désenclavement de cette vaste zone par un transport fluvial fiable.

**Graphique 15 : Projets prioritaires d'interconnexion des réseaux de chemin de fer de la CEMAC permettant d'optimiser les projets miniers**



**Deux pôles métallurgiques (bauxite - aluminium, extraction de fer - aciérie - alliages de fer) porteront l'offre CEMAC sur les marchés internationaux et régionaux.**

Deux grandes filières nécessitent une approche régionale : la filière Bauxite-aluminium et la filière Sidérurgie et production d'Alliages de fer. Ces deux filières symbolisent une orientation

stratégique de rupture avec une économie minière focalisée sur l'exploitation rentière de matières premières. L'ambition d'érection d'une industrie métallurgique dans le cadre du PER, vise l'insertion de la CEMAC dans la valorisation de ressources minières majeures, grâce au développement de ses atouts compétitifs. Il s'agit d'attirer de préférence dans ce type d'industrie capitaliste et fondé sur un savoir faire industriel, l'investissement d'opérateurs sidérurgiques de rang mondial. Cela permettra de créer les conditions de développement d'un large tissu de PME offrant en aval, une gamme diversifiée de matériaux de construction métalliques pour le BTP.

Les avantages compétitifs de la CEMAC sont la disponibilité de matières premières, un important potentiel de production d'énergie durable à coût compétitif à exploiter, la proximité de grands marchés qui comme l'Europe par exemple devrait de plus en plus délocaliser une partie de leur production sidérurgique (pour des raisons de normes environnementales et de coût de l'énergie) de répondre aux besoins croissants du marché régional et africain du BTP et des infrastructures.

Les objectifs visés sont le positionnement d'une offre CEMAC (i) dans l'aluminium métal sur le marché international de l'aluminium et de matériaux de construction à base d'aluminium pour le BTP sur le marché régional et africain ; et (ii) dans l'acier et les alliages de fer sur le marché international et de matériaux de construction pour le BTP à base de fer pour le marché régional et africain. Les cibles pour le marché régional sont le marché CEMAC, d'une part, qui sera dopé dans les dix à quinze années par de grands programmes d'infrastructures et d'habitat et dont il faut capter une partie de la valeur ajoutée et réduire le poids des importations en matériaux de construction ; d'autre part, les grands marchés de la région (RDC, Angola Nigéria) et plus globalement les communautés régionales l'Afrique de l'Ouest

La stratégie proposée pour le secteur des mines est, outre une exploitation minière proprement dite, de s'orienter vers la valorisation des matières premières pour lesquelles la CEMAC dispose d'une position compétitive appréciable permettant de capter la délocalisation d'industries sidérurgiques de production d'alliages attirés par la disponibilité de minerai, d'énergie hydroélectrique durable et à bas coût et la proximité de grands marchés.

La CEMAC a donc vocation à développer une production compétitive de matériaux de construction autour de deux de ses principales richesses minières. Dans l'aluminium, il s'agit de production d'aluminium et de produits transformés à base d'aluminium à partir d'une grappe Aluminium intégrée autour de l'exploitation de la bauxite, de la production et l'exportation d'aluminium, mais également un pôle de compétitivité matériaux de construction rassemblant un tissu de PME opérant dans la production de divers matériaux de construction à base d'aluminium notamment pour les marchés africains du BTP. Dans les autres métaux, il s'agira de produire des matériaux de construction à base de fer à partir d'une industrie sidérurgique à vocation régionale exploitant notamment les ressources minières du Gabon, du Cameroun voire du Congo. Il s'agira également d'ériger en aval de cette industrie sidérurgique, un pôle régional de compétitivité avec un tissu d'entreprises produisant divers matériaux de construction à base de fer destiné au marché régional du BTP (fer à béton, armatures....). L'ambition sera d'ériger un pôle sidérurgique qui aille au-delà, en visant le développement d'une offre compétitive d'une diversité d'alliages de fer.

Pour les autres richesses minières, l'action de la CEMAC sera d'accompagner les Etats par le renforcement des capacités institutionnels (code minier), le développement de capacités de négociation avec des appuis ciblés (financement gratuit d'expertises diverses). Le développement des infrastructures notamment de transport et de production énergétique, permettra d'améliorer l'attractivité et la compétitivité à travers un code minier attractif, une forte réduction des coûts logistiques et la disponibilité d'une énergie compétitive.

Ainsi, les pays pourront s'engager dans le développement de leurs richesses minières (or diamant, uranium, niobium....) avec une meilleure attractivité et un plus grand pouvoir de négociation. Ceci devrait permettre aux Etats et à leurs populations d'en tirer le maximum de bénéfices.

### 2.5.2 Devenir un acteur majeur de l'aluminium

Rio Tinto Alcan, leader mondial de l'industrie d'aluminium, exploite une usine d'aluminium d'une capacité de 90 000 tonnes par an avec un projet d'extension à 400 000 tonnes par an. Pour réaliser ce projet, il est prévu notamment la construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal.

---

**La filière aluminium du Cameroun objet d'un ambitieux programme de développement, est aujourd'hui la seule production métallurgique de la CEMAC.**

---

L'ambition de Rio Tinto est bien plus large, avec la production d'un million de tonnes d'aluminium en développant une grande usine sur le site du futur port en eaux profondes de Kribi. Une telle ambition implique le développement à grande échelle d'une production d'électricité à bas coût indispensable à la compétitivité de cette industrie, car l'électricité constitue la principale matière première de l'industrie d'aluminium devant la bauxite. Pour cela, le Cameroun envisage d'exploiter son énorme potentiel hydroélectrique. Rio Tinto assure dans ce cadre, l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage du projet global de régulation de la Sanaga avec la construction du barrage de Lom Pangar. En outre, l'entreprise prévoit la construction d'une nouvelle aluminerie d'une capacité de 1 million de t/an sur le site de Kribi qui sera alimentée par les projets de centrales hydroélectriques de Song Mbengue et Ngodi.

Le second levier clé est la mise en exploitation de la bauxite dont le permis d'exploitation est détenu par une junior minière Hydromine Inc. L'orientation clé réside dans l'option de transformer sur place l'essentiel de la future production de bauxite, grâce aux projets de production d'aluminium.

L'érection du port en eaux profondes permettra d'accéder à des infrastructures adéquates et modernes et améliorera l'efficacité de la chaîne logistique en permettant d'accueillir des bateaux de grande taille, contrairement au port de Douala dont le tirant d'eau est faible et soumis à des frais de dragage permanents.

Avec le Cameroun devenant à l'horizon 2025, un producteur d'aluminium de rang mondial, la CEMAC disposer d'un pôle régional avec un tissu de PME produisant en aval une variété de matériaux de construction à base d'aluminium (armatures, tôles, charpentes ....) destinés aux marchés africains du BTP.

---

**L'ambition de bâtir au-delà de l'exportation d'aluminium, une offre CEMAC de matériaux de construction rayonnant sur les grands marchés régionaux.**

---

Pour créer les conditions favorables à l'érection d'un tel pôle, l'accès au marché est une donnée essentielle. Il doit se traduire déjà au niveau de la CEMAC, par une circulation sans entrave des produits domestiques issus des différents pôles. Il faut noter que la libre circulation de produits de ce pôle d'accompagnera de développement d'activités de menuiserie et de services spécialisés d'assemblage et montages procurant de nombreux emplois.

Plus globalement, l'érection d'un tel pôle vise les grands marchés régionaux que sont la RDC, l'Angola, le Nigéria et au-delà, les marchés des communautés régionales d'Afrique. Il s'agit donc pour la zone CEMAC de positionner son offre de matériaux de construction métalliques profitant du fort développement du marché du BTP induit par le développement attendu des infrastructures et du marché du l'habitat.

Les ressources de la CEMAC en matériaux de construction du BTP apparaissent limitées ou difficilement exploitables (produits de carrière situés en zone de forêt dense), la CEMAC devrait se spécialiser dans une offre de matériaux de construction métalliques pour le BTP visant en priorité le marché africain du BTP, alors que l'Afrique de l'Ouest se spécialiserait dans les matériaux de construction issues de produits de carrière (notamment la fourniture de ciment, de sable et autres produits de carrières).

Le pôle de compétitivité « Aluminium » devrait progressivement, se constituer avec des activités dites « têtes de grappes » regroupant la production d'aluminium pour l'export (sites d'Edéa porté à 400 000 t/an et de Kribi (visant 1 million de tonnes/an) ainsi qu'un tissu de PME opérant en aval, dans la transformation d'aluminium en divers produits comme les tôles, les armatures les ustensiles de cuisine....). Ces activités bénéficieront d'activités de soutien telles avec des entreprises qui se développeront et apporteront des fournitures diverses (main d'œuvre, divers intrants, des services comme les services commerciaux, de sous-traitance, de transport et de logistique.... Au centre des activités de soutien figurent l'extraction et le convoyage de la bauxite sur les sites de traitement. Il sera nécessaire également de développer une infrastructure économique de base qui regroupe les activités support telles que la formation professionnelle apportant des ressources spécialisées (techniciens et d'ingénieurs), les infrastructures physiques (routes, chemin de fer, barrages hydroélectriques pour la production d'électricité, le dispositif institutionnel et réglementaire avec le code minier, la réglementation discal et douanière, divers services comme les TIC (internet, téléservices, ...), banques, assurances, services de santé, etc.

Le graphique suivant illustre la configuration des activités du pôle « Aluminium ».

**Graphique 16 : Configuration du pôle de compétitivité « Aluminium »**



### 2.5.3 Devenir un acteur majeur des ferro-alliages

**La présence du minerai de fer circonscrite dans une zone frontalière à trois pays de la CEMAC, est propice à une mutualisation des infrastructures d'exploitation.**

Aujourd'hui, trois pays, le Cameroun, le Gabon et le Congo, disposent de ressources de minerai en fer. On note deux projets majeurs d'exploitation des ressources en fer au Gabon et au Cameroun.

Au Gabon, il est prévu de réaliser le barrage hydroélectrique de Grand Poubara devant garantir une puissance de 160 MW puis dans une seconde phase 280 MW pour couvrir les besoins d'une usine de métallurgie de manganèse portée par ERAMET (COMILOG). Le Gabon, par la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG), filiale du groupe français ERAMET, produit aujourd'hui environ 3 millions de tonnes de manganèse par an, acheminé vers le port d'Owendo au sud de Libreville par le chemin de fer Transgabonais. Les réserves du Gabon en font le second producteur mondial de manganèse destiné à l'industrie sidérurgique. ERAMET a en projet la construction d'un complexe métallurgique à Moanda comprenant une usine de silico-manganèse d'une capacité annuelle de 65 000 tonnes et une usine de manganèse métal de 20 000 tonnes par an. La mise en œuvre du projet exige la construction de la centrale hydroélectrique du Grand Poubara et le renforcement du réseau électrique reliant le barrage au complexe métallurgique.

Au Cameroun, l'exploitation du fer de Mbalam dont les différents gisements sont évalués à 2,4 milliards de tonnes de minerai dont une partie importante à faible teneur en minerai, est mis en concession au profit de la société minière australienne Sundance Ressources. Le projet consiste en une construction de chemin de fer reliant l'exploitation minière de Mbalam au port de Kribi et l'aménagement d'un port minéralier dans le port pour l'exportation du minerai.

On constate cependant que les logiques d'exploitation à l'échelle nationale qui prévalent présentent les caractéristiques suivantes : une concession d'exploitation dans chaque pays comprenant de mise en place d'infrastructures permettant l'acheminement et l'exportation du minerai, des projets distincts d'infrastructures dans chaque pays permettant d'évacuer le fer vers les deux ports minéraliers en projet pour chacun des pays, en dépit d'une localisation du minerai dans une même zone transfrontalière attendant aux deux pays et une focalisation sur l'exportation du minerai brut sans projet de valorisation sur place.

Une vraie stratégie régionale est envisageable avec la mutualisation des infrastructures d'exploitation du fer et l'érection d'une industrie sidérurgique régionale. La mutualisation des projets de chemin de fer et d'aménagement de ports minéraliers pour l'exploitation du fer réduirait les coûts d'investissement et les coûts logistiques d'exportation du minerai. Ces économies donneront aux Etats un pouvoir de négociation plus important vis à vis des candidats aux concessions d'exploitation. L'ambition serait alors d'ériger autour de cette industrie sidérurgique à vocation régionale transformant une partie du minerai de fer, en acier et divers ferro-alliages, notamment le manganèse du Gabon, le nickel et le cobalt de Lomié au Cameroun, un pôle industriel accueillant progressivement des PME spécialisés dans la production de nombreux matériaux de construction pour le BTP, l'industrie ...

---

**La CEMAC dispose des atouts pour bâtir un pôle régional de produits métallurgiques à base de fer.**

---

La transformation locale des minerais pour les ferro-alliages doit être encouragée, notamment pour capter les besoins importants du marché du BTP régional en effervescence. La richesse du

Gabon et du Cameroun en fer et en manganèse ouvre la voie au développement d'une industrie de production de ferromanganèse, alliage primaire de l'industrie d'acier. L'objectif stratégique de la CEMAC est de se positionner à terme en grand producteur d'alliages de base pour le marché européen et produire en aval des produits pour le marché régional de BTP : rails, fer à béton, bombes de gaz ...

Pour atteindre cet objectif, le développement de ces industries métallurgiques se fera dans le cadre de la mise en place d'un pôle de compétitivité régional de sidérurgie qui pourra être positionné à proximité des grandes zones de production de minerai de fer. Orientés vers l'export, le pôle regroupera les activités amont et aval de la filière métallurgie et attirera une multitude d'acteurs et d'entreprises. Le pôle peut prendre la forme d'une Zone Economique Spéciale donnant des avantages en matière de fiscalité et droits de porte et facilités administratives. L'ambition finale est de construire une grappe régionale compétitive autour des activités phares ou activités têtes de grappe.

A terme, le pôle de compétitivité sidérurgique de « Ferro-alliages » aura une configuration avec les activités dites têtes de grappes rassemblant les entreprises exportatrices : usine sidérurgique de production d'acier et d'alliages de fer, PME produisant et exportant notamment sur les marchés régionaux, une variété de matériaux à base de fer et d'alliages de fer en particulier les matériaux de construction métalliques destinés aux marchés régionaux du BTP. Ces activités induiront d'importantes activités de soutien délivrés par des entreprises : en amont : exploitation du minerai de fer, sociétés de services de formation professionnelle, d'Intérim, fourniture d'électricité, activités de sous-traitance, services aux entreprises (comptabilité, logement, hôtellerie, restauration...) services logistiques... L'érection d'un tel pôle nécessite une infrastructure de base comprenant : l'aménagement et l'équipement du pôle choix du site (viabilisation, VRD, électrification, infrastructures et services TIC, services financiers tels que les banques & assurances, services postaux, services de santé, l'élaboration d'un cadre des affaires spécifique adapté à la réalité d'un pôle de compétitivité (dispositif réglementaire notamment en matière fiscale et douanière, accès aux marchés intérieur et export). Une autorité forte, institution disposant d'une légitimité au plus haut niveau (Chefs d'Etat) sera chargée d'administrer le pôle, de servir d'interface entre les entreprises et les administrations des Etats, de veiller au respect de leurs droits mais aussi leurs devoirs, de veiller à la qualité et la conformité des services délivrés (douane, fiscalité...) le pôle, jouant le rôle d'interface des services associés (douane, fiscalité, services de contrôle...). L'autorité jouera le rôle très important d'animation du pôle, de représentation et de gestion des partenariats, de promotion pour attirer les investissements.

La promotion des investissements exige l'établissement de liens de visibilité avec les opérateurs miniers et métallurgiques, une promotion habile du pôle, un dispositif de veille concurrentielle avec la surveillance des critères de compétitivité à réunir, l'inventaire des besoins et la gestion de l'adéquation des programmes et produits du dispositif de formation...

Le graphique suivant illustre la configuration des activités du pôle sidérurgique de « Ferro-alliages ».

**Graphique 17 : Schéma du pôle de compétitivité « Sidérurgie »**



#### 2.5.4 Utiliser Le BTP comme levier stratégique

Le BTP est l'une des premières activités industrielles dans le monde. En Europe, le BTP pèse plus de 1000 milliards d'euros de CA, 26 millions d'emplois directs et indirects, ce qui en fait le premier employeur industriel en Europe. Il représente 2,5 millions d'entreprises, essentiellement des PME qui réalisent 80% du CA.

**Le BTP sera un vecteur majeur de l'émergence de la région CEMAC, porteur de croissance et d'emplois.**

En Afrique, le secteur apparaît encore faible avec un tissu d'entreprises autochtones encore réduit et surtout la présence de quelques majors pour les grands chantiers. Les besoins sont cependant énormes au regard du retard de l'Afrique au plan des infrastructures et de l'habitat notamment. Le marché devrait connaître un essor très important au regard du déficit en infrastructures, des besoins en logement liés au besoin de résorption des habitats précaires et de l'urbanisation rapide.

Au niveau de la CEMAC, le secteur a un très gros potentiel mais est handicapé par le coût élevé de la construction lié à l'importance des quantités et du coût des intrants importés, le nombre insuffisant d'entreprises locales ne disposant pas des spécialités adéquates. Les importations sont en croissance, du fait notamment de la faiblesse voire l'inexistence d'une offre domestique de matériaux de construction. Les cimenteries du Cameroun et du Gabon n'ont pas les capacités pour satisfaire la demande et doivent importer du Clinker principale matière première des cimenteries. Les importations de produits céramiques au

Cameroun sont passées de 39 000 tonnes en 2003 à 49 000 tonnes en 2005. Celles de verreries et ouvrages en pierre au Congo sont passées de 8000 tonnes à 16000 tonnes entre 2000 et 2003. Le marché du BTP est aujourd'hui dominé par des groupes étrangers créés peu d'emplois locaux.

L'essor du marché du BTP a jusqu'ici souffert de l'inefficacité d'un marché financier resté embryonnaire et non encore intégré au plan régional. Il n'existe pas encore de dispositif efficace de mobilisation des ressources longues en faveur des infrastructures et de la promotion de l'habitat. Le marché financier déjà très faible est handicapé par l'existence de deux bourses de valeurs mobilières concurrentes. Le marché obligataire est très faible et il n'existe pas de véritable dispositif de crédit hypothécaire. L'essor des projets d'infrastructures, en particulier ceux faisant appel à des financements privés dans le cadre de partenariats public - privé (PPP), ont besoin d'un marché financier dynamique à l'échelle de la région recyclant de façon appropriée les importantes ressources financières issues de la vente de produits pétroliers au profit du développement régional. Les besoins en infrastructures support de l'intégration régionale et de la compétitivité future des pays CEMAC sont importants, tout comme le besoin en logements (croissance de la population urbaine, importance de la demande de logement social et nécessité de lutter contre les habitats précaires, défaut de programmes d'assainissement...) et infrastructures à caractère social (hôpitaux, centres de santé, écoles, infrastructures rurales..) sont une priorité.

Le marché régional du BTP sera « boosté » par la demande forte liée au déficit de logements neufs (estimé par exemple à 1 million au Cameroun), de routes (faible densité et peu de routes bitumées), d'autres infrastructures support de la compétitivité de l'exploitation minière, de désenclavement territorial et logistiques (ports, chemins de fer, voies fluviales...). Le BTP a le potentiel pour devenir un secteur moteur de l'économie, premier employeur de la zone CEMAC et client de nombreux secteurs de l'économie (matériaux de construction notamment les produits de métallurgie locaux, bois, ...).

Face à un tel potentiel, la CEMAC ne saurait se soustraire d'une stratégie de développement d'une offre autochtone de matériaux pour domestiquer une part importante de la valeur ajoutée et des emplois. La stratégie de la CEMAC consistera à profiter de l'essor attendu du BTP pour mettre en place cette offre domestique capable de fournir le secteur du BTP, de façon compétitive face aux importations.

Les principales ressources à partir desquelles la CEMAC peut mettre une offre pouvant soutenir la compétition avec les produits importés sont les matériaux de construction métallurgiques issus des deux filières métallurgiques potentiellement dominantes de la CEMAC -filière Aluminium et filière fer), les filières de transformation du bois (bois d'œuvre et ameublement), les produits de carrière (ciment, sable, granulats...) dont il faudra faire l'inventaire des ressources accessibles ainsi que leurs conditions d'exploitation et leur rentabilité (certains étant difficilement exploitables car enfouis dans des zones de forêt dense, ce qui pose à la fois un problème d'environnement et de compétitivité). La CEMAC est encline à fournir au secteur BTP, divers matériaux de construction produits au niveau de pôles métallurgiques à développer par la transformation de ressources minières notamment autour du pôle bauxite - production d'aluminium du Cameroun avec ses projets de développement. Il s'agira d'ériger avec la base de production industrielle d'aluminium de production d'aluminium, un véritable pôle attirant un nombre important de PME dans la production de matériaux de production métalliques pour satisfaire les besoins de la CEMAC et surtout rayonner sur les marchés régionaux d'Afrique. On peut citer parmi ces matériaux, les tôles profilées, articles de menuiserie d'aluminium. Il y'a dans un autre registre les ustensiles de cuisine à base d'aluminium ; ensuite, par le développement d'une industrie de transformation sidérurgique d'une partie du minerai de fer de la CEMAC.

L'érection d'un pôle en aval de l'industrie sidérurgique animée par un tissu de PME permettra au-delà l'exportation d'acier et d'alliages de fer, de mettre à la disposition du secteur BTP des matériaux de construction à base de fer (fer à béton armatures, charpente...). Le marché régional devra devenir un marché attractif au profit des PME de la CEMAC grâce notamment à une législation appropriée (imposition d'un taux de sous-traitance obligatoire).

## **Chapitre 3 :**

*Vision CEMAC 2025, axes stratégiques et  
Programme Economique Régional 2010-2015*

## Chapitre 3 : Vision CEMAC 2025, axes stratégiques et Programme Economique Régional 2010-2015

### 3.1 Vision CEMAC 2025

#### 3.1.1 Cap vers l'émergence

##### **Un choix volontariste : l'émergence d'ici 2025.**

Elaborer une vision revient à rechercher un point d'équilibre entre le souhaitable et le réalisable. Il en est ainsi de la vision de la CEMAC à l'horizon 2025. Celle-ci s'appuie sur le diagnostic socio-économique de la sous-région, ses acquis comme ses faiblesses, prend en considération les tendances majeures de l'environnement (notamment les aspirations du continent africain, telles qu'elles sont exprimées par l'Union Africaine, pour ce qui est de l'intégration panafricaine à l'horizon 2025), intègre les scénarii envisageables et sur cette base dessine un avenir et une trajectoire parmi les avènements possibles.

La vision 2025 de la CEMAC correspond à celle exprimée par les gouvernements et les décideurs publics, mais également par les populations et la société civile lors des missions circulaires de l'équipe opérationnelle du PER dans les pays de la sous-région. Dans ce cadre, la diversification économique et l'émergence constituent les attentes majeures des pays de la sous-région, et ressortent notamment dans leurs plans nationaux de développement. Par ailleurs, l'ensemble des Etats affiche la volonté de construire une croissance avec un impact significatif sur la pauvreté, le niveau de développement social et l'atteinte des OMD. Enfin, les grands principes affirmés dans le préambule du Traité Révisé de la Communauté, de même que l'ambition de l'Union Africaine, fournissent les fondements politiques à la vision d'avenir de la CEMAC.

Sur ces bases, la Communauté s'est définie une nouvelle vision : « **faire de la CEMAC en 2025 un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain** ».

Ce choix de l'émergence constitue un choix volontariste et une rupture par rapport aux tendances du passé. A cet égard, le Programme Economique Régional, qui doit y mener, vise non seulement à apporter une réponse adaptée et coordonnée de la zone CEMAC face à la crise financière actuelle, mais également à donner des perspectives de croissance accélérée et durable sur le long terme à chaque Etat membre. A cet égard, elle doit permettre la mise en place d'un environnement régional sécurisé, bien gouverné, capable de favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique, et créateur de richesses et d'emplois au service des populations.

##### **L'ambition de l'émergence entraîne un défi majeur pour la CEMAC : doubler son taux de croissance économique durant les quinze prochaines années.**

L'émergence doit se traduire par une réelle rupture dans la dynamique de croissance qu'a connue jusque là la CEMAC, avec le passage à une croissance plus soutenue, plus régulière et s'appuyant sur des bases plus solides. Sur les deux dernières décennies, la croissance de la CEMAC a été en moyenne de 4,8% par an, croissance cyclique et liée notamment à la découverte de nouveaux gisements et aux fluctuations du cours du pétrole. Avec une meilleure valorisation de son potentiel, la CEMAC ambitionne de passer à une croissance moyenne à deux chiffres sur la période 2010-2025 (10% par an). Un tel bond ne pourra se faire d'un coup. En effet, une croissance durable à deux chiffres nécessite de mettre en place des préalables, en particulier un

environnement suffisamment attractif pour doper l'investissement privé. Ainsi, une croissance moyenne d'environ 8% est prévue durant une première étape préparatoire (2010-2015), avant de passer à la véritable phase de l'émergence durant la décennie 2016-2025, avec une croissance annuelle moyenne d'environ 11%.

Le PIB par tête de la CEMAC passera de 362.605 F CFA en 2008 à 575.206 F CFA en 2015, pour atteindre 1.170.431 F CFA en 2025. Ceci représente une multiplication du PIB par tête par 1,6 en 2015 et 3,2 en 2025. L'émergence marquera ainsi une évolution significative du niveau de vie du citoyen de la CEMAC, avec l'émergence d'une classe moyenne qui doit progressivement devenir la catégorie sociale dominante. Le PER doit également se traduire par un réel impact sur la pauvreté. Tenant compte de la volonté des Etats membres de renforcer les volets sociaux de leurs politiques nationales, un objectif volontariste et ambitieux est proposé : réduire de moitié le niveau de pauvreté qui passerait d'un seuil de 53% de la population en 2008 à 25% de la population en 2025. Cette réduction du taux de pauvreté s'accompagnera d'une amélioration notable de tous les indicateurs sociaux : taux de scolarisation, état nutritionnel des populations, taux d'accès aux services sanitaires de base ...

---

**En 2025, le PIB par habitant de la CEMAC représentera plus de 3 fois le niveau actuel et le taux de pauvreté sera réduit de moitié.**

---

### 3.1.2 Une triple puissance

---

**Economie diversifiée, la CEMAC émergente sera en 2025 une triple puissance : une puissance énergétique, une puissance « verte » et un pôle métallurgique de référence.**

---

L'économie de la CEMAC repose aujourd'hui sur un seul pied : ses matières premières. Ce pied est fragile car les matières premières, peu valorisées, sont généralement exportées brutes vers des marchés internationaux volatils. L'analyse de ses sources de croissance montre que la CEMAC a les capacités de transformer

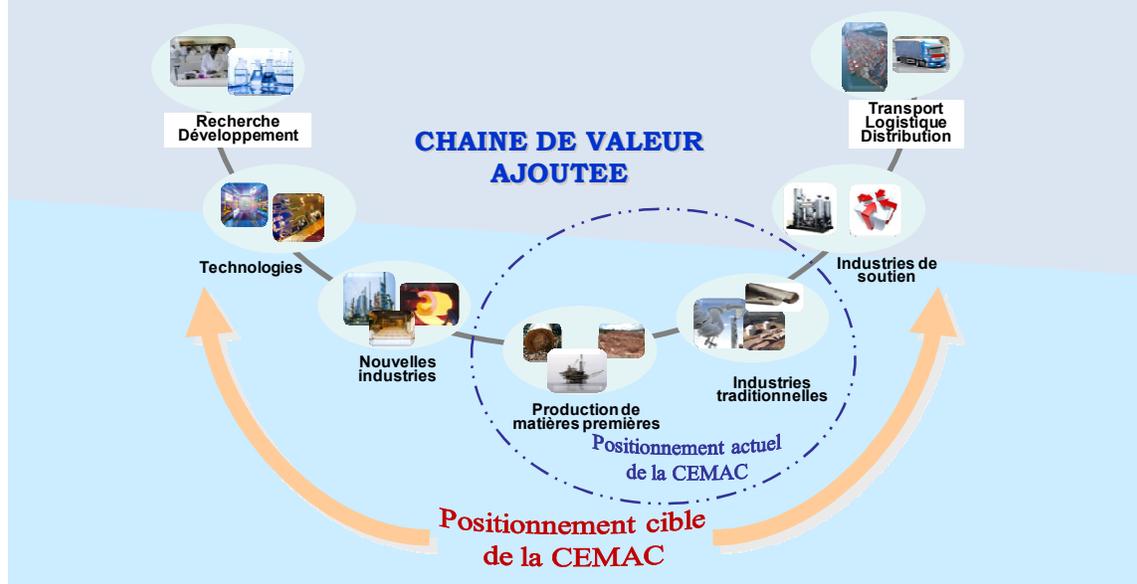
son économie de façon fondamentale et de consolider les bases de sa croissance. A travers le PER, le pilier énergétique se renforcera de façon considérable. Plutôt qu'une simple exportation brute de ses hydrocarbures la CEMAC s'engage vers une valorisation forte de toutes ses matières premières énergétiques, pour devenir autosuffisant et exportateur d'électricité, de produits pétroliers raffinés et de gaz et se positionner en un acteur significatif du dynamique marché mondial du Gaz Naturel Liquéfié. Bref, la CEMAC évoluera progressivement vers une puissance énergétique régionale. Ce pôle Energie constituera cependant moins de la moitié de la taille de son économie en 2025.

En effet, deux autres piliers émergeront progressivement, permettant enfin à la CEMAC de diversifier les bases de sa croissance. Il s'agit tout d'abord de l'agriculture et de l'économie forestière, où le potentiel diversifié de ressources (la forêt, les terres arables, la mer) sera pleinement valorisé tout en préservant l'environnement, faisant de la CEMAC une des régions pionnières en matière d'économie verte. Le troisième pilier économique de la CEMAC en 2025 sera le pôle métallurgique. Aussi bien pour les produits à base de bauxite que de fer, la CEMAC dispose du potentiel pour, non seulement prendre une part du marché mondial des produits intermédiaires avec l'appui de grands groupes (exemple : Rio Tinto/Alucam dans l'aluminium, Eramet/Comilog dans le ferro-manganèse), mais également devenir un acteur majeur du marché régional des produits transformés, en profitant du vaste potentiel de développement de la région (CEMAC, RDC, Angola, Nigéria) et en favorisant ainsi l'émergence d'un tissu dynamique de PME locales dans ce secteur.

Cette diversification traduit une mutation en profondeur des économies de la CEMAC, qui vont progressivement passer d'économies basées sur une ou deux activités de base à faible

valeur ajoutée (notamment l'exploitation de matières premières) vers des activités diversifiées et à forte valeur ajoutée (notamment la transformation des matières premières) ainsi que l'indique le graphique suivant.

**Graphique 18 : CEMAC 2025, la mutation d'une économie à faible ajoutée (exploitation des matières premières) vers une économie à forte valeur ajoutée (transformation des matières premières)**



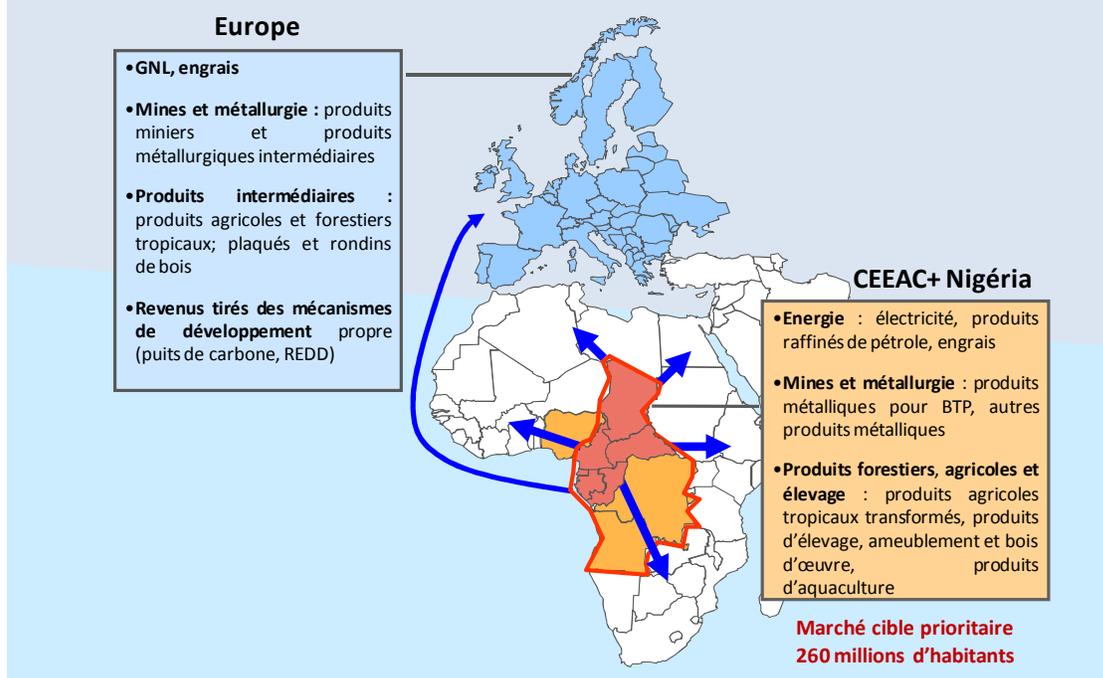
**La CEMAC vise à se positionner en 2025 comme la porte d'entrée vers le marché régional et une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient.**

Dans l'énergie, l'économie verte et le secteur métallurgique, la CEMAC disposera en 2025 d'entreprises capables de produire de façon compétitive et d'exporter aussi bien sur les marchés régionaux que sur le marché mondial.

Au niveau régional, le marché cible prioritaire ne se limite pas au marché de la CEMAC. Avec 34 millions d'habitants, ce marché reste de taille relativement réduit et peut difficilement favoriser seul l'émergence au sein de la CEMAC d'un tissu riche et dynamique d'entreprises compétitives. Un marché plus vaste est nécessaire. A cet égard, la CEMAC a la chance de bénéficier d'une position stratégique, avec comme voisins immédiats de gros marchés potentiels, notamment à l'Ouest le Nigéria, au nord la Lybie, à l'Est le Soudan et la RDC et au sud l'Angola. La Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), qui comprend d'un côté l'ensemble des pays de la CEMAC, et de l'autre la RDC, l'Angola, le Burundi et Sao Tomé et Principe, constitue déjà pour la CEMAC un « marché naturel » de 129 millions d'habitants. De même, le Nigéria, avec qui la CEMAC partage 1690 kilomètres de frontière commune représente pour elle un marché stratégique. Ainsi, l'économie de la CEMAC devra en 2025 tirer pleinement profit d'un marché régional immédiat de 260 millions d'habitants, incluant la CEEAC et le Nigéria, et à partir de là rayonner au-delà, en particulier vers l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord, le Moyen Orient et l'Afrique de l'Est. Vers ces marchés, les entreprises de la CEMAC seront en 2025 présentes dans l'ensemble des trois piliers, avec dans l'énergie l'électricité (exportée vers le Nigéria), les engrais pétrochimiques, les produits pétroliers raffinés et le gaz GPL, dans la métallurgie divers produits métalliques, notamment pour le BTP, et enfin dans l'économie verte les produits tropicaux transformés (jus de fruits, fruits et légumes frais, lait, œufs, produits aquacoles, viande, mobilier de bois ...).

Au-delà, les entreprises de la CEMAC pourront également se positionner de façon compétitive sur certaines niches du marché mondial, en particulier en Europe. La proximité du marché Européen et les liens historiques et économiques (flux d'échanges, accords de partenariat...) feront de la CEMAC une excellente plateforme d'exportation vers l'Europe, y compris pour des multinationales asiatiques (Chine, Inde, Malaisie...). Vers ces marchés, les entreprises de la CEMAC seront en 2025 présentes dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), les produits métallurgiques avec une première transformation (aluminium, fer ou alliages, ferro-manganèse), des produits agricoles ou forestiers tropicaux et de façon plus globale les puits de carbone issus de sa forêt. Le graphique ci-après illustre les marchés cibles prioritaires pour les entreprises de la CEMAC à l'horizon 2025.

**Graphique 19 : Marchés cibles de la CEMAC à l'horizon 2025**



### 3.1.3 Un secteur privé dynamique

Cette dynamique de développement des grandes entreprises basée sur l'attrait vers la CEMAC de grands groupes internationaux n'a pas pour objectif de livrer l'économie

**L'enjeu de l'émergence économique, c'est aussi l'éclosion dans tous les Etats membres d'un secteur privé dynamique.**

de la CEMAC aux mains d'intérêts étrangers, bien au contraire. La stratégie à mettre en œuvre avec ces groupes de rang mondial vise à arrimer les acteurs locaux à une chaîne de valeur compétitive dans les grappes d'activité, grâce au partenariat d'acteurs qui en ont la maîtrise. Le bon critère de partenariat avec les grands groupes doit être : (i) l'intérêt pour la CEMAC de la position du groupe sur le secteur visé et son niveau de maîtrise de la chaîne de valeur ; et (ii) la partage de la stratégie de la CEMAC qui fonde le partenariat. La pratique courante est de faire un appel à candidatures, de choisir un groupe pour une concession d'exploitation et d'en négocier les contreparties, mais sans au préalable avoir décliné les objectifs et une stratégie claire que le pays ou la région souhaite mettre en œuvre. L'effet d'entraînement recherché dans le partenariat avec des grands groupes

(miniers, agroalimentaires ...) doit se traduire d'ici 2025 par l'émergence d'un secteur privé local dynamique, gérant un tissu riche et diversifié de PME dans des industries de soutien et de services et par la création de milliers d'emplois.

Le tissu d'entreprises actuel de la CEMAC apparaît très limité. En dehors du Cameroun, et dans une certaine mesure du Gabon, le secteur privé est très faible et limité aux quelques sociétés multinationales opérant dans l'exploitation de principales matières premières (hydrocarbures, mines, bois). L'Etat en tire une rente et des revenus fiscaux lui permettant de fonctionner et d'assurer ses missions régaliennes. La conséquence est que le nombre d'emplois privés est extrêmement faible, l'Etat étant dans la plupart des Etats membres le principal employeur.

L'enjeu de l'émergence économique, c'est le développement d'un tissu économique diversifié, avec la recherche d'une maîtrise progressive des processus de création de valeur en sollicitant les partenariats d'opérateurs de référence qui en ont la maîtrise. Autour de l'action de ces opérateurs de référence, se construiront les activités de diversification, de soutien permettant l'installation d'un tissu d'entreprises offrant une diversité d'emplois. Au fur et à mesure, ces entreprises vont s'aguerrir à la concurrence internationale et exiger des niveaux de qualification de plus en plus importants. D'où la nécessité d'accompagner l'essor de ces filières par un système dynamique et flexible de formation et d'apprentissage.

Au niveau du raffinage, plutôt que l'extension de raffineries nationales trop petites, obsolètes et souvent coûteuses en subventions étatiques, les Etats membres de la CEMAC opteront, dans le cadre du PER, pour la mise en commun de leurs moyens et la création d'une grande raffinerie régionale

---

**Le pilier énergétique verra apparaître à côté des majors pétroliers, de nouvelles entreprises industrielles dans le raffinage de pétrole, la liquéfaction de gaz, la production d'engrais et la production d'électricité.**

---

moderne, compétitive, ayant la taille minimale requise (capacité de production de 8 à 10 millions de tonnes par an) pour satisfaire leurs besoins et exporter dans toute la sous région. L'ensemble des Etats membres de la CEMAC seront invités au tour de table de cette multinationale régionale, de même que les majors pétroliers, le secteur privé régional et les citoyens de la CEMAC à travers la bourse régionale. Cette nouvelle unité industrielle sera localisée dans un des Etats membres de la CEMAC, sur la base de critères techniques validés par une étude de faisabilité. Il s'agira notamment de la disponibilité de la ressource pétrolière, de l'accessibilité et de la disponibilité d'un port en eaux profondes pour accueillir des tankers de grande taille, de la présence d'une main d'œuvre qualifiée ou encore du respect des normes environnementales et des normes de sécurité. La mise en place de cette grande unité régionale de raffinage permettra de développer en parallèle la production régionale de gaz GPL, avec la mise en place d'une douzaines de nouvelles unités industrielles, d'une part d'assemblages de bouteilles de gaz domestique et industriel GPL et d'autre part de conditionnement du GPL. Le pôle de raffinage régional produira ainsi des produits pétroliers raffinés et gaz GPL (essence super sans plomb kérosène, diesel oil, fuel, distillats, gaz domestique et industriel en vrac et en bouteilles). A cette unité régionale de raffinage sera adossée une plateforme de stockage de produits raffinés de pétrole pour l'exportation sur le marché régional.

Dans la liquéfaction de gaz, l'usine actuelle présente en Guinée Equatoriale a les moyens de s'imposer progressivement comme opérateur de référence sur les marchés d'exportation de GNL, si elle augmente sa taille de façon significative, ceci en s'adossant aux réserves régionales, et non plus uniquement aux réserves de gaz équato-guinéennes insuffisantes. Dans ce cadre, la Guinée Equatoriale tout en restant majoritaire, pourrait ouvrir l'actionnariat à d'autres pays de la sous région, en particulier ceux contribuant à l'approvisionnement en gaz. Le Cameroun au regard de l'importance de ses ressources et de leur situation géographique (situés dans la même zone que les réserves de la G.E.) serait un partenaire de choix. Une entrée à la bourse régionale serait également souhaitable, afin de renforcer les capacités de financement de l'entreprise à travers l'épargne régionale. De nouveaux pôles régionaux de GNL pourront ensuite progressivement voir le jour en fonction des découvertes de gaz dans les Etats membres, faisant à terme de la CEMAC un pôle de référence dans la production de GNL. Cette exploitation du gaz régional permettra également une meilleure valorisation du potentiel pétrochimique de la région, avec le lancement d'une à plusieurs unités régionales de production d'engrais NPK, s'appuyant en plus du gaz, sur les ressources régionales de potasse (Congo) et d'urée (Gabon).

**Tableau 5 : Grands projets d'interconnexion électrique**

| FILIERES                         | PROJETS  | LOCALISATION       | ECHEANCE |
|----------------------------------|--|--------------------|----------|
| Raffinage de pétrole             | Raffinerie régionale et infrastructure de stockage (8 à 10 MT par an)        | Congo              | 2015     |
| GPL                              | Pôle régional de fabrication de bouteilles de gaz et d'emplissage GPL        | Congo              | 2016     |
| Distribution produits pétroliers | Entreprises de stockage, de transport et distribution de produits pétroliers | Pays CEMAC         | 2016     |
| GNL                              | Trains de liquéfaction de capacité 8 MT par an                               | Guinée Equatoriale | 2015     |
| Pétrochimie                      | Usines pétrochimiques de production d'engrais de capacité 500 Ktonnes par an | Gabon, Congo       | 2015     |

**La production d'électricité sera le secteur phare du pilier énergétique, en tant que facteur clé de compétitivité pour l'ensemble des piliers de diversification économique et produit phare de la CEMAC à l'exportation.**

L'électricité sera l'élément moteur clé de la diversification économique de la CEMAC. Sa disponibilité est indispensable au développement de projets miniers. Les deux projets dans la métallurgie consacrant les vrais premiers pas de la région CEMAC dans l'industrie de métallurgie à savoir l'extension de l'usine d'aluminium d'EDEA, au le projet d'industrie métallurgique dans l'enceinte du port de Kribi, le projet d'industrie d'alliage de manganèse métal et d'alliage de silicomanganèse de Moanda au Gabon sont étroitement liées aux projets d'hydroélectricité (barrages de Lom Pangar de Nachtigal et de Songmbengue au Cameroun, barrage hydroélectrique de Grand Poubara au Gabon). Il sera tout aussi essentiel pour accompagner la mise en œuvre dans tous les secteurs de pôles de compétitivité pays.

Le projet Electricité CEMAC, avec la valorisation du potentiel et l'interconnexion des réseaux électriques permet de réaliser des sauts qualitatifs majeurs : le raccordement de pays de la CEMAC structurellement déficitaires en électricité (RCA, Tchad) permet à ces pays d'avoir enfin les moyens de valoriser leur potentiel et d'assurer leur décollage économique, ainsi que la conduite d'une vraie réforme du secteur indispensable dans un contexte d'évolution vers un système d'échanges régional de l'électricité, ce qui rend obligatoire la réforme et la mise à niveau des sociétés d'électricité. Il permet également, l'accès à l'électricité de territoires traversés jusqu'ici isolés grâce à l'interconnexion et à un raccordement aux postes sources.

**Tableau 6 : Grands projets hydroélectricité**

| FILIERES    | PROJETS  | PUISSANCE (MW) | LOCALISATION       | ECHEANCE |
|-------------|--|----------------|--------------------|----------|
| Electricité | Barrage hydroélectrique Boali 2 et Boali 3_Extension | 20             | Centrafrique       | 2010     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Imboulou                  | 120            | Congo              | 2010     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Natchigal                 | 300            | Cameroun           | 2015     |
| Electricité | Barrage de retenue de Lom Pangar                     | 130            | Cameroun           | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Lancreno                  | 64             | Centrafrique       | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Dimoli                    | 180            | Centrafrique       | 2015     |
| Electricité | Aménagements hydroélectriques divers                 | 75             | Centrafrique       | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique du Grand Poubara             | 160            | Gabon              | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Djibloho                  | 120            | Guinée Equatoriale | 2015     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Songmbengue               | 1 000          | Cameroun           | 2017     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique Song Ndong                   | 280            | Cameroun           | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Meme'ele                  | 200            | Cameroun           | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Kikot                     | 500            | Cameroun           | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Warak                     | 75             | Cameroun           | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Chollet                   | 600            | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Liouesso                  | 13             | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Sounda                    | 1 000          | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Mourala                   | 50             | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Ioufoulakari              | 60             | Congo              | 2020     |
| Electricité | Barrage hydroélectrique de Djoué II                  | 13             | Congo              | 2020     |
| Electricité | Projets Hydroélectricité additionnels                | 11 531         | CEMAC              | 2025     |

L'accélération de la production d'électricité se fera également grâce au développement de producteurs indépendants (IPP, Independent Power Producer), à travers lesquelles une cinquantaine de centrales de production devraient voir le jour dans la CEMAC d'ici 2025. Cela suppose cependant en amont un lourd investissement dans l'aménagement des barrages hydroélectriques bien plus coûteux que l'installation de générateurs pour produire de l'électricité par turbinage des eaux et d'une ligne d'évacuation de l'électricité produite vers de réseau. Ce sont en général sur ces deux derniers investissements que les investisseurs privés IPP acceptent de s'engager. De fait, il sera plus facile d'orienter dans le court terme les investisseurs privés vers les centrales exploitant des turbines à gaz moins coûteuses et plus flexibles en termes de délais de commande. La disponibilité d'importantes réserves de gaz doit permettre la mise à niveau du parc de production existant. Il y'a également la question clé de l'interconnexion des réseaux de transport d'électricité. La mise en place des réseaux de transport d'électricité. Cette évolution rend indispensable la création de sociétés nationales de patrimoine pour réaliser et gérer ces infrastructures. Le Cameroun a déjà mis en place une société de patrimoine dans le cadre de la réforme de son secteur de l'électricité. Les autres Etats membres pourraient faire de même, en prenant en compte toutes les synergies envisageables au niveau régional.

**Tableau 7 : Grands projets hydroélectricité**

| FILIERES    | PROJETS                      | PUISSANCE (MW) | LOCALISATION | ECHEANCE |
|-------------|------------------------------|----------------|--------------|----------|
| Electricité | Centrale gaz de Kribi        | 150            | Cameroun     | 2010     |
| Electricité | Centrale gaz de Pointe Noire | 450            | Congo        | 2010     |
| Electricité | Centrale gaz de Limbé        | 400            | Cameroun     | 2020     |

Les énergies renouvelables seront sollicitées dans un premier temps pour la valorisation de l'importante biomasse forestière avec la disponibilité notamment de nombreux résidus de l'exploitation forestière (sui ne garde que les grumes). L'utilisation de ces résidus par notamment la technique de la pyrolyse, devrait permettre de satisfaire les besoins en

électricité d'une scierie par exemple et faire accéder à l'électricité de centres isolés des réseaux électriques. Il ne sera guère difficile de trouver des opérateurs indépendants spécialisés pour gérer ce type de concession en zone rurale ou dans des bourgs ruraux isolés. Les économies d'énergie et l'efficacité énergétique ont un double avantage ; elles ont une excellente rentabilité avec un retour sur investissement rapide. Le secteur crée beaucoup d'emplois de services qui nécessitent cependant une formation.

La généralisation dans les pays CEMAC d'un programme d'efficacité énergétique permettra de dynamiser un crédit bancaire dédié à ce produit rentable ; la valeur des économies d'énergie réalisées permet d'amortir facilement les prêts consentis. Les administrations et les collectivités locales qui s'y engagent réalisent d'importantes économies d'énergie.

**Tableau 8 : Projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique**

| FILIERES    | PROJETS                          | PUISSANCE (MW) | LOCALISATION | ECHEANCE    |
|-------------|----------------------------------|----------------|--------------|-------------|
| Electricité | Projets Biomasse                 | 750            | CEMAC        | 2010 - 2025 |
| Electricité | Projets d'efficacité énergétique |                | CEMAC        | 2010 - 2025 |
| Electricité | Projets Solaire Thermique        | 500            | CEMAC        | 2020        |

Au niveau des filières du pilier énergétique, la mise en œuvre du PER vise d'ici 2025 la création d'environ 600 entreprises qui vont générer environ 15 000 emplois directs, dans les activités de raffinage de produits pétroliers, de liquéfaction de gaz, d'embouteillage de GPL, de production d'électricité, de fabrication d'engrais de synthèse à partir de la pétrochimie et d'autres activités connexes de soutien au pilier (maintenance, entretien, formation, sous-traitance...).

Au niveau du secteur minier, l'ambition du PER est de faire de la CEMAC un pôle métallurgique, en valorisant mieux ses ressources minières dans une optique de développement durable. Dans ce cadre, il sera nécessaire de poursuivre le partenariat avec les grands groupes miniers, mais en favorisant les groupes décidés à s'impliquer dans la transformation locale.

**Les partenariats avec les grands groupes miniers devront se renforcer, mais en privilégiant la transformation locale.**

Cette transformation locale est déjà initiée par de grands groupes étrangers, notamment Rio Tinto et Comilog/Eramet. Le groupe Rio Tinto prévoit en partenariat avec le gouvernement camerounais la création au sein de la CEMAC d'une des plus grandes unités de production d'alumine au monde, à travers l'extension de l'usine actuelle d'Alucam à Edea (Cameroun) et le développement d'un nouveau projet aménagé dans le port de KRIBI. La recherche d'une pleine cohérence voudrait que ce pôle de transformation d'aluminium soit totalement adossé sur les ressources de bauxite de l'ADAMAOUA (nord du Cameroun). De même, le groupe Comilog/Eramet prévoit en partenariat avec le gouvernement gabonais d'installer une usine de production de manganèse métal et d'alliages de silicomanganèse, permettant de mieux valoriser ses ressources de manganèse. L'Etat gabonais et le groupe allemand HELM DUNGEMITEL GmbH ont signé un protocole d'accord pour le lancement des études devant mener à la construction d'un complexe pétrochimique de fabrication de fertilisant et de méthanol à partir du gaz naturel produit localement au Gabon. Dans les principales filières d'extraction (fer, manganèse, bauxite, nickel, cobalt, uranium, potasse magnésium), des partenariats existent avec des sociétés minières. L'intégration d'une première transformation doit devenir la règle dans les négociations de partenariat avec des sociétés minières, chaque fois que le pays remplit les conditions adéquates de compétitivité pour l'activité de transformation ciblée. A l'horizon 2025, une douzaine de ces grands groupes partenaires pourraient être présents dans la CEMAC.

L'émergence de la CEMAC comme pôle métallurgique se traduira d'ici 2025, par la création de milliers d'entreprises de taille diverse. La plupart des entreprises opéreront en aval des industries de transformation métallurgique, principalement ceux transformant le fer et ceux produisant de l'aluminium. Ils offriront une multitude de produits destinés notamment aux marchés du BTP et des infrastructures. La CEMAC a une vocation affirmée à rayonner comme fournisseur de matériaux de construction pour le BTP notamment sur des marchés régionaux qui vont connaître un boom en matière d'infrastructures et de construction. La région CEMAC comme le reste de l'Afrique subsaharienne a connu un important retard dans les infrastructures et connaît une urbanisation rapide avec l'accroissement d'habitats précaires. De lourds investissements sont attendus dans le secteur du BTP avec le boum des infrastructures et de programmes d'habitat social. L'ensemble des activités de fourniture de matériaux de construction métalliques à ce marché de BTP, permettra de créer un demi - million d'emplois directs et indirects. Une cinquantaine de PME de production de produits métalliques devraient également voir le jour, dans le cadre de zones économiques abritant des activités de transformation de fer et d'aluminium (fer à béton armatures, tôles, bacs alu, produits de menuiserie d'aluminium, de revêtement, fonte pour bonbonnes de gaz, ustensiles de cuisine....). Des milliers de micro et petites entreprises se créeront également dans des métiers et services liés au BTP (assemblage, pose...), avec l'appui d'un dispositif de formation et d'apprentissage.

L'émergence de la CEMAC comme pôle métallurgique se traduira d'ici 2025 par la création d'environ 100 000 entreprises générant 1 à 1,5 millions d'emplois directs. Une cinquantaine de PME de production de produits métalliques devraient voir le jour, avec notamment des produits pour le BTP et les infrastructures (fer à béton et autres produits métalliques, armatures...), des produits de charpente et de revêtement à base d'aluminium (profilés, bacs alu, ...), de la fonte pour la fabrication de bonbonnes de gaz ou des ustensiles de cuisine. Des milliers de micro et petites entreprises compléteront le dispositif dans des métiers et services liés au BTP, qui bénéficieront d'un dispositif élargi de formation.

**Tableau 9 : Grands projets dans les mines et la métallurgie**

| FILIERES             | PROJETS  | LOCALISATION    | ECHEANCE |
|----------------------|--|-----------------|----------|
| Mines et métallurgie | Extension de l'unité de production d'aluminium de Edea (400 000 tonnes)                          | Cameroun        | 2015     |
| Mines et métallurgie | Usine métallurgique de Moanda (manganèse métal, silico-manganèse)                                | Gabon, Cameroun | 2015     |
| Mines et métallurgie | PME et MPE de commerce et de services de matériaux de construction, de cuisine...                | CEMAC           | 2015     |
| Mines et métallurgie | Pôle de transformation de l'aluminium (profilés, bacs alu., armatures, ustensiles de cuisine...) | Cameroun        | 2016     |
| Mines et métallurgie | Usine de production d'aluminium (port de KRIBI)  | Cameroun        | 2018     |
| Mines et métallurgie | Usine sidérurgique (production de minerai directement réduit, acier et alliages de fer)          | Gabon, Cameroun | 2020     |
| Mines et métallurgie | Pôle de transformation fer (matériaux de construction BTP ... )                                  | Gabon, Cameroun | 2020     |

**Au niveau de l'économie verte, l'arrivée de multinationales de référence doit favoriser l'émergence d'un vaste tissu local de PME agro-industrielles.**

Le potentiel de la CEMAC dans l'économie verte est considérable. Comment développer tout ce potentiel, au profit des économies et des populations des Etats membres ? La présence de grands groupes internationaux ou d'opérateurs de référence dans l'agroalimentaire ou l'économie forestière est

souvent nécessaire pour enclencher la dynamique et structurer les chaînes de valeur. Dans ce cadre, la mise en place d'un bon partenariat, à travers notamment le développement de liens clients-fournisseurs entre ces groupes et des entreprises locales peut permettre de dynamiser ces filières. Par ce partenariat, les producteurs agricoles locaux profitent de l'encadrement des grands groupes pour développer une production conforme aux normes

internationales de qualité et avoir accès aux marchés internationaux, dont les circuits sont bien maîtrisés par ces groupes. Ces derniers disposent ainsi des ressources techniques, humaines, financières et logistiques pour structurer la chaîne de valeur et tirer vers le haut l'ensemble de la filière.

Au niveau des filières de l'économie verte (économie forestière, agriculture et industries agroalimentaires, élevage et pêche), 1 à 1,2 millions d'emplois directs sont visés d'ici 2025, sont attendus de l'essor des filières de l'économie forestière au regard du rôle attendu de la forêt du bassin du Congo comme puits majeur de carbone et de revenus attendus de la rémunération pour ce rôle. L'ensemble des filières d'activités économiques touchant à la valorisation du bois (des sciages au bois d'œuvre pour le BTP et l'ameublement), aux activités d'aménagement des exploitations forestières et de gestion durable de la forêt, (gestion des réserves et aires protégées) des activités de valorisation des produits Forestiers Non ligneux (PFNL), en particulier au profit des populations locales. Les filières d'élevage et de pêche impliqueront une multitude de Micro et Petites Entreprises agricoles de foresterie de pêche et d'élevage avec les activités associées de transformation et de commercialisation. Le développement de ces filières de l'économie verte devrait engendrer au final la création de nombreuses entreprises. L'on estime ainsi à environ 50 000 entreprises et petites entreprises d'éleveurs de tailles diverses dans les filières de bétail viande, d'élevage intensif (élevage porcin, aviculture, petites filières d'élevage et également dans les activités de transformation et de valorisation de la viande (abattoirs, boucheries, tanneries, des activités de transport-manutention-logistique et de nombreuses activités de commerce et de services.

Plus de 20 000 exploitants agricoles seront formés et insérés dans les métiers de productions agricoles, d'élevage, de production aquacole. En aval de ces activités, 80 000 à 100 000 micro et petites entreprises de transformation artisanale et de services (restauration notamment) se créeront ou se consolideront.

L'économie verte porte en elle deux questions clé : (i) la sécurité alimentaire durable des pays de la CEMAC ; (ii) le développement d'une offre compétitive dans les grands produits agricoles pour positionner la CEMAC comme troisième pôle exportateur de produits agricoles tropicaux. Le développement d'une offre CEMAC compétitive de grands produits agricoles tropicaux nécessite un partenariat avec des grands opérateurs internationaux ayant une parfaite maîtrise de la chaîne de valeur et des marchés. L'intervention des technopôles permet une vulgarisation des variétés semencières à haut rendement, une bonne diffusion des itinéraires techniques et une veille salutaire sur les critères clé de compétitivité à l'échelle internationale. L'ambition est de faire passer l'économie verte d'un niveau de contribution au PIB de 8% à 33%. Cela implique le développement de filières agricoles d'exportation de produits tropicaux et leur diversification soutenue.

La mise en œuvre d'une telle ambition impliquera l'érection de pôles nationaux de développement de filières agricoles selon les profils des potentiels des pays dans les filières d'économie verte.

**Tableau 10 : Grands projets dans l'agro-industrie, l'élevage, la pêche et l'aquaculture**

| FILIERES                       | PROJETS  | LOCALISATION                               | ECEHANCE |
|--------------------------------|--|--|----------|
| Elevage et Pêche               | Pôles de développement filières d'élevage intensif (aviculture, élevage porcin...) | Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale | 2015     |
| Economie forestière            | Plateformes nationales de transformation du bois et de valorisation des PFNL       | CEMAC                                      | 2017     |
| Elevage et Pêche               | Plateforme régionale de valorisation du bétail-viande et produits dérivés          | Tchad (Njaména)                            | 2017     |
| Elevage et Pêche               | Plateforme régionale de valorisation et de commerce des pêcheries continentales    | Centrafrique (Bangui)                      | 2017     |
| Elevage et Pêche               | Plateformes de transformation de produits de pêche maritime et lagunaire           | Gabon, Guinée Equatoriale                  | 2017     |
| Agriculture et Agro-industries | Pôles nationaux de transformation de produits agricoles et alimentaires            | CEMAC                                      | 2020     |
| Agriculture et Agro-industries | Pôles de produits agricoles tropicaux de plantation                                | Cameroun, Centrafrique, Congo              | 2020     |

Les filières d'économie forestière seront exploitées dans l'ensemble des pays CEMAC mais essentiellement dans les pays de forêt ; le Tchad pays sahélien, ne dispose en effet que d'une seule filière de PFNL (la gomme arabique).

En aval des filières agricoles, chaque pays bâtira un pôle de valorisation de ses filières agricoles et alimentaires, avec une mise en compétition par un accès de plus en plus libéré au marché régional.

Trois pays ont le meilleur profil (disponibilité de surfaces importantes de terres arables et sont richement arrosées (sans grand besoin de déboisement) pour développer des filières agricoles de produits tropicaux de plantation. Ces produits sont principalement ; le cacao, le café, le palmier à huile et l'Hévéa, la canne à sucre, l'arboriculture fruitière... Il s'agit du Cameroun, de la république du Congo et de la république Centrafricaine. Ils ont vocation bien plus que le Gabon (96% de sa surface occupée par la forêt dense, la Guinée Equatoriale (surface territoriale limitée avec d'importantes espaces de forêt), le Tchad pays sahélien confronté à la sécheresse et une pluviométrie globalement insuffisante pour les produits tropicaux visés.

Le Tchad principal pays de la CEMAC, de par l'importance de son cheptel de ruminants, au cœur de la zone transfrontalière de transhumance impliquant deux autres pays CEMAC (Cameroun, RCA), abritera le technopôle dédiée à l'intensification et surtout une plateforme d'infrastructures de valorisation du bétail-viande permettant de structurer la chaîne de valeur de la filière bétail-viande de ruminants (bovins ovins et caprins).

La République Centrafricaine, en particulier sa capitale Bangui, apparaît idéalement placé pour devenir le pôle régional de transformation de commerce de produits de pêche et d'aquaculture, dans le cadre d'un plan de développement des pêcheries et activités de transformation sur le vaste bassin continental du Congo - Oubangui. Le projet entre dans le cadre plus large de la réhabilitation de la pleine navigabilité du bassin du Congo - Oubangui sur 11 mois au lieu de 7 mois actuellement. La mise en place d'un dispositif de dragage permanent, la réalisation d'écluses et l'aménagement d'embarcadères fonctionnels ainsi que l'arrivée d'opérateurs de référence de référence qui exploiteront sous concession le transport fluvial, moyen le plus économique pour atteindre la RCA, une partie importante de la république du Congo et de la RDC ainsi qu'une partie de l'Angola.

Il s'agit de réhabiliter l'activité de pêche et de transformation de produits de pêche en mettant en place au niveau des embarcadères des plateformes de stockage et de transformation de produits de pêche. Cela permettra de créer des liens clients - fournisseurs entre pêcheurs, producteurs aquacoles et transformateurs de ces produits. Ces plateformes de transformation sont liées au port fluvial de Bangui qui abritera un pôle de dimension régional dédié aux produits de pêche et d'aquaculture transformés notamment. Il abritera une plateforme de transformation de produits de pêche, un grand marché d'intérêt régional de produits de la pêche en bassin continental. Bangui sera une plateforme régionale de transformation et surtout de transbordement et de commerce des produits de pêche recevant les produits pêchés et transformés sur l'ensemble du territoire riverain du Congo l'Oubangui et approvisionnant l'ensemble du grand marché que constitue les pays CEMAC, les pays riverains du fleuve et au-delà une partie du Soudan et le nord du Nigéria. Les filières d'élevage intensif se structureront au plan national. Deux pays le Gabon et la Guinée Equatoriale apparaissent les mieux placés du fait de leur position géographique et de leur position pour abriter des pôles de débarquement de transformation et de commerce des produits de la pêche maritime et lagunaire avec des transferts de produits vers les autres villes par voie maritime avec la Société de Transport Maritime.

### 3.1.4 L'émergence de pôles de compétitivité régionaux et nationaux

**La mise en œuvre grâce au PER des politiques sectorielles, des programmes d'infrastructures améliore de façon très appréciable le profil économique compétitif des pays CEMAC.**

Le PER est un instrument de renforcement de la compétitivité des pays qui agit au niveau des fondements de cette compétitivité avec notamment des mesures comme la réforme du cadre des affaires, le programme régional d'infrastructures multimodales... Dans une région dont les seules infrastructures sont tournées vers

l'exploitation de quelques ressources clé dont dépend toute l'économie, le programme d'infrastructures porté par la CEMAC sonne comme une véritable révolution. Elle permettra de relier des pays aux espaces territoriaux concomitants, mais au lien très distendus. Il permet surtout d'abaisser substantiellement les coûts de transaction et de logistique, au bénéfice en particulier des pays enclavés que sont la République Centrafricaine et le Tchad. La stratégie qui sous-tend ce programme d'infrastructures vise l'amélioration de la compétitivité des économies CEMAC en optant pour la spécialisation des Infrastructures selon leur vocation avec i) un chemin de fer orienté vers l'acheminement des produits lourds sur de longues distances (essentiel pour la compétitivité de l'exploitation minière), ii) la route indispensable pour le désenclavement du territoire, l'évacuation des produits et l'acheminement de marchandises, le transport de personnes dont la compétitivité requiert une logistique diligente, ; iii) le transport fluvial qui s'imposera comme le moyen le plus adéquat et le moins coûteux de désenclavement économique. Le transport fluvial contribuera de façon décisive au désenclavement de pays comme la RCA et permet l'accès à des marchés importants comme la RDC et une partie de l'Angola. Il est pour les ports un moyen d'optimisation logistique très économique pour atteindre des marchés éloignés.

Par ailleurs, la rationalisation et la spécialisation des infrastructures portuaires procèdent de cette mise à niveau compétitive globale des économies de la CEMAC que vise le PER. Forts de ces préalables de mise en place de ces infrastructures d'intégration, de désenclavement et d'abaissement des coûts logistiques des pays CEMAC, le PER éclaire également sur les piliers sectoriels pouvant permettre d'éclairer les Etats sur le profil économique à adopter pour s'assurer une compétitivité permettant de porter une croissance forte.

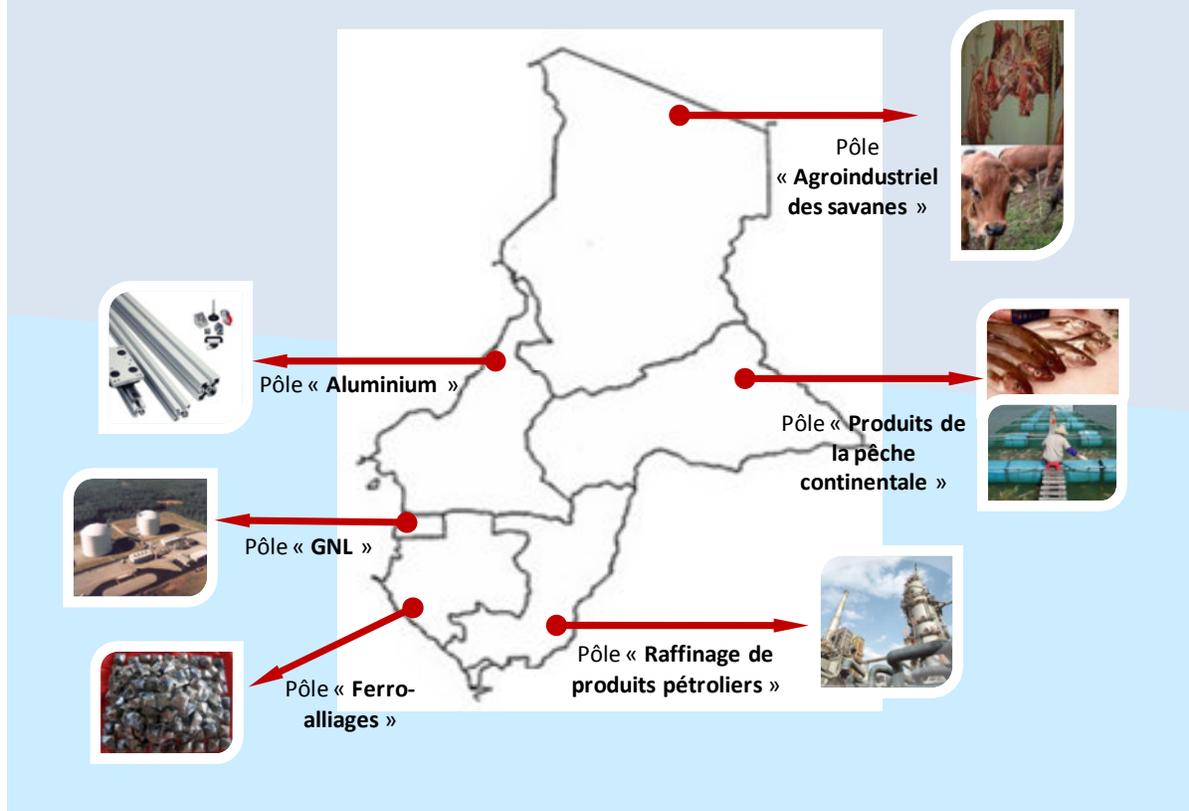
L'ambition du PER n'est pas seulement le développement des filières porteuses dans l'espace CEMAC, mais de façon plus fondamentale de réussir une transformation économique et sociale en profondeur se traduisant par l'émergence

**Cette dynamique permettra de redessiner l'aménagement du territoire de l'ensemble de l'espace CEMAC, avec l'émergence à l'horizon 2025 de pôles économiques extrêmement dynamiques.**

de plusieurs bassins économiques dynamiques fortement créateurs d'emplois, animés par un tissu diversifié d'entreprises dirigé par des grandes sociétés compétitives et exportatrices, bénéficiant du support d'une multitude d'entreprises de soutien dans la sous-traitance et de services et d'une administration performante.

A l'horizon 2025, six pôles de compétitivité régionaux pourraient voir le jour au sein de la CEMAC : deux pôles dans l'énergie (le pôle Raffinage et le pôle GNL), deux pôles dans les Mines (le pôle Aluminium et le Pôle sidérurgique de Ferro-alliages) et deux pôles dans l'économie verte (le pôle Agro-industriel des savanes et le pôle Produits de pêche continentale).

Le graphique ci-après présente ces pôles, qui concrétiseront dans leurs marchés respectifs le positionnement progressif de la CEMAC comme triple puissance énergétique, minière et verte. Rayonnant sur tout le marché de la CEMAC et au-delà, ces pôles auront une dimension régionale dans la mesure où elles auront un effet induit significatif sur la dynamique économique de plusieurs Etats membres.

**Graphique 20 : Cartographie des pôles économiques de la CEMAC en 2025**

**Deux pôles industriels émergeront dans le secteur énergétique d'ici 2025 : un pôle de raffinage des produits pétroliers et un pôle GNL.**

Au niveau du pétrole, le développement de l'activité de raffinage et la création de PME dans une diversité d'activités connexes permettent de constituer dans le moyen / long terme un pôle industriel de « Raffinage de produits pétroliers » incluant un pôle industriel d'emplissage de bouteilles de gaz domestique et industriel, le GPL. En effet, les entreprises présentes dans ce pôle seront en majorité des sociétés industrielles, pour la plupart nécessitant des investissements en capital importants. C'est le cas des raffineries, de sociétés dédiées pour le stockage en grandes quantités de produits pétroliers raffinés, ou encore de sociétés d'emplissage de gaz ou de fabrication de bonbonnes de gaz. Un ensemble de facteurs clés sera nécessaire pour rendre ces sociétés de taille critique compétitives aux plans régional et international. Il s'agit de les mettre dans des conditions optimales permettant de réduire les coûts de fonctionnement et de créer des effets d'échelle. Parmi les facteurs clés de compétitivité, nous pouvons mentionner la proximité d'une zone industrielle portuaire bénéficiant de toute l'infrastructure de pointe requise pour le développement des activités de commercialisation des produits pétroliers ou encore l'existence de sociétés de services à proximité des sites de production pour une meilleure continuité du service.

De même, au niveau du gaz naturel, l'activité de liquéfaction du gaz naturel en plein essor devrait induire une kyrielle d'activités connexes à cette industrie et permettre l'émergence d'un pôle de compétitivité autour du GNL, incluant une activité pétrochimique de fabrication d'engrais de synthèse de type NPK (urée, fertilisants, ...) comme l'illustre le graphique suivant. Comme pour le raffinage de produits pétroliers, il

sera nécessaire de faire de prévoir dans le plan d'aménagement des sites accueillant les plateformes de liquéfaction de gaz des infrastructures spécifiques et de conditions à remplir pour garantir la compétitivité de telles activités. Le graphique suivant illustre la configuration requise pour le pôle industriel « GNL ».

Les deux pôles miniers choisis (pôle aluminium et pôle ferro-alliages) sont fédérateurs du potentiel minier de la CEMAC à valoriser par une offre de matériaux de construction métalliques portée par de nombreuses entreprises et permettant à la CEMAC de rayonner sur les marchés régionaux du BTP. La présence d'un leader mondial (RIO TINTO -ALCAN) permettant de structurer la chaîne de valeur de l'aluminium), l'existence d'importantes ressources énergétiques durables pour la production d'électricité au Cameroun (l'électricité est la principale matière première de l'industrie d'aluminium et sa disponibilité à faible coût de façon durable conditionne sa rentabilité).

---

**Les deux pôles miniers choisis (pôle aluminium et pôle ferro-alliages) sont fédérateurs du potentiel minier de la CEMAC à valoriser.**

---

Malgré la disponibilité d'hydroélectricité à coût compétitif, le pôle Aluminium qui s'établira entre EDEA et le port de KRIBI, n'aurait cependant de compétitivité durable, que si les ressources de bauxite de l'ADAMAOUA approvisionnent les sites industriels. Avec l'émergence de cette base industrielle intégrée (bauxite, électricité) la production d'aluminium permettra de développer en aval, une plate forme industrielle produisant une panoplie de matériaux de construction pour le BTP, (bacs alu et profilés, armatures produits de revêtement ...). Un tel pôle n'a de chance que si le vaste marché régional allant de l'Afrique de l'ouest lui est accessible avec notamment la négociation d'accords de libre échange avec les communautés économiques cibles de ce marché.

La CEMAC dispose également d'atouts pour voire émerger une métallurgie permettant de transformer sur place du minerai de fer disponible en grande quantité. La disponibilité d'énergie électrique ne suffit pas à satisfaire les conditions de compétitivité de cette filière très concurrentielle. La sidérurgie est une industrie lourde nécessitant un positionnement solide sur les marchés mondiaux.

Deux stratégies sont envisageables pour la CEMAC :

- Une simple exploitation du minerai exporté, comme matière première. Dans ce cas la ressource « fer » ne serait qu'un ersatz du pétrole et l'on resterait alors dans une logique d'exploitation de matière première sans beaucoup de valeur ajoutée.
- Une stratégie de rupture mettant en avant outre la disponibilité d'importantes ressources en fer, d'électricité durable à coût compétitif et la possibilité d'exploiter les ressources, en mutualisant les investissements nécessaires (chemin de fer et port en eaux profondes), en tirant partie de la relative proximité de marchés importateurs importants (l'Europe et le Moyen Orient) et la caractéristique d'industrie polluante de la sidérurgie en particulier celle utilisant le charbon.

La CEMAC a les moyens d'investir la filière sidérurgique en s'orientant vers une transformation sur place et en optant pour une maîtrise progressive de la chaîne de valeur, étape par étape. Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est important d'avoir comme partenaire un opérateur de rang mondial dans la sidérurgie, qui partage la stratégie CEMAC.

La bonne stratégie pour la CEMAC est d'initier une première transformation du fer pour exporter au lieu du minerai brut, du Minerai de Réduction directe, sorte d'acier intermédiaire obtenu par chauffage utilisant le gaz (disponible en quantité au Cameroun et au Gabon, les deux pays disposant des plus grandes ressources de fer).

Cette étape maîtrisée, les pays CEMAC ont la possibilité de franchir l'étape sidérurgique en utilisant un Four à arc fonctionnant à l'électricité, que la CEMAC est capable de produire à un coût très compétitif. La filière « Réduction Directe » du minerai puis production d'acier et des alliages utilisant successivement un four utilisant le gaz et un Four à arc fonctionnant à l'électricité, apparaît comme le meilleur choix car reposant sur des ressources (gaz électricité) dont la CEMAC peut disposer de façon compétitive.

Ce choix ferait anticiper la CEMAC sur l'évolution défavorable que connaît la sidérurgie dans les pays européens notamment en raison de la lutte contre le changement climatique. Ceci peut permettre à la CEMAC de capter une partie du marché occupé par des opérateurs obligés de délocaliser leur production.

---

**Les technopôles sont des centres d'innovation et de domestication et de vulgarisation des savoirs au profit d'acteurs regroupés dans un pôle de développement géographiquement localisé ou fonctionnant simplement en réseaux.**

---

Dans le cadre de la CEMAC, ils seront les instruments d'encadrement d'un développement régional fondé sur une exploitation durable de sa forêt et de ses ressources agricoles, permettant à cette région de diversifier son économie

Quatre techno pôles ont ainsi été retenus : un technopôle de l'agriculture tropicale, un technopôle de l'économie forestière, un technopôle Bétail-Viande et un technopôle dédié à la pêche et à l'aquaculture. Ces technopôles seront les fers de lance du développement d'une économie verte de la CEMAC. De façon plus précise, il sera assigné aux quatre technopôles, les rôles et actions suivants.

Le « Technopôle de l'économie forestière » aura en charge (i) de rassembler et de produire l'expertise nécessaire à la bonne gestion de l'enjeu critique qu'est la valorisation de la forêt du bassin du Congo ; (ii) et d'optimiser la rémunération de son rôle de puits de carbone central dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le « Technopôle agropastoral des savanes » aura pour objectif le développement de la filière bétail - viande dans l'espace constitué par les régions nord du Cameroun de la RCA et le Tchad. Un tel développement vise l'autosuffisance de la CEMAC région fortement importatrice de viande congelé notamment par ses pays côtiers et les marchés des grands pays de la région fortement peuplés (Nigéria, RDC, Angola). Le technopôle encadre un centre dédié au développement de filières agricoles en zone soudano-sahélienne et surtout un pôle transfrontalier de développement du bétail - viande comprenant :

- un marché de référence de bétail vivant de dimension régionale, aménagé et doté d'infrastructures (dispositif d'alimentation en eau et d'abreuvement, aires de parcage des animaux, centre de contrôle vétérinaire, marché physique ....à
- un parc industriel de valorisation du bétail comprenant une usine de fabrication d'aliments composés
- un abattoir pour ruminants de grande capacité, avec un dispositif de stockage - maturation de la viande sous froid,
- une plate forme adossé à l'abattoir, aménagé et équipé pour accueillir des PME et petites entreprises de valorisation et de négoce de la viande (charcuterie, viande séché, fumé....)
- une tannerie équipée pouvant traiter jusqu'à 6000 peaux par jour exportés en « wet blue »

Le technopôle dédié à l'« Agriculture tropicale de plantation » doit assurer la promotion et le développement d'une agriculture d'exportation compétitive. Les spéculations visées sont les produits agricoles tropicaux d'exportation (huile de palme, hévéa, cacao, café, fruits tropicaux, fleurs coupés...).

Le technopôle de « Pêche et Aquaculture » a vocation à être le Centre de référence d'appui à la mise en œuvre des politiques régionales pour la pêche et l'aquaculture.

Les technopôles encadreront notamment :

- deux pôles de développement à vocation régionale : le pôle agropastoral des savanes et le pôle de produits de pêche continentale
- des pôles à vocation nationale comme des pôles nationaux de développement agricoles de plantation : palmier à huile - hévéa au Cameroun, cacao -café, culture de plantation banane - ananas autres fruits tropicaux ...
- des parcs de transformation industrielle : une zone industrielle dédiée à la transformation agroalimentaire ...

#### Encadré 6 : les Zones économiques spéciales (Z.E.S.)

##### 1) Un rôle de précurseur d'environnement des affaires favorables à l'investissement :

La ZES est aménagée pour faciliter l'installation des entreprises en mettant à leur disposition des aires aménagées avec des infrastructures de transport (routes -chemin de fer...), un accès aux facteurs de production comme l'électricité, l'eau, des fluides industriels (vapeur d'eau, air comprimé...) des services logistiques ou de télécommunications.

Il y'a également des mesures incitatives comme une administration de la zone aidant les entreprises à résoudre leurs problèmes et les représentant devant les autorités, un guichet facilitant les créations et installations d'entreprises, une fiscalité attractive, la disponibilité de main d'œuvre, la possibilité de rapatrier les bénéficiaires, l'accès au marché régional.

##### 2) Un rôle d'accélération de l'intégration régionale :

Le statut de Zone Economique Spéciale (ZES) dans le cadre du PER CEMAC concernera spécifiquement les six grands pôles économiques ayant une vocation régionale. La ZES permettra d'attirer dans chaque pôle un important tissu d'entreprises. Elle sera un puissant support de l'intégration régionale, en garantissant l'accès aux marchés des pays de la région pour les entreprises des pôles. Les entreprises pourront employer librement une main d'œuvre originaire de l'ensemble de pays CEMAC, sans discrimination.

La Zone Economique Spéciale se trouve en général à proximité des ressources qu'elle valorise. Elle peut être localisée à l'intérieur du territoire d'un pays (par exemple l'érection d'une zone économique spéciale dédiée à la transformation de l'aluminium autour du port de Kribi). Elle peut se trouver dans une zone géographique transfrontalière à deux ou plusieurs pays. Comme ZES transfrontalière, on peut citer le projet proposé de pôle métallurgique dans la zone (Mbalam - Bélinga) devant rassembler les ressources de fer du Gabon, du Cameroun et du Congo.

Une étude de faisabilité définira les modalités de mise en œuvre de chaque ZES.

**Les pays ont dès lors des profils pouvant rassembler sous diverses formes leurs pôles de développement économiques liés aux piliers de croissance.**

Le PER construit les conditions préalables à l'émergence de la région CEMAC notamment par le renforcement et la mise à niveau des infrastructures, l'amélioration de la compétitivité sectorielle des piliers économiques devant porter la diversification et une croissance durable de la

CEMAC. Les Etats membres de la CEMAC vont tirer de la mise en œuvre du PER un bénéfice direct avec la dotation d'infrastructures multimodales modernes, une amélioration de leur compétitivité, un meilleur accès au marché communautaire et à des marchés régionaux plus importants. Le PER est construit dans une modèle permettant de faire éclore le potentiel de chaque pays tout en leur offrant, ainsi qu'à leurs entreprises, un cadre ouvert

et compétitif avec un développement d'infrastructures mutualisés et modernes. Les tableaux qui suivent présentent de façon concrète les bénéfices du PER pour chaque Etat membres de la CEMAC. Ils permettent ainsi de dresser le profil économique ou la carte d'identité économique du pays.

**Tableau 11 : Profil du Cameroun**

|          |   |
|----------|---|
| CAMEROUN | <p>Le Cameroun apparaît comme l'économie la plus diversifiée de la CEMAC, du fait de l'équilibre des ressources contribuant à la formation du PIB et à la faible prégnance du pétrole dans son économie.</p> <p>Son profil économique pour le Cameroun tournera autour de sa production agricole, la seule diversifiée d'Afrique Centrale, et du renforcement de son tissu industriel significatif qui le prédispose à jouer un rôle de leader pour le développement d'une agro-industrie compétitive visant à faire de la CEMAC le troisième pôle au monde pour l'exportation de produits agricoles tropicaux. Le Cameroun, par son potentiel hydroélectrique et gazier important, a une vocation à devenir une puissance minière et métallurgique valorisant ses ressources minières importantes avec l'apport d'une énergie compétitive et durable. Les ressources énergétiques du Cameroun contribueront à faire de la CEMAC un exportateur d'électricité sur les marchés régionaux africains à travers le réseau régional interconnecté dont la réalisation est ciblée par le PER.</p> <p>Le pôle « Aluminium » substantiellement renforcé devrait donner un rang mondial au Cameroun dans cette industrie. Ce pôle métallurgique a vocation à devenir un grand pôle industriel régional abritant de nombreuses PME de transformation de l'aluminium en divers matériaux de construction pour le BTP notamment.</p>  |
|          | <p><b>Synthèse des principaux acquis du PER pour le Cameroun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Production d'électricité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrages de Lom Pangar, Nachtigal, Memvelé, Songmbengue, Kikot et Warak</li> <li>- Lignes d'interconnexion avec le Nigéria au sud (avec Calabar) et avec le Nord du Nigéria, le Tchad et la RCA</li> </ul> </li> <li>• <b>Infrastructures de transport et logistique</b> <p><i>Chemin de fer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du réseau Camrail pour le rendre apte au transport de produits miniers lourds</li> <li>- Extension de la desserte de Camrail au nord, avec une bretelle permettant de raccorder les mines de l'ADAMAOUA</li> <li>- Extension de la voie ferrée couvrant l'usine d'Edea avec la mise en place de bretelles de chemin de fer couvrant les sites miniers de Lomié et Mbalam</li> <li>- Renforcement des flux de commerce et du poids des ports de Douala et de Kribi pour le commerce vers les pays de l'hinterland</li> </ul> <p><i>Routes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ngaoundéré / Garoua-Boulai (Cameroun) / Bouar (RCA)</li> <li>- Sangmelima (Cameroun) / Souanke / Ouesso (Congo)</li> <li>- Bata (Guinée Equatoriale) / Kribi / Douala (Cameroun)</li> <li>- Maroua (Cameroun) / Ndjamena (Tchad)</li> </ul> <p><i>Transport maritime</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société régionale de cabotage</li> <li>- Société de transport maritime de la CEMAC (transport de personnes et de marchandises)</li> <li>- Société régionale de cabotage et de transport maritime renforçant les flux de commerce entre ports des autres pays</li> </ul> </li> <li>• <b>Mines et métallurgie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence d'un pôle industriel de production d'aluminium et projet de plateforme industrielle de transformation de l'aluminium en divers produits (matériaux de construction pour BTP, ustensiles de cuisine ...) orientés vers le marché régional, abritant de nombreuses PME et générant de nombreux emplois</li> <li>- Disponibilité d'importantes ressources de bauxite dans la région nord du pays (ADAMAOUA), dont l'exploitation et la transformation sur place par le pôle industriel ferait du Cameroun un opérateur de rang mondial dans l'industrie d'aluminium</li> <li>- Exploitation du fer de Mbalam dans le cadre d'infrastructures mutualisées et contribution à l'émergence d'un pôle sidérurgique (Ferro-alliages) transfrontalier (Cameroun - Gabon) avec l'érection progressive d'un pôle sidérurgique CEMAC</li> </ul> </li> <li>• <b>Agriculture et agroalimentaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un important pôle national agricole et de transformation de produits agricoles tropicaux appuyées par l'installation à DSCHANG, du technopôle d'agriculture tropicale de plantation avec son institut de technologie alimentaire, son dispositif de recherche et de formation</li> <li>- Opportunité pour les éleveurs du nord Cameroun de développement, d'intensification de leur élevage et de meilleur accès au marché grâce au technopôle agropastoral des savanes et sa plateforme industrielle abritant un abattoir régional et une plateforme de transformation de la viande et des sous produits d'abattage, d'une place de marché régional ..., l'ensemble constituant le pôle agropastoral des savanes</li> <li>- Bénéfice des programmes de développement des spéculations agricoles des savanes géré par le PRASAC (céréales - riz et maïs) avec des variétés semencières de qualité (NERICA, maïs hybride)</li> </ul> </li> <li>• <b>Services des technopoles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif de cartographie et de cadastre permettant au Cameroun de mieux planifier son développement agricoles mais aussi d'améliorer la surveillance de sa forêt et des exploitations forestières</li> <li>- Appui des différents technopôles dans l'intensification agricole et dans les filières d'élevage (disponibilité de variétés semencières à haut rendement et d'itinéraires techniques de production et post - récolte, dispositif de production de vaccins, valorisation de la forêt, préparation des dossiers pour les Mécanismes de Développement Propre, aménagement des exploitations forestières et lutte contre la dégradation de la forêt, exploitation des produits forestiers non ligneux...</li> </ul> </li> </ul> |

Tableau 12 : Profil de la Centrafrique

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>CENTRAFRIQUE</b> | <p>La Centrafrique, pays enclavé et pauvre ayant beaucoup souffert d'instabilité mais disposant d'une diversité de ressources, sera bénéficiaire direct d'un appui du PER avec la mise en place de diverses infrastructures. Par ailleurs, le pays sera directement impacté par la mise en œuvre du programme régional de transport multimodal, en termes de désenclavement et de gain de compétitivité très importants. La position géographique de la ville de Bangui en fait un pivot logistique et un point d'éclatement pour les importants flux commerciaux passant par le fleuve Oubangui.</p>  |
|                     | <p><b>Synthèse des principaux acquis du PER pour la Centrafrique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Production d'électricité</b> <p>Le PER soutient les projets d'électricité déjà répertoriés à savoir les barrages hydroélectriques de LANCRENO et de DIMOLI ainsi que les aménagements hydroélectriques. Il est également prévu la réalisation de l'interconnexion avec le Cameroun permettant la satisfaction des besoins à court terme en électricité et de mettre ainsi fin aux délestages fréquents;</p> <p>Le PER vise donc le renouveau de l'économie centrafricaine en agissant sur trois variables à savoir les infrastructures permettant le désenclavement et l'accès aux marchés, l'accès à l'énergie électrique et un appui renforcé à la relance économique et l'exploitation des potentiels. Le fonds de 300 milliards dédié aux pays enclavés de la CEMAC (Centrafrique et Tchad) et l'octroi de 10 % du fonds dédié aux infrastructures en donne les moyens.</p> </li> <li>• <b>Infrastructures de transport et logistique</b> <p><i>Chemin de fer</i><br/>La Centrafrique est raccordé au réseau de chemin de fer du Cameroun par le projet de bretelle Yaoundé - Lomié - Bangui répertorié dans le programme prioritaire de transport proposé dans le cadre du PER</p> <p><i>Routes</i><br/>Trois tronçons routiers faisant partie des projets prioritaires vont relier la Centrafrique au Cameroun, au Congo et au Tchad. Ces tronçons permettent d'améliorer de façon très importantes l'opérationnalité des corridors régionaux couvrant la Centrafrique. Il s'agit de :<br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ngaoundéré / Garoua-Boulaï (Cameroun) / Bouar (RCA)</li> <li>- Ouesso / Bomassa (Congo) / Bayanga / Nola / Mbaiki (RCA)</li> <li>- Bossembele / Bossangoa / Bekay (RCA) / Mbaiki (Tchad)</li> </ul> </p> <p><i>Transport fluvial</i><br/>C'est le transport fluvial qui offre le plus de possibilités à la Centrafrique, en allant au-delà du désenclavement. Le PER fait du transport fluvial un instrument majeur de désenclavement mais surtout d'accès aux grands marchés que sont la RDC et l'Angola. Pour réaliser cette ambition, le PER prévoit la création d'une société chargée du dragage permanent du lit de transport fluvial. Cette société, qui sera une société régionale de patrimoine dédiée au transport fluvial, investira également dans la mise en place d'écluses permettant de passer d'une durée de navigabilité du fleuve de 7 mois à 11 mois dans l'année.</p> <p>Il est prévu également l'aménagement de deux ports de dimension régionale :<br/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Brazzaville adossé au chemin de fer Congo - Océan et au port de Pointe Noire</li> <li>- Bangui qui sera adossé au chemin de fer et par la route aux ports camerounais</li> </ul> </p> <p>Le PER prévoit l'aménagement d'un port fluvial de dimension régionale qui vise à bâtir, autour du port fluvial de Bangui, une plateforme logistique à vocation régionale. Cette plateforme logistique sera adossée à un marché d'intérêt régional équipé d'infrastructures de conservation sous froid. Ainsi Bangui deviendra une place de marché pour de nombreux produits importés et acheminés via les ports camerounais mais surtout de produits de la région (viande abattue, produits de pêche et produits agricoles).</p> <p>Plus spécifiquement, le PER prévoit de faire de Bangui un pôle de regroupement, de transformation et de commerce des produits de pêche continentale dans le grand bassin fluvial de l'Oubangui. Le projet prévoit l'aménagement à côté des embarcadères de plateformes de débarquement et de traitement des produits de pêche, avec la place de Bangui comme pôle de regroupement de valorisation et de commerce pour les pêcheries de l'Oubangui – Congo.</p> <p>Ce qui est visé à travers ces infrastructures c'est de faire de Bangui un port de transbordement rail – route – transport fluvial, mais surtout en permettant par le transport fluvial l'accès aux grands marchés que sont la RDC, une partie de l'Angola, de faire accéder les productions centrafricaines (viande, poisson productions agricoles) à des débouchés importants allant au-delà du marché de la CEMAC.</p> </li> </ul> |

Tableau 13 : Profil du Congo

|              |   |
|--------------|---|
| <b>CONGO</b> | <p>Le profil du Congo issu de la mise en œuvre du Programme Economique Régional sera de faire de Pointe Noire sa porte océane et de Brazzaville le port fluvial du vaste territoire du bassin du Congo - Oubangui jouxtant plusieurs pays et régions notamment une grande partie de la RDC, une partie de l'Angola, la Centrafrique, avec un accès privilégié la ville de Kinshasa par le pont rail - route. Ce vaste territoire représente plus de trois fois la population de la CEMAC.</p> <p>Le fleuve Congo - Oubangui représente une opportunité unique de désenclaver ses régions par la réorganisation du trafic fluvial et l'amélioration de la navigabilité et de la sécurité du transport fluvial. Pour cela, il est prévu d'ériger une société régionale de transport fluvial du Congo - Oubangui. Il s'agit pour le PER d'appuyer l'émergence au Congo d'une plateforme logistique multimodale (port de Pointe Noire, chemin de fer Congo - Océan mis à niveau et renforcé et pont - rail route vers Kinshasa, transport fluvial Congo - Oubangui).</p> <p>Le port de Pointe Noire est également proposé pour abriter le pôle de raffinage, de stockage et de distribution de produits pétroliers à vocation régionale. Il induira l'émergence d'une plateforme d'activités de distribution de produits raffinés de pétrole, des centres de d'emballage et de conditionnement de gaz GPL. Cette offre rayonnera sur plusieurs marchés africains, par l'intermédiaire de la plateforme logistique multimodale atteignant la RDC, la ville de Kinshasa, la Centrafrique.... La société régionale de cabotage permettra d'atteindre plusieurs pays côtiers des pays CEMAC et d'Afrique.</p> <p>Le Congo doit diversifier son économie en mettant en valeur l'exploitation durable de sa forêt, son important potentiel de terres agricoles à la fois dans les filières agricoles de plantation (palmier à huile, hévéa, sucre, cacao, café, eucalyptus ...) que dans l'agriculture vivrière (céréales, tubercules, produits maraichers ...).</p> <p>L'érection de technopoles spécialisées lui permettra d'asseoir une stratégie de développement de ses filières agro-industrielles avec un choix de partenaires ciblés.</p> <p>Sa richesse minière en potasse, magnésium et ses ressources gazières le prédispose à devenir avec le Gabon voisin un producteur et exportateur d'engrais.</p> <p><b>Synthèse des principaux acquis du PER pour le Congo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Energie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de raffinerie régionale de 8 à 10 millions de tonnes avec une plateforme de stockage permettant de rayonner sur les marchés régionaux africains</li> <li>- Appui pour de nouveaux projets de production d'énergie électrique (hydroélectricité et gaz) : étude de faisabilité par le fonds fiduciaire</li> <li>- Interconnexion Brazzaville - Calabar ainsi que le renforcement de la ligne Brazzaville - Inga dans le cadre de l'interconnexion régionale</li> </ul> </li> <li>• <b>Infrastructures de transport et logistique</b> <p><i>Chemin de fer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligne Franceville - Mbinda permettant de raccorder le chemin de fer Congo - Océan au réseau gabonais</li> <li>- Appui à la réhabilitation et au renforcement du chemin de fer Congo - Océan appelé à jouer un grand rôle logistique multimodal</li> </ul> <p>Même s'il est privilégié dans ce PER l'érection d'une plateforme multimodale, la CEMAC appuiera le Congo dans l'étude de faisabilité économique financière et environnementale du projet de chemin de fer traversant le territoire congolais et les négociations avec les Coréens sur sa réalisation et sa concession.</p> <p><i>Routes</i></p> <p>Trois projets de tronçons routiers intéressent le Congo et les corridors régionaux qui le traversent. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sangmelima (Cameroun) / Souanke / Ouesso (Congo)</li> <li>- Ouesso / Bomassa (Congo) / Bayanga / Nola / Mbaiki (RCA)</li> <li>- Mouila / Ndende (Gabon) / Dolisie (Congo)</li> </ul> <p><i>Infrastructures logistiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Port sec de Brazzaville</li> <li>- Port fluvial régional de Brazzaville</li> <li>- Pont - rail route Brazzaville - Kinshasa</li> </ul> <p>Brazzaville abritera le siège de la société de transport fluvial du Congo - Oubangui, société de patrimoine, et probablement les sociétés concessionnaires de transport voire une autorité chargée de la régulation du transport fluvial sur le Congo - Oubangui.</p> </li> </ul> |
|--------------|---|

Tableau 14 : Profil du Gabon

|              |   |
|--------------|---|
| <b>GABON</b> | <p>Le Gabon est une économie diversifiée autour de la valorisation de sa forêt à travers des politiques de préservation et d'exploitation durables de sa forêt (qui occupe 96% du territoire) d'une part, et de l'érection du deuxième pôle métallurgique de la CEMAC autour de ses ressources de fer et de manganèse d'autre part.</p> <p>Pour réussir son ambition, le Gabon doit s'appuyer sur une stratégie de valorisation de ses ressources de fer en recherchant la maîtrise progressive de la chaîne de valeur. Le partenariat à nouer pour l'exploitation des ressources en fer doit permettre une première transformation, et donc ne valorisation du minerai par un processus industriel de réduction du minerai, ensuite par une usine sidérurgique et enfin la production d'alliages de fer. En aval de cette production industrielle, un pôle industriel réunissant de nombreuses PME produisant des matériaux de construction à base de fer pour le BTP. Ce marché a vocation à rayonner sur les marchés régionaux de BTP qui seront dopés par le besoin de rattrapage du retard en infrastructures. Il est souhaitable que ce pôle se réalise dans la zone transfrontalière avec le Cameroun abritant les gisements de fer. De même, une étude doit être menée dans le cadre de la mise en œuvre du PER sur la meilleure formule d'exploitation des ressources en fer (pays par pays ou faisabilité d'une exploitation régionale impliquant une mutualisation logistique : chemin de fer, port minéralier, usine métallurgique et pôle industriel de matériaux de construction).</p> <p>Enfin, l'ambition du Gabon portera sur l'érection de divers pôles nationaux diversifiés autour du développement de filières agricoles évitant toute déforestation massive, de l'élevage intensif (aviculture, élevage porcin ) et surtout du développement de la pêche et de filières d'aquaculture intensive en bassin continental et lagunaire.</p> <p><b><u>Synthèse des principaux acquis du PER pour le Gabon</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Energie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrage hydroélectrique de Grand Poubara</li> <li>- Différents projets gaziers (y compris la transformation du parc thermique à base de produits pétroliers par la génération par le gaz</li> <li>- Usine pétrochimique de production d'engrais à partir de gaz</li> </ul> </li> <li>• <b>Infrastructures de transport et logistique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Chemin de fer</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligne Franceville –Mbinda (Interconnexion ferroviaire avec le Congo)</li> </ul> </li> <li><i>Routes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Libreville / Medoune (Gabon) / Akurenam / Evinayong (Guinée Equatoriale)</li> <li>- Mouila / Ndende (Gabon) / Dolisie (Congo)</li> </ul> </li> <li><i>Infrastructures logistiques</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société de cabotage régionale</li> <li>- Société régionale de transport maritime</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |
|--------------|---|

Tableau 15 : Profil de la Guinée Equatoriale

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>GUINEE<br/>EQUATORIALE</b> | <p>Le profil économique de la Guinée Equatoriale est celui d'une économie florissante mais basée sur la seule exploitation du pétrole.</p> <p>L'enjeu majeur pour la Guinée Equatoriale est sa diversification économique dans un cadre régional, pour lutter contre la pauvreté et le « mal hollandais. Cette diversification a commencé à être mise en œuvre avec l'érection d'un pôle de liquéfaction de gaz naturel qu'il faut cependant élargir pour en faire un pôle régional, impliquant les ressources en gaz d'autres pays notamment celles du Cameroun, se situant dans la même zone.</p> <p>Plus petit pays de par sa surface, le Guinée Equatoriale devrait mettre en œuvre une stratégie de diversification autour de la valorisation à 100% du bois exploité dans ses forêts et la préservation et la valorisation de sa forêt à travers l'écotourisme.</p> <p>Une stratégie de niche est requise pour les filières agricoles (cacao aromatique et café pour le commerce équitable), le développement des filières d'élevage intensive (aviculture, élevage porcin et surtout aquaculture).</p> <p>La Guinée Equatoriale a vocation, comme le Gabon, à abriter un pôle national de débarquement de traitement de produits de pêche.</p> <p><b>Synthèse des principaux acquis du PER pour la Guinée Equatoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Energie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Barrage hydroélectrique de Djibloho</li> <li>- Raccordement vers les lignes d'interconnexion régionale pour exportation de l'électricité</li> <li>- Réhabilitation du réseau de distribution d'électricité</li> </ul> </li> <li>• <b>Infrastructures de transport et logistique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Routes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Libreville / Medoune (Gabon) / Akurenam / Evinayong (Guinée Equatoriale)</li> <li>- Bata (GE) / Kribi / Douala (Cameroun)</li> </ul> </li> <li><i>Infrastructures logistiques</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société de cabotage régionale</li> <li>- Société régionale de transport maritime</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |
|-------------------------------|--|

Tableau 16 : Profil du Tchad

|              |  |
|--------------|--|
| <b>TCHAD</b> | <p>Le Tchad est le seul pays sahélien de la CEMAC, donc souffrant de sécheresse, de la limitation et surtout la diminution de ses ressources en eau. Ses ressources sont, en dehors du pétrole récemment mis en exploitation, son cheptel de ruminants très important, la gomme arabique, les filières agricoles sous pluie (céréales) et surtout une filière cotonnière jadis florissante mais aujourd'hui en très grande difficulté avec des coûts logistiques élevés qui compliquent une compétitivité devenue faible par rapport à des concurrents s'investissant dans le coton OGM.</p> <p>Le PER apporte au Tchad un désenclavement devant lui permettre de réduire substantiellement ses coûts logistiques et surtout l'érection sur son territoire d'un pôle agropastoral des savanes supervisé par un technopôle. Il permettra au Tchad de devenir un exportateur régional de bétail et surtout d'une viande de qualité en développant avantageusement sa filière bétail – viande, valorisée à travers une plateforme de transformation et équipée d'un abattoir de référence, d'un dispositif de traitement des cuirs et peaux ainsi que l'érection d'un marché régional de bétail.</p> <p>Le volet « promotion de filières agricoles des savanes » géré par le PRASAC permettra d'engager un renouveau de la production agricole avec un objectif de sécurité alimentaire mais également d'exportation sur le marché régional de produits maraichers comme l'oignon, la pomme de terre... Dans ce cadre, un programme spécifique de reboisement et de régénération des terres dégradées, permettra de renforcer le poids du Tchad, deuxième exportateur mondial de gomme arabique, grâce à un important projet de reboisement d'« acacias senegalensis ».</p> <p><b>Synthèse des principaux acquis du PER pour le Tchad</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Energie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interconnexion Nord Cameroun – Tchad</li> </ul> </li> <li>• <b>Infrastructures de transport et logistique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Chemin de fer</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction ligne Njaména - Ngaoundéré</li> </ul> </li> <li><i>Routes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bossembele / Bossangoa / Bekay (Centrafrique) / Mbaikoro (Tchad)</li> <li>- Maroua (Cameroun) / Njaména (Tchad)</li> </ul> </li> <li><i>Infrastructures logistiques</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéfice des infrastructures logistiques côtières au Cameroun notamment mais également à Bangui et Brazzaville lié au transport fluvial</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> |
|--------------|--|

### 3.2 Agenda 2010 - 2015

#### **La mise en œuvre effective des chantiers en cours du Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC constitue une condition nécessaire à la réussite du PER.**

La CEMAC de 2009 est loin de la Vision définie dans le PER de la CEMAC en 2025. Autant, la CEMAC dispose du potentiel pour devenir un espace économique émergent, autant cette évolution nécessite des préalables sans lesquels aucun changement majeur n'est envisageable.

Ces préalables, ce sont d'abord les maux critiques qui ont pendant longtemps freiné le projet communautaire et qui sont aujourd'hui au cœur du Programme des Réformes Institutionnelles de la CEMAC, entamée depuis le Sommet des chefs d'Etat de Bata (Guinée Equatoriale) en mars 2006. Il s'agit notamment du respect des engagements des Etats membres en matière de financement de la Communauté par le versement effectif et intégral de la TCI, d'une amélioration significative de la gouvernance et du renforcement des capacités des institutions communautaires, de la rationalisation des institutions spécialisées et de manière générale du renforcement de l'esprit communautaire au sein des Etats membres. Les textes juridiques encadrant le fonctionnement de la Communauté ont été entièrement redéfinis dans ce sens. La mise en œuvre de ces chantiers est en cours et doit être effective pour que les chantiers du PER puissent réellement s'engager.

Par ailleurs, aucune action du PER ne peut être durable si la CEMAC n'évolue pas dans un environnement de paix et de sécurité. Dans ce cadre, il est impératif que cessent les conflits dans le territoire tchadien et en Centrafrique, et que les Etats membres de la CEMAC cultivent précieusement entre eux une diplomatie de bon voisinage.

#### **Le PER vise d'ici 2015 à asseoir au sein de la CEMAC les fondements de l'émergence.**

Les réformes institutionnelles en cours ne suffiront pas pour doter la CEMAC d'un environnement propice à l'émergence. Le développement accéléré du secteur privé, l'émergence des pôles régionaux

de compétitivité, l'afflux massif d'investissements privés ne peuvent être envisageables dans des environnements où la justice laisse à désirer, où l'électricité de qualité est rare, où on ne peut circuler librement, où les ressources humaines ne sont pas assez formées, où l'environnement des affaires est particulièrement contraignant, où travailler dur n'est pas une valeur.

Comme pour toute maison, la construction de la Maison CEMAC 2025 suppose de commencer par les fondements. Ce sera le rôle du PER d'ici 2015. Ces fondements prioritaires d'ici 2015 ont été structurés autour de cinq axes :

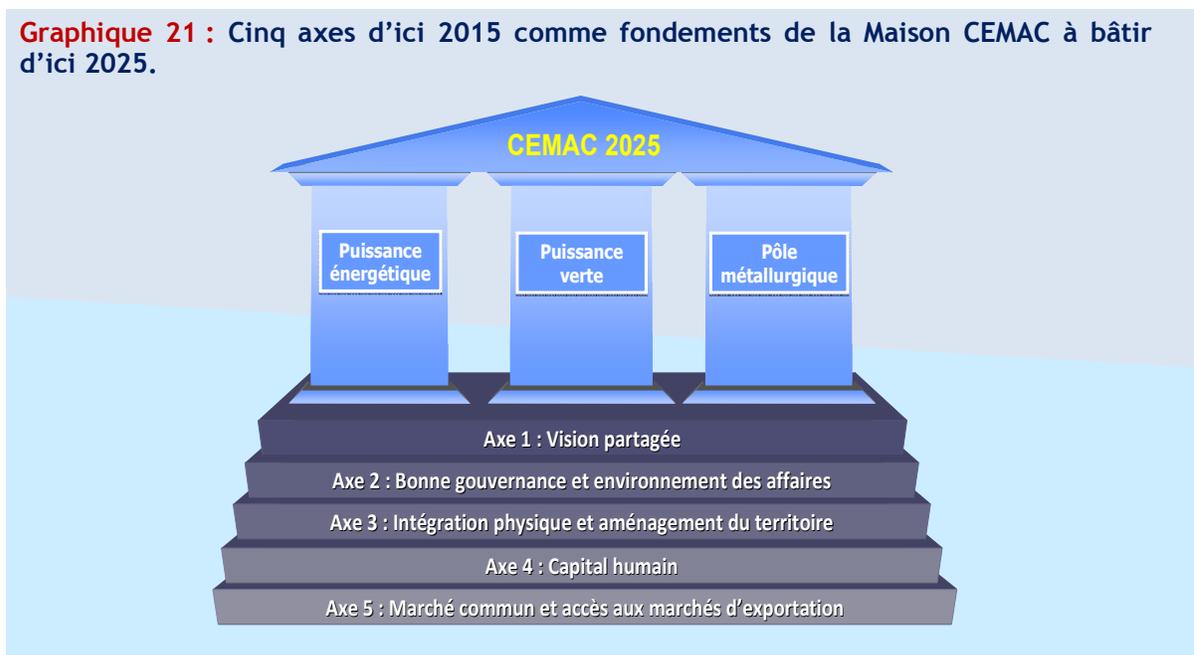
- **La vision partagée** : pour agir ensemble de façon efficace, il est d'abord nécessaire de regarder dans la même direction. Cela est vrai entre les Etats membres, entre les institutions communautaires, entre les acteurs au niveau communautaire et les acteurs au niveau national, entre la Communauté et ses partenaires au développement, entre le secteur public et le secteur privé. Bâtir une vision partagée nécessite un temps important de communication, d'échanges de discussion, de coordination des politiques et programmes entre tous ses acteurs. Mais ce temps est nécessaire pour renforcer l'adhésion des acteurs au PER de la CEMAC, mobiliser toutes les énergies dans la bonne direction et garantir une bonne mise en œuvre des autres programmes.
- **La bonne gouvernance et l'environnement des affaires** : Les enquêtes en matière d'environnement des affaires (par exemple l'enquête *Doing Business* de la Banque Mondiale) placent les pays de la CEMAC en queue de peloton. L'environnement

macro-économique, le cadre juridique, la fiscalité, le cadre institutionnel des services publics marchands (électricité, télécoms, transports...), le cadre réglementaire pour les investissements privés devront être progressivement harmonisés et améliorés pour rendre la zone CEMAC plus compétitive pour les investisseurs privés.

- **L'intégration physique et l'aménagement du territoire** : Bien qu'elle constitue un territoire homogène, la CEMAC apparaît comme une succession de zones enclavées étant donné la faible intégration des réseaux de transport, de télécommunications ou d'électricité. Construire un marché commun passe d'abord par l'interconnexion de ces réseaux et la construction d'un espace plus intégré, dans le cadre d'une politique régionale cohérente d'aménagement du territoire.
- **Le capital humain** : La CEMAC ne dispose ni de la main d'œuvre suffisamment qualifiée, ni des institutions de formation susceptibles d'accompagner le développement de ses piliers sectoriels. Renforcer ce capital humain d'ici 2015 constitue un impératif pour initier par la suite une réelle dynamique d'émergence.
- **Le marché commun et l'accès aux marchés d'exportation** : Pour se développer, les entreprises de la CEMAC auront besoin de s'appuyer sur un marché commun de la CEMAC, comme rampe de lancement pour attaquer les marchés export ciblés, en particulier au niveau régional la RDC, l'Angola et le Nigéria et au niveau international le marché européen. Construire le marché commun de la CEMAC, mettre en place les accords commerciaux requis avec les marchés export ciblés et renforcer la compétitivité des filières d'exportation constituent trois chantiers de préparation majeurs d'ici 2015 pour engager ensuite la bataille de la production à grande échelle et de l'exportation.

Le graphique suivant montre comment ces cinq fondements à construire durant d'ici 2015 et permettront de favoriser l'émergence des piliers sectoriels et l'érection d'une CEMAC émergente en 2025.

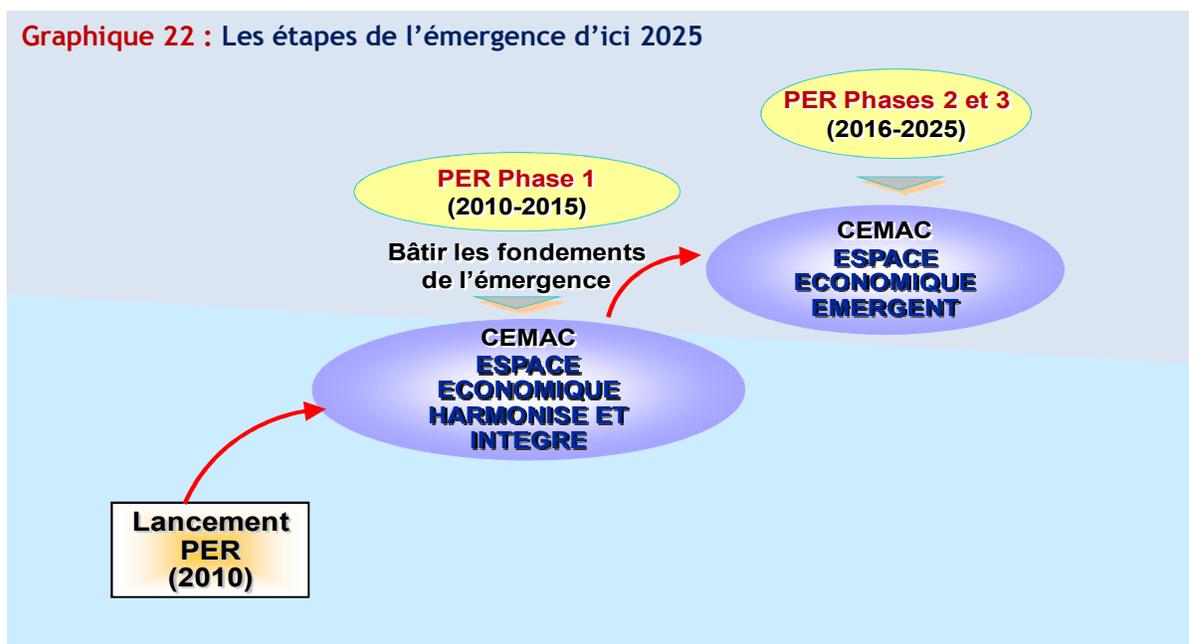
**Graphique 21** : Cinq axes d'ici 2015 comme fondements de la Maison CEMAC à bâtir d'ici 2025.



Le PER sera décomposé en deux étapes et trois phases.

Ainsi, la CEMAC dispose d'un cap clair qui est la construction d'un espace émergent en 2025. Cette construction se fera cependant par étape, avec dans une première étape la construction des fondements de l'émergence, qui aboutira à la mise en place d'un espace harmonisé et intégré, grâce à une vision partagée, un environnement des affaires harmonisé et plus attractif, un espace physique intégré, un capital humain renforcé et un marché CEMAC unique et en partenariat commercial avec ses principaux marchés cibles. Le PER qui va démarrer (2010-2015) constitue donc une phase 1 du PER, qui devrait d'ici 2025 par deux autres phases : le PER phase 2 (2016-2020) et le PER phase 3 (2021-2025). Le graphique suivant illustre ces différentes étapes.

**Graphique 22 : Les étapes de l'émergence d'ici 2025**



### 3.3. Axes stratégiques du PER

Cette partie décrit de façon précise le contenu du PER CEMAC Phase 1 (2010-2015). Il se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 31 programmes et 88 dossiers d'actions, présentés ci-après.

#### 3.3.1 AXE 1 : Vision partagée

**L'axe 1 vise à partager la nouvelle vision de la CEMAC avec tous les acteurs concernés.**

Le PER CEMAC représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région. Cette nouvelle vision doit être partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) afin de renforcer leur adhésion, de mobiliser les énergies dans la bonne direction et de garantir une bonne mise en œuvre des programmes. Pour y arriver, cet axe vise 3 objectifs stratégiques et comporte 4 programmes.

Le partage de la vision passe d'abord par une large diffusion du PER, que ce soit par une présentation directe (programme 1) ou une communication indirecte (programme 2).

**Objectif Stratégique 1 : Assurer une large diffusion de la vision CEMAC 2025 et du PER.**

Le programme de diffusion et de partage du PER vise à assurer une large appropriation du PER au niveau de tous les acteurs qui seront appelés d'une façon ou d'une autre à être impliqués dans sa mise en œuvre, les acteurs de « première ligne ». Il s'agit notamment des experts et Autorités communautaires, des experts et Autorités nationales, du secteur privé et des partenaires au développement. Pour ces acteurs, une série de séances de présentation du PER suivies d'échanges et de discussions seront organisées durant le premier semestre 2010, ceci dans le cadre d'une tournée dans chaque Etat membre. De même, des séances de partage seront organisées auprès des institutions communautaires afin que leur personnel s'imprègne largement de la nouvelle Vision. Au niveau des partenaires au développement, une première réunion au sein de la CEMAC rassemblera tous les représentants des partenaires au développement, qui seront chargés de transmettre les informations auprès de leurs maisons-mères. En complément, quelques séances de travail spécifiques pourront être organisées avec les principaux partenaires au siège de leur maison mère. Pour accompagner ce travail de diffusion, un CD Rom présentant l'ensemble du PER sera élaboré et diffusé.

Le programme de communication institutionnelle du PER vise à partager les nouvelles ambitions de la CEMAC avec un public plus large, qu'il s'agisse des citoyens de la CEMAC, du secteur privé qui doit se les approprier dans le cadre de ses propres stratégies de développement, des investisseurs internationaux qui doivent les intégrer dans le choix de leur portefeuille d'investissement ou des multiples partenaires bilatéraux et multilatéraux (institutions publiques ou privées, Fondations, ONG...). Une stratégie de communication sera d'abord élaborée, de façon à formaliser les objectifs visés, les cibles de la communication, les canaux les plus appropriés et les supports requis

**Objectif Stratégique 2 : Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre.**

Le PER constituera désormais le document de référence de l'action communautaire. Il présente comment, en agissant de façon coordonnée dans certains domaines, les Etats membres de la CEMAC seront capables de diversifier leurs économies et d'accélérer leur croissance. Cette action

communautaire cordonnée doit se refléter dans le plan de développement des Etats membres, de façon à ce que ces Etats au niveau national agissent en cohérence avec leurs engagements communautaires. Une fois accordés sur les programmes du PER, les Etats membres doivent s'assurer qu'ils regardent véritablement dans la même direction et agissent de concert pour sa mise en œuvre.

**Le programme d'élaboration pour chaque Etat membre d'un PER volet Pays** vise à assurer cette cohérence d'action. En partant du PER CEMAC et des plans de développement de chaque pays (stratégies de croissance accéléré, stratégies de lutte contre la pauvreté...), un document spécifique sera réalisé pour chaque Etat membre, mettant en cohérence ces deux niveaux et faisant en sorte que chaque Etat membre bénéficie au maximum de la stratégie régionale. Ce volet pays du PER sera élaboré avec les experts de chaque pays. Son élaboration renforcera l'appropriation du PER dans les Etats membres et créera les bonnes conditions pour sa mise en œuvre effective dans chaque Etat membre.

Le contenu du PER étant clairement défini et décliné aussi bien au niveau régional que national, sa bonne mise en œuvre dépendra ensuite d'une claire répartition des rôles, aussi bien dans le pilotage que la mise en œuvre des programmes. Une telle répartition est présentée au chapitre 5 de ce document, avec notamment un Comité de pilotage, des groupes de projet au niveau régional et national, et une Cellule d'appui à la mise en œuvre du PER qui servira au quotidien de cheville ouvrière à la Commission de la CEMAC et au Comité de pilotage du PER pour la planification et le suivi des projets du PER.

**Objectif Stratégique 3 :**  
Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficaces du PER.

**La mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER** vise à mettre en place ce dispositif. Ceci passera par la signature du décret de mise en place par les Chefs d'Etat, idéalement dès l'adoption du PER, puis par la mise en œuvre de ce décret à travers la mise en place des différentes structures.

Le tableau qui résume les programmes et dossiers d'actions de l'axe stratégique du PER « Vision partagée » figure en annexe (annexe 1).

### 3.3.2 AXE 2 : Gouvernance et environnement des affaires

L'amélioration de la gouvernance de ses institutions et la mise en place d'un environnement des affaires harmonisé et plus attractif constituent un des défis majeurs de la CEMAC. Sans un tel environnement, aucune émergence durable de la zone n'est envisageable. Ce défi sera pris en charge à travers trois objectifs stratégiques et dix programmes.

**La CEMAC doit intensifier les efforts entamés au niveau de la bonne gouvernance et de l'environnement des affaires.**

**Objectif Stratégique 4 : Consolider la bonne gouvernance.**

La CEMAC a résolument engagé ce chantier en initiant dès 2006 le Programmes des Réformes Institutionnelles de la CEMAC. Sa bonne mise en œuvre s'appuiera sur trois programmes.

**La mise en œuvre des réformes institutionnelles et le renforcement des capacités des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté** se traduira par un

saut qualitatif majeur dans la gouvernance des institutions communautaires. Cela passera d'abord par la sécurisation de leur financement, les dysfonctionnements constatés jusque là dans la collecte et le reversement à la Commission de la CEMAC de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) rendant très difficile leur fonctionnement. En parallèle, il s'avère indispensable de rationaliser le coût pour la Communauté de ses institutions spécialisées, leur mode de prise en charge actuelle n'étant pas pérenne. Par ailleurs, les capacités de la Commission de la CEMAC doivent être renforcées. En effet, la Commission de la CEMAC a hérité de l'ancien Secrétariat Exécutif d'une organisation peu performante, nécessitant une transformation à de multiples niveaux (les systèmes de gestion, les ressources humaines, la culture d'entreprise). Le nouveau Président de la Commission et son équipe ont résolument engagé cette transformation interne, qui devra cependant se poursuivre jusqu'en 2011 pour aboutir à une Commission véritablement capable de jouer son rôle de locomotive de la CEMAC, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du PER. Enfin, une amélioration significative de la gouvernance est requise dans tous les autres organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement). Dans tous ces organismes, la représentation plus équilibrée des Etats membres dans les instances de gouvernance doit se traduire en parallèle par une importance accrue accordée au sein de ces organisations à la compétence et à la performance, pour le bien non pas d'un Etat membre, mais de la Communauté dans son ensemble.

**La réforme des marchés publics** vis à réformer le système de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics dans la CEMAC et à mettre en place des procédures plus transparentes, garantissant une meilleure gestion des ressources publiques de la Communauté. Les nouvelles procédures de passation des marchés conclus dans la Communauté doivent respecter les principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de reconnaissance mutuelle, de non discrimination et de transparence, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures de passation de marchés publics. A ce titre, une Cellule de passation des marchés publics sera créée à la Commission de la CEMAC, chargée de veiller à la régularité de ces procédures à chaque étape du processus d'acquisition des fournitures, des services et des biens au sein de la Communauté. Dans chaque Institution, Organe et institution Spécialisée de la CEMAC, il devra être mise en place une commission des marchés publics chargée de mettre en œuvre toutes les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés. Pour ce faire, il s'agira plus spécifiquement pour chacune de ces commission des marchés d'une part d'élaborer et de faire publier un plan prévisionnel annuel de passation des marchés et d'autre part de préparer les dossiers d'appels d'offres avec, au besoin, le concours de l'expertise de la Cellule de passation des marchés de la Commission de la CEMAC.

**Le renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières**, conformément aux engagements internationaux des Etats pétroliers de la CEMAC, constituera enfin une composante importante du renforcement de la bonne gouvernance. Les ressources financières provenant de la gestion de ces matières premières représentent une part considérable des revenus de ces Etats et leur bonne utilisation constituera un levier clé pour l'émergence. Dans ce cadre, les pays pétroliers de la CEMAC ont souscrit à la Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et au Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC). Il s'agira de veiller à la bonne mise en œuvre de ces engagements et d'accélérer le processus d'uniformisation des codes miniers des Etats membres de la CEMAC en cours.

L'intégration économique des Etats membres de la CEMAC est bien entamée mais doit être approfondie pour aboutir à un véritable marché commun.

**Objectif Stratégique 5 :  
Approfondir l'intégration  
économique.**

**Le renforcement du système statistique régional** constitue dans ce cadre une priorité. Les Etats ainsi que les institutions communautaires ne disposent pas encore de statistiques harmonisées, fiables et cohérentes. Les données statistiques disponibles restent généralement concentrées sur les indicateurs macroéconomiques et conjoncturels et sur les statistiques du commerce extérieur. La mise en place d'un système statistique régional s'avère indispensable pour consolider le travail entamé au niveau de la surveillance multilatérale et appuyer de façon pertinente le développement des politiques sectorielles. A titre d'exemple, un outil statistique fiable et harmonisé devra permettre demain d'évaluer les retombées d'un programme de lutte contre la faim. Une étude globale de renforcement de ce système devra donc être réalisée avec comme objectifs de recenser les besoins statistiques des départements de la Commission et des Etats membres, d'étudier le degré d'harmonisation des statistiques sectorielles des Etats membres, d'analyser le système statistique régional, puis d'élaborer un programme régional à mettre en œuvre.

**Le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale** doit se poursuivre. Marqué par les booms pétroliers et la volonté des pays de rattraper les retards de développement, le contexte des économies de la CEMAC reste propice à certains dérapages, tels que l'inflation générée par de trop grosses dépenses publiques ou la circulation d'une trop grande masse monétaire. Ainsi, la CEMAC s'est engagée à mettre en œuvre un dispositif de surveillance multilatérale afin de contrôler la stabilité économique des pays et de la région et de conduire notamment à une meilleure maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques. Compte tenu des conditions spécifiques des différents Etats, les critères existants présentent certaines faiblesses : (i) les critères sur le solde budgétaire ne semblent pas en mesure de favoriser une politique fiscale suffisamment contre-cyclique ; (ii) le critère sur l'inflation réduit la marge de flexibilité de la politique monétaire ; (iii) le critère sur la dette semblerait peu ambitieux. Ces faiblesses peuvent être revues à travers la reformulation des critères et indicateurs existants. La maîtrise du dispositif de surveillance multilatérale peut être améliorée en harmonisant les cadres législatifs nationaux, en renforçant les capacités des cellules nationales de suivi et en organisant des rencontres au niveau régional de délégués des Etats et des institutions communautaires.

**La mise en place de la réforme fiscale** au sein de la CEMAC apparaît cruciale à plusieurs titres : établir des règles communes entre les Etats membres de la CEMAC et éviter ainsi les distorsions face à l'investissement, coordonner les actions de lutte contre la fraude, élargir la base fiscale et améliorer l'efficacité des administrations fiscales pour augmenter la résistance des systèmes fiscaux aux chocs de l'ouverture commerciale (pertes de recettes douanières) et de l'épuisement annoncé des réserves pétrolières dans certains Etats membres. Par ailleurs, Il apparaît nécessaire d'entamer une réflexion sur la mise en place d'une véritable fiscalité de développement, afin de rendre la CEMAC plus attractive et de susciter un flux d'investissements privés sans lequel l'émergence ne peut être envisagée.

**Objectif Stratégique 6 :  
Améliorer l'environnement  
des affaires et promouvoir  
l'investissement.**

La bataille la plus difficile pour la mise en place des fondements de l'émergence de la CEMAC se jouera sans doute au niveau de son environnement des affaires, aujourd'hui peu attrayant. Quatre programmes sont prévus pour le mettre à niveau.

**La réforme et l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands** d'une part, et la mise en place d'un cadre

**institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé (PPP)** d'autre part doivent permettre à la CEMAC de rattraper le retard pris dans les infrastructures stratégiques (électricité, transports, télécommunications, distribution d'eau, immobilier...) par le lancement de grands projets d'infrastructures financés par des partenariats publics privés. Le secteur public seul ne peut plus prendre en charge ces investissements. D'importantes ressources privées sont par contre disponibles au niveau mondial pour ce type de projets mais requièrent un cadre institutionnel, juridique et réglementaire approprié à ces montages relativement complexes ((BOT Build Operate Transfer, BOO Build Operate Own, BRT Build Rent Transfer ...). Quelques rares Etats membres ont démarré leur réforme institutionnelle (à l'instar du Cameroun pour le secteur de l'électricité) mais un long chemin reste à faire, pour bâtir dans chaque Etat membre un cadre adéquat et disposer des ressources humaines spécialisées capables de négocier et superviser la mise en œuvre de ces projets. Pour réussir, aucun Etat membre ne peut mener seul cette bataille. Non seulement un cadre régional harmonisé est incontournable dans le cadre de l'intégration économique, mais le niveau pointu d'expertise requis rend indispensable une approche coordonnée et la mise en commun des moyens. Ainsi, un cadre régional favorable aux PPP doit être rapidement élaboré au niveau communautaire. Par ailleurs, les réformes sectorielles doivent être accélérées. A cet égard et au regard du potentiel de la zone, le secteur de l'électricité constitue une priorité et toutes les synergies requises pour accélérer son développement doivent être exploitées. Dans ce cadre, une vraie volonté politique doit permettre la mise en place d'un marché intégré d'échanges d'électricité. Par ailleurs, le Cameroun étant le seul pays disposant d'une société de patrimoine, il apparaît nécessaire d'envisager la création et d'étudier la faisabilité d'une société de patrimoine régional (couvrant plusieurs Etats) et disposant de la masse critique de compétences techniques et financières pour réellement prendre en charge le lancement des multiples projets requis dans le secteur de l'électricité. Une même dynamique doit se ressentir au niveau des transports, où les besoins de rattrapage sont également considérables (routes, chemins de fer, ports, aéroports) ou dans les télécommunications, où l'interconnexion des Etats membres par la fibre optique doit être menée à bout. Dans tous ces secteurs, l'accélération des investissements n'est pas simplement une question de moyens financiers, mais également de cadre institutionnel et réglementaire sur lequel la CEMAC doit aider les Etats membres à aller plus rapidement dans la bonne direction. Une réflexion régionale sur le cadre institutionnel et réglementaire adéquat dans chacun des secteurs (électricité, transports, télécommunications), ainsi que la mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures représentent deux leviers majeurs dans ce sens. Enfin, le système financier constituant également un support clé à la compétitivité de la CEMAC, la réforme des systèmes financiers doit se poursuivre et aboutir à terme à l'émergence d'un véritable marché commun des capitaux.

**La mobilisation de ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER** conditionnera la réalisation effective du PER. Trop de plans et projets, bien conçus, connaissent une mise en œuvre faible faute d'une stratégie adéquate de financement. Souvent, la forte dépendance de ces plans vis-à-vis de l'appui financier des partenaires au développement les condamnent à avancer au rythme des conditionnalités, c'est à dire lentement. De ce fait et au regard du niveau élevé d'investissements requis, la réussite du PER de la CEMAC passe par la mise en place d'une approche de financement innovante. Ceci commence d'abord par la sécurisation du financement de la Communauté, avec non seulement de façon immédiate la disponibilité intégrale de la TCI, mais également à moyen terme, face au tarissement de cette ressource lié au démantèlement douanier, l'identification d'autres sources de financement. Cette identification devra faire l'objet d'une étude spécifique dès 2010. Il s'agit ensuite de garantir le financement des projets du PER. Dans ce cadre, la stratégie innovante qui a été conçue (voir au chapitre 5), permettra à la CEMAC de se donner réellement les moyens de son ambition et de jouer un rôle de catalyseur pour attirer vers la zone un maximum de sources de financement privées et

publiques aujourd'hui disponibles. Plusieurs tables rondes des investisseurs permettront de canaliser ces ressources (table ronde des bailleurs de fonds, table ronde des investissements dans le secteur minier et métallurgique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur énergétique de la CEMAC, table ronde des investissements dans le secteur agro-alimentaire de la CEMAC...).

**Le programme Entreprendre en zone CEMAC** vise à développer l'esprit d'entreprise au sein de la CEMAC. En effet, la culture de l'entrepreneuriat est aujourd'hui faible au sein des Etats membres de la CEMAC, à l'exception du Cameroun. En particulier, la situation d'Etat pétrolier « rentier » semble avoir souvent favorisé une culture de citoyen « rentier », avec un faible goût du risque. Or, le développement du secteur privé de la CEMAC sera d'abord l'affaire des citoyens de la CEMAC. Certes, la présence de grands groupes privés apparaît nécessaire pour relier la CEMAC aux grands marchés internationaux et tirer vers le haut le tissu économique local. Mais le secteur privé ne se développera de façon significative que si des citoyens de la CEMAC prennent des risques et se lancent dans le privé pour saisir toutes les opportunités qui vont apparaître avec le PER. Cette dynamique doit être accompagnée par des politiques spécifiques au niveau des Etats membres, de la CEMAC, et en collaboration avec différentes institutions ou pays partenaires. Par ailleurs, les exportations des six pays de la CEMAC sont insignifiantes. La CEMAC représente de l'ordre de 15 % des exportations ACP vers l'Union Européenne. Le poids de la CEMAC dans l'ensemble ACP est nettement plus faible si l'on considère les exportations agricoles ; il chute en effet de 15 à 6 %. Ce programme « Entreprendre en zone CEMAC » devrait permettre de développer davantage les exportations de la CEMAC, à travers notamment le renforcement des capacités des acteurs et la mise à niveau des entreprises, l'accompagnement des entreprises de transformation vers une industrialisation plus poussée, le renforcement de la coopération avec d'autres zones économiques et Institutions internationales, etc.

Le tableau qui résume les programmes et dossiers d'actions de l'axe stratégique du PER « Gouvernance et environnement des affaires » figure en annexe (annexe 2).

### 3.3.3 AXE 3 : Intégration physique et aménagement du territoire

L'axe 3 du PER vise à engager le rattrapage accéléré dont la CEMAC a besoin en matière d'infrastructures physiques, à travers deux objectifs stratégiques et huit programmes.

Le premier objectif est de passer d'un espace communautaire relativement cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes seront mis en place.

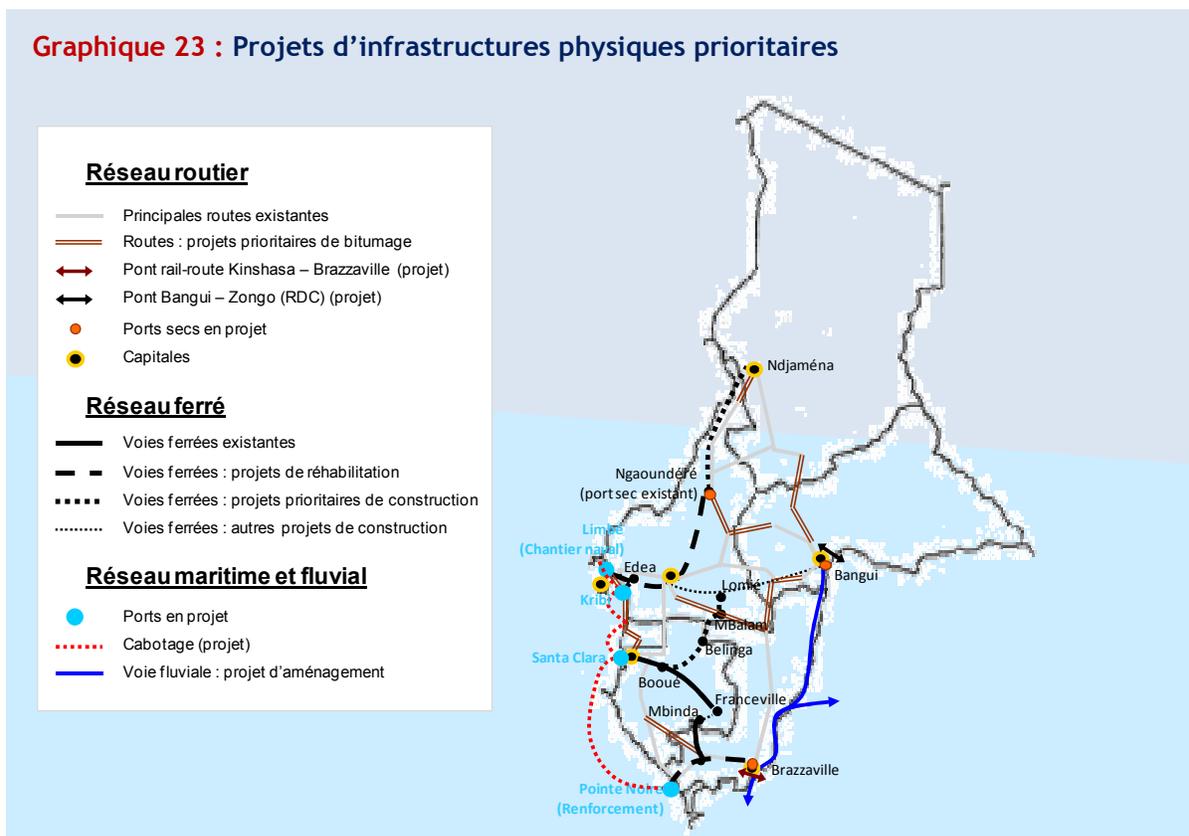
**Objectif Stratégique 7 : Bâtir un espace CEMAC intégré.**

**Le programme régional d'interconnexions électriques** vise d'une part à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin d'optimiser la répartition de la production d'électricité et de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, d'autre part à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production de la zone. Pour cela, quatre lignes d'interconnexion seront mis en place : La ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) - Calabar (Nigéria) déjà prévue dans la cadre du PEAC. Elle permettra de relier quatre pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun), ainsi que le vaste marché nigérian, fortement demandeur avec un déficit énergétique de l'ordre de 4 000 MW. Ce vaste marché nigérian justifie une deuxième couverture par le Nord à travers une interconnexion Cameroun-Nigéria, qui renforcera la rentabilité des deux autres interconnexions à rajouter au sein de la CEMAC : les lignes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA.

Le programme régional de développement des infrastructures de transport vise la mise en place progressive d'une infrastructure multimodale intégrée, reliant toutes les capitales de la CEMAC, ainsi que les pôles économiques les plus dynamiques et favorisant un aménagement cohérent, coordonné et respectueux de l'environnement de l'espace territorial de la CEMAC. Il comporte :

- Huit tronçons routiers, d'aménagement ou de bitumage, identifiés sur les grands corridors régionaux,
- Cinq projets ferroviaires, d'aménagement ou de construction, qui vont favoriser l'exploitation des ressources minières,
- L'aménagement du réseau fluvial Congo-Oubangui,
- Une spécialisation métier des grands ports de la CEMAC (Kribi, Malabo, Pointe Noire, Bangui).
- Trois ports secs de transbordement : N'Gaoundéré (port sec déjà existant), Bangui et Brazzaville.
- Un pont rail-route Brazzaville-Kinshasa
- Deux sociétés de transport : une société de cabotage pour le transport de conteneurs et de produits pétroliers raffinés et une société régionale de transport maritime pour le transport des passagers et des marchandises en vrac.
- Une compagnie aérienne Air CEMAC.

**Graphique 23 : Projets d'infrastructures physiques prioritaires**



Le tableau qui détaille les projets du Programme Régional de transport figure en annexe (annexe 3).

Le programme CEMAC numérique permettra à la CEMAC de réduire son fossé numérique. La fibre optique est aujourd'hui reconnue, en comparaison avec le satellite, comme le moyen le plus fiable et le moins onéreux pour le support des télécommunications, particulièrement l'internet haut débit et le téléphone. Le projet 'CAB' (Central Africa Backbone) permettra de relier par fibre optique le Cameroun, la RCA et le Tchad dans sa première phase, puis le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale dans sa seconde phase, interconnectant l'ensemble des pays de la CEMAC. L'étude environnementale et sociale a déjà été réalisée pour la phase 1 et la mise en œuvre est en cours.

La CEMAC dispose à la fois de sols et sous-sols riches à exploiter et d'un écosystème rare à préserver. Cet objectif stratégique vise à gérer ce paradoxe, à travers une politique volontariste et adaptée d'aménagement de l'espace, ceci autour de quatre programmes.

---

**Objectif Stratégique 8 : Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles.**

---

Le programme de système d'information géospatial de la CEMAC vise à doter la CEMAC des outils modernes de gestion de l'espace et de l'environnement. Il permet la mise en place d'un système de cartographie supranational, reposant sur des normes de géoréférencement communes à tous les acteurs (Etats membres et CEMAC). Il sera ainsi possible, à partir des mêmes fonds de cartes numérisées, de croiser des analyses pour une meilleure préservation de l'environnement, une surveillance accrue des zones stratégiques ou une gestion optimisée de l'aménagement du territoire. Cette plateforme ouvre la voie à une multiplicité d'applications et de services, relevant soit du domaine public (couverture sanitaire, prix sur les marchés locaux ...) soit du domaine privé (surveillance des zones stratégiques, carte de promotion des investissements...). Une cellule régionale de 3 à 4 experts sera mise en place au sein de la Commission de la CEMAC pour élaborer et mettre en œuvre ce projet. Afin de faciliter la mise en œuvre, des partenariats seront recherchés avec des acteurs de rang mondial comme Google.

Le programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles vise à donner au Bassin du Congo les moyens de jouer de façon durable un rôle mondial de premier plan dans l'absorption des gaz à effet de serre (GES). Avec 39% de la surface totale de cette forêt et environ 72 millions d'ha de forêts, l'enjeu est considérable pour les Etats membres de la CEMAC. Elle pourra disposer d'un patrimoine mondial valorisé et son exploitation durable offrir aux populations une source pérenne d'alimentation, de plantes médicinales et d'emplois. Ce programme permettra notamment de distinguer les zones qui pourront être allouées à l'exploitation forestière ou agricole, aux réserves de biodiversité ou encore à l'usage des populations, renforçant l'insertion de ces derniers dans l'exploitation forestière et agricole. Il prévoit le renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD, la généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières, y compris pour les petits permis), le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt, le développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux, la valorisation à 100% du bois tropical CEMAC et le reboisement et la régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane.

Le programme régional de développement de l'habitat vise à compléter l'aménagement du territoire, à travers un mécanisme approprié de soutien au développement de l'habitat, allant du développement des filières de production de matériaux locaux de construction à la production du logement proprement dit - filières créatrices d'emplois et aussi filières motrices du développement économique local et national. Le programme comprendra notamment :

- i. le renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat, les pays manquant souvent de capacités tant en termes de formulation de stratégies et de politique d'habitat, que d'élaboration de projets et de mise en œuvre. (Architectes, ingénieurs, urbanistes, entreprises de construction compétentes etc..).
- ii. la mise en place d'un mécanisme régional de financement de l'habitat, face aux carences notées dans le financement de l'habitat par les banques classiques
- iii. la mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats publics-privés pour permettre aux Ministres en charge du secteur mais également au secteur privé d'échanger sur les politiques et stratégies communes pour promouvoir l'habitat. Un tel cadre pourrait être adossé à la conférence des Ministres Africains de l'habitat et du développement urbain (AMCHUD).
- iv. La promotion de l'habitat social et la restructuration de l'habitat précaire.

**Le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux** permettra de structurer l'aménagement du territoire autour de bassins économiques, bénéficiant dans leur secteur de prédilection d'une véritable dynamique d'innovation et d'investissements. Six pôles de compétitivité régionaux ont été identifiés :

- Deux pôles dans l'énergie : un pôle de raffinage de produits pétroliers auquel est adossé un pôle de conditionnement de gaz domestique et industriel GPL et un pôle GNL
- Deux pôles dans les mines et la métallurgie : un pôle Aluminium et un pôle sidérurgique de Ferro-alliages
- Un pôle agropastoral des savanes
- Un pôle de pêche et d'aquaculture

Ce programme permettra d'affiner le montage institutionnel de ces pôles et de contribuer aux études d'impact et de mise en place.

Le tableau qui résume les programmes et dossiers d'actions de l'axe stratégique du PER « Intégration physique et aménagement du territoire » figure en annexe (annexe 4).

### 3.3.4 AXE 4 : Capital humain

Renforcer son capital humain constitue un de grands défis de la CEMAC. L'émergence n'est pas envisageable si les secteurs piliers de croissance devant la porter (en particulier l'énergie, l'économie verte et les mines et la métallurgie) ne disposent pas des ressources humaines qualifiées dont les entreprises de ces secteurs auront besoin. Or, ceci n'est pas le cas aujourd'hui et l'offre de formation supérieure actuelle disponible dans les Etats membres de la CEMAC n'y préparera pas non plus. Un renforcement structurel de cette offre de formation supérieure, et de manière générale le renforcement du capital humain de la Communauté, doivent être préparés dès maintenant pour obtenir des résultats significatifs d'ici une décennie. L'axe 4 du PER vise à accompagner les Etats membres de la CEMAC dans cette préparation à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

Le renforcement de la qualification des ressources humaines de la CEMAC en vue de l'émergence économique sera atteint à travers deux programmes.

---

**Objectif Stratégique 9 :**  
**Développer les ressources**  
**humaines.**

---

**Le programme d'appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur** vise à favoriser le développement dans la CEMAC de structures de formation supérieure répondant aux normes de qualité internationale et financièrement solides, en particulier dans le domaine du management et dans les grands piliers de croissance. Pour cela, la CEMAC, en s'appuyant sur l'état des lieux de l'existant en matière de formation supérieure dans les six Etats membres qui sera réalisé dans le cadre des PER volets pays, définira la situation cible souhaitée à l'horizon 2025 et une politique d'accompagnement appelée « Programmes Centres d'Excellence Régionaux (CER) » qui devra y mener. Des fusions, des partenariats publics-privés, des partenariats avec des structures de formation de renommée internationale, une meilleure imbrication entre ces centres de formation supérieure et le secteur privé régional seront sans doute nécessaires pour favoriser l'émergence de ces centres d'excellence. Le programme Centres d'Excellence Régionaux de la CEMAC vise à mettre en place des appuis pour stimuler cette dynamique, en appuyant de façon spécifique et ciblée les centres d'excellence potentiels identifiés. La fusion prévue au niveau des institutions spécialisées de formation de la CEMAC doit constituer à cet égard une expérience pilote et favoriser la mise en place au sein de la CEMAC d'un centre de formation en économie et en management de rang international, en direction aussi bien du secteur public que du secteur privé. Elle aidera à mettre en place une politique d'excellence à l'échelle régionale et à garantir la pérennité du système ainsi mis en place, notamment en ce qui concerne le financement, en tirant des leçons des échecs du passé. Le PER fait apparaître d'énormes besoins de formation dans de nombreux secteurs (bâtiment, pétrole et produits pétroliers, électricité, télécommunications...). Or, l'enseignement supérieur des Etats membres de la CEMAC est confronté à de nombreuses difficultés et l'offre de formation dans les filières des piliers de croissance est très faible. De plus, ce type de formation dans des filières spécialisées ne peut être efficace si chaque Etat membre développe son propre système de formation de façon isolée. C'est pourquoi il est nécessaire de bâtir créer des pôles de formation qui vont abriter les centres d'excellence régionaux d'enseignement supérieur dans les filières suscitées qui auront un rayonnement régional. En plus de ces avantages, les CER pourront jouir d'une autonomie de gestion aussi bien administrative que financière mais bénéficieront de subventions de la Communauté et de l'aide des partenaires internationaux. Le « CER CEMAC » sera un label dont bénéficieront les structures de formation existantes et éligibles sur la base d'un cahier de charges, ou d'autres à créer. Ce programme pourra s'inspirer de l'expérience réussie de d'autres zones économique en la matière, l'UEMOA par exemple, notamment en ce qui concerne sa coordination, son financement, et sa mise en œuvre.

**Le programme Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage** a été doté les Etats membres des cadres moyens et ouvriers qualifiés que vont nécessiter le développement grâce à la mise en place du PER de secteurs tels que le BTP, l'électricité, les télécommunications, le pétrole, le gaz, l'agriculture, les industries agro-alimentaires ou la sous-traitance industrielle. Les besoins dans ces secteurs en main d'œuvre qualifiée vont considérablement augmenter dans les prochaines années. Il s'agira donc d'y combler les besoins d'enseignement technique et de formation professionnelle, afin de permettre aux entreprises de disposer des profils requis et de réduire ainsi de façon significative le chômage dans tous les Etat membres, en particulier le chômage des jeunes. Dans ce cadre, et sur la base d'une évaluation des besoins des économies de la CEMAC à l'horizon 2025 et des meilleures pratiques internationales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage dans ces filières, la CEMAC élaborera puis mettra en œuvre une politique régionale ciblée de formation professionnelle et de développement de l'apprentissage, en appui aux politiques nationales dans ce domaine.

---

**Objectif Stratégique 10 : Renforcer les systèmes de santé.**


---

Le deuxième objectif stratégique vise à renforcer le système de santé régional à travers deux programmes.

Le programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme, fièvre Ebola, tuberculose ...) permettra à la CEMAC de renforcer la coordination entre les Etats membres et d'optimiser l'impact des moyens mis en place pour lutter contre les grandes endémies. Dans ce cadre, l'institution spécialisée de la CEMAC chargée de la lutte contre les grandes endémies, l'OCEAC, basée à Yaoundé, sera transformée en Agence de la CEMAC dans le cadre du Programme des Réformes Institutionnelles en cours. Cette mutation institutionnelle en fera le bras opérationnel de la Commission en matière de santé publique, chargé de la mise en œuvre de ce programme. Tout en lui maintenant la souplesse opérationnelle qui lui a permis de mettre en place plusieurs partenariats internationaux (avec par exemple la banque allemande de développement KfW, l'Organisation Mondiale de la Santé ou l'Union Européenne), ce nouveau statut de l'OCEAC devrait lui permettre de renforcer la synergie opérationnelle avec la Commission et de ainsi de dynamiser et démultiplier son action.

La mise en place d'un réseau régional de soins spécialisés de haut niveau permettra une meilleure prise en charge des patients dans des domaines ciblés où il existe un véritable déficit de structures sanitaires et de ressources humaines formées dans la CEMAC, se traduisant par une prise en charge déficiente des patients ou des évacuations sanitaires coûteuses. Les domaines les plus sollicités sont notamment la cardiologie, la neurologie, les spécialités chirurgicales ou la cancérologie. Il s'agira donc de favoriser l'émergence d'un réseau régional de soins de santé spécialisés de haut niveau, d'une part en identifiant sur la base d'un cahier des charges des structures de santé de référence éligibles à un appui, soit de favoriser leur création. Ces structures pourront bénéficier de divers appuis à définir (label communautaire, subventions ponctuelles, facilitations de partenariats techniques internationaux...).

Le détail des programmes et dossiers d'actions se rapportant l'axe stratégique du PER «Capital humain » figure en annexe (annexe 5).

### 3.3.5 AXE 5 : Marché commun et accès aux marchés d'exportation

L'axe 5 du PER vise à accélérer la mutation de la CEMAC en un marché intégré de 34 millions d'habitants, en un acteur moteur d'un vaste marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et en une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. L'accompagnement de cette mutation se fera à travers deux objectifs stratégiques et quatre programmes.

La mise en œuvre accélérée du marché commun de la CEMAC se fera à travers trois programmes.

---

**Objectif Stratégique 11 : Accélérer la mise en œuvre du marché commun.**


---

Le programme de libéralisation du commerce intracommunautaire et de renforcement de la concurrence vise à faire du marché de la CEMAC un espace économique ouvert et réellement concurrentiel pour tous les acteurs produisant et apportant des services à l'intérieur de ce marché. Cela suppose d'engager la réforme des textes communautaires en matière de commerce, notamment à travers des missions circulaires dans les six Etats membres. Les textes sur les règles d'origines devront également être révisés et appliqués. Par ailleurs, la compensation temporaire prévue des pertes de recettes liées à la

libéralisation du commerce régional doit être effective. Enfin, la réglementation régionale sur la concurrence doit être élaborée et appliquée par une Commission assumant de façon plus visible les capacités d'initiative et le rôle d'arbitre communautaire que lui confèrent ces nouveaux statuts.

**Le programme de facilitation des transports et transits** vise à lever les entraves au développement du commerce intracommunautaire, à travers la mise en place de postes de contrôles juxtaposés aux frontières et l'interconnexion des administrations douanières. Les barrières physiques et non physiques sur les axes routiers de la CEMAC, ainsi que les procédures douanières lentes et complexes devront progressivement cesser. Parallèlement aux modes de financement habituels avec l'appui des partenaires au développement, des modes de financement plus innovants impliquant le secteur privé devront sans doute être envisagés pour accélérer la construction des postes frontières. Ce programme de facilitation des transports et transits s'inscrit dans la continuité et la complémentarité du programme en cours de Facilitation et Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (Fastrac) qui prévoit l'utilisation de la géolocalisation (GPS) pour assurer la traçabilité des marchandises, la réduction des délais et la maîtrise de coûts.

**Le programme de libre circulation des personnes et de droit d'établissement** vise à rendre effectif l'objectif de l'Acte constitutif du 16 mars 1994 d'assurer au sein de la CEMAC une libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. La mise en place en janvier 2010 du passeport communautaire biométrique constituera une première étape dans ce sens. Par ailleurs, la liberté d'établissement devra être progressivement renforcée. Pour cela, la CEMAC coordonnera des rencontres régionales par corps de métier (architectes, médecins, pharmaciens...), chargées pour chaque corps de lui proposer les modalités requises et la feuille pour arriver au droit d'établissement dans l'ensemble de l'espace CEMAC.

---

**Objectif Stratégique 12 :**  
**Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation.**

---

La CEMAC va promouvoir la compétitivité de ses entreprises et faciliter leur accès aux marchés d'exportation à travers deux programmes.

**Le programme de renforcement de la compétitivité des filières d'exportation** vise à mettre le tissu économique de la CEMAC aux standards qu'exige une compétitivité internationale dans les filières identifiées dans le PER comme les grandes filières d'exportation de la CEMAC. Il s'agit notamment de l'électricité, du bois, des hydrocarbures (raffinage pétrolier, GNL, GPL, pétrochimie, engrais), des filières métallurgiques et des produits pour le BTP (aluminium, alliages de fer et manganèse, matériaux de construction), de la filière bétail/viande, des filières agricoles de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, arboriculture fruitière, sucre...) et des filières d'élevage intensif et de produits vivriers (céréales, tubercules, aviculture, aquaculture...). Chaque filière fera l'objet d'un appui spécifique visant à un renforcement des capacités des acteurs de la filière ou à une meilleure structuration de la chaîne de valeur de la filière au niveau régional. Ses appuis incluront notamment :

- le renforcement des capacités techniques (gestion, production industrielle...), commerciales (suivi des ventes, prévisions de ventes, ...) et marketing (relations avec la clientèle, packaging, ...) des acteurs des filières d'exportation (producteurs, industriels, chambres de commerce, conseillers en exportation, ...),
- la recherche d'opportunités de marchés et de nouveaux débouchés pour les producteurs et industriels dans une optique de diversification des marchés

d'exportation ou de développement de nouvelles activités (exemple du passage de la sous-traitance à la co-traitance) ;

- la mise à disposition d'études de marché (études quantitatives, qualitatives et documentaires) sur des filières porteuses et l'identification de marchés porteurs (quels sont les marchés récepteurs, quel positionnement des entreprises de la CEMAC sur ces marchés?),
- l'appui à la mise aux normes des produits exportés : normes qualité, normes de sécurité des produits, traçabilité...
- la mise en place d'un cadre approprié de suivi et d'optimisation des coûts de production.

**Le programme de renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux** vise à adapter la diplomatie économique et commerciale de la CEMAC aux exigences de la nouvelle vision d'une CEMAC émergente. En effet, la CEMAC a désormais comme ambition de se positionner avec force dans un marché régional de 260 millions d'habitants (comprenant la CEEAC et le Nigéria) et de devenir une plateforme compétitive d'exportation vers l'Europe et le Moyen Orient. Aussi, les accords commerciaux existant et les partenariats stratégiques de la CEMAC doivent être repensés selon cette nouvelle optique. En particulier, des partenariats commerciaux étroits et multiformes devront progressivement se mettre en place entre d'une part la CEMAC, et d'autre part la RDC, l'Angola et le Nigéria. De même, les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation avec l'Europe doivent contribuer à la mise en place accélérée du PER et d'une CEMAC émergente en 2025. Enfin, une coopération active et des partenariats stratégiques ciblés devront également être mis en place pour accélérer le développement de certaines filières (la Chine pour accélérer le développement et l'émergence d'une puissance métallurgique? l'Inde pour accélérer le développement agricole et la production d'engrais? le Brésil et l'Europe pour accélérer le développement de l'économie forestière et d'une puissance verte?). La CEMAC doit ainsi devenir un partenaire des Etats membres dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement.

Le détail des programmes et dossiers d'actions se rapportant à l'axe stratégique du PER « Marché commun et accès aux marchés d'exportation » figure en annexe (annexe 5).

# Chapitre 4 :

*Cadrage macroéconomique communautaire*

## Chapitre 4 : Cadrage macroéconomique communautaire

**Le cadrage macroéconomique est un outil indispensable pour la définition, le suivi et l'évaluation des actions de politique économique liées au PER.**

L'objectif général du cadrage est de formuler des prévisions à moyen et long terme de l'impact du PER sur les principaux indicateurs de performance économique et de développement social (croissance économique, inflation, pauvreté...). Le modèle élaboré considère la zone CEMAC comme un système économique unique dont les «blocs» suivants sont pris en considération : i) Production et capital, ii) Finances publiques, iii) Prix et inflation, iv) Secteur extérieur, et v) Secteur social. (5) scénarii ont été évalués par rapport à un scénario de base où le PER n'existe pas : le PER simple 1, PER simple 2, Croissance TFP, Encouragement Investissements et PER augmenté. Bien que le modèle n'ait pas été initialement conçu par rapport aux scénarii prospectifs, la simulation de ces scénarii donne quelques indications intéressantes, notamment pour la fixation des objectifs du scénario de l'émergence. Enfin, la finalisation des stratégies détaillées et de leur coût permettra de simuler de façon précise les impacts attendus du PER sur la base d'une évaluation plus précise des investissements prévus pour accompagner le développement des piliers de croissance.

Le PER aura un effet positif sur la croissance économique de la zone CEMAC. Pourtant l'intensité de cet effet varie selon les différents scénarios. Si le PER se limite à accélérer le taux de croissance des investissements publics, alors son effet additionnel sur la croissance par rapport au scénario base sera marginal. Pour que l'effet additionnel sur la croissance soit plus significatif, il faut que le PER contribue à renforcer la productivité totale des facteurs et/ou encourage les investissements privés. Si cela sera le cas, le taux moyen de croissance pourra sur la période 2009-2020 alors dépasser 10% par an.

**Quatre conclusions ressortent à ce stade.**

Les pressions inflationnistes associées au PER seront relativement faibles. Une politique monétaire qui vise la stabilisation du ratio M2/PIB se traduira par un taux moyen d'inflation pour la période 2009-2020 entre 3% et 3.6% selon les scénarii. Si par contre, la politique monétaire vise la stabilisation de l'inflation au niveau de 3%, la croissance monétaire devra alors se situer autour de 8% par an. Dans les scénarios à plus forte croissance du PIB, cela impliquera une réduction progressive du ratio M2/PIB. Pourtant, si la dynamique des marchés internationaux déterminera une croissance des prix à l'importation de l'ordre de 4,5%-5% (au lieu du 2% prévu pour les simulations), alors les pressions inflationnistes deviendront plus significatives. Dans cette situation, la politique monétaire de stabilisation du ratio M2/PIB produira une inflation au-dessus de 4% ; la politique monétaire de stabilisation de l'inflation à 3% demandera par contre, une croissance monétaire négative et donc une forte contraction de la liquidité du système.

La balance commerciale de la zone CEMAC restera largement excédentaire. En effet, la prévision est que la demande internationale sera suffisamment forte pour garantir un niveau élevé d'exportations. Les importations augmenteront sous l'effet de la croissance du PIB domestique (et donc de la demande domestique). Cet effet sera renforcé dans les scénarios à plus forte croissance du PIB, par une appréciation marginale du taux de change réel (suite à la variation, toujours marginale, du différentiel d'inflation entre la sous-région et les compétiteurs). Donc, le surplus commercial se réduit dans les scénarios à forte croissance. Cependant, les fluctuations du taux de change nominal FCFA-USD auront des effets globalement limités sur les dynamiques de la balance commerciale.

Les indicateurs de développement social se caractérisent par une élasticité à la croissance économique généralement faible. Cela se traduit par une persistance élevée de la pauvreté monétaire et non monétaire. Même dans les scénarios les plus favorables, la forte croissance économique a peu d'effet sur les indicateurs sociaux, ce qui veut dire que la croissance est une condition nécessaire, mais non suffisante pour le développement social. Les indicateurs sociaux montrent aussi une faible réactivité aux dépenses publiques et cela pose un problème de ciblage des dépenses au bénéfice des pauvres.

1. Pour augmenter la productivité totale des facteurs et encourager les investissements privés, et donc pour avoir un effet plus fort sur la croissance économique, le PER doit non seulement promouvoir l'investissement public en infrastructures, mais aussi contribuer à la bonne gouvernance économique et au renforcement du climat des affaires. Le PER devrait donc intégrer des projets et actions concernant des aspects tels que l'approfondissement des mécanismes d'intermédiation financière et l'amélioration de l'accès au crédit, le soutien aux investissements dans les secteurs non traditionnels (y compris une politique industrielle basée sur une notion dynamique d'avantage comparatif) et la réalisation d'un marché régional effectif et ouvert aux autres marchés internationaux.
2. Pour éviter les possibles effets de découragement et d'éviction des investissements privés, il faut aussi que le financement du PER ne comporte aucune augmentation de la pression fiscale (sur les entreprises et/ou les ménages) ou une augmentation rapide des taux d'intérêts.
3. Pour augmenter l'élasticité des indicateurs de développement social à la croissance économique, le PER devrait favoriser la redistribution des revenus. Cette redistribution doit pourtant se faire à travers des mécanismes dynamiquement efficaces. Dans ce contexte, le PER doit intégrer des projets et des actions à forte intensité de main d'œuvre. De cette manière, le PER contribuera significativement à la création d'emplois décents et donc ouvrira plus d'opportunités aux pauvres pour sortir de la pauvreté.
4. Il est donc important que le PER se caractérise par un fort contenu en termes d'emplois, que l'effet sur l'emploi soit un des critères d'identification et de priorisation des projets du PER, et que des objectifs quantitatifs spécifiques pour l'emploi soient intégrés dans le cadre de suivi et évaluation du programme.
5. Toujours dans le contexte du renforcement de l'impact du PER sur le développement social, il faut adresser la question du ciblage des dépenses publiques vers les pauvres. Des catégories de dépenses différentes ciblent les pauvres différemment. Par exemple, les dépenses en éducation publique (y compris les dépenses pour la formation des enseignants, pour la mise à disposition des étudiants de livres et d'autres matériels scolaires, pour la mise à jour des programmes) et en santé publique (surtout primaire et de base) sont redistributives dans le sens que les pauvres tirent d'elles un bénéfice proportionnellement plus grand. La recommandation donc est que le PER contribue à augmenter la proportion de ces dépenses pro-pauvres sur le total de consommation publique. Cela se traduira par une augmentation de l'élasticité des indicateurs sociaux aux dépenses publiques. Compte tenu du fait que le PER implique une expansion des dépenses publiques, l'augmentation de cette élasticité est une condition nécessaire pour assurer une plus forte réponse du développement social au PER.

**Ces conclusions conduisent à cinq recommandations.**

# Chapitre 5 :

*Mise en œuvre, suivi et évaluation du PER*

## Chapitre 5 : Mise en œuvre, suivi et évaluation du PER

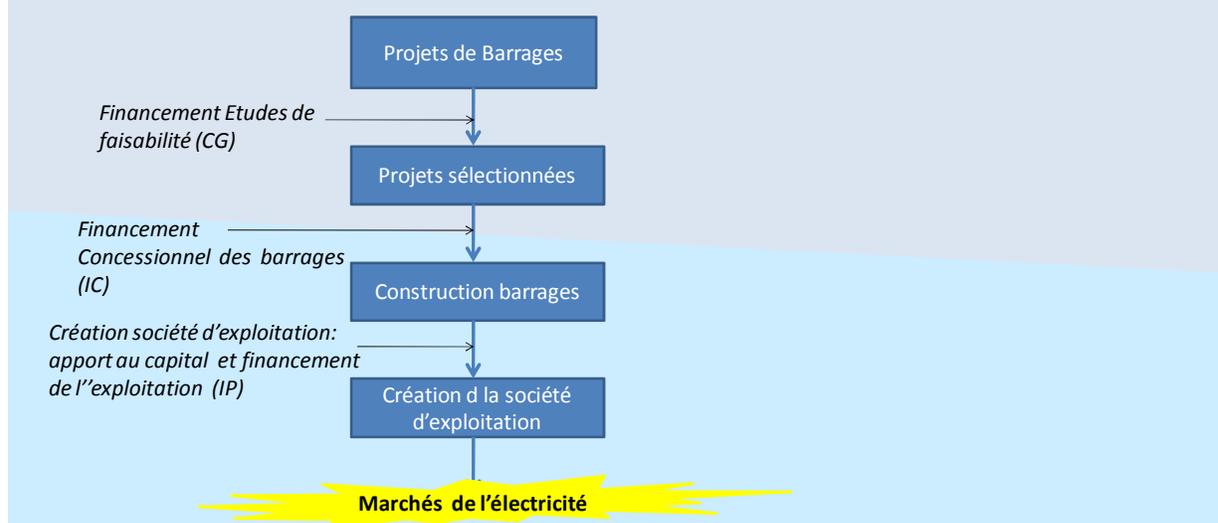
Le défi majeur du PER sera celui de l'EXECUTION. Après une présentation détaillée des axes stratégiques et des programmes, ce chapitre présente les leviers de l'exécution à travers trois volets : la stratégie de financement, le dispositif institutionnel de mise en œuvre et le calendrier d'exécution de la phase 1 du PER.

### 5.1 Stratégie de financement

#### **Le PER requiert plusieurs types de financement pour sa mise en œuvre.**

Différents types de ressources seront nécessaires pour mettre en œuvre le PER. Le graphique ci-après, qui montre les différentes étapes d'un projet hydroélectrique, en donne une illustration. Trois principales étapes apparaissent : La première est une étude de faisabilité permettant de déterminer si le coût de production potentiel du kWh du barrage serait compétitif. Si oui, intervient une deuxième étape avec l'aménagement du barrage, puis une troisième avec la construction et l'exploitation d'une centrale électrique. Les types de ressources requises à chacune de ces étapes ne sont pas les mêmes. La première étape, incontournable, constitue un investissement éventuellement à perte, qui peut dans certains cas, être remboursés si le projet aboutit et nécessite des ressources fiduciaires, donc généralement publiques. La deuxième étape requiert des financements concessionnels, donc à taux réduits et reste également du ressort des puissances publiques. A la troisième étape, le secteur privé rentre dans le jeu et prend en charge le financement. Ces modes de financement proviennent de sources différentes, mais chacun d'eux est indispensable pour aboutir au final à la mise en place du projet. Avec son important potentiel hydroélectrique, la CEMAC prévoit d'ici 2025 le lancement de plus d'une cinquantaine de projets de ce type. Il apparaissait donc nécessaire de bien distinguer ces trois types de coût afin d'élaborer une stratégie de mobilisation de ressources pertinentes. Les premiers ont été dénommés coûts de gestion (CG) et incluent les coûts de gestion des programmes et les études faisabilité, les seconds sont dénommés Investissements Concessionnels (IC) et les troisièmes Investissements Privés (IP).

**Graphique 24 : Les types de financement requis pour un projet hydroélectrique**



L'essentiel des besoins de financement du PER s'adressent au secteur privé. En effet, le PER requiert d'ici 2025 environ 20 147 milliards F CFA de ressources financières, dont 56% de ressources privées, 37,5% de ressources concessionnelles et 6,5% de ressources fiduciaires.

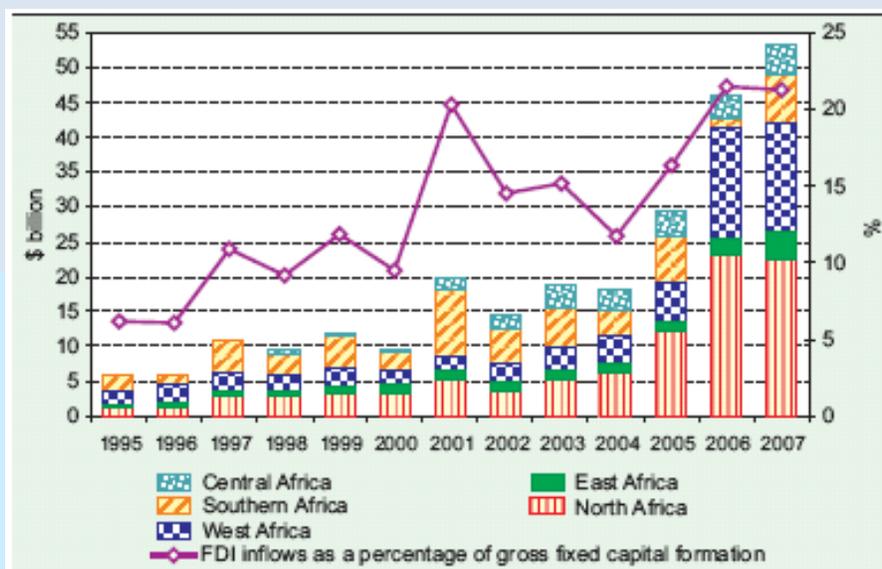
**Environ 20 000 milliards de F CFA sont requis pour financer le PER d'ici 2015, dont 56% de ressources privées.**

**Graphique 25 : Besoins de financement du PER**



Le PER, en identifiant une multitude de projets rentables dans les infrastructures aussi bien que dans les piliers sectoriels, permettra ainsi de dynamiser l'investissement privé en zone CEMAC et de développer les Investissements Directs Etrangers (IDE), aujourd'hui faibles comme l'indique le graphique 29 (l'Afrique Centrale capte moins de 8% des flux d'IDE entrants en Afrique) et essentiellement orientés vers l'exploitation pétrolière.

**Graphique 26 : Flux d'entrées des IDE en Afrique en valeur et en pourcentage de la Formation Brute de Capital Fixe**



Source: UNCTAD, FDI/TNC database ([www.unctad.org/fdistatistics](http://www.unctad.org/fdistatistics)) and annex tables B.1 and B.3.

**Ces investissements privés ne se réaliseront cependant que si l'effort d'investissement public requis est réalisé en amont.**

Les investissements privés arrivent en bout de chaîne. Ils exigent au départ des investissements publics, d'abord fiduciaires, puis concessionnels (graphique 29). Ces investissements publics permettront de

construire l'infrastructure physique de base requise par le PER (routes, chemins de fer, aménagement de barrages hydroélectriques...). Une analyse plus fine montre d'ailleurs qu'un important effort d'investissement public devra être réalisé durant les premières années, avant la montée en puissance dans une deuxième phase des investissements privés. Le tableau 17 montre ainsi que les investissements publics représenteront plus de 50% des besoins d'investissements du PER durant les deux premières années. Cet « amorçage » de la pompe par des ressources publiques est incontournable pour attirer l'investissement privé. Les ressources fiduciaires elles mêmes représenteront 39% des ressources requises la première année avant de baisser progressivement jusqu'à 4% en 2015. D'où viendront ces ressources publiques d'amorçage ? Comme par le passé, les partenaires au développement apporteront certainement leur appui, mais l'expérience prouve que leur laisser ce rôle d'amorçage constitue un risque considérable pour la mise en œuvre rapide des projets, du fait notamment de conditionnalités importantes et de procédures souvent longues. Le PER ne se mettra en œuvre d'ici 2015 que si des ressources publiques internes sont mobilisées et permettent de démarrer les projets, les partenaires au développement apportant ensuite un appui complémentaire précieux. D'où proviendront ces ressources publiques internes ?

**Tableau 17 : Besoins de financement du PER par type, en milliards de F CFA**

|                                | Total         | 2009       | 2010         | 2011         | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         |
|--------------------------------|---------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Coûts de gestion               | 1 294         | 109 39%    | 398 13%      | 222 6%       | 206 5%       | 125 4%       | 117 4%       | 117 4%       |
| Investissements concessionnels | 7 545         | 26 9%      | 1 196 40%    | 1 593 40%    | 1 622 40%    | 1 068 34%    | 1 022 35%    | 1 018 37%    |
| Investissements privés         | 11 308        | 145 52%    | 1 430 47%    | 2 160 54%    | 2 204 55%    | 1 924 62%    | 1 819 61%    | 1 628 59%    |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>20 147</b> | <b>279</b> | <b>3 023</b> | <b>3 974</b> | <b>4 032</b> | <b>3 117</b> | <b>2 959</b> | <b>2 763</b> |

L'amorçage du PER commence par la disponibilité de ressources fiduciaires pour réaliser les études de faisabilité et lancer les programmes initiaux. Dans ce cadre, 1294 milliards de F CFA de ressources fiduciaires sont requises d'ici 2015, dont la moitié durant les trois premières années du PER. Pour prendre en charge ces coûts, la TCI constitue à ce stade la seule source de financement envisageable au niveau de la CEMAC. Or, l'analyse de cette source montre que dans les conditions actuelles, elle ne permettrait pas de dégager dans le scénario le plus optimiste plus de 40 milliards de F CFA d'ici 2015, soit moins de 3% des ressources requises. Le tableau 3 montre que le niveau de recouvrement envisageable au niveau de la TCI dans un scénario pessimiste (niveau de recouvrement actuel) et dans un scénario optimiste (niveau de recouvrement amélioré). Ces recettes de la TCI, dans l'hypothèse la plus optimiste, ne permettent même pas de couvrir d'ici 2011 les 30 milliards F CFA correspondant aux charges de fonctionnement de la Communauté. A l'horizon 2015, un reliquat de 20 à 30 milliards pourrait être dégagé, donc moins de 3% des ressources fiduciaires requises. Cette dernière hypothèse apparaît même en réalité exagérément optimiste, car les partenariats commerciaux en cours de négociation et le démantèlement douanier qui en découlera pourraient se traduire à l'horizon 2013 par un tarissement de la TCI.

**Dans les conditions actuelles, les ressources dégagées par la TCI ne permettraient même pas de financer d'ici 2015 3% des ressources fiduciaires requises par le PER**

**Tableau 18 : Projection de la TCI (base recouvrement), en milliards de FCFA**

|   | Moyenne<br>2003-2008  | 2009   | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | Moyenne<br>2009-2013 |       |
|---|-----------------------|--------|-------|-------|-------|-------|----------------------|-------|
| Scénario de référence                           | 17,87                 | 22,17  | 23,11 | 24,4  | 25,6  | 26,88 | 24,42                |       |
| Scénario optimiste                              | 17,87                 | 25,77  | 28,78 | 32,54 | 36,65 | 41,09 | 30,38                |       |
| <b>Frais de fonctionnement de la Commission</b> |                       |        |       |       |       |       |                      |       |
|   | 30                    | 30     | 30    | 30    | 30    | 30    | 30                   |       |
| Reliquat de la TCI                              | Scénario de référence | -12,13 | -7,83 | -6,89 | -5,6  | -4,4  | -3,12                | -5,58 |
|   | Scénario optimiste    | -12,13 | -4,23 | -1,22 | 2,54  | 6,65  | 11,09                | 0,38  |

Source: Commission CEMAC.

A ce stade, trois conclusions majeures s'imposent :

- iii. La correction des distorsions liées à la TCI et le recouvrement intégral de cette TCI constituent un impératif immédiat pour la CEMAC si elle souhaite assurer le bon fonctionnement de ses institutions et démarrer le PER. Sans cela, un bon démarrage du PER est difficilement envisageable.
- iv. Les recettes de la TCI, une fois les charges de fonctionnement de la Communauté déduites, devraient être intégralement dédiées aux ressources fiduciaires du PER. A cet égard, un objectif devrait être de couvrir par ce moyen au minimum 10% des ressources fiduciaires requises soit 129 milliards d'ici 2015 ou encore environ 20 milliards F CFA par an. Au cas où les recettes de la TCI ne permettent pas d'atteindre ce seuil, un effort complémentaire doit être requis des Etats (remboursement des arriérés, contribution volontaire liée à la prise en compte des distorsions passées ?).
- v. La Commission de la CEMAC doit engager une étude pour identifier les sources de financement envisageables pour la Communauté dans les toutes prochaines années en tenant compte du tarissement prévu de la TCI.

**Comment la CEMAC pourrait-elle contribuer aux investissements concessionnels requis par le PER, voire aux investissements privés ?**

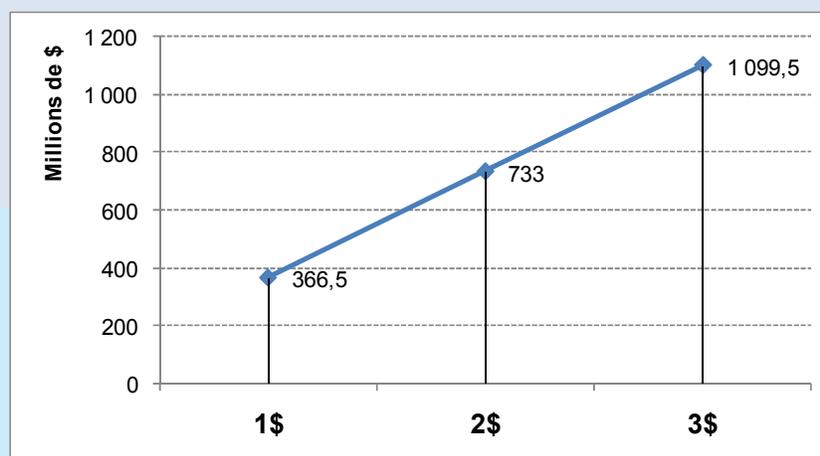
Au-delà des 1 294 milliards de F CFA de ressources fiduciaires, 18 853 milliards de F CFA d'investissements sont requis par le PER d'ici 2015, dont 7 545 milliards de F CFA d'investissements concessionnels et 11 300 milliards de F CFA d'investissements privés. Là encore, dépendre des seuls partenaires au développement, en particulier pour les investissements concessionnels, ne permet pas à la CEMAC d'envisager un véritable décollage. Des ressources internes sont nécessaires pour démarrer les projets et servir de catalyseur aux ressources externes. Or, les recettes de la TCI étant entièrement dévolues aux ressources fiduciaires, de nouvelles sources devaient être identifiées. A ce niveau, il est apparu indispensable, en regardant les sources de financement envisageables, de recourir à la principale source de recettes actuelle des Etats membres de la CEMAC, à savoir les revenus des matières premières, en particulier du pétrole.

Une redevance de 3 dollar US par baril de pétrole exporté, sur la base d'une hypothèse d'exportation de 50 millions de tonnes de pétrole brut par an pour l'ensemble des Etats membres de la CEMAC, rapporterait 515

milliards de F CFA par an, et un total de 2 575 milliards F CFA entre 2011 et 2015. Cette redevance permettrait aux Etats membres de la CEMAC de prendre en charge près de 15% des besoins d'investissements du PER, le reste provenant du secteur privé et des partenaires au développement. Une telle configuration changerait totalement la donne quant à la faisabilité des projets du PER. Un amorçage des projets à ce niveau par des ressources internes non seulement accélérerait le démarrage des projets, mais faciliterait grandement la mobilisation de ressources externes. Après l'effort que représente l'élaboration d'un plan de développement clair et cohérent, il permettrait de lever un des véritables verrous à l'émergence du continent africain, à savoir une dépendance excessive des ressources externes pour la mise en œuvre de ses projets de développement. Cette redevance, qu'on pourrait dénommer redevance Emergence CEMAC, marquerait la volonté politique réelle des Etats membres de la CEMAC de bâtir une économie émergente d'ici 2025, en se donnant les moyens de leur ambition. Une telle initiative marquerait une première, qui impacterait positivement l'image internationale de la zone CEMAC. Pourtant, les recettes des Etats pétroliers de la CEMAC et leur profil de dette montrent qu'ils ont les moyens de cette redevance. Cette redevance de 3\$ par baril de pétrole exporté représenterait une contribution minimale obligatoire, une contribution volontaire supplémentaire étant possible pour chaque Etat membre qui le souhaite. Ceci permettra notamment aux Etats membres non pétroliers, aujourd'hui par exemple la Centrafrique, de contribuer s'ils le souhaitent.

**Pour financer 15% des investissements requis par le PER, il est proposé la mise en place d'une redevance de 3\$ par baril de pétrole.**

**Graphique 27 : Montant total de la Redevance Emergence CEMAC en fonction du montant collecté par baril de pétrole exporté par année**



Hypothèse de base : 50 millions de tonnes de pétrole brut exporté par an, soit environ 366,5 millions de barils de pétrole<sup>4</sup>

<sup>4</sup> 1 tonne de pétrole brut, = 7,33 barils US

**Cette Redevance Emergence CEMAC représente sans doute le meilleur fonds pour les générations futures, avec à la fois des investissements qui accélèrent le développement économique et un objectif de rentabilité nette de 8%.**

La Redevance Emergence CEMAC sera utilisée pour abonder un fonds spécifique, le Fonds Emergence CEMAC. Ce Fonds interviendra principalement en cofinancement des projets du PER CEMAC, avec d'autres bailleurs de fonds (banques, institutions financières internationales et régionales, autres fonds de

capital développement ou risque), ceci pour moitié dans des investissements concessionnels ou pour moitié dans des investissements privés. Conformément aux règles prudentielles, les ressources du Fonds n'interviendront qu'à hauteur de 15% maximum du coût des investissements et limitent leurs prises de participation à 15% du capital social des sociétés investies. Ils joueront ainsi un rôle d'effet de levier, de catalyseur et de mobilisation de capitaux et emprunts privés et publics. Les financements seront multiples et variés et incluront des prises de participations au capital, des prêts seniors, des prêts participatifs subordonnés (*venture loans*) subordonnés au capital, des prises de participation sous forme d'actions privilégiées (actions remboursables sans droit de vote), également subordonnées au capital, des obligations convertibles en capital, subordonnées au capital.

Les ressources du Fonds seront confiées à des gestionnaires de fonds spécialisés, sélectionnés par appel d'offres international sur la base d'une présélection de gestionnaires d'actifs qualifiés, avec des objectifs précis d'investissements et de rentabilité. Un Comité de Pilotage, composé des Représentants des Etats membres de la CEMAC, sera chargé de la sélection de ces Fonds, de la validation de leur contrat de gestion précisant leurs missions, responsabilités et modes de rémunération et de l'approbation définitive des actions engagées. Pour mieux accompagner les besoins du PER, il est proposé de confier aux gestionnaires privés la création de trois sous-fonds ou guichets sectoriels : i) Un guichet Energie : électricité, raffinage des produits pétroliers, fabrication de gaz domestique et industriel, liquéfaction de gaz, pétrochimie - engrais ; ii) Un guichet Infrastructures (hors électricité) ; iii) Un guichet Général (mines et métallurgie, BTP, agriculture, bois...).

Les bénéficiaires du Fonds Emergence CEMAC seront constitués de la part qui lui viendra des bénéficiaires engendrés par ces sous-fonds, avec un objectif de rentabilité de 8% net, représentant une moyenne de revenus modestes d'investissements concessionnels et de revenus élevés d'investissements privés (encadré 7) sur la rentabilité des fonds d'investissement privés). La stricte gouvernance du Fonds, ainsi que sa rentabilité, supérieure à la rentabilité habituelle des placements des Etats membres, donnent ainsi aux Etats de la CEMAC une excellente opportunité de valorisation de leurs revenus, à laquelle s'ajoutent les multiples effets directs et indirects liés à l'accroissement de l'investissement, à la création de milliers d'emplois, à l'accélération de la croissance et à l'émergence économique de la zone CEMAC. A travers ce Fonds Emergence, la CEMAC propose au monde un nouveau fonds pour les générations futures, sans doute plus approprié pour des pays pauvres ou en développement que des placements à revenus modestes gelés pendant des décennies dans des comptes bancaires en Occident.

**Encadré 7 : Quelques caractéristiques des fonds d'investissement**

**Durée de Vie-** Les Fonds d'Investissement ont généralement une durée de vie de 10 ans au maximum, à l'issue de laquelle ils sont liquidés. Les 5 à 10 dernières années étant généralement celles au cours desquelles les fonds désinvestissent et rétrocèdent les capitaux investis aux investisseurs. Au bout de 10 ans chaque Guichet est ainsi liquidé et les sommes investis, bénéfiques et plus-values reversés aux investisseurs. En fonction des résultats obtenus et du montant restant des capitaux non encore placés, les Fonds créés pourront, sans attendre, procéder à une deuxième phase de reconstitution des fonds propres. Le Gestionnaire fera des propositions en ce sens au Comité de Pilotage qui autorisera un deuxième tour de table auprès des investisseurs en vue de créer des Sous-fonds Phase - II.

**Bénéfices et Plus Value-** Le retour sur investissements est constitué comme suit :

- des dividendes sur investissements
- intérêts des prêts et dépôts en banque de capitaux non investis
- gains nets en capital ou plus value.

**Objectifs de Rentabilité-** De manière générale les investisseurs de fonds d'investissement visent des objectifs de retour sur investissement (taux interne de rentabilité financière TIRF) de l'ordre de 25 à 30%. Les premiers fonds d'investissement en Afrique clôturés à ce jour sont au minimum proches de cet objectif, la plupart l'ayant dépassé. Sur le plan international la moyenne dépasse 20% de retour sur investissement. Dans le pire des cas, le principal des fonds investis est remboursé à 100%.

Les trois sous-fonds ou guichets sectoriels seront abondés non seulement par le Fonds Emergence CEMAC, mais également par des ressources externes mobilisées auprès des Institutions Internationales telles que la SFI, PROPARCO, la BID, la BADEA, et d'autres fonds souverains (Commonwealth Développement Corporation , le Fonds Chinois, le Fonds Russe, le Fonds Singapourien, les divers Fonds Arabes-Koweït, Abu-Dhabi, Saoudien, Qatari, le nouveau Fonds souverain Nigérian Africa Financial Corporation, la Facilité EU d'Investissement Accord APC gérée par la BEI, etc.). Ces guichets permettront ainsi à la zone CEMAC de tirer profit de la formidable montée en puissance des fonds. En 2007, les seuls fonds souverains géraient 5 000 milliards de dollars d'actifs (graphique 28). De même, des fonds privés et publics de toutes tailles, dont certains spécialisés dans les infrastructures ou l'énergie, opèrent aujourd'hui en Afrique et cherchent des opportunités rentables d'investissement (leur liste figure sur l'encadré 8).

---

**Le Fonds Emergence CEMAC jouera un formidable rôle de catalyseur pour mobiliser l'appui externe et doper les grands projets PPP dans la CEMAC.**

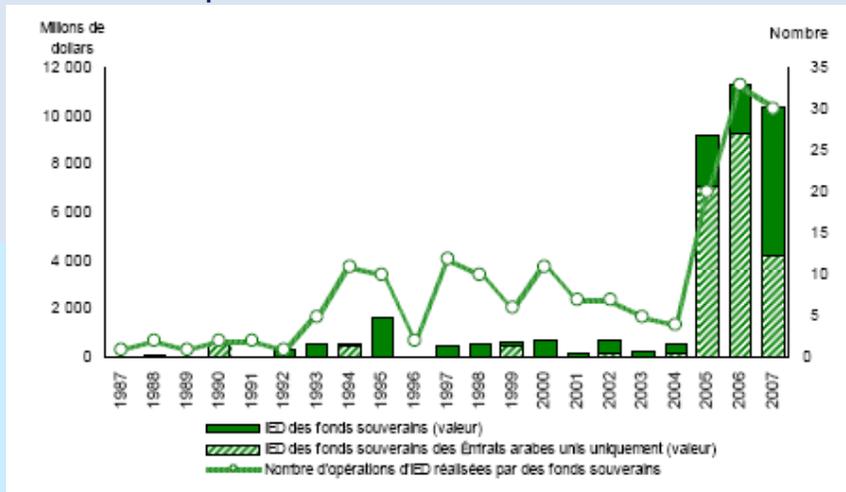
---

**Encadré 8 : Les fonds d'investissement intervenant en Afrique****Liste des fonds d'investissements membres d'AVCA, African Venture Capital Association**

| Fund Manager                                   | Primary Geographic Focus       | Target Market           | Total Capital Managed for Africa * (millions) | Latest Fund Size      |
|--|--------------------------------|-------------------------|---|-----------------------|
| <b>Africa Region</b>                           |                                |                         |   |                       |
| Africa Lion Ltd                                | Africa Wide                    | Small Cap               | US\$34.6                                      |                       |
| AfriCap  | Africa Wide                    | Small Cap Financial     | US\$13.3                                      | US\$13.3 (07)         |
| Actis  | Africa Wide                    | Large/Mid Cap           | US\$1,000+                                    | US\$355 (06)          |
| Aureos   | Africa Wide                    | Small Cap               | US\$250                                       | US\$140 (03)          |
| Cordiant (with Actis)                          | Africa Wide                    | Large/Mid Cap           | US\$211                                       | US\$211 (06)          |
| CVCI/CDC                                       | Larger markets                 | Large Cap               | US\$200                                       | US\$200               |
| Emerging Capital Partners                      | Africa Wide                    | Large/Mid Cap           | US\$1,100                                     | US\$523 (07)          |
| FMO  | Africa Wide                    | Small Cap               |   |                       |
| IFC  | Africa Wide                    |                         | US\$14  |                       |
| Lion (AFL)                                     | Africa Wide                    | Small/Mid Cap           |   | US\$35 (04)           |
| Pamodzi  | Africa Wide                    | Large Cap Nat Resources | US\$1,300                                     | US\$1,300 (07)        |
| Satya  | Africa Wide                    | Mid Cap                 | US\$100                                       | US\$100               |
| Kingdom-Zephyr                                 | Africa Wide                    | Large/Mid cap           | US\$400                                       | Target US\$500 (08)   |
| <b>Africa Sub-Region</b>                       |                                |                         |   |                       |
| Acumen Fund                                    | Egypt, S. Africa               | Small Cap               | US\$14.5                                      |                       |
| Africa Agricultural Capital                    | Kenya, Tanzania                | Small Cap               | US\$7   |                       |
| African Capital Alliance                       | Nigeria                        | Mid Cap                 | US\$30  |                       |
| AfricInvest Capital Partners                   | North, Central and             | Small Cap               | US\$48  |                       |
| Alithea  |                                |                         |   |                       |
| Business Partners                              | Kenya                          | Small/Mid Cap           | US\$14.1                                      | US\$14.1 (07)         |
| BOAD - Cauris                                  | West Africa                    | Large Cap               | US\$100                                       |                       |
| Bridgeworks                                    |                                |                         |   |                       |
| Capital Invest                                 | North Africa, Morocco          | Small Cap               |   | US\$35 (05)           |
| Cenainvest                                     | Central & west Africa          | Small Cap               |   | US\$10                |
| Danish Int. Investment                         | S.A, Botswana, Namibia         |                         | US\$1.283                                     |                       |
| Databank Private Equity Ltd                    | Ghana                          | Small Cap               | US\$3.776                                     | US\$3.776             |
| Development Partners Int'l                     | Angola, Mozambique, DRC, Other | Mid Cap                 | NA  | Target US\$500 (08)   |
| East Africa Capital Partners                   | East Africa                    | Small Cap               | NA  | US\$30                |
| EFG Hermes                                     | Egypt                          | Small Cap               | US\$454                                       | US\$46 (06)           |
| Fidelity Capital Partners                      | West Africa                    | Small Cap               |   | US\$7.5               |
| Grofin/Shell Found                             | East Africa                    | Small Cap               | NA  | US\$43 (03)           |
| Helios   | West Africa                    | Large/Mid Cap           | US\$300                                       | US\$300 (07)          |
| InReturn Capital                               | East Africa                    | Small/Mid Cap           | US\$14.2                                      |                       |
| InvesteQ Capital Ltd                           | Kenya                          | Small/Mid Cap           | US\$15  |                       |
| Macroinvest                                    | North Africa                   | Small Cap               |   |                       |
| Madagascar Development Fund                    | Madagascar, Mauritius, Comoros | Small Cap               | US\$60  |                       |
| Phoenix Capital Management                     |                                |                         |   |                       |
| Pryme Private Equity Ltd                       | Central & West Africa          | Small/Mid Cap           | US\$40  |                       |
| So. Africa Ent. Dev. Fund                      | Southern Africa                | Small/Mid Cap           | US\$100                                       |                       |
| Sofinance                                      | Algeria, Tunisia               | Small/Mid Cap           | US\$63  |                       |
| Social Venture Capital Foundation (SOVEC Fund) | Ghana                          | Small/Mid Cap           | US\$5.6                                       |                       |
| TBL Invest BV                                  | Kenya                          | Small/Mid Cap           | US\$15.740                                    |                       |
| Thousand Hills                                 | Rwanda                         | Small Cap               | NA  | US\$2 (06)            |
| Travant  | West Africa                    | Mid Cap                 | NA  | US\$300 (08)          |
| Tuninvest                                      | North & West Africa            | Small Cap               | US\$170                                       | US\$60 (07)           |
| Vectis   | West Africa                    | Mid Cap                 | US\$130.5                                     | US\$43 (06 1st Close) |
| Venture Partners Botswana                      |                                |                         |   |                       |
| Venture Trust Fund                             |                                |                         |   |                       |
| Victoria Asset Management                      |                                |                         |   |                       |
| <b>South Africa Funds</b>                      |                                |                         |   |                       |
| Angola Zimele EMPwmt Initiate                  | South Africa                   | Small Cap               | US\$12  |                       |
| Brait  | South Africa                   | Large/Mid Cap           | US\$1000+                                     | US\$880 (06)          |
| Ethos  | South Africa                   | Large/Mid Cap           | US\$1,300+                                    | Y\$750 (06)           |
| HBD Venture Capital                            | South Africa                   | Small Cap               | US\$21.7                                      |                       |
| Horizon Equity Partners                        | South Africa                   | Small Cap               |   |                       |
| IDC South Africa                               | South Africa                   | Small Cap               |   |                       |
| National Empwmt Fund                           | South Africa                   | Small Cap               | US\$2.9                                       |                       |
| Sphere Holdings                                | South Africa                   | Large/Mid Cap           | US\$38  | US\$38 (06)           |
| Standard Chartered PE                          | South Africa                   | Large/Mid Cap           |   | US\$400               |
| Treacle Private Equity                         | South Africa                   |                         | US\$100                                       | US\$65 (05)           |
| Triumph Venture Capital                        | South Africa                   |                         | US\$60  |                       |
| Equity Africa Fund Mgmt                        | South Africa                   |                         |   |                       |

Source: AVCA.

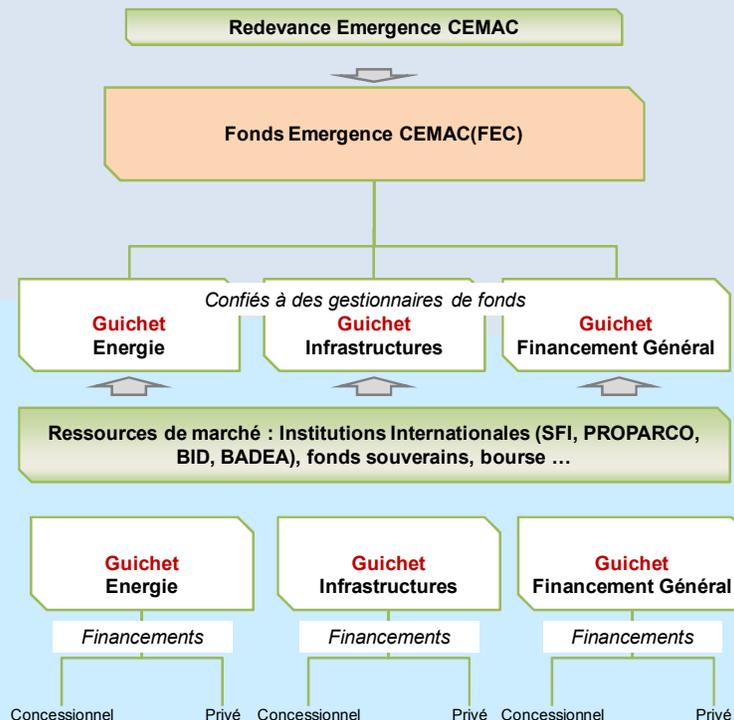
**Graphique 28 : Flux d'IDE provenant de fonds souverains de 1987 à 2007**



Source: CNUCED, World Investment Report 2008: Transnational Corporations and the Infrastructure Challenge.

Doté d'un régime juridique leur permettant de financer directement en leur nom et compte propres, les fonds sectoriels de la CEMAC seront ainsi le creuset de l'ensemble des actions des partenariats publics privés pour les grands projets d'énergie et d'infrastructures promus en partenariats public privés (PPP). Le graphique 29 présente le schéma d'abondement de ces fonds et de financement des PPP dans la CEMAC.

**Graphique 29 : Schéma d'abondement du Fonds Emergence CEMAC et de financement des projets PPP et privés**



## 5.2 Dispositif institutionnel de mise en œuvre

La mise en œuvre du PER requière la participation de différents acteurs, qu'il s'agisse des organes et institutions communautaires, des États membres, des opérateurs du secteur privé, des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux ou des ONG. Leur contribution respective est nécessaire à la réussite du PER, qu'il s'agisse de planifier, mettre en œuvre, superviser, ou suivre et évaluer les programmes. Cette contribution doit cependant s'organiser de façon coordonnée, dans un cadre clairement établi. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PER vise à bâtir ce cadre avec pour objectifs de suivre les résultats des programmes mis en œuvre dans le cadre du PER, d'évaluer les changements intervenus, de rechercher et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires, notamment en termes de moyens et de démarche et d'évaluer la gestion financière.

---

**La bonne mise en œuvre du PER nécessite la création d'un cadre institutionnel chargé de la gestion et du suivi-évaluation du Programme.**

---



---

**Le dispositif de pilotage du PER est structuré autour de trois composantes clés : un comité de pilotage, un comité des experts et des cellules nationales du PER.**

---

Le **Comité de Pilotage du PER (CP)** a pour fonctions : d'élaborer un programme de travail annuel assorti d'un budget dont les institutions communautaires et les États membres devront tenir compte dans leur programmation budgétaire, leurs plans d'investissement et leurs stratégies de réduction de la pauvreté; de dresser l'état d'avancement et de mise en œuvre du PER ; d'émettre des recommandations quant aux moyens de financement des projets à exécuter et aux stratégies de recherches de fonds; de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à l'attention des États (Administration générale, établissements publics, etc.) du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement; de proposer au Sommet des Chefs d'États les orientations pour actualiser annuellement le PER. Le CP rend compte au Sommet des Chefs d'Etat et informe le Conseil des Ministres de l'état d'avancement du PER. Les réunions du CP se déroulent une fois par trimestre. Des experts et des partenaires au développement peuvent, en cas de besoin, être invités à participer à titre consultatif à ses réunions.

**Une Cellule d'Appui à la mise en œuvre du PER (CA)** assistera le Comité de pilotage. Basé à la Commission de la CEMAC, cette cellule assurera le suivi au quotidien de la mise en œuvre du PER et conseillera le Comité de pilotage sur le pilotage de l'ensemble de la démarche, en s'appuyant sur des outils appropriés de planification et de suivi-évaluation. Cette cellule bénéficiera de l'appui d'une assistance technique, au moins durant la première phase du PER.

**Le Comité des Experts du PER (CE)** se réunit avant chaque réunion du CP pour évaluer l'état d'avancement du PER et émettre des recommandations au CP. Il regroupe au niveau régional deux experts de chaque Etat membre, ainsi qu'un représentant de chaque organe et institution communautaire. Il peut être ponctuellement élargi à des représentants du secteur privé, de la société civile ou à des partenaires au développement.

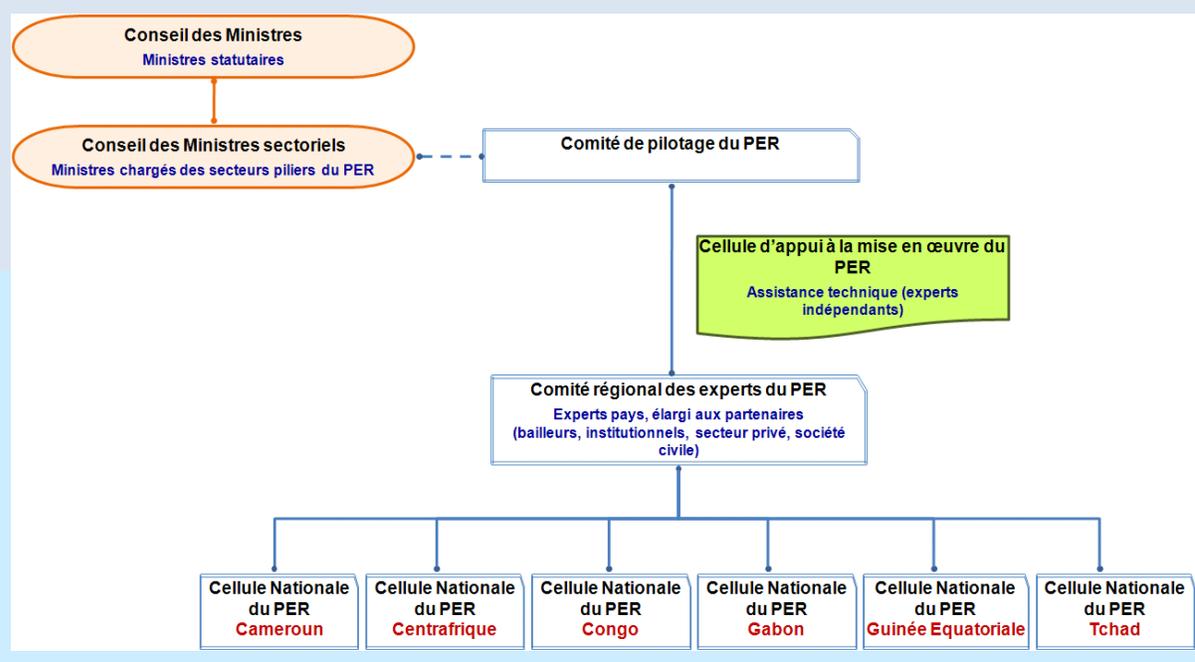
**Les Cellules Nationales du PER (CN)** assurent la bonne diffusion et le suivi de la mise en œuvre du PER dans chaque Etat membre. Elles rassemblent un représentant de chaque ministère impliqué dans la mise en œuvre du PER. Les deux experts nationaux représentant l'Etat membre au sein du Comité des Experts du PER sont également membres de la cellule nationale du PER.

Au niveau global des instances de la CEMAC, des Comités Ministériels sectoriels

(hydrocarbures, électricité, agroalimentaire, mines, métallurgie, élevage, pêche, aquaculture...) devraient se développer, précédés de comités des experts sectoriels afin de valider les politiques et orientations dans les différents secteurs du PER.

Le graphique 30 résume le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PER.

**Graphique 30 : Schéma du dispositif institutionnel de pilotage de la mise en œuvre**



### 5.3 Calendrier de mise en œuvre de la phase 1 du PER

**La mise en œuvre du PER se fera de façon progressive.**

Le PER représente un ensemble précis, complet d'investissements, de programmes et de réformes mis en œuvre de façon cohérente pour accompagner la marche de la CEMAC vers l'émergence. Les programmes et lignes d'actions sont présentés de façon séquentielle dans un calendrier pour en faciliter la mise en œuvre en présentant un ordre chronologique de réalisation, confrontée à la « capacité d'absorption » de la Commission de la CEMAC, à celle de ses institutions associées et à l'efficacité du processus de mise en œuvre. Quatre (4) phases peuvent être distinguées d'ici 2015 : une phase de démarrage, une phase de décollage, une montée en puissance et la vitesse de croisière.

Cette phase est celle du partage et de la diffusion de la nouvelle vision de la CEMAC et du PER. Il est nécessaire, dès l'adoption du PER par les Etats membres, que le PER et la vision qui sous-tend le PER soient partagés par tous :

les acteurs de « première ligne » qui sont impliqués directement dans sa mise œuvre (experts et Autorités communautaires, experts et Autorités nationales, organismes et institutions locales) comme les acteurs indirects qui peuvent influencer positivement et accélérer le processus (citoyens CEMAC, investisseurs privés, partenaires bilatéraux et

**La phase de lancement, d'une durée de 3 mois, vise à partager largement la Vision de la CEMAC, à la valider et à planifier la mise en œuvre du PER.**

multilatéraux, ...). C'est tout le sens des deux programmes P1 « Partage et diffusion du PER » et P2 « Communication institutionnelle du PER » reposant sur une stratégie de communication ciblée et proactive.

Le lancement formel du programme sera l'adoption du PER par les Chefs d'Etat, suivie de la mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre. La mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre du PER devra être effective durant ces trois premiers mois. Suite à l'Acte Additionnel de la Conférence des Chefs d'Etats qui approuve le schéma du dispositif institutionnel de pilotage de la mise en œuvre du PER, les Etats membres devront, dans ces délais, nommer leurs représentants au niveau des instances de pilotage. La composition du Comité Régional des Experts sera variable en fonction des thématiques soulevées, mais les experts chargés des problématiques spécifiques telles que le marché commun ou commerce régional, ou la politique fiduciaire seront permanents. Leur nomination devra se faire durant cette période.

De même, la mise en place d'un dispositif adéquat de financement constitue un signal fort de la volonté des pays de la CEMAC, de s'engager dans la réalisation du PER. Une telle entame du processus de mise en œuvre du PER est donc l'étape clé qui permet de jauger la volonté des Etats. Celle-ci conditionne en grande partie la crédibilité du PER auprès de l'ensemble des partenaires intéressés ou impliqués dans la mise en œuvre du PER, en particulier les partenaires au développement. L'étude pour identifier toutes les ressources financières qui peuvent être mobilisées en interne devra être planifiée durant cette étape. Les grandes orientations qui sont retenues à ce stade sont les suivantes : une disponibilité immédiate et intégrale de la TCI, la correction des distorsions liées à sa collecte, les ressources fiduciaires CEMAC, etc. La deuxième étude qu'il sera nécessaire de réaliser dès début 2010 sera l'étude de faisabilité technique du Fonds Emergence CEMAC et des modalités de recouvrement de la Redevance Emergence CEMAC. Cette étude conditionne l'effectivité de son démarrage à partir de 2011. Ce fonds souverain fera office pour les pays CEMAC de placement à long terme, au bénéfice des générations futures.

Pour que le PER soit opérationnel, il faudra qu'il soit décliné pour chaque Etat membre de sorte à avoir une description plus détaillée des portefeuilles de projets et à aligner les stratégies nationales au PER avec ses objectifs et ses moyens.

Le rendez vous clé de cette étape de lancement sera donc le sommet des Chefs d'Etat qui doit consacrer le partage de la Vision et l'adoption du PER au plus haut niveau, ainsi que la validation du processus de mise en œuvre.

---

**La phase de décollage consacrera le lancement des projets prioritaires, à l'entame et tout au long de l'année 2010.**

---

La phase de décollage, dès 2010, vise à démarrer le lancement des projets prioritaires qui devraient préparer le changement de profil économique de la CEMAC. Il s'agit entre autres des projets d'infrastructures physiques de transport prioritaires : routes, chemins de fer, autres projets d'intégration des transports. Dans ce cadre, 8 tronçons routiers prioritaires sur les corridors routiers régionaux, 6 projets de construction ou d'aménagement de lignes de chemins de fer prioritaires et 1<sup>er</sup> projets d'intégration des transports ont été identifiés. La liste détaillée de ces projets figure dans le programme régional P16 de « Développement des infrastructures de transport » du PER.

L'accélération du programme P17 « CEMAC numérique » à travers le projet « CAB » dans sa phase 2 constitue également une des priorités durant cette deuxième phase de l'agenda

2015. De même, le lancement des 23 projets de production et d'interconnexion électrique prioritaires devra démarrer dès 2010.

Il sera également nécessaire de démarrer les études de faisabilité pour les grands projets nécessitant beaucoup plus de ressources financières et de temps de préparation. Plus particulièrement, il s'agit des grands projets de production (hydroélectricité, gaz, solaire, biomasse) et d'interconnexion électriques, des projets d'implantation des quatre technopôles de l'économie verte. Ces études durent en moyenne deux à trois ans.

Cette deuxième phase constitue aussi la phase durant laquelle les programmes régionaux de statique (P8) et de plan régional de géomatrisation (P19) devront être initiés, car structurants pour un ensemble de projets : projets sociaux (éducation, santé, ...), projets d'aménagement du territoire, projets de développement des pôles de compétitivité, etc.

Les programmes de réformes institutionnelles qui ont déjà démarré ou dont les études ont déjà été réalisées, feront l'objet d'une mise à jour, d'une accélération selon les stratégies sectorielles déclinées à travers le PER. C'est le cas de la réforme des institutions de la CEMAC, de la réforme et de l'harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands (P11), la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire pour l'investissement et le Partenariat Public Privé (P12) dont la réussite constitue un véritable gage de succès pour le PER.

Enfin, les projets du PER ne se mettront pas en place sans une mise à disposition du fonds fiduciaire devant préfinancer les études et le démarrage de certains projets. Dès que sera signé l'Acte Additionnel adoptant le PER, il sera indispensable de mobiliser les ressources fiduciaires nécessaires à l'initialisation du PER, ainsi que la mise en place des sociétés régionales à créer à travers des prises de participations (plafonnées à 15% du capital des sociétés). Les tours de tables pour ces sociétés régionales pourront ainsi se tenir durant cette phase.

Premier tournant de cette montée en puissance, la mise en place de l'Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Grands Travaux sera un signal fort lancé aux investisseurs privés tant étrangers que locaux. Elle est chargée de faire la promotion de la CEMAC sur les grands marchés émetteurs cibles, d'attirer les investisseurs dans les filières de diversification économiques et d'accompagner les Etats membres dans ce processus.

---

**La montée en puissance qui dure deux ans, 2011 et 2012, verra le lancement des grands projets structurants du PER qui positionnent déjà la CEMAC comme un acteur incontournable sur ses marchés.**

---

Cette phase consacre aussi le démarrage du Fonds Emergence CEMAC, les modalités techniques et pratiques ayant déjà été définies dans la phase d'étude (2010). Son démarrage permet ainsi de financer les projets d'investissements privés, notamment les projets de production et d'interconnexions électriques, la mise en place des sociétés régionales à travers des prises de participations (la raffinerie régionale en particulier), la construction d'infrastructures physiques de transport (routes, chemins de fer, projets d'intégration logistique), le démarrage du fonctionnement des technopôles.

En matière de réformes, il sera indispensable de s'assurer de l'effectivité de la réforme du marché financier régional. Il s'agit d'une part de restructurer le marché actuel de manière à répondre aux besoins en ressources longues et en monnaie locale des Etats, à travers soit une collaboration effective des deux bourses régionales existantes soit à travers une fusion complète. D'autres mécanismes classiques existant dans les places boursières internationales notamment l'émergence du marché obligataire.

Les premiers résultats du PER seront de plus en plus visibles durant cette phase de montée en puissance. Il est important de cibler dès cette période les premiers « quicks wins », ou objectifs à court terme avec des résultats visibles, pour éviter l'effet tunnel et réussir la mise en œuvre du PER. Dans ce cadre, la réalisation de l'efficacité énergétique durant cette phase constitue un « quick win » de taille pour deux raisons. Premièrement, cette option milite en faveur des objectifs de développement durable à travers une meilleure utilisation des sources d'énergie disponibles, des modes de consommation des énergies qui changent. Deuxièmement, ce type d'investissement garantit aux sociétés d'électricité et autres investisseurs un Retour Sur Investissement (RSI) rapide et conséquent. Cela devrait se traduire par une mise à disposition de lignes de crédits spécifiques dans les banques ou encore un partenariat avec les grandes puissances qui ont une expertise en la matière (Corée du Sud, Chine). En termes de mesures, il faudra cibler la généralisation de l'utilisation des lampes basse consommation (LBC) dans l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments, une facilité pour l'importation des LBC ou équipements à faible consommation d'énergie (exonération de taxes par exemple).

---

**Dès 2013, la mise en œuvre du PER aura atteint sa vitesse de croisière.**

---

2013 - 2015 seront des années de consolidation des premiers acquis et de poursuite du calendrier d'exécution du PER. A partir de 2013, il sera nécessaire de faire un bilan à mi-parcours du PER pour analyser le chemin parcouru jusque là et, éventuellement, réajuster la direction. Il s'agira d'établir un premier bilan de l'état d'avancement physique et financier du PER, de dresser une liste des projets concrets et visibles réalisés et apprécier leur réalisation sur la consolidation de l'intégration et la compétitivité économique de la CEMAC. Ensuite, le bilan à mi-parcours permettra d'établir un point des financements mobilisés et restant à mobiliser, d'apprécier la contribution des différents Partenaires Techniques et Financiers et d'analyser la capacité d'absorption des ressources pour faire des propositions d'amélioration. Il sera nécessaire également d'évaluer la performance des acteurs impliqués dans le financement, la mise en œuvre et le suivi du PER (comité de pilotage, comité des experts, cellules nationales, Commission CEMAC, BEAC, BDEAC, Etats membres et secteur privé). Le bilan à mi-parcours devrait aussi permettre d'apprécier l'impact du PER sur l'économie et les populations de la CEMAC.

Le tableau de la page suivante présente de façon détaillée le calendrier de mise en œuvre du PER d'ici 2015.

**Tableau 19 : Calendrier de mise en œuvre de la phase 1 du PER**

| AXES   | Objectifs stratégiques   | Programmes   | Calendrier mise en œuvre |      |      |      |      |      |      |  |
|--|--|--|--------------------------|------|------|------|------|------|------|--|
|  |  |  | 2009                     | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |  |
| AXE 1<br>Vision partagée                                   | OS1<br>Assurer une large diffusion de la vision CEMAC 2025 et du PER                                   | P1 – Programme de diffusion et de partage du PER CEMAC   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P2 – Programme de communication institutionnelle du PER CEMAC  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  | OS2<br>Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre          | P3 - Elaboration pour chaque Etat membre d'un PER CEMAC volet pays   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P4 - Mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
| AXE 2<br>Bonne gouvernance et environnement des affaires   | OS4<br>Consolider la bonne gouvernance   | P5 - Mise en œuvre des réformes institutionnelles et renforcement des capacités des institutions communautaires  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P6 - Réforme des marchés publics   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P7 - Renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  | OS5<br>Approfondir l'intégration économique  | P8 - Programme de renforcement du système statistique régional   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P9 - Renforcement du dispositif de surveillance multilatérale  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P10 - Mise en place de la réforme fiscale  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P11 - Réforme et harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands (électricité, transport, télécommunications) |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  | OS<br>Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement                            | P12 - Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P13 - Mobilisation des ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P14 - Programme "Entreprendre en zone CEMAC"   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
| AXE 3<br>Intégration physique et aménagement du territoire | OS7<br>Bâtir un espace CEMAC espace intégré  | P15 - Programme régional de développement des interconnexions électriques  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P16 - Programme Régional de développement des Infrastructures de transport   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P17 - Programme CEMAC numérique  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P18 - Programme spécial Infrastructures Pays enclavés  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  | OS8<br>Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers et agricoles | P19 - Programme de système d'information géospatial de la CEMAC  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P20 - Programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P21 - Programme régional de développement de l'habitat   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P22 - Programme de développement de pôles régionaux de compétitivité   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
| AXE 4<br>Capital humain                                    | OS9<br>Développer les ressources humaines  | P23 - Appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P24 - Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  | OS10<br>Renforcer les systèmes de santé  | P25 - Programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme...)   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P26 - Réseau régional de soins spécialisés de haut niveau  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
| AXE 5<br>Marché commun et accès aux marchés d'exportation  | OS11<br>Accélérer la mise en œuvre du Marché Commun  | P27 - Libéralisation du commerce intracommunautaire et renforcement de la concurrence  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P28 - Facilitation des transports et transits  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P29 - Libre circulation des personnes et droit d'établissement   |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  | OS12<br>Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation           | P30 - Renforcement de la compétitivité des filières d'exportation  |                          |      |      |      |      |      |      |  |
|  |  | P31 - Renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux   |                          |      |      |      |      |      |      |  |

Tableau 20: Coût de mise en œuvre du PER

| AXES   | Objectifs stratégiques   | Programmes   | Coût des investissements<br>(en milliards de F CFA)                               |                |                |               |
|--|--|--|---|----------------|----------------|---------------|
|  |  |  | TOTAL   | CG             | IC             | IP            |
| AXE 1<br>Vision partagée                                   | OS1<br>Assurer une large diffusion de la vision CEMAC 2025 et du PER                                   | P1 – Programme de diffusion et de partage du PER CEMAC   | 0,5   | 0,5            | 0              | 0             |
|  |  | P2 – Programme de communication institutionnelle du PER CEMAC  | 3   | 3              | 0              | 0             |
|  | OS2<br>Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre          | P3 - Elaboration pour chaque Etat membre d'un PER CEMAC volet pays   | 0,55  | 0,55           | 0              | 0             |
|  |  | OS3<br>Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficaces du PER   | P4 - Mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER | 0              | 0              | 0             |
| AXE 2<br>Bonne gouvernance et environnement des affaires   | OS4<br>Consolider la bonne gouvernance   | P5 - Mise en œuvre des réformes institutionnelles et renforcement des capacités des institutions communautaires  | 7,6   | 7,6            | 0              | 0             |
|  |  | P6 - Réforme des marchés publics   | 0,5   | 0,5            | 0              | 0             |
|  |  | P7 - Renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières  | 12,5  | 12,5           | 0              | 0             |
|  | OS5<br>Approfondir l'intégration économique  | P8 - Programme de renforcement du système statistique régional   | 3,3   | 1,8            | 1,5            | 0             |
|  |  | P9 - Renforcement du dispositif de surveillance multilatérale  | 4   | 4              | 0              | 0             |
|  |  | P10 - Mise en place de la réforme fiscale  | 2,5   | 1,51           | 0,99           | 0             |
|  | OS<br>Améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement                            | P11 - Réforme et harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands (électricité, transport, télécommunications) | 8,6   | 8,6            | 0              | 0             |
|  |  | P12 - Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé   | 12,2  | 3,35           | 8,85           | 0             |
|  |  | P13 - Mobilisation des ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER  | 1,3   | 1,3            | 0              | 0             |
|  |  | P14- Programme "Entreprendre en zone CEMAC"  | 20,3  | 3,3            | 9              | 8             |
| AXE 3<br>Intégration physique et aménagement du territoire | OS7<br>Bâtir un espace CEMAC espace intégré  | P15 - Programme régional de développement des interconnexions électriques  | 466   | 24,45          | 199,35         | 242,2         |
|  |  | P16 - Programme Régional de développement des Infrastructures de transport   | 2997  | 126,05         | 1653,2         | 1217,8        |
|  |  | P17 - Programme CEMAC numérique  | 46  | 2,5            | 6,53           | 36,97         |
|  |  | P18 - Programme spécial Infrastructures Pays enclavés  | 300   | 15             | 285            | 0             |
|  | OS8<br>Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers et agricoles | P19 - Programme de système d'information géospatial de la CEMAC  | 5,5   | 1,5            | 4              | 0             |
|  |  | P20 - Programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles  | 600   | 11             | 253            | 337           |
|  |  | P21 - Programme régional de développement de l'habitat   | 86  | 5              | 31             | 50            |
|  |  | P22 - Programme de développement de pôles régionaux de compétitivité   | 50,5  | 5,5            | 45             | 0             |
|  |  | P23 - Appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur  | 10,4  | 10,4           | 0              | 0             |
|  |  | P24 - Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage  | 20,4  | 20,4           | 0              | 0             |
| AXE 4<br>Capital humain                                    | OS9<br>Développer les ressources humaines  | P25- Programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme...)  | 20  | 5              | 15             | 0             |
|  |  | OS10<br>Renforcer les systèmes de santé  | P26 - Réseau régional de soins spécialisés de haut niveau                         | 15             | 1              | 3             |
| AXE 5<br>Marché commun et accès aux marchés d'exportation  | OS11<br>Accélérer la mise en œuvre du Marché Commun  | P23 - Libéralisation du commerce intracommunautaire et renforcement de la concurrence  | 32,3  | 32,3           | 0              | 0             |
|  |  | P27 - Facilitation des transports et transits  | 42  | 2              | 40             | 0             |
|  |  | P28 - Libre circulation des personnes et droit d'établissement   | 15  | 15             | 0              | 0             |
|  | OS12<br>Promouvoir une production compétitive et faciliter l'accès aux marchés d'exportation           | P29 - Renforcement de la compétitivité des filières d'exportation  | 15361   | 965            | 4990           | 9406          |
|  |  | P30 - Renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux   | 3   | 3              | 0              | 0             |
|  |  |  | <b>20 147</b>   | <b>1 293,6</b> | <b>7 544,9</b> | <b>11 308</b> |

# ANNEXES

## Annexe 1: Axe 1 → Vision partagée : 3 OS et 4 programmes

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>AXE 1</b><br>Vision partagée  | <b>OS1</b><br>Assurer une large diffusion de la vision CEMAC 2025 et du PER                          | <b>P1 – Programme de diffusion et de partage du PER CEMAC</b>   |
|  |  | Diffusion et échange auprès des institutions communautaires   |
|  |  | Diffusion et échange auprès de chaque Etat membre   |
|  |  | Diffusion et échange auprès des partenaires (bilatéraux, multilatéraux, secteur privé international, fondations...) |
|  |  | <b>P2 – Programme de communication institutionnelle du PER CEMAC</b>  |
|  |  | Elaboration d'une stratégie de communication institutionnelle du PER  |
|  | Mise en œuvre de la stratégie de communication   |   |
|  | <b>OS2</b><br>Assurer la déclinaison et l'appropriation du PER CEMAC au niveau de chaque Etat membre | <b>P3 - Elaboration pour chaque Etat membre d'un PER CEMAC volet pays</b>   |
|  |  | Elaboration du PER CEMAC volet national   |
|  |  | Séminaire national de validation  |
|  |  | Mise à jour du document PER CEMAC régional (programmes)   |
|  | <b>OS3</b><br>Assurer une mise en œuvre et un pilotage efficaces du PER                              | <b>P4 - Mise en place du cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PER</b>                            |
|  |  | Signature du décret instituant le cadre institutionnel de mise en œuvre du PER                                      |
| Mise en place du cadre institutionnel (niveau régional et niveau pays) |  |   |

## Annexe 2 : Axe 2 → Bonne gouvernance et environnement des affaires - 3 OS et 10 programmes

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>AXE 2</b><br><b>Bonne gouvernance et</b><br><b>environnement des affaires</b> | <b>OS4</b><br><b>Consolider la bonne</b><br><b>gouvernance</b>      | <b>P5 - Mise en œuvre des réformes institutionnelles et renforcement des capacités des institutions communautaires</b><br>Sécurisation de la TCI<br>Rationalisation des institutions spécialisées<br>Renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC<br>Amélioration de la gouvernance des organes et institutions communautaires (BEAC, BDEAC, COBAC, Cour de Justice, Parlement)  |   |
|  |   | <b>P6 - Réforme des marchés publics</b><br>Elaboration du cadre de mise en œuvre de la réforme des marchés publics<br>Mise en œuvre de la réforme des marchés publics   |   |
|  |   | <b>P7 - Renforcement de la transparence dans la gestion des matières premières</b><br>Politique régionale de suivi et d'évaluation de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)<br>Renforcement du cadre réglementaire et de la transparence des transactions dans le secteur des Matières Premières en Afrique Centrale (REMAP-CEMAC)   |   |
|  |   | <b>P8 - Programme de renforcement du système statistique régional</b><br>Elaboration d'un programme de renforcement du système statistique régional<br>Etude sur le financement futur de la Communauté et mise en oeuvre<br>Mise en œuvre des chantiers du programme de renforcement du système statistique régional  |   |
|  |   | <b>P9 - Renforcement du dispositif de surveillance multilatérale</b><br>Harmonisation des cadres législatif et réglementaire des finances publiques<br>Renforcement des capacités humaines et matérielles des cellules nationales pour la surveillance multilatérale<br>Organisation de rencontres au niveau régional des délégués des Etats et des institutions communautaires   |   |
|  |   | <b>P10 - Mise en place de la réforme fiscale</b><br>Elaboration du programme d'harmonisation de la fiscalité<br>Mise en œuvre du programme d'harmonisation de la fiscalité  |   |
|  |   | <b>P11 - Réforme et harmonisation des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers et des secteurs publics marchands (électricité, transport, télécommunications)</b><br>Réforme et harmonisation régionale des cadres institutionnel et réglementaire des services financiers<br>Réforme et harmonisation régionale des cadres institutionnel et réglementaire du secteur de l'électricité<br>Réforme et harmonisation régionale des cadres institutionnel et réglementaire du secteur des transports<br>Réforme et harmonisation régionale des cadres institutionnel et réglementaire du secteur des télécommunications |   |
|  | <b>OS5</b><br><b>Approfondir l'intégration</b><br><b>économique</b> | <b>OS6</b><br><b>Améliorer l'environnement des</b><br><b>affaires et promouvoir</b><br><b>l'investissement</b>  | <b>P12 - Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire régional pour l'investissement et le partenariat public privé</b><br>Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire régional de référence pour les PPP<br>Harmonisation des différents codes sectoriels ( Mines, Gaz, Pétrole)<br>Mise en place d'une Agence Régionale de Promotion des Investissements et des Infrastructures |
|  |   |   | <b>P13 - Mobilisation des ressources internes et externes pour la mise en œuvre du PER</b><br>Mise en place du Fonds Emergence CEMAC et rationalisation des fonds existants<br>Table Ronde des bailleurs des fonds pour le financement du PER   |
|  |   |   | <b>P14- Programme "Entreprendre en zone CEMAC"</b><br>Elaboration du programme "Entreprendre en zone CEMAC"<br>Mise en œuvre du programme "Entreprendre en zone CEMAC"  |

**Annexe 3 : Programme régional de développement des infrastructures de transport**

| <b>A</b> | <b>Routes</b>  |
|----------|--|
| 1        | Bossemele / Bossangoa / Bekay (RCA) / Mbaikoro (Tchad)                   |
| 2        | Ouessou / Bomassa (Congo) / Bayanga / Nola / Mbaiki (RCA)                |
| 3        | Sangmelima (Cameroun) / Souanke / Ouesso (Congo)                         |
| 4        | Libreville / Medouneu (Gabon) / Akurenam / Evinayong (GE)                |
| 5        | Ngaoundéré / Garoua-Boulaï (Cameroun) / Bouar (RCA)                      |
| 6        | Mouila / Ndende (Gabon) / Dolisie (Congo)                                |
| 7        | Bata (GE) / Kribi / Douala (Cameroun)                                    |
| 8        | Maroua (Cameroun) / Ndjamena (Tchad)                                     |
| <b>B</b> | <b>Chemin de fer</b>   |
| 9        | Construction ligne Ndjaména - Ngaoundéré                                 |
| 10       | Aménagement / réhabilitation ligne Ngaoundéré – Edéa                     |
| 11       | Aménagement / réhabilitation ligne Brazzaville - Pointe Noire            |
| 13       | Construction ligne Mbalam – Bélinga                                      |
| 14       | Construction ligne Lomié – Mbalam  |
| <b>C</b> | <b>Autres</b>  |
| 15       | Aménagement du réseau fluvial Congo – Oubangui                           |
| 16       | Pont rail – route Kinshasa – Brazzaville                                 |
| 17       | Port sec de Bangui   |
| 18       | Société de cabotage (conteneurs)   |
| 19       | Société de transport maritime (personnes et marchandises en vrac)        |
| 20       | Air CEMAC  |
| 21       | Port en eaux profondes de Kribi  |
| 22       | Extension du port de Pointe Noire  |
| 23       | Chantier naval et industriel de Limbé                                    |
| 24       | Elaboration du schéma directeur des transports en zone CEMAC 2015 - 2025 |

## Annexe 4 : Axe 3 → Intégration physique et aménagement du territoire : 2 OS et 8 programmes

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>AXE 3</b><br>Intégration physique et aménagement du territoire | <b>OS7</b><br>Bâtir un espace CEMAC espace intégré | <b>P15 - Programme régional de développement des interconnexions électriques</b><br>Interconnexion Nord Cameroun-Tchad-RCA-Nigéria<br>Interconnexion Brazzaville-Calabar   |
|   |  | <b>P16 - Programme Régional de développement des Infrastructures de transport</b><br>Routes<br>Chemins de fer<br>Autres infrastructures  |
|   |  | <b>P17 - Programme CEMAC numérique</b><br>Projet Câble phase 1<br>Projet Câble phase 2   |
|   |  | <b>P18 - Programme spécial Infrastructures Pays enclavés</b><br>Identification / validation / montage des projets<br>Mise en œuvre   |
|   |  | <b>P19 - Programme de système d'information géospatial de la CEMAC</b><br>Mise en place d'une cellule régionale chargée du projet cartographie<br>Elaboration et mise en œuvre du projet Cartographie et mise en place du SIG  |
|   |  | <b>P20 - Programme d'aménagement des espaces forestiers et agricoles</b><br>Renforcement des capacités pour la gestion des projets à soumettre au fonds carbone et au mécanisme REDD<br>Généralisation de l'aménagement forestier (réserves de biodiversité, aménagement durable des exploitations forestières pour les grands comme pour les petits permis)<br>Aménagement des espaces agricoles (parcellisation, cadastre rural, infrastructures rurales, ...) |
|   |  | Renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt et développement des projets de valorisation des produits forestiers non ligneux<br>Reboisement et régénération des terres agricoles dégradées des zones de savane   |
|   |  | <b>P21 - Programme régional de développement de l'habitat</b><br>Renforcement des capacités dans le domaine de l'habitat<br>Mise en place d'un mécanisme régional de soutien au financement de l'habitat<br>Mise en place d'un cadre de concertation et de promotion de partenariats public-privé pour le développement de l'habitat<br>Promotion et développement de l'habitat social et restructuration de l'habitat précaire                                  |
|   |  | <b>P22 - Programme de développement de pôles régionaux de compétitivité</b><br>Choix des pôles régionaux de compétitivité<br>Définition du cadre institutionnel et réglementaire des Zones économiques spéciales et des technopoles<br>Etude de faisabilité et d'impact et mise en place des pôles régionaux de compétitivité  |
|   |  | <b>OS8</b><br>Protéger l'environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers et agricoles  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |
|   |  |  |

## Annexe 5 : Axe 4 → Capital humain : 2 OS et 4 programmes

|  |  |   |
|--|--|---|
| AXE 4 : Capital humain   | OS9 Développer les ressources humaines   | <b>P23 - Appui à l'émergence de pôles d'excellence régionaux dans l'enseignement supérieur</b>                  |
|  |  | Elaboration d'une politique régionale centres d'excellence CEMAC  |
|  |  | Mise en œuvre de la politique régionale Centre d'excellence CEMAC   |
|  |  | <b>P24 - Développement de la Formation Professionnelle et des filières d'apprentissage</b>                      |
|  | Elaboration d'une politique régionale de développement de la formation professionnelle et des filières d'apprentissage   |   |
|  | Mise en œuvre de la politique régionale de développement de la formation professionnelle et des filières d'apprentissage |   |
|  | OS10 Renforcer les systèmes de santé   | <b>P25 - Programme régional de lutte contre les grandes endémies (sida, paludisme...)</b>                       |
|  |  | Harmonisation des dispositifs de prévention et de lutte contre les grandes endémies                             |
|  |  | Campagnes régionales IEC : élaboration de la stratégie et mise en œuvre   |
|  |  | Dotation de moyens pour une généralisation des soins : stocks de vaccins, médicaments, tests de dépistages, ... |
| Renforcement des capacités des agents de santé dans le cadre de la lutte contre les grandes endémies   |  |   |
| <b>P26 - Réseau régional de soins spécialisés de haut niveau</b>   |  |   |
| Etude de faisabilité pour la mise en place du réseau régional de soins spécialisés de haut niveau  |  |   |
| Elaboration de la stratégie d'intervention du réseau régional de soins spécialisés de haut niveau (mode de gestion, mécanismes de coordination et de suivi, promotion) |  |   |
| Mise en œuvre de la stratégie d'intervention du réseau régional de soins spécialisés de haut niveau  |  |   |

## Annexe 6 : Axe 5 → Marché commun et accès aux marchés d'exportation : 2 OS et 5 programmes

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>AXE 5</b><br><b>Marché commun et accès</b><br><b>aux marchés</b><br><b>d'exportation</b>                             | <b>OS11</b><br><b>Accélérer la mise en œuvre du</b><br><b>Marché Commun</b>  | <b>P27 - Libéralisation du commerce intracommunautaire et renforcement de la concurrence</b>  |
|   |  | Organisation de missions de suivi et de vérification de l'application des textes communautaires en matière de réformes commerciales |
|   |  | Révision des règles d'origine   |
|   |  | Compensation temporaire des pertes de recettes  |
|   |  | Réglementation régionale sur la concurrence   |
|   |  | <b>P28 - Facilitation des transports et transits</b>  |
|   |  | Construction de postes de contrôle juxtaposés   |
|   | <b>P29 - Libre circulation des personnes et droit d'établissement</b>  |   |
|   | Interconnexion des administrations douanières  |   |
|   | Mise en place du passeport CEMAC et des bornes biométriques  |   |
|   | Politique commune en matière d'émigration et d'immigration   |   |
|   | Renforcement de la liberté d'établissement par corps de métier (médecins, experts comptables...)                               |   |
|   | <b>OS12</b><br><b>Promouvoir une production</b><br><b>compétitive et faciliter l'accès</b><br><b>aux marchés d'exportation</b> | <b>P30 - Renforcement de la compétitivité des filières d'exportation</b>  |
|   |  | Production d'électricité et efficacité énergétique  |
|   |  | Filières bois   |
| Filières bétail/vian de (programme de développement agropastoral)   |  |   |
| Filières d'élevage intensif et de produits vivriers (céréales, tubercules, aviculture, aquaculture...)                  |  |   |
| Filières agricoles de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, arboriculture fruitière, sucre...)               |  |   |
| Filière Hydrocarbures ( Raffinage pétrolier, GNL, GPL, Pétrochimie Engrais)   |  |   |
| Filières métallurgiques et produits pour le BTP (aluminium, alliages de fer et manganèse, matériaux de construction)    |  |   |
| <b>P31 - Renforcement de la coopération et des partenariats régionaux et internationaux</b>                             |  |   |
| Mise en place d'un cadre régional d'évaluation, de suivi et de négociation des accords de coopération et de partenariat |  |   |